



FRANCE STRATÉGIE

ÉVALUER. ANTICIPER. DÉBATTRE. PROPOSER.

CITATIONS DE FRANCE STRATÉGIE

vendredi 9 octobre 2015

www.strategie.gouv.fr

Sommaire

France Stratégie

| | |
|--|----|
| Compte personnel d'activité: un rapport remis à Valls propose un dispositif universel à... | 8 |
| <i>Agence France Presse Fil Eco - 08/10/2015</i> | |
| Les grandes ambitions du compte personnel d'activité | 10 |
| <i>Les Echos - 09/10/2015</i> | |
| Le compte personnel d'activité veut sécuriser les carrières | 12 |
| <i>La Croix - 09/10/2015</i> | |
| Un compte personnel d'activité pour tous | 14 |
| <i>Le Figaro - 09/10/2015</i> | |
| Le mirage du compte personnel d'activité | 15 |
| <i>L'Opinion - 09/10/2015</i> | |
| «Faire bouger les lignes» | 18 |
| <i>Vosges Matin Saint-Dié - Remiremont - 09/10/2015</i> | |
| «Je veux faire bouger les lignes» | 20 |
| <i>Les Dernières Nouvelles D'alsace - 09/10/2015</i> | |
| «Un droit à la deuxième chance» | 22 |
| <i>Le Bien Public - 09/10/2015</i> | |
| «Un droit à la deuxième chance» | 24 |
| <i>Le Journal De Saône Et Loire - 09/10/2015</i> | |
| El Khomri: «Je veux faire bouger les lignes» | 26 |
| <i>L'Alsace - 09/10/2015</i> | |
| L'ex-banquier Raoul Weil en examen | 28 |
| <i>La Charente Libre - 09/10/2015</i> | |
| Un «compte personnel» à points? | 29 |
| <i>L'Alsace - 09/10/2015</i> | |
| UN COMPTE PERSONNEL À POINTS À quoi ressemblera | 30 |
| <i>Vosges Matin Saint-Dié - Remiremont - 09/10/2015</i> | |
| Un compte personnel à points? | 31 |
| <i>Le Journal De Saône Et Loire - 09/10/2015</i> | |
| Un compte personnel à points? | 32 |
| <i>Le Bien Public - 09/10/2015</i> | |
| A Matignon | 33 |
| <i>Bulletin Quotidien - 09/10/2015</i> | |
| Bibliographie | 34 |
| <i>Le Monde Hors Série - 08/10/2015</i> | |
| Dans les ministères | 36 |
| <i>Bulletin Quotidien - 09/10/2015</i> | |
| France-Stratégie qui remet aujourd'hui son rapport sur le Compte personnel d'activité ... | 39 |
| <i>La Correspondance Économique - 09/10/2015</i> | |
| France-Stratégie, qui remet aujourd'hui son rapport sur le Compte personnel d'activité... | 41 |
| <i>Bulletin Quotidien - 09/10/2015</i> | |
| La Croix: Poutine rebat les cartes au Moyen-Orient | 43 |
| <i>La Croix - 09/10/2015</i> | |
| LA VIE PUBLIQUE | 44 |
| <i>Bulletin Quotidien - 09/10/2015</i> | |
| Le régime des intermittents du spectacle , par petites touches | 48 |
| <i>La Semaine Juridique - Social - 06/10/2015</i> | |
| Les cellules actives du candidat François Fillon pour la primaire a droite | 53 |
| <i>La Lettre A - 08/10/2015</i> | |
| Les Echos: Niches fiscales: la réforme impossible | 54 |
| <i>Les Echos - 09/10/2015</i> | |

Sommaire

| | |
|--|----|
| L'Opinion: Le mirage du compte personnel d'activité <i>L' Opinion - 09/10/2015</i> | 55 |
| Pour un développement complet de l'enfant tdel'adolescent <i>La Lettre Des Managers De L'action Sociale - 08/10/2015</i> | 56 |
| RÉFORME DU DROIT DU TRAVAIL : NE PAS RESTER AU MILIEU DU GUÉ <i>La Semaine Juridique - Social - 06/10/2015</i> | 57 |
| RELATIONS DU TRAVAIL <i>Direction(S) - 01/10/2015</i> | 59 |
| A quoi ressemblera le compte personnel d'activité http://t.co/jJ2gWZVvHr via @Lopinion_... <i>Muriel Motte - 08/10/2015</i> | 60 |
| De quoi est composé le futur compte personnel d'activité? http://t.co/Q9z9wjExer <i>Le Figaro - 08/10/2015</i> | 61 |
| De quoi est composé le futur compte personnel d'activité? http://t.co/SKOH1Ljid #Lexpl... <i>Laurentjpr - 08/10/2015</i> | 62 |
| De quoi est composé le futur compte personnel d'activité? http://t.co/wsCVbF88Zi #L_exp... <i>Laurentjpr - 08/10/2015</i> | 63 |
| EXCLU : A quoi ressemblera le compte personnel d'activité ? http://t.co/5WjGyaV8br via ... <i>Fanny Guinochet - 08/10/2015</i> | 64 |
| EXCLU signée @fannyguinochet : "A quoi ressemblera le compte personnel d'activité" http://t.co/5WjGyaV8br <i>Raphael LEGENDRE - 08/10/2015</i> | 65 |
| EXCLUSIF : A quoi ressemblera le compte personnel d'activité http://t.co/7yZC41Uuhw via... <i>Stéphane GRAND - 08/10/2015</i> | 66 |
| INFO A quoi ressemblera le compte personnel d'activité, par @fannyguinochet (abo) http://t.co/7yZC41Uuhw <i>Rémi Godeau - 08/10/2015</i> | 67 |
| le "compte personnel d'activité" : un nouveau livret ouvrier anti convention collective... <i>Gerard Filoche - 09/10/2015</i> | 68 |
| le "compte personnel d'activité" : un nouveau livret ouvrier, anti droits collectifs, c... <i>Gerard Filoche - 09/10/2015</i> | 69 |
| Premières pistes pour la construction du compte personnel d'activité http://t.co/LM7COe... <i>Le Monde - 08/10/2015</i> | 70 |
| Premières pistes pour la construction du compte personnel d'activité: Un rapport de Fra... <i>Globalnews - 08/10/2015</i> | 71 |
| RT @ActusOvernewz: Premières pistes pour la construction du compte personnel d'activité... <i>Aude - 08/10/2015</i> | 72 |
| RT @fannyguinochet: EXCLU : A quoi ressemblera le compte personnel d'activité ? http://t.co/5WjGyaV8br <i>Lachevre Cyrille - 08/10/2015</i> | 73 |
| RT @gouvernementFR: .@manuelvalls recevra demain, à 10h, le rapport sur le compte perso... <i>Christian Gravel - 08/10/2015</i> | 74 |
| RT @Lopinion_fr: Publié à l'instant : Le mirage du compte personnel d'activité http://t.co/5WjGyaV8br <i>Stéphane GRAND - 08/10/2015</i> | 75 |
| RT @Lopinion_fr: Séduisant mais d'une complexité folle ! A la Une, le mirage du compte ... <i>Stéphane GRAND - 08/10/2015</i> | 76 |
| RT @Stephane_Grand: EXCLUSIF : A quoi ressemblera le compte personnel d'activité http://t.co/5WjGyaV8br <i>Raphaël Proust - 08/10/2015</i> | 77 |
| Crédit d'impôt : le Cice largement adopté par les entreprises <i>Picardie La Gazette Aisne- Oise - 02/10/2015</i> | 78 |
| Dialogue social, santé et emploi : ce qui va changer avec la loi Rebsamen (2/2) <i>Picardie La Gazette Aisne- Oise - 02/10/2015</i> | 79 |
| « Un droit à la deuxième chance » <i>Dna.Fr - 09/10/2015</i> | 81 |
| A quoi ressemblera le compte personnel d'activité <i>Lopinion.Fr - 08/10/2015</i> | 83 |

Sommaire

| | |
|--|-----|
| Compte personnel d'activité : un rapport remis à Valls propose un dispositif universel ... <i>Reunion.Orange.Fr - 08/10/2015</i> | 84 |
| Compte personnel d'activité : un rapport propose un dispositif universel à points <i>Francetransactions.Com - 08/10/2015</i> | 85 |
| Compte personnel d'activité : un rapport propose un dispositif universel à points <i>Cbanque.Com - 08/10/2015</i> | 86 |
| Compte personnel d'activité: un rapport propose un dispositif universel à points <i>Lerevenu.Com - 08/10/2015</i> | 88 |
| Compte personnel d'activité: un rapport propose un dispositif universel à points <i>Entreprises.Ouest- France.Fr - 08/10/2015</i> | 89 |
| Compte personnel d'activité: un rapport propose un dispositif universel à points <i>Yahoo ! (France) - 08/10/2015</i> | 90 |
| Compte personnel d'activité: un rapport propose un dispositif universel à points <i>Nordnet.Fr - 08/10/2015</i> | 92 |
| Compte personnel d'activité: un rapport propose un dispositif universel à points <i>Lexpress.Fr - 08/10/2015</i> | 93 |
| Compte personnel d'activité: un rapport propose un dispositif universel à points <i>Leparisien.Fr - 08/10/2015</i> | 95 |
| Compte personnel d'activité: un rapport propose un dispositif universel à points <i>Boursorama.Com - 08/10/2015</i> | 97 |
| Compte personnel d'activité: un rapport propose un dispositif universel à points <i>Challenges.Fr - 08/10/2015</i> | 98 |
| Compte personnel d'activité: un rapport propose un dispositif universel à points <i>20Minutes.Fr - 08/10/2015</i> | 99 |
| Compte personnel d'activité: un rapport propose un dispositif universel à points <i>Finances.Net - 08/10/2015</i> | 100 |
| Compte personnel d'activité: un rapport propose un dispositif universel à points <i>Journaldunet.Com - 08/10/2015</i> | 101 |
| Compte personnel d'activité: un rapport propose un dispositif universel à points <i>France24.Com - 08/10/2015</i> | 102 |
| Compte personnel d'activité: un rapport propose un dispositif universel à points <i>Fortuneo.Fr - 08/10/2015</i> | 104 |
| Compte personnel d'activité: un rapport remis à Valls propose un dispositif universel à... <i>Varmatin.Com - 08/10/2015</i> | 105 |
| Compte personnel d'activité: un rapport remis à Valls propose un dispositif universel à... <i>Free.Fr - 08/10/2015</i> | 107 |
| Compte personnel d'activité: un rapport remis à Valls propose un dispositif universel à... <i>Entreprises.Ouest- France.Fr - 08/10/2015</i> | 109 |
| Compte personnel d'activité: un rapport remis à Valls propose un dispositif universel à... <i>Finances.Net - 08/10/2015</i> | 111 |
| Compte personnel d'activité: un rapport remis à Valls propose un dispositif universel à... <i>Nicematin.Com - 08/10/2015</i> | 113 |
| Compte personnel d'activité: un rapport remis à Valls propose un dispositif universel à... <i>Journaldunet.Com - 08/10/2015</i> | 115 |
| Compte personnel d'activité: un rapport remis à Valls propose un dispositif universel à... <i>Lavoixdunord.Fr - 08/10/2015</i> | 116 |
| Compte personnel d'activité: un rapport remis à Valls propose un dispositif universel à... <i>Lerevenu.Com - 08/10/2015</i> | 118 |
| Compte personnel d'activité: un rapport remis à Valls propose un dispositif universel à... <i>Lepoint.Fr - 08/10/2015</i> | 120 |
| Compte personnel d'activité: un rapport remis à Valls propose un dispositif universel à... <i>Courrier- Picard.Fr - 08/10/2015</i> | 122 |

Sommaire

| | |
|--|-----|
| Compte personnel d'activité: un rapport remis à Valls propose un dispositif universel à... <i>Nouvelobs.Com - 08/10/2015</i> | 124 |
| Compte personnel d'activité: un rapport remis à Valls propose un dispositif universel à... <i>Boursorama.Com - 08/10/2015</i> | 126 |
| Compte personnel d'activité: un rapport remis à Valls propose un dispositif universel à... <i>Ariegenews.Com - 08/10/2015</i> | 128 |
| Compte personnel d'activité: un rapport remis à Valls propose un dispositif universel à... <i>Nordnet.Fr - 08/10/2015</i> | 130 |
| Compte personnel d'activité: un rapport remis à Valls propose un dispositif universel à... <i>Aisnenouvelle.Fr - 08/10/2015</i> | 131 |
| Compte personnel d'activité: un rapport remis à Valls propose un dispositif universel à... <i>Sudradio.Fr - 08/10/2015</i> | 133 |
| Compte personnel d'activité: un rapport remis à Valls propose un dispositif universel à... <i>Orange.Fr - 08/10/2015</i> | 135 |
| Compte personnel d'activité: un rapport remis à Valls propose un dispositif universel à... <i>Free.Fr - 08/10/2015</i> | 137 |
| Compte personnel d'activité: vers un système à points? <i>Challenges.Fr - 08/10/2015</i> | 139 |
| Compte personnel d'activité: vers un système à points? <i>Yahoo ! Finance France - 08/10/2015</i> | 141 |
| De quoi est composé le futur compte personnel d'activité? <i>Trader- Workstation.Com - 08/10/2015</i> | 142 |
| De quoi est composé le futur compte personnel d'activité? <i>Lefigaro.Fr - 08/10/2015</i> | 143 |
| De quoi est composé le futur compte personnel d'activité? <i>Pourelles.Yahoo.Com - 08/10/2015</i> | 145 |
| Dialogue social : vers un changement des règles du jeu <i>Futuribles.Com - 08/10/2015</i> | 146 |
| Entretien avec Myriam El Khomri: « Un droit à la deuxième chance » <i>Republicain- Lorrain.Fr - 09/10/2015</i> | 148 |
| Jean Pisani-Ferry : « La fin de l'emploi à vie nous invite à repenser notre protection ... » <i>Lesechos.Fr - 09/10/2015</i> | 150 |
| Jusqu'où l'uberisation de la société va-t-elle aller ? <i>Capital.Fr - 08/10/2015</i> | 152 |
| Le Compte personnel d'activité <i>Gouvactu.Adminet.Fr - 08/10/2015</i> | 158 |
| Le mirage du compte personnel d'activité <i>Lopinion.Fr - 08/10/2015</i> | 159 |
| Le PIB est "dépassé", mais peut-on s'en passer? <i>Lerevenu.Com - 09/10/2015</i> | 161 |
| Les cellules actives du candidat François Fillon pour la primaire à droite <i>Lalettrea.Fr - 08/10/2015</i> | 163 |
| Les grandes ambitions du compte personnel d'activité <i>Lesechos.Fr - 09/10/2015</i> | 164 |
| Matignon reçoit un rapport sur le compte personnel d'activité 8 oct. 2015 <i>Acteurspublics.Com - 08/10/2015</i> | 166 |
| Myriam El Khomri : "Pôle Emploi s'est beaucoup amélioré" <i>Ledauphine.Com - 09/10/2015</i> | 167 |
| Myriam El Khomri : « Je veux faire bouger les lignes » <i>Lalsace.Fr - 09/10/2015</i> | 169 |
| Myriam El Khomri, ministre du Travail : « Faire bouger les lignes » <i>Bienpublic.Com - 09/10/2015</i> | 171 |

Sommaire

| | |
|--|-----|
| PARIS / Compte personnel d'activité : la commission présente son rapport <i>Presseagence.Com - 08/10/2015</i> | 173 |
| Particuliers employeurs : toujours plus de cotisations patronales ! <i>Ifrap.Org - 08/10/2015</i> | 174 |
| Plus de cotisations pour les particuliers employeurs <i>Ifrap.Org - 09/10/2015</i> | 175 |
| Plus de sécurité et simplicité avec le compte d'activité-Rapport <i>Hopee.Fr.Sharewise.Com - 08/10/2015</i> | 177 |
| Plus de sécurité et simplicité avec le compte d'activité-Rapport <i>Zonebourse.Com - 08/10/2015</i> | 178 |
| Première séance du jeudi 08 octobre 2015 : compte rendu <i>Assemblée- Nationale.Fr - 08/10/2015</i> | 179 |
| Premières pistes pour la construction du compte personnel d'activité <i>Lemonde.Fr - 08/10/2015</i> | 191 |
| Premières pistes pour la construction du compte personnel d'activité <i>Yahoo ! (France) - 08/10/2015</i> | 192 |
| Premières pistes pour la construction du compte personnel d'activité <i>Zurbains.Com - 08/10/2015</i> | 193 |
| Réforme du code du travail : El Khomry souligne « l'illisibilité des droits » des salar... <i>Cbanque.Com - 08/10/2015</i> | 194 |
| Réforme du code du travail: El Khomry souligne "l'illisibilité des droits" des salariés <i>Lexpress.Fr - 08/10/2015</i> | 196 |
| Réforme du code du travail: El Khomry souligne "l'illisibilité des droits" des salariés <i>Notretemps.Com - 08/10/2015</i> | 197 |
| Remise du rapport sur le compte personnel d'activité <i>Callways.Fr - 08/10/2015</i> | 198 |
| Remise du rapport sur le compte personnel d'activité <i>Gouvernement.Fr - 08/10/2015</i> | 199 |
| Un compte personnel à points ? <i>Lejsl.Com - 09/10/2015</i> | 200 |
| Le rapport Combrexelle <i>L' Abeille (Vosges- Meuse - Haute- Marne) - 01/10/2015</i> | 202 |
| Rapport Combrexelle sur la négociation collective, le travail et l'emploi <i>La Semaine Juridique - Entreprise Et Affaires - 01/10/2015</i> | 203 |
| Comité de suivi du CICE rapport annuel 2015 <i>La Semaine Juridique - Entreprise Et Affaires - 01/10/2015</i> | 205 |
| L'UNION DE L'ENERGIE : QUELS OUTILS POUR QUELS OBJECTIFS ? <i>BIP - Bulletin De L'industrie Pétrolière - 08/10/2015</i> | 206 |
| Union de l'énergie : quels outils pour Quels objectifs ? <i>BIP - Bulletin De L'industrie Pétrolière - 08/10/2015</i> | 212 |

France Stratégie

Compte personnel d'activité: un rapport remis à Valls propose un dispositif universel à points

Paris, 8 oct. 2015 (AFP) -

Manuel Valls avait annoncé la création d'un compte personnel d'activité regroupant les comptes existants (formation, pénibilité...), il a désormais des pistes: un rapport préconise un système universel, à points, de droits "portables" et convertibles pour sécuriser les parcours professionnels.

Le futur CPA avait été présenté en avril dernier par François Hollande comme "la grande réforme" sociale du quinquennat.

L'idée est de regrouper les comptes existants (formation, pénibilité, épargne-temps, voire assurance chômage...), pour constituer un "capital" de ceux qui travaillent", mais attaché à la personne plus qu'au statut professionnel. Les droits se conserveraient tout au long de la vie, quelles que soient les ruptures sur le marché du travail.

Le dispositif, dont le principe est inscrit dans la loi Rebsamen sur le dialogue social, sera au coeur de la conférence sociale du 19 octobre. Après concertation avec les partenaires sociaux, des contours et modalités seront ensuite précisés par une loi en 2016.

En attendant, France Stratégie, organisme de réflexion placé sous la tutelle de Matignon, remettra à Manuel Valls, vendredi matin, plusieurs pistes pour la mise en place de ce vaste chantier.

Le CPA serait universel, ouvert automatiquement à l'âge de 16 ans (voire avant pour les apprentis), au moment de la réception de la Carte vitale, à toute personne y compris non salariée résidant en France, explique France Stratégie.

Sans trancher la question du financement, l'organisme évoque un "fonds propre global".

L'objectif est de sécuriser les parcours professionnels, pour "une meilleure adaptation à la réalité du marché du travail et aux transformations de l'économie", résume l'organisme.

En "décloisonnant le système de protection sociale", il souhaite réduire la coupure entre les "insiders", les salariés intégrés au marché du travail, et les "outsiders" (chômeurs, précaires...).

- "Réduire les inégalités" -

Afin de "réduire les inégalités", il y aurait une dotation initiale pour les publics les plus "fragiles" sur le marché du travail, par exemple les jeunes "décrocheurs" sans formation ou les chômeurs de longue durée. Elle serait financée par la solidarité nationale.

Un premier scénario préconise un CPA orienté vers la formation et "l'amélioration de la capacité professionnelle": il regrouperait le compte personnel de formation (CPF), le compte personnel de prévention et pénibilité, le compte épargne temps (CET)... Le but: inciter à davantage de mobilité professionnelle, développer l'employabilité.

Deuxième scénario: un CPA "banque du temps", auquel le titulaire pourrait ajouter des droits à congés supplémentaires alimentés par du temps de travail non marchand, tels que bénévolat ou le service civique.

Dans les deux cas, certains droits seraient convertibles ("fongibles"): les droits en CET pourraient par exemple être utilisés en formation, ou l'inverse. Le tout serait libellé en points - comme l'est actuellement le compte pénibilité.

Troisième scénario: un CPA au périmètre encore plus large, qui regrouperait l'ensemble des droits (CPF, CET, mais aussi assurance maladie, retraite, assurance chômage) et leur donnerait une meilleure lisibilité, via le numérique (application smartphone, tablette, en ligne).

Cela permettrait, par exemple, à un salarié qui veut passer en indépendant de savoir quel impact aura ce changement sur sa retraite. Ou à un travailleur qui risque d'être licencié de connaître ses droits au chômage.

L'assurance chômage pourrait éventuellement être convertible en autres droits (formation, épargne-temps). En revanche, les droits liés aux risques sociaux (maladie et retraite notamment) seraient, eux, non convertibles, afin de ne pas les "dilapider".

Les droits acquis au cours de la carrière seraient transportables d'une entreprise à l'autre.

Pour éviter l'effet "baluchon" dissuasif à l'embauche, le CPA serait considéré comme un "coffre-fort" qui



PAYS : France
SURFACE : 95 %
PERIODICITE : Quotidien



► 8 octobre 2015 - Edition Fil Eco

appartient à l'individu - libre à lui de le partager ensuite avec son employeur.

Le CPA "nécessite un débat national large, avec un calendrier qui s'étendra sur de nombreuses années", souligne France Stratégie.

[juc/bow/eb](#)

Afp le 08 oct. 15 à 19 05.



**LE COMPTE PERSONNEL
D'ACTIVITÉ PREND FORME**

France Stratégie prône un compte pour tous dès 16 ans. Un grand nombre de droits sociaux individuels y seraient consignés, sous forme de points. // P. 3

Les grandes ambitions du compte personnel d'activité

SOCIAL

France Stratégie veut un compte ouvert dès 16 ans et regroupant de nombreux droits.

C'est une fenêtre qui s'ouvre sur l'étendue des possibles. Le compte personnel d'activité (CPA) doit voir le jour en janvier 2017 et constituer « une grande réforme pour les années qui viennent », a souligné François Hollande, mardi. En rattachant les droits sociaux non plus à un emploi mais directement à l'individu, qui les garderait toute sa carrière, elle se veut la réponse aux nouvelles réalités du monde du travail, avec des parcours hachés et l'essor du travail indépendant, de la multiactivité, etc. Le chantier, titanesque, doit même permettre, selon Jean Pisani-Ferry, commissaire général de France Stratégie, qui remet ce vendredi un rapport sur le CPA à Matignon, d'entamer une « transformation profonde de notre modèle social ».

Le CPA, qui sera aussi au menu de la conférence sociale du 19 octobre, va-t-il tenir toutes ses promesses ? Pour l'instant, on sait juste

qu'il fusionnera trois comptes attachés aux personnes : le compte épargne-temps (CET), le compte personnel de formation (CPF) ouvert depuis 2015, et le compte personnel de prévention de la pénibilité (C3P) qui générera des droits à partir de 2016. Chaque travailleur pourra capitaliser les droits sociaux accumulés tout au long de sa vie professionnelle. « essentiellement sous forme de temps », a précisé François Hollande. Heures de formation, trimestres de retraite, ou jours d'allocation-chômage ? Pour France Stratégie, mieux vaudrait que l'unité de compte soit le point – sur le modèle du compte pénibilité ou des programmes de miles des compagnies aériennes. « Cela permettrait de convertir par exemple des allocations-chômage en formation », y argue-t-on. Ou de se fabriquer des jours de congé en additionnant les points. Cette approche donnerait ainsi une grande liberté de choix aux salariés, et plus d'autonomie par rapport aux employeurs.

Pour France Stratégie, qui voit les choses en grand, chaque Français devrait être doté d'un CPA, de 16 ans jusqu'à son décès. Le rapport propose trois scénarios, mais disqualifie d'emblée le premier, qui « ne permet pas à lui seul d'atteindre tous les objectifs » et se concentre sur l'inves-

tissement dans la formation : il servirait surtout à aider les chômeurs.

Les autres scénarios

Deuxième possibilité, un CPA « ciblé sur la liberté de l'usage des temps au long de la vie ». « Dans ce scénario, la notion de capacité au sens large (pas seulement professionnelle) est préférée à celle d'employabilité et la liberté prend le pas sur la flexibilité », écrit la mission. Le CPA pourrait financer un congé parental, un temps partiel, ou un projet personnel. Troisième scénario, un CPA « ciblé sur l'accès aux droits et la sécurité des transitions ». Ce compte-là devient un outil de simplification. Point d'entrée vers un très large éventail de droits (assurance-maladie, retraite complémentaire, allocations familiales...), il doit permettre d'éviter les ruptures de parcours quand on déménage, etc.

Encore faut-il accorder tous les instruments de l'orchestre de la protection sociale – les systèmes d'information, mais aussi les organisations. Car s'il peut constituer un « puissant levier », conclut France Stratégie, le CPA, ne remplacera pas une amélioration des dispositifs de formation ou d'accompagnement des chômeurs. — S. G. et D. P.

« La fin de l'emploi à vie nous invite à repenser notre protection sociale »



INTERVIEW
JEAN PISANI-FERRY
Commissaire général
de France Stratégie

Propos recueillis par
Solveig Godeluck
sgodeluck@lesechos.fr
et **Derek Perrotte**
dperrotte@lesechos.fr

Le compte personnel d'activité est encore une notion très floue pour les Français.

Que doit changer sa création ?

Le CPA doit être un instrument de simplification, qui facilite l'accès à des dispositifs existants. Mais cela ne saurait suffire : il doit, aussi et surtout, être un levier de transformation. L'idée de réorganiser la protection sociale dans un monde où la mobilité devient la norme n'est pas neuve : elle est déjà au centre du rapport Boissonnat, « Le travail dans vingt ans » publié... il y a vingt ans ! Cette question est au cœur de tendances lourdes : la fin de l'emploi à vie, le dualisme de plus en plus fort du marché du travail, avec près d'un cinquième des salariés enfermés dans une précarité qui les prive d'accès à certains droits, et la poussée de nouvelles formes d'emploi, comme la pluriactivité ou le travail indépendant. Tout cela nous invite à repenser notre protection sociale.

Mais l'individualisation des droits n'est-elle pas opposée au principe de solidarité qui régit la protection sociale ?

Il ne s'agit pas tant d'individualiser que de personnaliser. Le dispositif doit s'inscrire dans une logique d'autonomisation, car l'époque de l'entreprise paternaliste s'occupant de tout pour un salarié employé à vie

est révolue. L'enjeu, c'est l'appropriation

du CPA par chacun, avec un vrai effort à produire pour bâtir une interface numérique simple, accessible et efficace, ce qui n'est pas jusqu'ici le fort de la puissance publique. Cela plaide aussi en faveur d'une vision large : plus le CPA aura un champ étendu et concernera tous les principaux droits, plus les gens l'utiliseront, et mieux il fonctionnera. Mais le CPA ne doit surtout pas figer ou accentuer les écarts entre salariés. Il doit impérativement s'appuyer sur une fongibilité asymétrique des droits et sur des systèmes d'abondement et de dotation en faveur des jeunes peu qualifiés ou des chômeurs de longue durée. De tels mécanismes existent déjà, mais il faut aller plus loin et mettre en place un fort accompagnement personnalisé. C'est ainsi que nous ferons du CPA un outil de gestion très fine des politiques sociales.

Pourra-t-on céder des droits, par exemple à son conjoint ?

La commission est partie du principe que l'on garde son compte toute

la vie, à partir de seize ans. Quand la personne décède, on ferme le compte. Mais certains droits sont déjà transférables et le resteront, comme l'épargne salariale et la pension de réversion. Faut-il aller jusqu'à rendre les droits cessibles de son vivant ? Nous sommes sceptiques sur une telle logique patrimoniale. A l'extrême, on finirait par permettre de vendre ses points.

Le CPA doit-il être l'occasion de créer de nouveaux droits ?

De nouveaux droits stricto sensu, répondant à des risques nouveaux, non : l'éventail existant est satisfaisant. Mais la mécanique des abondements et de la portabilité permettra à certains d'accéder à des droits dont ils ne disposaient pas. Par exemple, le congé parental est aujourd'hui fonction du temps passé dans une même entreprise. S'il devient fonction du temps travaillé, cela ouvrira à nombre de précaires. Cela fera progresser l'effectivité et l'universalité de la protection sociale. Regrouper dans le CPA des

droits et des aides va aussi leur donner plus de visibilité et permettre de lutter contre le non-recours. Il faut aussi utiliser le CPA pour enfin valoriser le travail non marchand et l'engagement associatif. On pourrait imaginer que les droits accumulés durant des périodes de travail permettent de financer un temps d'engagement plus personnel.

L'Elysée veut un dispositif opérationnel en 2017...

C'est un calendrier ambitieux. L'année 2017 marquera plutôt une première étape. Il faudra développer les systèmes d'information et des programmes d'accompagnement, ce qui prendra plus de temps. La bonne nouvelle, c'est que les politiques, les partenaires sociaux, les intellectuels convergent sur le principe. Nous avons un relatif consensus, ce qui est rare. ■



Le compte personnel d'activité veut sécuriser les carrières P. 7

Le compte personnel d'activité veut sécuriser les carrières

► **France Stratégie remet aujourd'hui au premier ministre son rapport sur le compte personnel d'activité (CPA), annoncé comme la grande réforme sociale du quinquennat.**
 ► **Ce rapport, que La Croix s'est procuré, milite pour la création d'un compte qui irait de 16 ans à la mort et où seraient consignés une série de droits sociaux.**

C'est un personnage fictif, dans lequel beaucoup se reconnaîtront. Olivier, 42 ans, trois enfants, aimerait bien se reconverter. Technicien dans une grande entreprise, qui le paie correctement et lui fournit de généreuses RTT, il n'est pas malheureux. Mais un plan social est dans l'air et il sait son poste menacé. Olivier a aussi une grande passion, la cuisine, dont il aimerait bien vivre un jour. Mais il hésite à sauter le pas. Peut-il démarrer son projet pendant ses RTT ? Quelle formation faire ? S'il démissionne, comment cela va-t-il se passer ? Aura-t-il droit au chômage ? À une mutuelle ? Enfin, si ça ne se passe pas bien, quel coût aura eu cette aventure sur ses droits à retraite ?

Comme Olivier, de plus en plus de personnes vivront, au cours de leur carrière, des transitions professionnelles, volontaires ou subies. Entre 1975 et 2009, la part des actifs qui connaissent une année donnée un changement ou une perte d'emploi est passée de 12 % à près de 20 %. Or, même si en France les principaux risques sont couverts par la protection sociale, en pratique, ce modèle n'est plus si universel. Beaucoup de droits dépendent du statut professionnel, et les changements de situation, de salarié à indépendant par exemple, peuvent être synonymes de perte de droits.

C'est pourquoi, depuis le rapport Boissonnat de 1995, une idée fait son chemin : pour éviter que les besoins de flexibilité n'aboutissent à toujours plus de précarité, il faut sécuriser les transitions en attachant des droits à la personne plutôt qu'à l'emploi. L'idée n'est pas neuve mais sa traduction pratique, par la « portabilité » des droits (droits à la complémentaire santé, à la formation ou à la reconnaissance de la pénibilité par

exemple) n'est encore qu'embryonnaire.

Les choses vont-elles changer ? En tout cas, François Hollande a annoncé en avril la création au 1^{er} janvier 2017 d'un compte personnel d'activité (CPA) présenté comme « la grande réforme sociale du quinquennat ». Chargé d'en esquisser les contours, France Stratégie (l'ancien commissariat au plan) remet aujourd'hui au premier ministre un rapport qui propose plusieurs scénarios pour faire de ce CPA une « utopie concrète ».

Selon ce rapport, que La Croix a consulté, le CPA prendrait la forme d'un compte personnel accessible depuis une

plate-forme numérique où seraient consignés les droits sociaux attachés à la personne. Surtout ce compte, ouvert de 16 ans jusqu'à la mort, « ne couvrirait pas uniquement les salariés mais tous les actifs (indépendants, personnels sous statut) ainsi que les demandeurs d'emploi », explique le rapport. « L'idée est d'avancer vers un modèle de protection sociale moins cloisonné », précise-t-on à France

Stratégie. De quoi lancer sans en avoir l'air l'explosif chantier de l'unification des caisses de retraites, par exemple.

Sans trancher sur la nature des droits sociaux qui doivent alimenter ce compte, le rapport propose trois scénarios. Dans le premier, présenté comme un tronc commun, il s'en tient aux droits destinés à développer la « capacité d'évolution professionnelle » : droits à la formation (CPF, CIF), auxquels s'ajouteraient idéalement le compte épargne-temps, les RTT, l'épargne salariale et une partie des droits à l'assurance-chômage. Ces droits, exprimés en points, seraient éventuellement convertibles : un congé pourrait être converti en une formation par exemple. Surtout, le rapport préconise la création de « droits nouveaux », grâce à un mécanisme de « dotations individuelles compensatrices » qui pourraient permettre à des publics en difficulté d'insertion (décrocheurs, chômeurs de longue durée) d'obtenir des droits à formation.

Un deuxième scénario, ciblé sur « la liberté de l'usage des temps », propose d'ajouter des droits liés aux congés (congés annuels supérieurs aux obligations internationales, RTT...) qui deviendraient eux aussi être convertibles en droit à la formation. Ou permettraient de « solvabiliser » un passage à temps partiel, un congé parental, voire un projet personnel. Des activités socialement utiles, comme le service civique, permettraient de générer des points. À l'inverse, il serait possible de « tirer des droits dans un fonds mutualisé », pour aider un parent malade par exemple.

Enfin, le troisième scénario ajoute au premier un objectif d'« accès aux droits ». Il s'agirait de considérer le CPA comme une plate-forme unique, « point d'accès aux droits sociaux qui correspondent aux différents risques » (chômage, retraite, maladie, famille, accidents du travail), et « compte ressources », où seraient accessibles de l'information, des simulations et même des conseils.

Bref, la réforme, qui sera discutée à la conférence sociale du 19 octobre et pourrait déboucher sur une négociation, ne manque pas d'ambition. Mais elle ne fera que commencer au 1^{er} janvier 2017. Autant dire que son avenir dépendra du bon vouloir du prochain occupant de l'Élysée.

NATHALIE BIRCHEM

REPÈRES

LE CPA EN BREF

● De quoi s'agit-il ?

Il s'agirait de créer, pour tous les actifs (salariés, indépendants, chômeurs) résidant en France, de 16 ans jusqu'à la mort, un compte personnel d'activité (CPA) accessible à tous via une plate-forme numérique où seraient consignés les droits sociaux de chacun.

● Que contiendra-t-il ?

Le contenu du CPA devra être tranché. Doit-il se limiter aux droits de nature à développer l'employabilité (formation, chômage, pénibilité...) ou inclure aussi les droits liés au temps





(compte épargne-temps, RTT, congés)? Doit-on y consigner tous les droits (couverture santé, allocations familiales, chômage, retraite...)? Certains de ces droits, exprimés en points, seraient alors convertibles en nouveaux droits

(congé converti en droit à formation par exemple). Ce compte « ne couvrira pas uniquement les salariés mais tous les actifs, ainsi que

les demandeurs d'emploi ». « L'idée est d'avancer vers un modèle de protection sociale moins cloisonné. »





ÉCONOMIE

Un compte personnel d'activité pour tous

France Stratégie envisage la création d'une « banque du temps ».

EMPLOI Les contours de la dernière réforme sociale du gouvernement avant 2017, le « compte personnel d'activité » (CPA), commencent à se préciser. France Stratégie, think-tank sous la responsabilité du premier ministre, remet ce vendredi au gouvernement son rapport sur ce nouveau dispositif, créé par la loi Rebsamen cet été mais qui est loin d'avoir une déclinaison pratique.

Sur le principe, le CPA doit être la future clé de voûte de la « flexi-sécurité à la française » du marché du travail. Il rassemblera en son sein à minima le compte personnel de formation et le compte pénibilité (qui permet de cumuler des points en cas de tâches pénibles). Le nouvel outil sera plus qu'une enveloppe commune: il aura pour avantage de permettre au salarié de conserver ses droits acquis, s'il change de travail ou passe par une période de chômage. Le CPA doit aussi, selon France Stratégie, réduire les inégalités, via des dotations « de solidarité » de l'État ou des régions. Celles-ci abonderaient les comptes des actifs les moins diplômés, qui ont le plus besoin de formation.

Pour atteindre ces objectifs, France Stratégie a dessiné trois scénarios. Dans le premier, le moins novateur, le dispositif serait centré sur la formation professionnelle. Y seraient ajoutés le compte épargne-temps et l'épargne salariale, dont les enveloppes pourraient être converties, dans une certaine mesure, pour se former. « Ce scénario seul ne serait pas suffisant pour sécuriser les parcours professionnels », précise-t-on chez France Stratégie. Sur-tout, il n'améliorera pas la situa-

tion si le système de formation professionnelle demeure aussi inefficace qu'aujourd'hui.

Le second scénario se veut plus ambitieux. « Il s'agirait de créer une banque du temps », explique le rapport. Les droits à congés payés classiques pourraient, dans une certaine mesure, alimenter le compte. Les crédits accumulés sous forme de points pourraient être utilisés pour de la formation. Mais aussi pour du « temps de travail non marchand » afin de s'occuper d'un parent âgé ou de ses enfants. Par ailleurs, le fait de participer à une activité civique pourrait donner des droits au CPA.

Chantier au-delà de 2017

À plus long terme, France Stratégie imagine dans un troisième scénario que le CPA pourrait réunir les droits accumulés et, de façon informative, les droits sociaux traditionnels (retraite, assurance-maladie, etc.). « Le CPA donnerait une vision consolidée de tous les droits utiles d'un actif », décrit le rapport. Tous les résidents français devraient activer leur compte dès l'âge de 16 ans, par exemple au moyen de leur carte Vitale.

Le CPA sera au menu de la conférence sociale du 19 octobre prochain. France Stratégie relève que de nombreux points de ce futur dispositif pourraient faire l'objet de négociations entre patronat et syndicats. « Le chantier enjambera très largement 2017 », estime-t-on à France Stratégie. La CFDT, promotrice du projet, demande également d'éviter toute précipitation sur cette réforme, qui pourrait préfigurer la protection sociale de demain. ■ **G. G.**

Intellectuellement séduisant mais d'une complexité folle, le CPA est déjà annoncé comme le chef d'œuvre social du quinquennat. Il constitue en tout cas une habile manœuvre politique

Le mirage du compte personnel d'activité

« Utopie concrète »

France stratégie, l'organisme de réflexion du gouvernement, remet ce vendredi à Manuel Valls, le rapport sur le compte personnel d'activité qui lui a été commandé en juillet dernier. **Créé en janvier 2017, ayant pour vocation de regrouper dans un même dispositif tous les droits d'un individu (du compte pénibilité, au compte épargne temps, en passant par le compte personnel de formation), le principe du CPA a été acté par la loi Rebsamen, cet été.** Il sera au menu de la conférence sociale du 19 octobre.

Fanny Guinochet

LE COMPTE PERSONNEL d'activité, une formidable avancée sociale ? Pour Manuel Valls, qui reçoit ce vendredi de France stratégie un rapport pour débayer le sujet, ce sera assurément la base de la « transformation profonde de notre modèle social ». Pour François Hollande, le CPA est déjà « la » grande réforme sociale de son quinquennat, celle qui permettra de prendre en compte les évolutions du marché du travail, de sécuriser les parcours professionnels, mais aussi de rectifier les inégalités et de créer des droits nouveaux, notamment pour les plus fragiles.

Aussi, dans son rapport, dont l'opinion.fr a dévoilé le contenu jeudi,

France stratégie préconise-t-elle la création d'un compte universel pour toute personne résidant en France, dès l'âge de 16 ans. Le CPA serait financé par solidarité nationale, en complément des financements actuels en matière de retraite, d'assurance chômage, etc. Le chef de l'Etat a annoncé, mardi, à l'occasion des 70 ans de la Sécurité sociale, la création de « la carte Vitale à vie », pour favoriser le passage d'un régime social à l'autre en fonction des métiers et des statuts. Il entend cette fois doter chacun des CPA d'un « capital à vie » constitué de divers droits, sous la forme de points : points retraite, points de temps, points pénibilité, etc.

France stratégie - commission d'experts rattachée à Matignon - brosse trois scénarios pour le déploiement du compte. Alors que le premier scénario se limite à un CPA qui prend en compte uniquement des droits attachés à l'activité professionnelle (qu'elle soit salariée, indépendante...), le dernier schéma, plus ambitieux, englobe l'ensemble des droits, c'est-à-dire ceux liés à l'activité professionnelle mais aussi les acquis fondamentaux de la protection sociale comme l'Assurance-maladie.

Chaque « titulaire » pourrait consulter le solde de son compte à partir d'un smartphone. L'application fournirait aussi des informations sur les besoins de main-d'œuvre de son bassin d'emploi, les formations auxquelles il peut prétendre en fonction de ses points. Elle permettrait encore de bénéficier d'un accompagnement personnalisé ou de faire valoir ses droits

à la retraite, via une procédure de liquidation unique... Pourraient être prises en compte des activités productives mais aussi civiques, caritatives, bénévoles. Ce compte serait comme une sorte de coffre-fort que chacun pourrait décider d'ouvrir ou pas à ses employeurs.

Trop beau pour être vrai ? Conscient de « l'ampleur du chantier qui requerra plusieurs années de développement », l'organisme présidé par Jean Pisani-Ferry n'hésite pas à qualifier le CPA d'« utopie concrète ». De fait, il suppose de fusionner des régimes sociaux, d'unifier des administrations gestionnaires, de revoir le calcul de droits, d'effectuer leurs conversions en points...

Il suffit de mesurer les problèmes posés par le seul compte pénibilité pour craindre une inflation de complexité, de se souvenir du naufrage du dossier médical personnel pour redouter les dérapages financiers, ou encore de s'arrêter sur la création du régime social des indépendants, dont l'ambition de départ était de mettre en œuvre un système unique pour les commerçants, artisans et professions libérales, et qui laisserait Kafka incrédule pour s'inquiéter. A chaque fois, la bonne idée a eu vite fait de se transformer en catastrophe industrielle, en gouffre financier, en contrainte administrative.

« Le CPA ne sera possible que si le politique décide de passer au-delà de la technocratie, qui va freiner des quatre fers », admet un membre de la commission. A défaut d'être efficace, l'exécutif espère que le CPA lui permettra de rassembler sa majorité. Après la séquence sur la loi Macron, l'ouverture de nouveaux droits - même si leur financement n'est pas réglé - mettra les frondeurs de bonne humeur. La

prise en compte d'activités « du care » (le fait de prendre soin des autres) fera plaisir à Martine Aubry, quand la perspective d'une « sécurité sociale professionnelle » répondra à une vieille demande syndicale.

Mieux, le patronat aura dû mal à s'ériger contre un dispositif destiné à aider les actifs à mieux prendre en compte la flexibilité et à encourager les mobilités entre salariat, fonction publique, création d'entreprise... Enfin, ce sera une pierre dans le jardin de la droite, puisque ce CPA a pour objectif de répondre aux nouveaux modes de travail, en offrant des garanties accrues aux indépendants mais aussi à ceux qui cumulent plusieurs emplois.

Le CPA sera au cœur de la conférence sociale du 19 octobre. Désireux d'aller vite, notamment dans un contexte d'élections, le gouvernement a d'ailleurs mis la pression sur France stratégie, qui n'a eu que quelques semaines pour mener sa réflexion et a dû rendre plus tôt que prévu ses conclusions. Ses experts ne sont pas dupes du risque d'instrumentalisation politique. Aussi leur document note-t-il clairement que « le calendrier fixé par

Trop beau pour être vrai ? «L'ampleur du chantier requerra plusieurs années de développement»

la loi semble court et que l'échéance fixée en 2017 doit être prise comme une étape », tout en pointant « qu'enjamber un changement de gouvernement, voire de majorité, présente un risque pour le projet ».

Les partenaires sociaux eux aussi se méfient : Jean-Claude Mailly (FO) accuse le gouvernement de « rythmer » ses annonces de réformes sociales en fonction des échéances électorales ; Laurent Berger (CFDT) appelle à ne pas confondre vitesse et précipitation, quand le patronat évoque une nouvelle usine à gaz.

France stratégie insiste sur la nécessité d'un débat national. Celui-ci pourrait toutefois s'avérer plus houleux qu'il n'y paraît. En juin, lors de l'examen de la loi Rebsamen, le Sénat avait rejeté la création du CPA, redoutant sa complexité. En attendant, François Hollande veut faire de ce compte un symbole. Une mesure phare lui permettant de se présenter comme un Président « social », porteur d'une vision sociétale ambitieuse - tel un De Gaulle créant la Sécurité sociale -, capable de répondre aux mutations du monde du travail, du numérique, et ne renonçant pas à faire baisser le chômage... Utile quand on vise une réélection. A condition toutefois que ce CPA ne se transforme pas en mirage qui s'éloigne au fur et à mesure qu'on pense enfin pouvoir le saisir.

@fannyguinochet





SOCIAL ENTRETIEN AVEC LA NOUVELLE MINISTRE DU TRAVAIL, MYRIAM EL KHOMRI

«Faire bouger les lignes»

À 37 ans, elle est chargée de deux défis décisifs pour les Français, et pour le président: réduire le chômage et réformer le droit du travail. Rencontre avec Myriam El Khomri, aujourd'hui en Franche-Comté.

Que représente le compte personnel d'activité, sur lequel vous recevez un rapport aujourd'hui?



« Je ne retrouve pas la créativité et la combativité du terrain dans les échanges parisiens », regrette la ministre. Photo AFP

C'est une révolution, une vision moderne de notre modèle social, qui répond à l'aspiration des Français à la maîtrise de leur parcours professionnels. La vie professionnelle a changé, elle est faite de davantage de ruptures. Nous voulons que les droits acquis par un actif au cours de sa carrière ne soient jamais perdus, quels que soient ses changements d'emploi ou de statut. Un salarié perd son compte épargne temps lorsqu'il change d'entreprise, ne peut plus utiliser son compte formation s'il crée son entreprise. Ces situations viennent des cloisonnements de nos dispositifs, et c'est pour y répondre

que nous créons le CPA.

Au-delà du compte personnel de formation, du compte pénibilité, que pourrait-on encore inclure dans ce compte personnel?

Nous engageons le dialogue avec les partenaires sociaux. Mais les socialistes portent de longue date le droit à la deuxième chance, pour les personnes sorties sans diplôme du système scolaire. On pourrait donc imaginer une sorte de compte-temps qui leur permettrait de reprendre une formation ou des études.

Souhaitez-vous une négociation, avec l'objectif d'un accord, sur ce compte personnel d'activité?

Ce serait effectivement un beau sujet de négociation. Mais nous en discuterons avec les partenaires sociaux lors de la conférence sociale, le 19 octobre.

Vous avez le Code du travail sur votre bureau. Il est trop lourd, trop épais?

La vraie question est l'illisibilité des droits pour les salariés, et la complexité pour les petites entreprises. Et les cadres trop rigides empêchent les adaptations au plus près du terrain. En partant du rapport de Jean-Denis Combexelle, nous devons redonner du souffle à la négociation collective, en faire un

levier de performance économique et sociale. Ce sera l'objectif de la loi que je présenterai début 2016.

Mais pour négocier, il faut des partenaires. À gauche, beaucoup critiquent la mauvaise volonté du patronat

Ne généralisons pas. Certains patrons souhaiteraient en effet qu'il n'y ait pas de syndicat. Et certains syndicats ont une culture qui ne les conduit pas toujours à la table des négociations. Moi, je défends le dialogue social, parce qu'il permet des solutions équilibrées.

Vous avez personnellement été syndiquée?

Non, parce que j'étais chargée de mission, pas membre de la fonction publique territoriale. Mais j'ai poussé à la création d'un syndicat des collaborateurs d'élu à la Ville de Paris, quand j'étais adjointe au maire.

Selon vous, le service public de l'emploi fonctionne bien?

Pôle Emploi s'est beaucoup amélioré, dans le contact avec les entreprises, ou sur l'accompagnement des demandeurs d'emploi de longue durée. Mais il y a beaucoup d'acteurs, dans les champs de l'emploi, de l'insertion et de la formation professionnelle.



Avec trop de lourdeurs, parfois de blocages, au détriment des demandeurs d'emploi. Il faut nous faut absolument une meilleure coordination, je suis sûre que nous pouvons gagner en efficacité.

François Rebsamen, avant de quitter le bureau où nous sommes, avait déclaré à notre journal :

« La France est dure à réformer »

C'est vrai, quand on est sur le terrain, quand on voit tous ces projets, ces innovations, ces dialogues entre chefs d'entreprise et salariés, on ne peut qu'être optimiste. Et puis ce climat se dégrade quand on passe au niveau national

Vous voulez dire : au niveau

parisien?

Oui, je ne retrouve pas la créativité et la combativité du terrain dans les échanges « parisiens », on est davantage dans la défiance. Mais moi, j'ai envie de faire bouger les lignes. J'ai 37 ans, je suis une femme de gauche, j'ai envie d'incarner ce que doivent être les droits des actifs dans le futur, et contribuer à inventer le modèle social du XXIe siècle.

Propos recueillispar Francis
BROCHET ■

SOCIAL ENTRETIEN AVEC LA NOUVELLE MINISTRE DU TRAVAIL, MYRIAM EL KHOMRI

«Je veux faire bouger les lignes»

À 37 ans, elle est chargée de deux défis décisifs pour les Français et pour le président: réduire le chômage et réformer le droit du travail. Rencontre avec Myriam El Khomri aujourd'hui en Franche-Comté.

Que représente le compte personnel d'activité sur lequel vous recevez un rapport aujourd'hui?



« Je ne retrouve pas la créativité et la combativité du terrain dans les échanges « parisiens », regrette la ministre. Photo AFP

C'est une révolution, une vision moderne de notre modèle social qui répond à l'aspiration des Français, à la maîtrise de leur parcours professionnel. La vie professionnelle a changé, elle est faite de davantage de ruptures. Nous voulons que les droits acquis par un actif au cours de sa carrière ne soient jamais perdus quels que soient les changements d'emploi ou de statut. Un salarié perd son compte épargne temps lorsqu'il change d'entreprise, ne peut plus utiliser son compte formation s'il crée son entreprise. Ces situations viennent des cloisonnements de nos dispositifs, et c'est pour y répondre que nous créons le CPA.

Au-delà du compte personnel de formation, du compte pénibilité, que pourrait-on encore inclure dans ce compte personnel?

Nous engageons le dialogue avec les partenaires sociaux. Mais les socialistes portent de longue date le droit à la deuxième chance pour les personnes sorties sans diplôme du système scolaire. On pourrait donc imaginer une sorte de compte-temps qui leur permettrait de reprendre une formation ou des études.

Souhaitez-vous une négociation, avec l'objectif d'un accord, sur ce compte personnel d'activité?

Ce serait effectivement un beau sujet de négociation. Mais nous en discuterons avec les partenaires sociaux lors de la conférence sociale, le 19 octobre.

Vous avez le Code du travail sur votre bureau. Il est trop lourd, trop épais?

La vraie question est l'illisibilité des droits pour les salariés et la complexité pour les petites entreprises. Et les cadres trop rigides empêchent les adaptations au plus près du terrain. En partant du rapport de Jean-Denis Combrexelle, nous devons redonner du souffle à la négociation collective, en faire un levier de performance économique

et sociale. Ce sera l'objectif de la loi que je présenterai début 2016.

Mais pour négocier, il faut des partenaires. À gauche, beaucoup critiquent la mauvaise volonté du patronat

Ne généralisons pas. Certains patrons souhaiteraient en effet qu'il n'y ait pas de syndicat. Et certains syndicats ont une culture qui ne les conduit pas toujours à la table des négociations. Moi, je défends le dialogue social, parce qu'il permet des solutions équilibrées.

Vous avez personnellement été syndiquée?

Non, parce que j'étais chargée de mission, pas membre de la fonction publique territoriale. Mais j'ai poussé à la création d'un syndicat des collaborateurs d'élus à la ville de Paris quand j'étais adjointe au maire.

Selon vous, le service public de l'emploi fonctionne bien?

Pôle emploi s'est beaucoup amélioré, dans le contact avec les entreprises ou l'accompagnement des demandeurs d'emploi de longue durée. Mais il y a beaucoup d'acteurs, dans les champs de l'emploi, de l'insertion et de la formation professionnelle. Avec trop de lourdeurs, parfois de blocages au détriment des demandeurs d'emploi.

Il nous faut absolument une meilleure coordination, je suis sûr que nous pouvons gagner en efficacité.

François Rebsamen avait déclaré à notre journal, avant de quitter le

bureau où nous sommes : « La

France est dure à réformer »

C'est vrai. Quand on est sur le terrain, quand on voit tous ces projets, ces innovations, ces dialogues entre chefs d'entreprise et salariés, on ne peut qu'être optimiste. Et puis, ce climat se dégrade quand on passe au niveau national

Vous voulez dire au niveau

parisien?

Oui, je ne retrouve pas la créativité et la combativité du terrain dans les échanges « parisiens », on est davantage dans la défiance. Mais moi, j'ai envie de faire bouger les lignes. J'ai 37 ans, je suis une femme de gauche, j'ai envie d'incarner ce que doivent être les droits des actifs dans le futur, et contribuer à inventer le modèle social du XXI^e siècle.

, Recueilli par Francis Brochet ■

POLITIQUE ENTRETIEN AVEC LA NOUVELLE MINISTRE DU TRAVAIL, MYRIAM EL KHOMRI.

«Un droit à la deuxième chance»

À 37 ans, elle est chargée de deux défis décisifs pour les Français, et pour le président: réduire le chômage, réformer le droit du travail. Rencontre avec Myriam El Khomri, aujourd'hui en Franche-Comté.

Que représente le compte personnel d'activité, sur lequel vous recevez un rapport aujourd'hui?



« Je ne retrouve pas la créativité et la combativité du terrain dans les échanges "parisiens" », regrette la ministre. Photo AFP

« C'est une révolution, une vision moderne de notre modèle social, qui répond à l'aspiration des Français à la maîtrise de leur parcours professionnels. La vie professionnelle a changé, elle est faite de davantage de ruptures. Nous voulons que les droits acquis par un actif au cours de sa carrière ne soient jamais perdus, quels que soient ses changements d'emploi ou de statut. Un salarié perd son compte épargne temps lorsqu'il change d'entreprise, ne peut plus utiliser son compte formation s'il crée son entreprise. Ces situations viennent des cloisonnements de nos dispositifs, et c'est pour y répondre

que nous créons le CPA. »

Au-delà du compte personnel de formation, du compte pénibilité, que pourrait-on encore inclure dans ce compte personnel?

« Nous engageons le dialogue avec les partenaires sociaux. Mais les socialistes portent de longue date le droit à la deuxième chance, pour les personnes sorties sans diplôme du système scolaire. On pourrait donc imaginer une sorte de compte-temps qui leur permettrait de reprendre une formation ou des études. »

Souhaitez-vous une négociation, avec l'objectif d'un accord, sur ce compte personnel d'activité?

« Ce serait effectivement un beau sujet de négociation. Mais nous en discuterons avec les partenaires sociaux lors de la conférence sociale, le 19 octobre. »

Vous avez le Code du travail sur votre bureau. Il est trop lourd, trop épais?

« La vraie question est l'illisibilité des droits pour les salariés, et la complexité pour les petites entreprises. Et les cadres trop rigides empêchent les adaptations au plus près du terrain.

En partant du rapport de Jean-Denis Combexelle, nous devons redonner du souffle à la négociation

collective, en faire un levier de performance économique et sociale. Ce sera l'objectif de la loi que je présenterai début 2016. »

Mais pour négocier, il faut des partenaires. À gauche, beaucoup critiquent la mauvaise volonté du patronat

« Ne généralisons pas. Certains patrons souhaiteraient en effet qu'il n'y ait pas de syndicat. Et certains syndicats ont une culture qui ne les conduit pas toujours à la table des négociations. Moi, je défends le dialogue social, parce qu'il permet des solutions équilibrées. »

Vous avez personnellement été syndiquée?

« Non, parce que j'étais chargée de mission, pas membre de la fonction publique territoriale. Mais j'ai poussé à la création d'un syndicat des collaborateurs d'élu à la Ville de Paris, quand j'étais adjointe au maire. »

Selon vous, le service public de l'emploi fonctionne bien?

« Pôle emploi s'est beaucoup amélioré, dans le contact avec les entreprises, ou sur l'accompagnement des demandeurs d'emploi de longue durée. Mais il y a beaucoup d'acteurs, dans les champs de l'emploi, de l'insertion et



de la formation professionnelle. Avec trop de lourdeurs, parfois de blocages, au détriment des demandeurs d'emploi. Il faut nous faut absolument une meilleure coordination, nous pouvons gagner en efficacité. »

François Rebsamen, avant de quitter le bureau où nous sommes, avait déclaré à notre journal :

« **La France est dure à réformer** »

« C'est vrai, quand on est sur le terrain, quand on voit tous ces projets, ces innovations, ces dialogues entre chefs d'entreprise et salariés, on ne peut qu'être optimiste. Et puis ce climat se dégrade quand on passe au niveau national »

Vous voulez dire : au niveau

parisien?

« Oui, je ne retrouve pas la créativité et la combativité du terrain dans les échanges « parisiens », on est davantage dans la défiance. Mais moi, j'ai envie de faire bouger les lignes. J'ai 37 ans, je suis une femme de gauche, j'ai envie d'incarner ce que doivent être les droits des actifs dans le futur, et contribuer à inventer le modèle social du XXI^e siècle. »

Propos Recueillis par Francis Brochet ■

POLITIQUE ENTRETIEN AVEC LA NOUVELLE MINISTRE DU TRAVAIL, MYRIAM EL KHOMRI.

«Un droit à la deuxième chance»

À 37 ans, elle est chargée de deux défis décisifs pour les Français, et pour le président: réduire le chômage, réformer le droit du travail. Rencontre avec Myriam El Khomri, aujourd'hui en Franche-Comté.

Que représente le compte personnel d'activité, sur lequel vous recevez un rapport aujourd'hui?



« Je ne retrouve pas la créativité et la combativité du terrain dans les échanges "parisiens" », regrette la ministre. Photo AFP

« C'est une révolution, une vision moderne de notre modèle social, qui répond à l'aspiration des Français à la maîtrise de leur parcours professionnels. La vie professionnelle a changé, elle est faite de davantage de ruptures. Nous voulons que les droits acquis par un actif au cours de sa carrière ne soient jamais perdus, quels que soient ses changements d'emploi ou de statut. Un salarié perd son compte épargne temps lorsqu'il change d'entreprise, ne peut plus utiliser son compte formation s'il crée son entreprise. Ces situations viennent des cloisonnements de nos dispositifs, et c'est pour y répondre

que nous créons le CPA. »

Au-delà du compte personnel de formation, du compte pénibilité, que pourrait-on encore inclure dans ce compte personnel?

« Nous engageons le dialogue avec les partenaires sociaux. Mais les socialistes portent de longue date le droit à la deuxième chance, pour les personnes sorties sans diplôme du système scolaire. On pourrait donc imaginer une sorte de compte-temps qui leur permettrait de reprendre une formation ou des études. »

Souhaitez-vous une négociation, avec l'objectif d'un accord, sur ce compte personnel d'activité?

« Ce serait effectivement un beau sujet de négociation. Mais nous en discuterons avec les partenaires sociaux lors de la conférence sociale, le 19 octobre. »

Vous avez le Code du travail sur votre bureau. Il est trop lourd, trop épais?

« La vraie question est l'illisibilité des droits pour les salariés, et la complexité pour les petites entreprises. Et les cadres trop rigides empêchent les adaptations au plus près du terrain. En partant du rapport de Jean-Denis Combexelle, nous devons redonner du souffle à la négociation

collective, en faire un levier de performance économique et sociale. Ce sera l'objectif de la loi que je présenterai début 2016. »

Mais pour négocier, il faut des partenaires. À gauche, beaucoup critiquent la mauvaise volonté du patronat

« Ne généralisons pas. Certains patrons souhaiteraient en effet qu'il n'y ait pas de syndicat. Et certains syndicats ont une culture qui ne les conduit pas toujours à la table des négociations. Moi, je défends le dialogue social, parce qu'il permet des solutions équilibrées. »

Vous avez personnellement été syndiquée?

« Non, parce que j'étais chargée de mission, pas membre de la fonction publique territoriale. Mais j'ai poussé à la création d'un syndicat des collaborateurs d'élu à la Ville de Paris, quand j'étais adjointe au maire. »

Selon vous, le service public de l'emploi fonctionne bien?

« Pôle emploi s'est beaucoup amélioré, dans le contact avec les entreprises, ou sur l'accompagnement des demandeurs d'emploi de longue durée. Mais il y a beaucoup d'acteurs, dans les champs de l'emploi, de l'insertion et



de la formation professionnelle. Avec trop de lourdeurs, parfois de blocages, au détriment des demandeurs d'emploi. Il faut nous faut absolument une meilleure coordination, nous pouvons gagner en efficacité. »

François Rebsamen, avant de quitter le bureau où nous sommes, avait déclaré à notre journal :

« **La France est dure à réformer** »

« C'est vrai, quand on est sur le terrain, quand on voit tous ces projets, ces innovations, ces dialogues entre chefs d'entreprise et salariés, on ne peut qu'être optimiste. Et puis ce climat se dégrade quand on passe au niveau national »

Vous voulez dire : au niveau

parisien?

« Oui, je ne retrouve pas la créativité et la combativité du terrain dans les échanges « parisiens », on est davantage dans la défiance. Mais moi, j'ai envie de faire bouger les lignes. J'ai 37 ans, je suis une femme de gauche, j'ai envie d'incarner ce que doivent être les droits des actifs dans le futur, et contribuer à inventer le modèle social du XXI^e siècle. »

Propos Recueillis par Francis Brochet ■

SOCIAL

El Khomri: «Je veux faire bouger les lignes»

À 37 ans, la nouvelle ministre du Travail est chargée de deux défis décisifs pour les Français, et pour le président de la République: réduire le chômage et réformer le droit du travail. Entretien avec Myriam El Khomri, qui sera aujourd'hui en Franche-Comté.

Que représente le compte personnel d'activité, sur lequel vous recevez un rapport aujourd'hui?



« Je ne retrouve pas la créativité et la combativité du terrain dans les échanges parisiens », regrette la ministre. Photo AFP

C'est une révolution, une vision moderne de notre modèle social, qui répond à l'aspiration des Français à la maîtrise de leur parcours professionnels. La vie professionnelle a changé, elle est faite de davantage de ruptures. Nous voulons que les droits acquis par un actif au cours de sa carrière ne soient jamais perdus, quels que soient ses changements d'emploi ou de statut. Un salarié perd son compte épargne temps lorsqu'il change d'entreprise, ne peut plus utiliser son compte formation s'il crée son entreprise. Ces situations

viennent des cloisonnements de nos dispositifs, et c'est pour y répondre que nous créons le CPA.

Au-delà du compte personnel de formation, du compte pénibilité, que pourrait-on encore inclure dans ce compte personnel?

Nous engageons le dialogue avec les partenaires sociaux. Mais les socialistes portent de longue date le droit à la deuxième chance, pour les personnes sorties sans diplôme du système scolaire. On pourrait donc imaginer une sorte de compte temps qui leur permettrait de reprendre une formation ou des études.

Souhaitez-vous une négociation, avec l'objectif d'un accord, sur ce compte personnel d'activité?

Ce serait effectivement un beau sujet de négociation. Mais nous en discuterons avec les partenaires sociaux lors de la conférence sociale, le 19 octobre.

Vous avez le Code du travail sur votre bureau. Il est trop lourd, trop épais?

La vraie question est l'illisibilité des droits pour les salariés et la complexité pour les petites entreprises. Et les cadres trop rigides empêchent les adaptations au plus

près du terrain. En partant du rapport de Jean-Denis Combrexelle, nous devons redonner du souffle à la négociation collective, en faire un levier de performance économique et sociale. Ce sera l'objectif de la loi que je présenterai au début de l'année 2016.

Mais pour négocier, il faut des partenaires. À gauche, beaucoup critiquent la mauvaise volonté du patronat

Ne généralisons pas. Certains patrons souhaiteraient en effet qu'il n'y ait pas de syndicat. Et certains syndicats ont une culture qui ne les conduit pas toujours à la table des négociations. Moi, je défends le dialogue social, parce qu'il permet des solutions équilibrées.

Vous avez personnellement été syndiquée?

Non, parce que j'étais chargée de mission, pas membre de la fonction publique territoriale. Mais j'ai poussé à la création d'un syndicat des collaborateurs d'élu à la Ville de Paris, quand j'étais adjointe au maire.

Selon vous, le service public de l'emploi fonctionne-t-il bien?
 Pôle Emploi s'est beaucoup



amélioré, dans le contact avec les entreprises, ou sur l'accompagnement des demandeurs d'emploi de longue durée. Mais il y a beaucoup d'acteurs dans les champs de l'emploi, de l'insertion et de la formation professionnelle. Avec trop de lourdeurs, parfois de blocages, au détriment des demandeurs d'emploi. Il faut nous faut absolument une meilleure coordination, je suis sûre que nous pouvons gagner en efficacité.

François Rebsamen, avant de quitter son ministère, nous avait déclaré : « La France est dure à réformer »

C'est vrai, quand on est sur le terrain, quand on voit tous ces projets, ces innovations, ces dialogues entre patrons et salariés, on ne peut qu'être optimiste. Et ce climat se dégrade quand on passe au

niveau national

Ou au niveau « parisien » ?

Oui, je ne retrouve pas la créativité et la combativité du terrain dans les échanges « parisiens », on est davantage dans la défiance. Mais moi, j'ai envie de faire bouger les lignes. J'ai 37 ans, je suis une femme de gauche, j'ai envie d'incarner ce que doivent être les droits des actifs dans le futur, et contribuer à inventer le modèle social du XXIe siècle.

Propos recueillis par Francis Brochet

■



L'ex-banquier Raoul Weil en examen

France

fraude fiscale

L'ex-banquier Raoul Weil en examen

L'ancien haut responsable d'UBS Raoul Weil a été mis en examen par les juges français enquêtant sur un système d'évasion fiscale que la banque suisse est soupçonnée d'avoir organisé. Une caution de 200. 000 euros a été imposée à Raoul Weil, mis en examen pour des faits présumés qui auraient été commis entre 2004 et 2008 quand il supervisait le département international de la banque et gérait la division des fortunes offshore d'UBS.

air France

Le dialogue reprend aujourd'hui

Les deux syndicats de pilotes représentatifs à Air France, le SNPL et le SPAF, seront reçus ce matin à 11h par la direction de la compagnie aérienne, une première depuis l'échec des négociations sur le plan de productivité « Perform 2020 ». L'ordre du jour de la réunion restait hier inconnu. En outre, la CGT a affirmé que la direction avait pris contact avec l'ensemble des organisations syndicales afin de fixer prochainement des rencontres bilatérales, ce que le syndicat regrette. « Ils continuent à cloisonner le dialogue social » entre les différentes catégories de

personnel, ce qui empêche de « poser les vraies questions » sur l'avenir de la compagnie, a commenté Mehdi Kemoune, secrétaire général adjoint de la CGT Air France.

CSA

29 chaînes TNT HD à l'horizon 2016

Dix-huit chaînes existantes de la TNT ont été sélectionnées pour passer en haute définition (HD), a annoncé hier le CSA, mais aucun nouveau projet n'a été retenu, notamment la chaîne de télé-achat proposée par TF1 et M6. Ces 18 chaînes viendront donc s'ajouter aux 11 actuellement existantes en HD en avril prochain.

retraites

Les stages de formation pris en compte

Les stages de formation professionnelle effectués par les chômeurs pourront désormais être pris en compte dans le calcul de la durée de cotisation pour leur retraite, selon un décret publié hier au Journal officiel. La mesure entre rétroactivement en vigueur à compter du 1er janvier 2015.

emploi

Modeste mobilisation dans la rue hier

« Non à la loi Macron, au travail du

dimanche, à la réforme du code du travail » : des milliers de salariés sont descendus hier dans la rue un peu partout en France, à l'appel de la CGT, de la FSU et de Solidaires, pour une journée d'action restée modeste. Très peu de perturbations ont été constatées dans les transports et l'éducation.

compte personnel d'activité

L'idée d'un dispositif universel à points

Manuel Valls avait annoncé la création d'un compte personnel d'activité regroupant les comptes existants (formation, pénibilité...), il a désormais des pistes : un rapport préconise un système universel, à points, de droits « portables » et convertibles pour sécuriser les parcours professionnels. Les droits se conserveraient tout au long de la vie, quelles que soient les ruptures sur le marché du travail.

■



Un «compte personnel» à points?

À quoi ressemblera le « compte personnel d'activité », présenté mardi par le président de la République comme « la grande réforme pour les années qui viennent » ?

Un rapport de [France Stratégie](#), remis aujourd'hui à Manuel Valls, propose des pistes : le compte serait ouvert automatiquement à l'âge de 16 ans (voire avant pour les apprentis), au moment de la réception de la carte vitale, à toute personne résidant en France. Ce serait un système à points, de droits « portables » et convertibles,

qui regrouperait les comptes existants (formation, pénibilité, épargne-temps, voire assurance chômage).

Le gouvernement espère préciser tout cela dans la « loi Khomri » prévue début 2016. Mais attention à « ne pas confondre vitesse et précipitation », a prévenu Laurent Berger (CFDT), pointant avec d'autres les nombreuses difficultés techniques du projet. ■



UN COMPTE PERSONNEL À POINTS

À quoi ressemblera le « compte personnel d'activité », présenté mardi par le Président comme « la grande réforme pour les années qui viennent » ? Un rapport de [France Stratégie](#), remis aujourd'hui à Manuel Valls, propose des pistes : le compte serait ouvert automatiquement à l'âge de 16 ans (voire avant pour les apprentis), au moment de la réception de la Carte vitale, à toute personne résidant en France. Ce serait un système à points, de droits « portables » et convertibles, qui regrouperait les

comptes existants (formation, pénibilité, épargne-temps, voire assurance chômage). Le gouvernement espère préciser tout cela dans la « loi Khomri » prévue début 2016. Mais attention à « ne pas confondre vitesse et précipitation », a prévenu Laurent Berger (CFDT), pointant avec d'autres les nombreuses difficultés techniques du projet. ■



Un compte personnel à points?

À quoi ressemblera le « compte personnel d'activité », présenté mardi par le Président comme « la grande réforme pour les années qui viennent » ? Un rapport de [France Stratégie](#), remis aujourd'hui à Manuel Valls, propose des pistes : le compte serait ouvert automatiquement à l'âge de 16 ans (voire avant pour les apprentis), au moment de la réception de la Carte vitale, à toute personne résidant en France. Ce serait un système à points, de droits « portables » et

convertibles, qui regrouperait les comptes existants (formation, pénibilité, épargne-temps, voire assurance chômage). Le gouvernement espère préciser tout cela dans la « loi Khomri » prévue début 2016. Mais attention à « ne pas confondre vitesse et précipitation », a prévenu Laurent Berger (CFDT). ■



Un compte personnel à points?

À quoi ressemblera le « compte personnel d'activité », présenté mardi par le Président comme « la grande réforme pour les années qui viennent » ? Un rapport de [France Stratégie](#), remis aujourd'hui à Manuel Valls, propose des pistes : le compte serait ouvert automatiquement à l'âge de 16 ans (voire avant pour les apprentis), au moment de la réception de la Carte vitale, à toute personne résidant en France. Ce serait un système à points, de droits « portables » et

convertibles, qui regrouperait les comptes existants (formation, pénibilité, épargne-temps, voire assurance chômage). Le gouvernement espère préciser tout cela dans la « loi Khomri » prévue début 2016. Mais attention à « ne pas confondre vitesse et précipitation », a prévenu Laurent Berger (CFDT). ■



A Matignon

Le Premier ministre Manuel VALLS se verra remettre aujourd'hui le rapport de France Stratégie sur le Compte personnel d'activité en présence de Mme Myriam El KHOMRI, ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation Professionnelle et du Dialogue Social, puis s'entretiendra avec Mme Marisol TOURAINE, ministre des Affaires Sociales, de la Santé et des Droits des Femmes. Le Chef du gouvernement entamera ensuite un déplacement de cinq jours qui le conduira en Egypte, en Jordanie, puis en Arabie saoudite.



EXTRAIT DU PROGRAMME

**LES TEMPS FORTS
DES HISTORIENS QUI ONT
COLLABORÉ AU HORS-SÉRIE**

SERGE GRUZINSKI

Conférence inaugurale: Au-delà des empires: quelle histoire écrire dans un monde globalisé ?

Table ronde: Les empires, vecteurs de la mondialisation.
Avec Patrick Boucheron et Pierre Singaravélou.

Atelier: Rencontres et confrontations d'empires dans la première mondialisation à partir de l'ouvrage *L'Aigle et le Dragon*, de Serge Gruzinski, avec Laurent Guittou, professeur au lycée Philippe-Lamour de Nîmes.

Présentation de l'ouvrage:
L'histoire, pour quoi faire ? (Fayard)

ROMAIN BERTRAND

Table ronde: Les empires, des tours de Babel? Entre multilinguisme et unification linguistique. Avec Romain Bertrand, Anna Heller, Michel Kaplan, Alain Messaoudi, Emmanuelle Sibeud.

Table ronde: A-t-on vraiment besoin de programmes d'histoire ?
Avec Patrick Boucheron, Raphaëlle Branche, Emmanuel Laurentin, Michel Lussault.

Présentation de l'ouvrage:
Le Long Remords de la Conquête.

Manille-Mexico-Madrid: l'affaire Diego de Avila (1577-1580), Seuil.

Table ronde: La politique des empires: le défi de la diversité.
Avec Jane Burbank, Catherine Coquery-Vidrovitch, Sabine Dullin, Jakob Vogel.

Table ronde: Ecrire l'histoire de la colonisation autrement. Avec Hélène Blais, Isabelle Grangaud, Camille Lefebvre, M'hamed Oualdi, Emmanuelle Sibeud.

EDHEM ELDEM

Table ronde: Dieu au service des empires ? Avec Maurice Sartre, François Ermenwein, Augustin Jomier, Elie Barnavi.

Table ronde: L'islam est-il un empire ? Avec François-Xavier Fauvelle, Christian Grataloup, Corinne Lefèvre, Gabriel Martinez-Gros.

Conférence: Empire, histoire, massacres: le dernier siècle de l'Empire ottoman.

FREDERICK COOPER

Conférence: Empire, décolonisation et citoyenneté: la France et l'Afrique de l'époque coloniale à nos jours.

JANE BURBANK

Table ronde: Gouverner autrement: les leçons des empires.
Avec Christian Grataloup, Laurent Testot, Alessandro Stanziani.

JACQUES FRÉMEAUX

Conférence: La question d'Orient ou le choc des empires.

Table ronde: En quoi les empires coloniaux sont-ils différents des autres. Avec Patrick Dramé, Armelle Enders, Béatrice Heuser, Yann Le Bohec.

Table ronde: Intérêts économiques et opérations militaires. Avec Jean-Luc Cotard, Jean-Philippe Margueron, Rémy Rioux, Hervé Pierre.

LA CONFÉRENCE DE CLÔTURE

Le rire posthume des empires, sera prononcée par **Bernard Guetta**, président de cette 18^e édition.

Parmi les personnalités invitées : Benjamin Stora, Henry Laurens, Jean-Pierre Filiu, Jean-Marc Ayrault, Sabine Dullin, Cynthia Fleury, Catherine Coquery-Vidrovitch, etc.

LE SALON DU LIVRE

Il accueille plus de 300 auteurs et quelque 200 exposants. Seront présents notamment : Erik Orsenna, Gérard Chaliand, Tzvetan Todorov, Hélène Carrère d'Encausse, Robert Frank, Alya Aglan, François Hartog, Mona Ozouf, Alexandre Adler, Pierre Rosanvallon, Régis Debray, Michel Winock, etc.

Parmi les dizaines de rencontres programmées, notons trois d'entre elles :

— Un dialogue entre Adam Tooze, professeur à l'université de Columbia, avec Johann Chapoutot, professeur à l'université Sorbonne-Nouvelle – Paris-III sur la Grande Guerre et l'émergence de l'empire américain.

— Un échange entre l'écrivain Mathias Enard, qui préside le Salon du livre, et l'historienne Leyla Dakhli, sur l'Orient et les orientalistes.

— Une présentation de la nouveauté éditoriale de la rentrée, le *Dictionnaire de l'historien* (PUF), par Claude Gauvard, Jean-François Sirinelli, Claire Judde de Larivière, Alain Corbin et Johann Chapoutot.

L'ÉCONOMIE

La bonne compréhension de l'économie est devenue un enjeu démocratique majeur tant les sujets économiques ont envahi et même submergé le champ politique. Omniprésente, du local à l'international, l'économie est plus qu'un sujet : c'est une façon de questionner le temps présent.

Après la conférence d'ouverture par Daniel Cohen, 40 rencontres pour décrypter les questions que pose l'économie à nos sociétés et 130 personnalités de tous horizons pour penser un monde en pleine mutation.

Avec Jean Pisani-Ferry, Louis Schweitzer, Hervé Gaymard, Patrick

Artus, André Orléan, Michel Aglietta, Jacques Attali, Philippe d'Ornano, Marc-Antoine Jamet, James Galbraith, Olivier Pastré, Gaspard Koenig, El Mouhoub Mouhoud, Laurent Carroué, Béatrice Giblin, Jean-Hervé Lorenzi, Pierre-Jean Benghozi et beaucoup d'autres... Et la présence exceptionnelle de Jean-Louis Beffa et Pierre-André de Chalendar pour la célébration des 350 ans de Saint-Gobain.

LE CYCLE CINÉMA

Présidé par le cinéaste et écrivain Jean-Louis Comolli, le cycle cinéma présentera en écho aux débats et conférences une cinquantaine de films.

Organisé autour de quatre thèmes (personnages d'empereurs, empires en guerre, empires coloniaux, nations contre empires), il permettra de revoir de grands classiques : *Napoléon Bonaparte* d'Abel Gance (version sonore de 1935), *L'Impératrice rouge* de Josef von Sternberg, *La Bandera* de Julien Duvivier, *Citizen Kane* d'Orson Welles, *Aguirre, la colère de Dieu* de Werner Herzog, *Le Désert des Tartares* de Valerio Zurlini, *Mad Max* de George Miller. Et des films plus récents : *Sunshine* d'Istvan Szabo, *Alexandre* d'Oliver Stone, *La Cité interdite* de Zhang Yimou, *L'Arche russe* d'Alexandre Sokourov, *Révolution Zéj* de Tariq Teguia, *Crosswind, la croisée des vents* de Martti Helde, *Red Army* de Gabe Polsky.

Plusieurs avant-premières en présence des réalisateurs seront les temps forts de ce cycle :
Une histoire de fou de Robert Guédiguian en ouverture, *Une jeunesse allemande* de Jean-Gabriel Periot, *En mai, fais ce qu'il te plaît* de Christian Carion, *Orlando Ferito*, *Roland blessé* de Vincent Dieutre, *Le Fils de Saul* de Laszlo Nemes.

Un ciné-concert exceptionnel permettra de redécouvrir *Salammô* de Pierre Marodon (1925) avec un accompagnement de l'Ensemble Beatus.

Deux leçons de cinéma seront proposées par Jean-Louis Comolli, théoricien du cinéma documentaire.



BIBLIOGRAPHIE



GÉNÉRALITÉS

Géopolitique des empires, de Gérard Chaliand, Jean-Pierre Rageau, Flammarion, 2015 (nouvelle édition), 256 p., 9 €

Cultures d'empires : échanges et affrontements culturels en situation coloniale, sous la dir. de Romain Bertrand, d'Hélène Blais et d'Emmanuelle Sibeud, Karthala, 2015, 298 p., 24€

Brève histoire des empires : comment ils surgissent, comment ils s'effondrent, de Gabriel Martinez-Gros, Seuil, 2014, 215 p., 19€

L'Aigle et le Dragon : démesure européenne et mondialisation au XVI^e siècle, de Serge Gruzinski, Fayard, 2012, 434 p., 24,30 €

Empires : de la Chine ancienne à nos jours, de Jane Burbank et Frederick Cooper, traduit de l'anglais (Etats-Unis) par Christian Jeanmougin, Payot, 2011, 687 p., 35,50 €

L'Empire et ses ennemis : la question impériale dans l'Histoire, d'Henry Laurens, Seuil, 2009, 244 p., 18,30 €

EMPIRE ROMAIN

Les Derniers Jours : la fin de l'Empire romain d'Occident, de Michel De Jaeghere, Les Belles Lettres, 2014, 656 p., 27 €

Atlas de l'Empire romain : construction et apogée, 300 av. J.-C.-200 apr. J.-C., de Christophe Badel, cartographie Claire Levasseur, Autrement, 2012, 96 p., 19,90 €

Rome et l'intégration de l'empire : 44 av. J.-C.-260 apr. J.-C. Les structures de l'Empire romain (tome 1), de François Jacques, John Scheid, PUF, 2010, 412 p., 40 €

Rome. Grandeur et déclin de la République (vol. 1). **Grandeur et chute de l'Empire** (vol. 2). de Marcel Le Glay, Perrin, 2005, 514 p. et 892 p., 11 et 21,50 €

EMPIRES COLONIAUX

Les Empires coloniaux : XIX^e-XX^e siècle, sous la dir. de Pierre Singaravélou, Seuil, coll. Points, 2013, 454 p., 10€

Les Empires coloniaux : une histoire-monde, de Jacques Frémeaux, CNRS Editions, 2012, 564 p., 11,85€

Atlas des empires coloniaux : XIX-XX^e siècles, de Jean-François Klein, Pierre Singaravélou, Marie-Albane de Suremain, cartographie Fabrice Le Goff, Autrement, 2012, 96 p., 19,90€

De quoi fut fait l'empire : les guerres coloniales au XIX^e siècle, de Jacques Frémeaux, CNRS Editions, 2010, 576 p., 29 €

Mémoires d'empire : la controverse autour du « fait colonial », de Romain Bertrand, Editions du Croquant, 2006, 219 p., 18,50 €

De l'utilité des empires : colonisation et prospérité de l'Europe, XVI^e-XX^e siècle, de Bouda Etemad, Armand Colin, 2005, 334 p., 34,10 €

HISTOIRES D'EMPIRE

L'Afrique dans le monde : capitalisme, empire, Etat-nation, de Frederick Cooper, traduit de l'anglais (Etats-Unis) par Christian Jeanmougin, Payot, 2015, 256 p., 28 €

Le Long Remords de la Conquête : Manille-Mexico-Madrid, l'affaire Diego de Avila, 1577-1580, de Romain Bertrand, Seuil, 2015, 512 p., 25 €

Partager le monde : rivalités impériales franco-britanniques, 1748-1756, de François Ternat, Presses de l'université Paris-Sorbonne, 2015, 584 p., 26 €

Histoire de la Russie et de son empire, de Michel Heller, traduit du russe par Anne Coldefy-Faucard, préface Marie-Pierre Rey, Perrin, 2015, 1 486 p., 17 €

Histoire de la Turquie : de l'empire à nos jours, d'Hamit Bozarslan, Tallandier, 2015 (nouvelle édition), 590 p., 26,90 €

La Mer des califes : une histoire de la Méditerranée musulmane, VII^e-XII^e siècle, de Christophe Picard, Seuil, 2015, 439 p., 26 €

Le Rhinocéros d'or : histoires du Moyen Age africain, de François-Xavier Fauvelle, Gallimard, 2014, 378 p., 9 €

L'Empire britannique, de Fabrice Bensimon, PUF, 2013, 127 p., 9 €

Histoire de la Chine : des origines à nos jours, de John King Fairbank, Merle Goldman, traduit de l'anglais (Etats-Unis) par Simon Duran, Tallandier, 2013, 750 p., 12,50 €

Le Destin brisé de l'empire aztèque, de Serge Gruzinski, Gallimard, 2010, 175 p., 15,30 €

Nouvelle histoire du premier Empire. Napoléon et la conquête de l'Europe, 1804-1810 (vol. 1).

L'Effondrement du système napoléonien, 1810-1814 (vol. 2).

La France et l'Europe de Napoléon, 1804-1814 (vol. 3).

Les Cent-Jours, 1815 (vol. 4). de Thierry Lentz, Fayard, de 2002 à 2010, 700 p., 500 p., 835 p., 599 p., 28 €, 27,40 €, 32 € et 27,40 €

Le Monde chinois, de Jacques Gernet, Armand Colin, 1999, 704 p., 77,20 €

Histoire de l'empire perse : de Cyrus à Alexandre, de Pierre Briant, Fayard, 1996, 1 247 p., 45,70 €

Histoire de l'Empire mongol, de Jean-Paul Roux, Fayard, 1993, 597 p., 30,50 €

HISTOIRES D'HOMMES

Gertrude Bell, archéologue, aventurière, agent secret, de Christel Mouchard, Tallandier, 2015, 336 p., 20,90 €

Genghis Khan His Conquests, His Empire, His Legacy, de Frank McLynn, Da Capo Press, 2015

Genghis Khan and the Mongol War Machine, de Chris Peers, Pen & Sword Books, 2015

Napoléon et l'Héritage de la gloire, de Robert Morrissey, 2010, PUF, 255 p., 29,50 €

BEAUX LIVRES

Unseen Waterloo : The Conflict Revisited, de Sam Faulkner, Somerset House, 2015, 240 p., 50 £ (environ 68 €).

Empire, de Jon Tonks, Dewi Lewis Publishing, 2014, 188 p., 35 £ (environ 47 €)

World Wide Order, de Julian Röder, Hatje Cantz, 2014, 132 p., 35 €

Empire, de Charles Fréger, Kerher Verlag/Thames & Hudson, 2010, 176 p., 39 €

Dans les ministères

M. Laurent FABIUS, ministre des Affaires étrangères et du Développement international, est aujourd'hui à Lima où il prendra part à la réunion du G20 Finances et aux assemblées annuelles du FMI et de la Banque mondiale dont il rencontrera le président Jim YONG KIM. Samedi, il sera en déplacement en Bolivie à l'occasion de la conférence mondiale des peuples contre le changement climatique à Cochabamba.

Mme Najat VALLAUD-BELKACEM, ministre de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, prendra part à la séance officielle d'ouverture des 18^{èmes} Rendez-vous de l'histoire à Blois puis fera un déplacement dans le cadre de la première semaine du climat puis présidera une réunion des ambassadeurs de la "Code week".

Mme Christiane TAUBIRA, Garde des Sceaux, ministre de la Justice, assistera aujourd'hui au Conseil Justice et Affaire Intérieures à Luxembourg.

M. Michel SAPIN, ministre des Finances et des Comptes publics, est jusqu'à dimanche à Lima où il prendra part à la réunion du G20 Finances et aux assemblées annuelles du FMI et de la Banque mondiale dont il rencontrera le président Jim YONG KIM.

M. Jean-Yves LE DRIAN, ministre de la Défense, prendra part à la 93^{ème} session du Conseil supérieur de la fonction militaire à l'Ecole militaire puis à la cérémonie d'adieu aux armes du général d'armée aérienne Jean-Paul PALOMEROS avant d'inaugurer le laboratoire P4, de l'Institut de recherche biomédicale des armées-IRBA à Brétigny-sur-Orge.

Mme Marisol TOURAINE, ministre des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes, se rendra aujourd'hui à Berlin pour une réunion des ministres de la Santé des pays du G7 sur les enseignements de la mobilisation contre Ebola puis s'entretiendra avec M. Manuel VALLS, Premier ministre.

- Mme Myriam EL KHOMRI, ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social, aura aujourd'hui un entretien avec M. Radoslaw MLECZKO, sous-secrétaire d'Etat au ministère du Travail et de la Politique sociale de Pologne puis inaugurera le séminaire consacré au détachement des travailleurs dans le cadre de la libre prestation de services avant d'assister à la remise du rapport de France Stratégie sur le compte personnel d'activité à M. Manuel VALLS Premier ministre. L'après-midi, elle effectuera un déplacement en Franche-Comté.
- M. Bernard CAZENEUVE, ministre de l'Intérieur, interviendra à l'assemblée d'ENEX au Club de l'Etoile puis assistera à l'assemblée générale de l'Association des Hauts-Fonctionnaires de la Police Nationale avant de prendre part au 30^{ème} anniversaire du RAID à Bièvres.
- M. Stéphane LE FOLL, ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, porte-parole du gouvernement, est aujourd'hui en déplacement en Russie où il rencontrera notamment MM. Arkadi DVORKOVITCH, vice-premier ministre et Alexandre TKATCHIOV, ministre de l'Agriculture russe. Samedi, il se rendra au Mans pour participer à la table ronde "la COP21 : Quel enjeu pour la planète ?" dans le cadre de la 25^{ème} heure du Livre.
- M. Emmanuel MACRON, ministre de l'Economie, de l'Industrie et du Numérique, fera aujourd'hui une allocution en ouverture du 1^{er} Congrès des Avocats à la Maison de la Mutualité puis se verra remettre un rapport du Conseil d'analyse économique sur l'économie numérique par Mme Agnès BENASSY-QUERE, présidente déléguée. Il présidera ensuite le Comité de pilotage de l'Alliance pour l'industrie du futur.
- Mme Fleur PELLERIN, ministre de la Culture et de la Communication, est jusqu'à samedi en déplacement en Corée du Sud dans le cadre Année France-Corée 2015-2016 ; Festival international du film de Busan.
- M. Patrick KANNER, ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, signera aujourd'hui une convention relative à la charte "entreprises et quartiers" entre le ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports et Transdev puis inaugurera "Ideas Box", médiathèque en kit. Dimanche il assistera à la rencontre "France-Irlande" dans le cadre de la Coupe du Monde de Rugby.
- Mme George PAU-LANGEVIN, ministre des Outre-mer, aura aujourd'hui un entretien avec M. Laurent CABRERA, nouveau secrétaire général du Haut-commissariat en Nouvelle-Calédonie.
- M. Harlem DESIR, secrétaire d'Etat chargé des Affaires européennes, est jusqu'à samedi en Arménie à l'occasion de la 31^{ème} session de la conférence ministérielle de la Francophonie.
- Mme Annick GIRARDIN, secrétaire d'Etat chargée du Développement et de la Francophonie, participera à l'Assemblée annuelle de la Banque Mondiale et du FMI à Lima au Pérou.
- M. Matthias FEKL, secrétaire d'Etat chargé du Commerce extérieur, de la Promotion du tourisme et des Français de l'étranger, interviendra aujourd'hui à l'occasion de la journée de mobilisation en faveur de l'abolition de la peine de mort au Quai d'Orsay puis à l'occasion de la session plénière de l'assemblée des Français de l'étranger avant de recevoir des présidents des associations d'anciens élèves étrangers de l'Ecole nationale d'administration.
- M. Thierry MANDON, secrétaire d'Etat chargé de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, est en déplacement à Berlin pour une réunion du G7 des ministres chargés de la science.



- M. Christian ECKERT, secrétaire d'Etat chargé du Budget, se rendra aujourd'hui en Meurthe-et-Moselle pour l'inauguration du projet Web Force 3 Lorraine / Ecole du Numérique à Piennes avec Mme Axelle LEMAIRE, secrétaire d'Etat chargée du Numérique.
- M. Jean-Marc TODESCHINI, secrétaire d'Etat chargé des Anciens combattants et de la Mémoire, procédera aujourd'hui à la remise de Croix et de cartes du combattant au 3^e régiment d'hélicoptères de combat à Etain dans la Meuse puis à la remise de Croix et de cartes du combattant au 1^{er} régiment d'infanterie à Sarrebourg avant de remettre des Croix et des cartes du combattant au 1^{er} tirailleur à Epinal. Dimanche, il se rendra à Bitche à l'occasion de la 9^e journée de la Mémoire mosellane et remise de Croix et de cartes du combattant au 16^e bataillon de chasseurs.
- Mme Laurence ROSSIGNOL, secrétaire d'Etat chargée de la Famille, des Personnes âgées et de l'Autonomie, posera samedi la première poutre de la crèche territoriale de Villereau dans le Nord puis interviendra au colloque de l'association Old'Up "Comment l'esprit vient aux vieux" au Conseil Economique Social et Environnemental. Dimanche, elle prononcera le discours de clôture au colloque "Nos Familles, entre Traditions et Ruptures" organisé par la Coopération Féminine et le Conseil International des Femmes Juives de France.
- Mme Pascale BOISTARD, secrétaire d'Etat chargée des Droits des femmes, assistera aujourd'hui au colloque "Prévention de l'excision en France : le rôle clé des professionnel-le-s" organisé par l'association Excision, parlons-en ! puis interviendra devant la Chambre de commerce et d'industrie d'Ile-de-France autour des "Femmes cheffes d'entreprise". Elle se rendra en fin d'après-midi à Amiens pour la séance plénière de l'association "Femmes solidaires" de la Somme. Elle remettra à cette occasion la Légion d'Honneur à Mme Anne-Marie QUEULIN, présidente du comité Femmes Solidaires de la Somme.
- Mme Martine PINVILLE, secrétaire d'Etat chargée du Commerce, de l'Artisanat, de la Consommation et de l'Economie sociale et solidaire, inaugurera la 22^{ème} édition des "Artisanales de Chartres" organisées par la Chambre de métiers et de l'artisanat d'Eure-et-Loir puis assistera à la remise de diplômes de la Faculté des métiers de l'Essonne.
- Mme Axelle LEMAIRE, secrétaire d'Etat chargée du Numérique, fera aujourd'hui un déplacement à Metz avec M. Christian ECKERT, secrétaire d'Etat chargé du Budget, pour l'inauguration du projet Web Force 3 Lorraine / Ecole du Numérique.
- M. Thierry BRAILLARD, secrétaire d'Etat chargé des Sports, est en déplacement dans le Var.



FAITS ET TENDANCES

France-Stratégie, qui remet aujourd'hui son rapport sur le Compte personnel d'activité, propose un dispositif universel à points

Le président de France-Stratégie Jean PISANI-FERRY remet aujourd'hui au Premier ministre Manuel VALLS son rapport sur le Compte personnel d'activité (CPA). Le CPA, qui avait été annoncé par M. François HOLLANDE en avril dernier (cf. CE du 07/04/2015), doit regrouper les droits sociaux de chacun, droits à formations, compte pénibilité, compte épargne-temps et mutuelle. Les droits se conserveraient tout au long de la vie, quelles que soient les ruptures sur le marché du travail.

Le dispositif, dont le principe est inscrit dans la loi Rebsamen sur le dialogue social, sera au cœur de la conférence sociale du 19 octobre. Après concertation avec les partenaires sociaux, des contours et modalités seront ensuite précisés par une loi en 2016. En attendant, France Stratégie, organisme de réflexion placé sous la tutelle de Matignon, propose plusieurs pistes pour la mise en place de ce vaste chantier.

Le CPA serait universel, ouvert automatiquement à l'âge de 16 ans (voire avant pour les apprentis), au moment de la réception de la Carte vitale, à toute personne y compris non salariée résidant en France, explique France Stratégie. Sans trancher la question du financement, l'organisme évoque un "fonds propre global". L'objectif est de sécuriser les parcours professionnels, pour "une meilleure adaptation à la réalité du marché du travail et aux transformations de l'économie", résume l'organisme. En "décloisonnant le système de protection sociale", il souhaite réduire la coupure entre les "insiders", les salariés intégrés au marché du travail, et les "outsiders", chômeurs et précaires.

"Réduire les inégalités"

Afin de "réduire les inégalités", il y aurait une dotation initiale pour les publics les plus "fragiles" sur le marché du travail, par exemple les jeunes "décrocheurs" sans formation ou les chômeurs de longue durée. Elle serait financée par la solidarité nationale.

Un premier scénario préconise un CPA orienté vers la formation et "l'amélioration de la capacité professionnelle" : il regrouperait le compte personnel de formation (CPF), le compte personnel de prévention et pénibilité, le compte épargne temps (CET)... Le but : inciter à davantage de mobilité professionnelle, développer l'employabilité. Deuxième scénario : un CPA "banque du temps", auquel le titulaire pourrait ajouter des droits à congés supplémentaires alimentés par du temps de travail non marchand, tels que bénévolat ou le service civique. Dans les deux cas, certains droits seraient convertibles ("fongibles") : les droits en CET pourraient par exemple être utilisés en formation, ou l'inverse. Le tout serait libellé en points – comme l'est actuellement le compte pénibilité.

Troisième scénario : un CPA au périmètre encore plus large, qui regrouperait l'ensemble des droits (CPF, CET, mais aussi assurance maladie, retraite, assurance chômage) et leur donnerait une meilleure lisibilité, via le numérique (application Smartphone, tablette, en ligne). Cela permettrait, par exemple, à un salarié qui veut passer en indépendant de savoir quel impact aura ce changement sur sa retraite. Ou à un travailleur qui risque d'être licencié de connaître ses droits au chômage.



L'assurance chômage pourrait éventuellement être convertible en autres droits (formation, épargne-temps). En revanche, les droits liés aux risques sociaux (maladie et retraite notamment) seraient, eux, non convertibles, afin de ne pas les "dilapider". Les droits acquis au cours de la carrière seraient transportables d'une entreprise à l'autre.

Pour éviter l'effet "baluchon" dissuasif à l'embauche, le CPA serait considéré comme un "coffre-fort" qui appartient à l'individu – libre à lui de le partager ensuite avec son employeur. Le CPA nécessitera "un débat national large, avec un calendrier qui s'étendra sur de nombreuses années", souligne France Stratégie.



France-Stratégie, qui remet aujourd'hui son rapport sur le Compte personnel d'activité, propose un dispositif universel à points

Le président de France-Stratégie Jean PISANI-FERRY remet aujourd'hui au Premier ministre Manuel VALLS son rapport sur le Compte personnel d'activité (CPA). Le CPA, qui avait été annoncé par M. François HOLLANDE en avril dernier (cf. BQ du 07/04/2015), doit regrouper les droits sociaux de chacun, droits à formations, compte pénibilité, compte épargne-temps et mutuelle. Les droits se conserveraient tout au long de la vie, quelles que soient les ruptures sur le marché du travail.

Le dispositif, dont le principe est inscrit dans la loi Rebsamen sur le dialogue social, sera au cœur de la conférence sociale du 19 octobre. Après concertation avec les partenaires sociaux, des contours et modalités seront ensuite précisés par une loi en 2016. En attendant, France Stratégie, organisme de réflexion placé sous la tutelle de Matignon, propose plusieurs pistes pour la mise en place de ce vaste chantier.

Le CPA serait universel, ouvert automatiquement à l'âge de 16 ans (voire avant pour les apprentis), au moment de la réception de la Carte vitale, à toute personne y compris non salariée résidant en France, explique France Stratégie. Sans trancher la question du financement, l'organisme évoque un "fonds propre global". L'objectif est de sécuriser les parcours professionnels, pour "une meilleure adaptation à la réalité du marché du travail et aux transformations de l'économie", résume l'organisme. En "décloisonnant le système de protection sociale", il souhaite réduire la coupure entre les "insiders", les salariés intégrés au marché du travail, et les "outsiders", chômeurs et précaires.

"Réduire les inégalités"

Afin de "réduire les inégalités", il y aurait une dotation initiale pour les publics les plus "fragiles" sur le marché du travail, par exemple les jeunes "décrocheurs" sans formation ou les chômeurs de longue durée. Elle serait financée par la solidarité nationale.



Un premier scénario préconise un CPA orienté vers la formation et "l'amélioration de la capacité professionnelle" : il regrouperait le compte personnel de formation (CPF), le compte personnel de prévention et pénibilité, le compte épargne temps (CET)... Le but : inciter à davantage de mobilité professionnelle, développer l'employabilité. Deuxième scénario : un CPA "banque du temps", auquel le titulaire pourrait ajouter des droits à congés supplémentaires alimentés par du temps de travail non marchand, tels que bénévolat ou le service civique. Dans les deux cas, certains droits seraient convertibles ("fongibles") : les droits en CET pourraient par exemple être utilisés en formation, ou l'inverse. Le tout serait libellé en points – comme l'est actuellement le compte pénibilité.

Troisième scénario : un CPA au périmètre encore plus large, qui regrouperait l'ensemble des droits (CPF, CET, mais aussi assurance maladie, retraite, assurance chômage) et leur donnerait une meilleure lisibilité, via le numérique (application Smartphone, tablette, en ligne). Cela permettrait, par exemple, à un salarié qui veut passer en indépendant de savoir quel impact aura ce changement sur sa retraite. Ou à un travailleur qui risque d'être licencié de connaître ses droits au chômage.

L'assurance chômage pourrait éventuellement être convertible en autres droits (formation, épargne-temps). En revanche, les droits liés aux risques sociaux (maladie et retraite notamment) seraient, eux, non convertibles, afin de ne pas les "dilapider". Les droits acquis au cours de la carrière seraient transportables d'une entreprise à l'autre.

Pour éviter l'effet "baluchon" dissuasif à l'embauche, le CPA serait considéré comme un "coffre-fort" qui appartient à l'individu – libre à lui de le partager ensuite avec son employeur. Le CPA nécessitera "un débat national large, avec un calendrier qui s'étendra sur de nombreuses années", souligne France Stratégie.

Le compte personnel d'activité veut sécuriser les carrières P. 7

la Croix

www.la-croix.com



Poutine rebat les cartes au Moyen-Orient

En intervenant en Syrie et en nouant une alliance étroite avec l'Iran, la Russie s'impose comme un acteur incontournable dans une région où les Occidentaux se montrent impuissants

P. 2-3



Des hélicoptères russes sur la base syrienne de Hmeimim.

LE SYNODE AU JOUR LE JOUR
Comment articuler théorie et pratique
P. 16-17

MIGRANTS
Angela Merkel maintient le cap
P. 5

Cahier central Forum&débats
Dieu au service des empires ?

LITTÉRATURE
Nobel, Svetlana Alexievitch et le mouvement de l'Histoire
P. 19



L'île de Sein veut devenir 100 % renouvelable
P. 23

ÉDITORIAL
par Jean-Christophe Ploquin
Les défis russes

La guerre en Syrie prend un nouveau cours. Soutenu depuis une semaine par une offensive aérienne d'envergure de la Russie, le régime de Bachar Al Assad repart à l'assaut. Exsangue après plus de

quatre années de guerre, son armée ne pourra toutefois progresser qu'avec l'appui au sol de ses autres alliés - Hezbollah libanais, Iran, Irak. Dans ce pays émietté, où les coalitions rassemblent en fait des centaines de groupes combattants aux motivations souvent très locales, la guerre durera encore longtemps, continuant à déraciner les populations. Sauf si le jeu de Moscou accélère la recherche d'une solution diplomatique.

Au-delà de la Syrie, l'intervention russe provoque d'autres ruptures. L'emploi mercredi de missiles de croisière marque les esprits : l'image renvoie aux frappes américaines sur l'Irak de Saddam Hussein

dans les années 1990 et 2000. L'équilibre stratégique au Moyen-Orient s'en trouve modifié, d'autant que Moscou a noué une alliance étroite avec l'Iran. L'axe Moscou-Téhéran remplace l'axe Washington-Riyad qui structurait la région depuis la Seconde Guerre mondiale. Les États-Unis ne semblent guère pressés de répondre : Barack Obama reste persuadé qu'il a plus à perdre qu'à gagner dans ce chaos. Le scénario d'un embrasement général est, du coup, peu vraisemblable.

Une question se pose, en revanche, aux Européens qui ne peuvent se désintéresser de leur voisinage en Méditerranée. En s'installant en Syrie, en exerçant une forte

pression sur la Turquie, la Russie étire une zone de friction qui s'étend dorénavant des pays Baltes au Levant. Avec ses armes, elle veut s'imposer comme un acteur incontournable sur le Vieux Continent, ce qu'elle parvenait de moins en moins à faire avec son pétrole ou son gaz. Cette attitude appelle une réponse d'autant plus difficile à formuler que les Européens sont divisés face à Moscou. La France et l'Allemagne devraient en tout cas s'entendre, comme elles le font pour l'Ukraine. Il devient même urgent qu'elles aient une position commune sur la Syrie alors qu'aujourd'hui Berlin est prêt à discuter avec Bachar Al Assad et que Paris s'y refuse obstinément.



LA VIE PUBLIQUE

A l'Elysée

- Le président de la République François HOLLANDE inaugurera aujourd'hui les nouveaux locaux de l'Ecole nationale des Chartres puis s'entretiendra avec M. Matthias FEKL, secrétaire d'Etat chargé du Commerce extérieur, de la promotion du Tourisme et des Français de l'étranger avant de rencontrer M. Jean-Paul BACHY, président de la région (DVG) Champagne-Ardenne. Il remettra en soirée les insignes de Grand' Croix de la Légion d'honneur à l'ancien Premier ministre Michel ROCARD.

A Matignon

Le Premier ministre Manuel VALLS se verra remettre aujourd'hui le rapport de France Stratégie sur le Compte personnel d'activité en présence de Mme Myriam EL KHOMRI, ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation Professionnelle et du Dialogue Social, puis s'entretiendra avec Mme Marisol TOURAINE, ministre des Affaires Sociales, de la Santé et des Droits des Femmes. Le Chef du gouvernement entamera ensuite un déplacement de cinq jours qui le conduira en Egypte, en Jordanie, puis en Arabie saoudite.

A l'Assemblée nationale

Le président de l'Assemblée nationale Claude BARTOLONE s'entretiendra aujourd'hui avec Mme Aliza BIN-NOUN, ambassadeur d'Israël en France.

Au Sénat

Le président du Sénat Gérard LARCHER, effectuera aujourd'hui un déplacement à Chartres où il clôturera les "Entretiens de Chartres" puis inaugurera les "Artisanales de Chartres" avant de se rendre à Saint-Germain-en-Laye pour prendre part à la conférence inaugurale du cycle "Réforme des territoires, réforme de l'Etat" à l'Université libre de Saint-Germain-en-Laye.



Dans les ministères

M. Laurent FABIUS, ministre des Affaires étrangères et du Développement international, est aujourd'hui à Lima où il prendra part à la réunion du G20 Finances et aux assemblées annuelles du FMI et de la Banque mondiale dont il rencontrera le président Jim YONG KIM. Samedi, il sera en déplacement en Bolivie à l'occasion de la conférence mondiale des peuples contre le changement climatique à Cochabamba.

Mme Najat VALLAUD-BELKACEM, ministre de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, prendra part à la séance officielle d'ouverture des 18^{èmes} Rendez-vous de l'histoire à Blois puis fera un déplacement dans le cadre de la première semaine du climat puis présidera une réunion des ambassadeurs de la "Code week".

Mme Christiane TAUBIRA, Garde des Sceaux, ministre de la Justice, assistera aujourd'hui au Conseil Justice et Affaire Intérieures à Luxembourg.

M. Michel SAPIN, ministre des Finances et des Comptes publics, est jusqu'à dimanche à Lima où il prendra part à la réunion du G20 Finances et aux assemblées annuelles du FMI et de la Banque mondiale dont il rencontrera le président Jim YONG KIM.

M. Jean-Yves LE DRIAN, ministre de la Défense, prendra part à la 93^{ème} session du Conseil supérieur de la fonction militaire à l'Ecole militaire puis à la cérémonie d'adieu aux armes du général d'armée aérienne Jean-Paul PALOMEROS avant d'inaugurer le laboratoire P4, de l'Institut de recherche biomédicale des armées-IRBA à Brétigny-sur-Orge.

Mme Marisol TOURAINE, ministre des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes, se rendra aujourd'hui à Berlin pour une réunion des ministres de la Santé des pays du G7 sur les enseignements de la mobilisation contre Ebola puis s'entretiendra avec M. Manuel VALLS, Premier ministre.



- Mme Myriam EL KHOMRI, ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social, aura aujourd'hui un entretien avec M. Radoslaw MLECZKO, sous-secrétaire d'Etat au ministère du Travail et de la Politique sociale de Pologne puis inaugurera le séminaire consacré au détachement des travailleurs dans le cadre de la libre prestation de services avant d'assister à la remise du rapport de France Stratégie sur le compte personnel d'activité à M. Manuel VALLS Premier ministre. L'après-midi, elle effectuera un déplacement en Franche-Comté.
- M. Bernard CAZENEUVE, ministre de l'Intérieur, interviendra à l'assemblée d'ENEX au Club de l'Etoile puis assistera à l'assemblée générale de l'Association des Hauts-Fonctionnaires de la Police Nationale avant de prendre part au 30^{ème} anniversaire du RAID à Bièvres.
- M. Stéphane LE FOLL, ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, porte-parole du gouvernement, est aujourd'hui en déplacement en Russie où il rencontrera notamment MM. Arkadi DVORKOVITCH, vice-premier ministre et Alexandre TKATCHIOV, ministre de l'Agriculture russe. Samedi, il se rendra au Mans pour participer à la table ronde "la COP21 : Quel enjeu pour la planète ?" dans le cadre de la 25^{ème} heure du Livre.
- M. Emmanuel MACRON, ministre de l'Economie, de l'Industrie et du Numérique, fera aujourd'hui une allocution en ouverture du 1^{er} Congrès des Avocats à la Maison de la Mutualité puis se verra remettre un rapport du Conseil d'analyse économique sur l'économie numérique par Mme Agnès BENASSY-QUERE, présidente déléguée. Il présidera ensuite le Comité de pilotage de l'Alliance pour l'industrie du futur.
- Mme Fleur PELLERIN, ministre de la Culture et de la Communication, est jusqu'à samedi en déplacement en Corée du Sud dans le cadre Année France-Corée 2015-2016 ; Festival international du film de Busan.
- M. Patrick KANNER, ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, signera aujourd'hui une convention relative à la charte "entreprises et quartiers" entre le ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports et Transdev puis inaugurera "Ideas Box", médiathèque en kit. Dimanche il assistera à la rencontre "France-Irlande" dans le cadre de la Coupe du Monde de Rugby.
- Mme George PAU-LANGEVIN, ministre des Outre-mer, aura aujourd'hui un entretien avec M. Laurent CABRERA, nouveau secrétaire général du Haut-commissariat en Nouvelle-Calédonie.
- M. Harlem DESIR, secrétaire d'Etat chargé des Affaires européennes, est jusqu'à samedi en Arménie à l'occasion de la 31^{ème} session de la conférence ministérielle de la Francophonie.
- Mme Annick GIRARDIN, secrétaire d'Etat chargée du Développement et de la Francophonie, participera à l'Assemblée annuelle de la Banque Mondiale et du FMI à Lima au Pérou.
- M. Matthias FEKL, secrétaire d'Etat chargé du Commerce extérieur, de la Promotion du tourisme et des Français de l'étranger, interviendra aujourd'hui à l'occasion de la journée de mobilisation en faveur de l'abolition de la peine de mort au Quai d'Orsay puis à l'occasion de la session plénière de l'assemblée des Français de l'étranger avant de recevoir des présidents des associations d'anciens élèves étrangers de l'Ecole nationale d'administration.
- M. Thierry MANDON, secrétaire d'Etat chargé de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, est en déplacement à Berlin pour une réunion du G7 des ministres chargés de la science.



- M. Christian ECKERT, secrétaire d'Etat chargé du Budget, se rendra aujourd'hui en Meurthe-et-Moselle pour l'inauguration du projet Web Force 3 Lorraine / Ecole du Numérique à Piennes avec Mme Axelle LEMAIRE, secrétaire d'Etat chargée du Numérique.
- M. Jean-Marc TODSCHINI, secrétaire d'Etat chargé des Anciens combattants et de la Mémoire, procédera aujourd'hui à la remise de Croix et de cartes du combattant au 3^e régiment d'hélicoptères de combat à Etain dans la Meuse puis à la remise de Croix et de cartes du combattant au 1^{er} régiment d'infanterie à Sarrebourg avant de remettre des Croix et des cartes du combattant au 1^{er} tirailleur à Epinal. Dimanche, il se rendra à Bitche à l'occasion de la 9^e journée de la Mémoire mosellane et remise de Croix et de cartes du combattant au 16^e bataillon de chasseurs.
- Mme Laurence ROSSIGNOL, secrétaire d'Etat chargée de la Famille, des Personnes âgées et de l'Autonomie, posera samedi la première poutre de la crèche territoriale de Villereau dans le Nord puis interviendra au colloque de l'association Old'Up "Comment l'esprit vient aux vieux" au Conseil Economique Social et Environnemental. Dimanche, elle prononcera le discours de clôture au colloque "Nos Familles, entre Traditions et Ruptures" organisé par la Coopération Féminine et le Conseil International des Femmes Juives de France.
- Mme Pascale BOISTARD, secrétaire d'Etat chargée des Droits des femmes, assistera aujourd'hui au colloque "Prévention de l'excision en France : le rôle clé des professionnel-le-s" organisé par l'association Excision, parlons-en ! puis interviendra devant la Chambre de commerce et d'industrie d'Ile-de-France autour des "Femmes cheffes d'entreprise". Elle se rendra en fin d'après-midi à Amiens pour la séance plénière de l'association "Femmes solidaires" de la Somme. Elle remettra à cette occasion la Légion d'Honneur à Mme Anne-Marie QUEULIN, présidente du comité Femmes Solidaires de la Somme.
- Mme Martine PINVILLE, secrétaire d'Etat chargée du Commerce, de l'Artisanat, de la Consommation et de l'Economie sociale et solidaire, inaugurera la 22^{ème} édition des "Artisanales de Chartres" organisées par la Chambre de métiers et de l'artisanat d'Eure-et-Loir puis assistera à la remise de diplômes de la Faculté des métiers de l'Essonne.
- Mme Axelle LEMAIRE, secrétaire d'Etat chargée du Numérique, fera aujourd'hui un déplacement à Metz avec M. Christian ECKERT, secrétaire d'Etat chargé du Budget, pour l'inauguration du projet Web Force 3 Lorraine / Ecole du Numérique.
- M. Thierry BRAILLARD, secrétaire d'Etat chargé des Sports, est en déplacement dans le Var.

1357 Le régime des intermittents du spectacle, par petites touches

Christophe WILLMANN,
professeur à l'université de Rouen



Le législateur a repris à son compte un certain nombre de recommandations formulées par le rapport présenté par MM. Archambault, Combrexelle et Gille, notamment la « sanctuarisation » des annexes 8 et 10 : la loi du 17 août 2015 reconnaît l'existence de règles spécifiques d'indemnisation du chômage des artistes et techniciens intermittents du spectacle, annexées au règlement général. Mais cette loi dont l'objet est général, ne traite que de certains aspects de l'assurance chômage des intermittents du spectacle, de portée très faible. De nombreux points restent à trancher.

1 - Beaucoup de bruit. – Le régime des intermittents retient, depuis quelques années déjà, l'attention des médias, des acteurs politiques¹ et de ceux du monde culturel et artistique, des partenaires sociaux, des institutions², notamment de la Cour des comptes³ et des centres de recherche⁴, en raison de ses difficultés financières, du fonctionnement du marché du travail des intermittents. Les débats, particulièrement riches et complexes, sont non consensuels. La Cour des comptes lui a consacré de multiples rapports et études en 1983, 1993, 2006, 2007, 2008 et 2012. Elle a, dernièrement, proposé de réviser les paramètres permettant de rétablir la situation financière du régime d'assurance chômage, en particulier les règles d'indemnisation des annexes 8 et 10⁵.

2 - Et beaucoup d'allocataires. – Les données statistiques⁶ montrent pourtant que la population des intermittents du spectacle, mise en perspective, ne représente que 3,6 % des allocataires, en ma-

jorité des hommes (68,6 % contre 50,8 % pour l'ensemble des allocataires). Ils sont concentrés en région parisienne (49,3 % contre 17,5 % pour l'ensemble des allocataires). Selon le rapport présenté par MM. Archambault, Combrexelle et Gille, en 2010 environ 190 000 personnes déclaraient exercer à titre principal dans le champ du spectacle vivant et enregistré ; Pôle emploi en décomptait, en 2013, 254 000. Sur les 254 000 salariés, 155 000 exercent un emploi artistique, soit 61 %, et 99 000 occupent un emploi technique, soit 38,9 %.

Les effectifs ayant effectué au moins une heure de travail en CDD d'usage (« CDDU ») dans le spectacle vivant ou enregistré atteignent, en 2012, 276 994 personnes. La Cour des comptes⁷ a complété ces données : en 2012, elle décomptait 100 000 bénéficiaires de l'assurance chômage (annexes 8 et 10), pour un coût annuel d'environ 1,2 Md € : de 9 060 en 1984, leur nombre est passé à 41 038 en 1991, 92 440 en 2000, puis 105 600 en 2003.

Le poids financier du secteur est réel⁸ : la part de la culture dans la richesse nationale représente 57,8 Mds € (3,2 % du PIB et environ 680 000 emplois) ; les dépenses de l'État y sont évaluées à 13,9 Mds € et celles des collectivités territoriales à 7,6 Mds €.

3 - Calmer les esprits. – La loi n° 2015-994 du 17 août 2015 traite, à l'instar de celle du 6 août 2015, de sujets très disparates, parmi lesquels celui des intermittents du spectacle (art. 34 à 37). Au titre de ce dernier, l'idée générale qui pourrait résumer la loi du 17 août 2015 est de trouver une solution pérenne à des crises récurrentes, de conférer

1. J.-P. Gille, *Rapport en conclusion des travaux de la mission sur les conditions d'emploi dans les métiers artistiques*, AN n° 941, 17 avr. 2013. – J.-P. Gille, *Une nouvelle donne pour l'intermittence*, 19 juin 2014.

2. H. Archambault, J.-D. Combrexelle et J.-P. Gille, *Bâtir un cadre stabilisé et sécurisé pour les intermittents du spectacle : Rapport au Premier ministre*, janv. 2015.

3. C. comptes, *Le régime des intermittents du spectacle : la persistance d'une dérive massive : rapport public annuel 2012*, févr. 2012.

4. F. Hennequin, *Les intermittents du spectacle : à la recherche d'une identité juridique* : RJ Doctorants, n° 1, nov. 2004, p. 82.

5. C. comptes, *Le marché du travail : face à un chômage élevé, mieux cibler les politiques*, rapport public thématique 2013.

6. V. Typologie des allocataires de l'assurance chômage, DARES, statistiques n° 2013-028, 25 avr. 2013 et UNÉDIC, étude n° 5, avr. 2013 : JCP S 2013, act. 230. – Pôle emploi, *L'emploi intermittent dans le spectacle au cours de l'année 2013*, série Statistiques et indicateurs, 19 févr. 2015, n° 15.004.

7. C. comptes, *Le régime des intermittents du spectacle : la persistance d'une dérive massive*, rapport préc. note 3, p. 369.

8. *Inspections générales des finances et des affaires culturelles*, rapport 3 janv. 2014.

une base législative au régime particulier d'indemnisation au titre de l'assurance chômage des intermittents du spectacle.

4 - À la hauteur des enjeux ? – Dans un contexte de forte émulation réformatrice⁹, la loi du 17 août 2015 paraît très technique et tout a fait en retrait. Elle se résume en deux points : « sanctuarisation » du régime des intermittents du spectacle, au titre du volet chômage ; redéfinition des missions de l'AFPA, au titre du volet formation ; création d'une prime d'activité, à compter du 1^{er} janvier 2016, en remplacement du « RSA activité » et de la prime pour l'emploi. Les articles 34 à 37 de cette loi envisagent deux aspects du statut des intermittents du spectacle : l'assurance chômage (annexes 8 et 10) (1) et le régime de l'activité professionnelle (2).

1. L'assurance chômage des intermittents du spectacle

5 - La qualité de chômeur « intermittent du spectacle » est définie par les dispositions conventionnelles¹⁰ et publiques¹¹. Elle obéit à un régime à la fois propre et autonome, mais aussi aux règles générales applicables à l'ensemble des chômeurs.

A. - Règles spécifiques d'indemnisation du chômage des intermittents du spectacle

1° Cadre juridique

6 - « Sanctuariser » le cadre juridique. – Reprenant la recommandation formulée par le rapport présenté par MM. Archambault, Combexelle et Gille du 7 janvier 2015¹², la loi n° 2015-994 du 17 août 2015 (art. 34)¹³ reconnaît l'existence de règles spécifiques d'indemnisation du chômage des artistes et techniciens intermittents du spectacle, annexées au règlement général qui accompagne la convention d'assurance chômage. Le législateur autorise, sous conditions, les partenaires sociaux représentatifs dans l'ensemble des professions de la production cinématographique, de l'audiovisuel et du spectacle à définir ces règles (C. trav., art. L. 5424-22, II). L'objectif affiché est d'apaiser les débats et de donner un cadre clair aux partenaires sociaux.

L'étude d'impact¹⁴ permet de mieux comprendre la genèse de la loi du 17 août 2015 : à chaque négociation, les annexes 8 et 10 pouvaient être remises en cause ; le régime en vigueur, marqué par la liberté des partenaires sociaux, n'a jusqu'à présent pas permis, selon le Gouvernement et le législateur, de construire un climat propice à une négociation relative à l'assurance chômage dans de bonnes conditions. Avec une certaine naïveté et beaucoup d'optimisme, l'étude d'impact suggère que la loi du 17 août 2015 permettra d'éviter les mouvements sociaux dans le secteur du spectacle.

7 - Pas de consensus. – La solution retenue n'est pas à l'abri de critiques, certaines formulées par le législateur lui-même. Elles

portent sur la crainte que se multiplient à l'avenir des revendications similaires, de la part notamment des professions bénéficiant actuellement de l'une des onze annexes au régime général d'indemnisation chômage (VRP, journalistes, personnels navigants de l'aviation civile, etc.) ? De même a été pointé le risque de contentieux lié à la délégation de compétence prévue pour définir les règles des annexes 8 et 10, qui pourrait aboutir à fragiliser tout l'édifice juridique de l'indemnisation chômage¹⁵.

8 - Nouvelle méthode de dialogue social et de négociation. – Parce que les négociations sur les règles spécifiques d'indemnisation du chômage adaptées aux métiers du spectacle ne font aujourd'hui que peu de place aux organisations représentatives du secteur, la loi du 17 août 2015 a réservé aux organisations représentatives d'employeurs et de salariés la conclusion des accords relatifs à l'assurance chômage (C. trav., art. L. 5422-20).

Ainsi, pendant la négociation des conventions d'assurance chômage par les partenaires sociaux interprofessionnels, les partenaires sociaux représentatifs du secteur pourront négocier les paramètres propres aux règles spécifiques d'indemnisation des artistes et techniciens intermittents du spectacle. Les organisations professionnelles d'employeurs et les organisations syndicales de salariés représentatives au niveau national et *interprofessionnel* devront leur transmettre en temps utile un document de cadrage comprenant notamment : les objectifs de la négociation (trajectoire financière et respect de principes applicables à l'ensemble des bénéficiaires du régime d'assurance chômage) ; le délai dans lequel la négociation devrait aboutir.

2° Régime d'indemnisation

9 - Annexe 8. – Pour être éligible au régime des intermittents du spectacle au titre de l'annexe 8, il faut exercer un métier, dans le cadre d'un contrat à durée déterminée, figurant sur des listes de fonctions de la production cinématographique. Cette liste a été réactualisée par l'avenant n° 1 du 16 octobre 2013 à l'annexe 8¹⁶. L'avenant n° 3 à l'annexe 8 a modifié la liste intéressant le champ d'application de cette annexe relative au spectacle vivant privé¹⁷.

L'annexe 8 au règlement général annexé à la convention du 14 mai 2014 s'applique notamment aux employeurs du spectacle vivant et aux « prestataires de services du spectacle vivant ». L'UNEDIC a dressé une liste d'entreprises de spectacles pour lesquelles les intermittents du spectacle peuvent être amenés à effectuer des prestations. Le label « prestataires de services du spectacle vivant » permet au régime d'assurance chômage d'identifier les employeurs soumis à l'annexe 8¹⁸.

10 - Indemnisation. – Les ouvriers et techniciens de l'édition d'enregistrement sonore, de la production cinématographique et audiovisuelle, de la radio, de la diffusion et du spectacle sont soumis à un corps de règles spécifiques visées à l'annexe 8 portant sur : les conditions d'attribution des allocations chômage (art. 3, 5, 6, 7), la période de référence (art. 4), les durées d'indemnisation (art. 10), le salaire de

9. R. Badinter et A. Lyon-Caen, *Le travail et la loi*, juin 2015. – Institut Montaigne. – Terra Nova. – J.-D. Combexelle, *Rapport 9 sept. 2015* : JCP S 2015, act. 333.

10. *Annexes VIII et X au règlement général annexé à la convention Unédic*, 6 mai 2011. – *Arrêté d'agrément*, 15 juin 2011 : JO 16 juin 2011. – *Circ. Unédic n° 2012-14*, 25 mai 2012. – *TGI Paris*, 1^{re} ch. soc., 20 nov. 2007, n° 07/11595, *Moign c/ ASSEDEC de Bretagne et a.* : JCP S 2007, act. 576.

11. *L. fin. 2007*, n° 2006-1666, 21 déc. 2006. – *D.* n° 2007-483, 30 mars 2007 : JCP E 2007, act. 204.

12. H. Archambault, J.-D. Combexelle et J.-P. Gille, *Bâtir un cadre stabilisé et sécurisé pour les intermittents du spectacle*, rapport préc. note 2, p. 20-23.

13. C. trav., art. L. 5424-22-I. – *Travaux parlementaires*, J.-P. Gille, *Avis AN n° 2770*, 18 mai 2015, p. 43-46 ; C. Siruge, *Rapport AN n° 2792*, 21 mai 2015, p. 335-342.

14. *Projet de loi relatif au dialogue social et à l'emploi, étude d'impact*, 21 avr. 2015.

15. *Rapp. Sénat n° 501*, 10 juin 2015, C. Procaccia, p. 169, qui relève que : 1) la loi n° 2015-994 du 17 août 2015 (C. trav., art. L. 5424-23) ne définit pas clairement l'identité des partenaires sociaux représentatifs dans l'ensemble des professions de la production cinématographique, de l'audiovisuel et du spectacle en charge de négocier l'accord subsidiaire ; 2) le texte ne précise pas le régime juridique de l'accord subsidiaire (l'utilisation même du terme d'accord pouvait de prime abord laisser penser qu'il s'agissait d'un accord collectif au sens de l'article L. 2221-1 du Code du travail) ; 3) le texte est muet sur l'autorité chargée d'examiner le respect par l'accord du document de cadrage.

16. *Instr. Pôle emploi n° 2014-15*, 10 févr. 2014 : BO Pôle Emploi n° 2014-21. – *Circ. UNEDIC n° 2014-04*, 24 janv. 2014.

17. *A.* 30 mai 2014 : JO 5 juin 2014.

18. *Circ. UNEDIC n° 2014-24*, 3 sept. 2014.

référence (art. 21), le calcul de l'allocation journalière (art. 17, 23, 25), le délai d'attente (art. 22), la reprise des droits (art. 26), le paiement d'une participation (art. 27), le différé d'indemnisation (art. 29), le paiement des allocations (art. 32), l'aide pour congés non payés (art. 38), le cumul (art. 41), le bénéfice des autres prestations (art. 42 à 46, supprimés), la contribution (art. 59 à 61).

11 - Annexe 10. – La qualité de chômeur « intermittent du spectacle » est définie par des dispositions conventionnelles¹⁹ et publiques²⁰. Elle obéit à un régime à la fois propre et autonome, mais aussi général à l'ensemble des chômeurs.

Les bénéficiaires de l'annexe 10 sont les artistes (tels que définis aux articles L. 7121-2, L. 7121-3, L. 7121-4, L. 7121-6 et L. 7121-7 du Code du travail) engagés au titre d'un contrat de travail à durée déterminée par des employeurs relevant de l'article L. 5422-13 ou des articles L. 5424-1 à L. 5424-5 du Code du travail²¹.

L'annexe 10 du 14 mai 2014 a introduit quelques modifications au texte de 2011²². Les contributions des salariés et employeurs relevant des annexes 8 et 10 ont été relevées. La contribution générale et la contribution spécifique ont été alignées sur le taux de droit commun. L'indemnisation des bénéficiaires de ces annexes a fait l'objet d'ajustements s'agissant des conditions de prise en charge.

12 - Indemnisation par l'État. – L'action de l'État auprès des intermittents a pour support le Fonds de solidarité et de professionnalisation (« FSP »), créé en 2004. Le fonds intervient à double titre en permettant à ses bénéficiaires d'accéder à une prestation de solidarité, (l'« allocation de fin de droits ») et en complétant le dispositif d'indemnisation par un volet consacré à la formation et à la reconversion afin de permettre à des artistes ou techniciens du spectacle en difficulté de se réorienter. Selon la Cour des comptes²³, le fonds prenait en charge 23 323 personnes (soit un budget de 119 M € en 2006). Les dépenses au titre du régime subsidiaire ne représentent plus que 1 % de celles mises en œuvre par l'assurance chômage.

13 - Statu quo. – Reste que la loi du 17 août 2015 n'a pas traité de la question, pourtant fondamentale et très discutée, de l'indemnisation des chômeurs intermittents du spectacle (champ d'application, périmètre, mode de calcul,...). La Cour des comptes, en 2013, a suggéré de rétablir la situation financière du régime d'assurance chômage en révisant les règles d'indemnisation des annexes 8 et 10, afin de réduire le déficit de ce régime.

14 - Les questions qui fâchent. – Le déficit de la branche spectacle (ann. 8 et 10) a été chiffré par la Cour des comptes à un 1 Md € tous les ans, depuis 2007²⁴. En dix ans, le déficit cumulé du régime des intermittents représente l'équivalent de l'endettement total du régime d'assurance chômage (9,1 Md € à la fin 2010). Ce déficit s'élevait à 229 M € en 1991, 993 M € en 2005, plus d'1 Md € depuis 2007. La loi du 17 août 2015 n'a pas traité des questions qui fâchent et pourtant régulièrement pointées par la Cour des comptes, notamment :

1) *L'égalité de traitement* avec les autres intérimaires. – Pour la Cour des comptes, la comparaison entre le régime d'indemnisation des intérimaires (ann. 4) et celui des intermittents du spectacle (ann. 8 et 10) est nettement plus favorable pour le secteur du spectacle. Pour un salaire d'activité brut correspondant à 1 500 € mensuels, l'allocation s'élèverait à 3 848 € ; à rémunération mensuelle égale, un technicien du spectacle doit travailler 507 heures sur une période de 10

mois ; son indemnisation sera alors d'une durée de 243 jours et d'un montant total de 9 088 €.

2) *Le champ couvert par les annexes 8 et 10.* – Les effectifs se partagent à parts égales entre l'annexe 8 (52,5 %) et l'annexe 10 (47,5 %). La Cour des comptes a posé un lien entre le déficit des annexes 8 et 10 et la population prise en charge, qui a grossi au fur et à mesure que les annexes ont couvert plus d'intermittents. Ainsi, l'annexe 8 a été ouverte aux salariés intermittents relevant du secteur de l'édition phonographique ; l'annexe 10 a été ouverte au secteur de la gestion des salles de spectacle²⁵. La cour²⁶ a suggéré de redéfinir de façon plus stricte le champ d'application des annexes 8 et 10.

3) *Le mode de gestion permanente par les employeurs* – Le phénomène dit de « permittance » (intermittents employés de manière permanente ou quasi permanente par un même employeur) concerne 15 % au moins des bénéficiaires des annexes 8 et 10, toujours selon la Cour des comptes²⁷. Le cadre juridique existant (« CDD d'usage », C. trav., art. L. 122-1-1, 3°) est très favorable au développement de la « permittance ». Les employeurs, ont intérêt à maintenir un système qui leur permet de verser un salaire moindre pour des emplois acceptés par les salariés du fait des allocations versées par le régime d'assurance chômage (celui des intermittents du spectacle). La Cour des comptes a recommandé, en 2007, de rendre le taux de cotisation des employeurs variable en fonction du nombre de journées d'indemnisation. Ainsi, les employeurs ayant recours de façon abusive aux intermittents (dans le cadre de la « permittance » notamment) verraient leurs charges s'alourdir avec l'accroissement du recours à des salariés intermittents. Cette solution a été préconisée par les partenaires sociaux, dans l'ANI du 11 janvier 2013, hors secteur couvert par les annexes 8 et 10, le principe étant de moduler les cotisations d'assurance chômage selon un double mécanisme : une contribution majorée pour les employeurs qui embauchent *via* des contrats courts ; mais une contribution nulle pour les employeurs qui embauchent des jeunes de moins de 26 ans. La loi de sécurisation de l'emploi a consacré la technique de modulation des cotisations.

4) *La gestion de la fraude.* – La Cour des comptes²⁸ a recommandé d'intensifier les efforts de lutte contre la fraude en développant les dispositifs en cours de mise en place et en développant les échanges d'informations avec les organismes tiers, y compris les sociétés de droits d'auteur.

5) *Les règles d'indemnisation.* – Les règles des annexes 8 et 10 dérogent à celles applicables aux autres salariés dans le cadre du règlement général ou des autres annexes. Les intermittents du spectacle sont soumis à un « seuil d'affiliation » de 507 heures à réunir sur 10 à 10,5 mois, leur ouvrant droit à une période d'indemnisation de 243 jours. Pour limiter les comportements « d'optimisation » (adapter le calendrier de travail et de rémunération afin d'« optimiser » les revenus de l'assurance chômage), la profession²⁹ s'est orientée vers une simplification des règles de cachet, une date anniversaire fixe ou d'un plafonnement annuel du cumul salaires/indemnités.

B. - Comité d'expertise

15 – La loi du 17 août 2015 (art. 34) (C. trav., art. L. 5424-23, I) institue un comité d'expertise sur les règles spécifiques applicables en matière d'indemnisation des artistes et techniciens intermittents du spectacle. Ce comité réunit des services de l'État, Pôle emploi, l'UNEDIC et des personnalités qualifiées. Les membres du comité

19. Ann. 10, 14 mai 2014 : A. 25 juin 2014, JO 26 juin 2014. – TGI Paris, 1^{re} ch. soc., 20 nov. 2007, n° 07/11595, préc. note 10.

20. L. fin. 2007, n° 2006-1666, 21 déc. 2006. – D. n° 2007-483, 30 mars 2007 : JCP E 2007, act. 204.

21. Ann. 4, 14 mai 2014 : A. 25 juin 2014, JO 26 juin 2014.

22. Conv. 6 mai 2011, Ann. 10, artistes du spectacle.

23. C. comptes, rapp. public annuel 2012, p. 377-378.

24. C. comptes, rapp. public annuel 2012, p. 373.

25. Accord 20 janv. 1999.

26. C. comptes, rapp. public annuel 2007, p. 246.

27. C. comptes, rapp. public annuel 2012, p. 374-375.

28. C. comptes, rapp. public annuel 2007, p. 246.

29. H. Archambault et J.-D. Combexelle, rapport au Premier ministre, janv. 2015, p. 31-32.

seront désignés par l'État ; les organisations professionnelles d'employeurs et de salariés représentatives au niveau national et interprofessionnel ; les organisations d'employeurs et de salariés représentatives de l'ensemble des professions de la production cinématographique, de l'audiovisuel ou du spectacle.

Les partenaires sociaux représentatifs au niveau national et interprofessionnel, comme ceux représentatifs uniquement dans les professions de la production cinématographique, de l'audiovisuel ou du spectacle, pourront demander au comité son avis sur les propositions faites pendant la négociation (*C. trav., art. L. 5424-23-II*). Lorsque les partenaires sociaux de l'ensemble des professions de la production cinématographique, de l'audiovisuel ou du spectacle ont conclu un accord, le comité rend un avis sur le respect par celui-ci de la trajectoire financière figurant dans le document de cadrage, dans un délai fixé par le décret (*C. trav., art. L. 5424-23-III*).

2. Activité professionnelle des intermittents du spectacle

16 - La loi du 17 août 2015 traite de différents aspects du statut social des intermittents (cumul pension de retraite et activité professionnelle, jeune travailleur âgé de moins de seize ans) ainsi que du régime de l'activité professionnelle des intermittents (contrats à durée déterminée d'usage).

A. - Statut social des intermittents

17 - Cumul allocation de chômage et mandat. - L'activité d'artiste (au sens du régime d'assurance chômage des intermittents du spectacle), le plus souvent, n'est pas exercée de manière exclusive, mais cumulée avec d'autres activités, mandats et responsabilités. Ce croisement entre différents statuts et qualités n'est pas, en soi, reprochable ou interdit. Mais il pose des difficultés dès lors que l'intermittent du spectacle entend se prévaloir de ce statut, le régime d'assurance chômage soumettant à de strictes conditions le cumul de statuts. La difficulté est double dès lors que l'intermittent du spectacle exerce un mandat social dans une association et qu'en plus il a la qualité d'entrepreneur de spectacle.

La Cour de cassation s'est montrée sensible au fait que l'artiste chômeur a pu dissimuler l'existence d'un mandat de président d'association dans sa déclaration à l'ASSEDIC³⁰. C'est aux juges du fond de vérifier si le fait qu'un artiste allocataire, titulaire de la licence d'entrepreneur de spectacles accordée au dirigeant, n'est pas exclusif de tout lien de subordination avec l'association dont il était le représentant légal.

18 - La loi du 17 août 2015 (*art. 35*) (*CSS, art. L. 161-22*) exclut les artistes du spectacle bénéficiant d'un CDI de droit commun de la possibilité de cumuler une pension de retraite de base légalement obligatoire et une activité professionnelle. Selon les travaux parlementaires, les artistes du spectacle et les mannequins bénéficient d'un effet d'aubaine générant un coût social pour les collectivités publiques (qui subventionnent ces activités) ; la législation actuelle empêcherait en outre le renouvellement naturel des musiciens et l'intégration des plus jeunes professionnels. Mais le débat est ouvert et les analyses ne sont pas convergentes³¹.

30. *Cass. soc.*, 25 sept. 2012, n° 10-27.236 ; *JurisData* n° 2012-021594 ; *Bull. civ.* 2012, V, n° 232 ; *JCP S* 2013, 1038, note C. Willmann.

31. *Rapp. Sénat* n° 501, 10 juin 2015, C. Procaccia, préc. note 15, p. 172, exprimant une opinion opposée : il n'existe pas d'éléments chiffrés permettant d'apprécier les enjeux du cumul emploi-retraite dont bénéficient les artistes embauchés en CDI ; il n'est pas certain que cette mesure entraînerait par elle-même un renouvellement générationnel au sein des orchestres.

19 - Jeune de moins de seize ans employé par un entrepreneur de spectacle. - La loi du 17 août 2015 (*art. 37*)³² assouplit la règle du repos hebdomadaire pour les jeunes salariés âgés de moins de seize ans qui poursuivent leur scolarité et qui sont employés par des entrepreneurs du spectacle. En l'état actuel du droit positif (*C. trav., art. L. 3164-2*), les jeunes travailleurs ont droit à deux jours de repos consécutifs par semaine. Lorsque les caractéristiques particulières de l'activité le justifient, une convention ou un accord collectif de travail étendu ou une convention ou un accord d'entreprise ou d'établissement peut réduire la durée du repos hebdomadaire.

La loi du 17 août 2015 décide qu'une convention ou un accord collectif de travail étendu ou une convention ou un accord d'entreprise ou d'établissement peut définir les conditions dans lesquelles il peut être dérogé aux deux jours de repos hebdomadaires pour les jeunes travailleurs de moins de seize ans employés par un entrepreneur du spectacle. Il faut que trois conditions cumulatives soient remplies : les salariés bénéficient d'une période minimale de repos de trente-six heures consécutives ; leur participation à une répétition ou à un spectacle est de nature à contribuer à leur développement ; leur santé est préservée. À défaut d'accord et si ces trois conditions sont remplies, l'inspecteur du travail peut accorder cette dérogation, après avis de la commission des enfants du spectacle (seule compétente pour autoriser le travail des enfants de moins de seize ans dans les entreprises de spectacles, de cinéma, de radiophonie, de télévision ou d'enregistrements sonores, ou dans l'activité de mannequin).

20 - Caisse des congés spectacles. - La loi du 17 août 2015 ne tranche pas la difficulté liée au mode de fonctionnement de la caisse des congés payés. La Cour des comptes, à plusieurs reprises (2008, 2012, 2013)³³, a souligné les dysfonctionnements graves de la caisse des congés payés des salariés intermittents du spectacle, notamment la persistance du non-paiement d'un volume substantiel d'indemnités. Elle relève également une gestion mal maîtrisée. Elle a recommandé en conséquence la suppression de cet organisme avec la disparition de ce régime dérogatoire, et l'application du droit commun, c'est-à-dire le paiement direct des indemnités dues par l'employeur.

Un problème a été tranché : celui de la liberté d'adhésion, dont croyaient pouvoir se prévaloir certains employeurs, avec l'appui d'une lecture un peu trop rapide de l'article 1 de la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales, écartée par la Cour de cassation³⁴.

B. - Régime de l'activité professionnelle des intermittents

21 - CDD d'usage. - Par exception au principe posé par l'article L. 1243-11 du Code du travail, dans certains secteurs, les contrats à durée déterminée peuvent être conclus à plusieurs reprises successivement avec le même salarié (*C. trav., art. L. 1244-1*). Il en est ainsi lorsqu'il est d'usage constant de ne pas recourir au contrat à durée indéterminée en raison de la nature de l'activité exercée et du caractère par nature temporaire de ces emplois. L'article D. 1242-1 du

32. *C. trav., art. L. 3164-2.* - B. Lopez, *L'extension du droit du travail au prix de contradictions : les mineurs dans les professions du spectacle et de la mode* ; *JCP S* 2015, 1274.

33. *La caisse des congés spectacles : un régime dérogatoire défaillant, rapp. public annuel* 2013, févr. 2014, p. 487-517.

34. *Cass. 1^{re} civ.*, 28 juin 2007, n° 06-12.061 ; *JurisData* n° 2007-039754 ; *JCP S* 2007, 1746, note T. Lahalle ; *JCP E* 2007, 2139 ; *D.* 2007, p. 2036 ; *RTD com.* 2007, p. 560, note L. Grosclaude, les entreprises de spectacles qui recrutent des salariés intermittents doivent cotiser à une caisse de congés payés. Cette adhésion obligatoire est nécessaire à la protection des droits des salariés. Elle n'est donc pas contraire à l'article 11 de la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales relatif à la liberté d'association.

Code du travail donne la liste de ces cas, dont les spectacles, l'action culturelle, l'audiovisuel, la production cinématographique, l'édition phonographique. L'employeur reste soumis au principe fondamental de l'interdiction de l'abus de droit, sous le contrôle de la Cour de cassation³⁵. En d'autres termes, les juges du fond doivent vérifier que le recours à l'utilisation de contrats à durée déterminée successifs doit être justifié par des raisons objectives et concrètes.

22 - Listes des emplois. – La loi du 17 août 2015 (art. 34-II)³⁶ décide qu'avant le 31 janvier 2016 les organisations représentatives d'employeurs et de salariés des professions de la production cinématographique, de l'audiovisuel ou du spectacle réexaminent les listes des emplois pouvant être pourvus par la conclusion de contrats à durée déterminée d'usage afin de vérifier qu'il est bien d'usage constant de ne pas recourir au contrat de travail à durée indéterminée pour ces emplois en raison de la nature de l'activité exercée et de leur caractère par nature temporaire. En l'absence d'établissement de nouvelles listes à cette date, celles-ci peuvent être fixées par arrêté conjoint des ministres en charge du Travail et de la Culture.

Le droit européen³⁷ autorise de telles formules contractuelles pour autant que les États membres puissent justifier le recours à des CDD successifs par des raisons objectives³⁸.

23 - Organisme collecteur paritaire pour les contributions des entreprises employant des intermittents du spectacle, des artistes-auteurs et des pigistes. – La loi du 17 août 2015 (art. 36) (C. trav., art. L. 6523-1) a donné compétence exclusive à un organisme collecteur paritaire agréé au niveau national pour percevoir les contributions au financement de la formation professionnelle des entreprises employant des intermittents du spectacle, des artistes-auteurs et des pigistes, dans les départements d'outre-mer, à Saint-Barthélemy et à Saint-Martin.

Jusqu'à présent, le législateur a prévu que dans chacun des départements d'outre-mer, à Saint-Barthélemy et à Saint-Martin, les contributions des employeurs à la formation professionnelle ne

peuvent être collectées que par des organismes agréés à compétence interprofessionnelle, afin de faire primer la logique territoriale sur la logique professionnelle (C. trav., art. L. 6523-1). La loi du 17 août 2015 vise, au contraire, à exclure de l'application de l'article L. 6523-1 les secteurs qui emploient des artistes et techniciens du spectacle, des auteurs et des pigistes. Le législateur a donc renvoyé à un arrêté du ministre du Travail le soin de fixer la liste des secteurs concernés par cette dérogation de plein droit. Pour toutes les professions ainsi mentionnées, un seul OPCA sera compétent sur l'ensemble du territoire national.

24 - Conclusion. – La prise en charge par le régime d'assurance chômage, du régime des intermittents, est quasiment une composante du patrimoine culturel et juridique français. Pour des raisons historiques, en premier lieu : l'indemnisation spécifique des salariés du secteur du spectacle et de l'audiovisuel date des années 1930 ; à partir des années 1960, celles-ci ont pris la forme d'un régime spécifique au sein de l'assurance chômage. Une annexe 8 à la convention générale d'assurance chômage a ainsi été créée en 1964 au profit des techniciens du spectacle. En 1967, les artistes du spectacle vivant ont été couverts par l'annexe 10 à la convention d'assurance chômage.

Pour des raisons juridiques, ensuite. En effet, outre la prise en charge par le régime d'assurance chômage des intermittents (ann. 8 et 10), le statut juridique de l'intermittence est fixé par le contrat à durée déterminée dit « CDD d'usage » (C. trav., art. L. 122-1-1 3°). Les deux sont liés : le premier vise plutôt les intermittents (annexes 8 et 10), en situation d'inactivité ; le second, les employeurs (et les intermittents en situation d'activité), par le CDD d'usage. De même, la présomption de salariat en faveur des artistes a été posée, il y a près d'un demi-siècle, par la loi n° 69-1186 du 26 décembre 1969.

Mais ce constat (la dimension structurelle et structurante du régime des annexes 8 et 10 dans le paysage institutionnel, économique et culturel du pays) ne devrait pas inciter les acteurs (syndicats d'employeurs et de salariés, gestionnaires du régime d'assurance chômage) à se contenter du *statu quo* et à renoncer à toute réforme. La loi du 17 août 2015 n'a pas ouvert la voie.

MOTS-CLÉS : Assurance chômage - Indemnisation - Régime des intermittents du spectacle - Aménagement

TEXTES : L. n° 2015-994, 17 août 2015 : JO 21 août 2015, art. 34 à 37. – C. trav., art. L. 5424-22. – C. trav., art. L. 5424-23. – CSS, art. L. 161-22

JURISCLASSEUR : Travail Traité, Fasc. 50-16, par Christophe Willmann.

35. Cass. soc., 5 mai 2010, n° 08-43.078 : JurisData n° 2010-005499. – P. Tafforeau, Un an de droits voisins : *Comm. com. électr.* 2010, *chron.* 9.

36. C. Siruge, *Rapport AN n° 2792, 21 mai 2015, préc. note* 13, p. 344-345 ; J.-P. Gille, *Avis AN n° 2770, 18 mai 2015, préc. note* 13, p. 47-49.

37. *Dir.* 1999/70/CE, *clause 5 de l'accord-cadre sur le travail à durée déterminée.*

38. CJUE, 3^e ch., 26 févr. 2015, *aff. C-238/14* : JurisData n° 2015-005615 ; Europe 2015, *comm.* 162, *note* L. Driguez. – Adde, CJUE, 26 nov. 2014, *aff. C-22/13* : *Dr. soc.* 2015, p. 206, *chron.* S. Tournaux. – CJUE, 3 juill. 2014, *aff. C-362/13*. – CJUE, 5 févr. 2015, *aff. C-117/14* : RTDE 2015, p. 45.



Entourages

LES CELLULES ACTIVES DU CANDIDAT FRANÇOIS FILLON POUR LA PRIMAIRE À DROITE

Son projet est le plus avancé, son réseau de soutiens parlementaires compte parmi les plus étendus des candidats à la primaire à droite mais sa campagne manque toujours de visibilité. Pour résoudre le problème, **François Fillon** tente la démultiplication dans les médias, à l'occasion de la parution de son livre *Faire* (**Albin Michel**). Ses proches entendent en tirer avantage pour relancer son programme.

• **Les piliers du micro-parti.** C'est dans les locaux de son parti **Force républicaine** (FR) que le député de Paris prépare le rendez-vous de novembre 2016. Le préfet **Patrick Stefanini**, secrétaire général de FR depuis 2013, occupe le poste de directeur de cabinet. François Fillon mise sur ce stratège qui avait conduit la campagne de **Jacques Chirac** en 1995. Il est aussi secondé par un fidèle, **Eric Chomaudon**, son ex-chef de cabinet adjoint à Matignon à présent conseiller technique en charge des élus et des affaires politiques. Ce noyau est complété par deux proches de longue date : **Caroline**

Doucerain, conseillère parlementaire, et **Caroline Morard**, responsable presse et spécialiste des réseaux sociaux.

• **La garde en régions.** Si l'équipe rapprochée se structure autour d'ex-collaborateurs, tous ne sont pas basés dans la capitale. Le préfet **Franck Robine** et le sous-préfet **Grégory Canal**, anciens responsables de son cabinet, sont aujourd'hui directeurs généraux des services des conseils départementaux des Alpes-Maritimes et des Côtes d'Armor. Autre valeur sûre de l'écurie filloniste : le maire de Bourgoin-Jallieu (Isère) et trésorier national de FR, **Vincent Chriqui**, qui a dirigé de 2010 à 2013 le **Centre d'analyse stratégique** (devenu **France Stratégie**). Le candidat peut aussi compter sur **Isabelle Le Callennec**, député d'Ille-et-Vilaine et nouvelle porte-parole des **Républicains**, une concession de **Nicolas Sarkozy** à son ex-premier ministre.

• **Les financiers.** Comme ses rivaux, François Fillon fait la course aux dons. Il a pour cela lancé un collectif de soutien sur lequel veille **Nathalie**

Etzenbach-Huguenin, maire adjointe aux finances à Neuilly-sur-Seine (Hauts-de-Seine) et ex-directrice administrative et financière de l'UMP. Elle espère atteindre le million d'euros fin 2015 et doubler ce montant avant la primaire. Pour y parvenir, deux hommes font jouer leur carnet d'adresses : le consultant **François Bouvard**, ex-McKinsey, et **Pierre Danon**, ancien PDG de **Numericable**, qui intercède auprès des chefs d'entreprise.

• **Les élus.** François Fillon garde la confiance de nombreux élus, dont son porte-parole **Jérôme Chartier**, député du Val-d'Oise, mais aussi les députés **Philippe Goujon**, **Jean-François Lamour**, **Jacques Myard** et **Michel Bouvard**. Au Sénat, **Gérard Larcher**, **Bruno Retailleau** et **Louis-Jean de Nicolaï** le suivent aussi. Certains députés se sont éloignés, comme **Eric Ciotti** avec qui le président de FR continue d'échanger sur les thématiques identitaires. **Valérie Pécresse** reste, elle, au milieu du gué. Elle a fait de Patrick Stefanini, son directeur de campagne pour les régionales en Ile-de-France. ●

avec ce
numéro



L'ESSENTIEL

LE COMPTE PERSONNEL D'ACTIVITÉ PREND FORME
France Stratégie prône un compte pour tous dès 16 ans. Un grand nombre de droits sociaux individuels y seraient consignés, sous forme de points. // P. 3

AU BRÉSIL, DILMA ROUSSEFF MENACÉE DE DESTITUTION
Deux procédures distinctes, l'une sur les comptes de la campagne 2014, l'autre sur les fonds publics, pourraient conduire à la destitution de la présidente. // P. 6

RETRAITES : NOUVELLES PROPOSITIONS PATRONALES
À une semaine d'une séance cruciale de négociation sur les retraites complémentaires, le Medef a fait une nouvelle proposition. Cette fois, l'âge-clé serait 64 ans, avec un malus avant et un bonus après. // P. 15

UBER RÉPLIQUE AUX TAXIS PARISIENS SUR LES PRIX
La filiale française du groupe américain a annoncé des baisses de prix pour répondre aux initiatives de Taxis Bleus et LeCab à Paris. // P. 17 ET L'EDITORIAL DE DAVID BARROUX P. 9

LA REVANCHE DE LA BOURSE DE PARIS SUR FRANCFORT
Pour la 1^{re} fois depuis 2004, le CAC 40 pourrait faire mieux que le DAX allemand. En cause : le ralentissement chinois et le scandale Volkswagen. // P. 26

L'EUROPE VEUT DOPER LES PAIEMENTS DÉMATÉRIALISÉS
Le Parlement européen a adopté une directive pour renforcer la concurrence et l'innovation dans les paiements. Mais la sécurité reste le principal défi. // P. 27

CARNET // P. 31

Musique Sony pourrait sortir du répertoire des Beatles // P. 33

Découvrez nos 3 SUV dans les Echos Week-End.

M 00240 - 1009 - F: 4,00 €

ISSN 0183 4831 1076 ANNEE
NUMÉRO 22041 40 PAGES
Antilles-Réunion 2 €, Guyane 300 €, Belgique 4,90 €, Espagne 3,20 €, Grande-Bretagne 9,50 €, Grèce 3,50 €, Italie 3,30 €, Luxembourg 3,90 €, Maroc 34,70 €, Niger 2,600 CFA, Suisse 8,80 F, Tunisie 3,200 T.M., Zone CFA 2,200 CFA.

Les Echos

LE QUOTIDIEN DE L'ÉCONOMIE // VENDREDI 9, SAMEDI 10 OCTOBRE 2015 // LESECHOS.FR

CYRUS conseil
Gestion de Fortune - Family Office
www.cyrusconseil.fr

Niches fiscales : la réforme impossible

- 430 dépenses fiscales pour un coût de 83 milliards sont encore prévues en 2016.
- Le plafonnement des niches a eu peu d'effet.

C'était l'une des promesses de campagne de François Hollande : s'attaquer aux niches fiscales, jugées inefficaces économiquement et socialement injustes. Le candidat socialiste voulait à l'époque raboter fortement ces avantages sous lesquels sont regroupés des dégrèvements aussi variés que les crédits d'impôt, les TVA à taux réduit ou encore les exonérations d'imposition... Soutien aux secteurs en difficulté, lutte contre le travail au noir, promesse de pause

fiscale : la classe aux niches s'est heurtée à de nombreux obstacles et a été peu à peu abandonnée. Résultat, les dépenses fiscales devraient encore s'élever à plus de 83 milliards d'euros en 2016, prévoit Bercy. C'est plus que le montant prévu dans la loi de programmation des finances publiques. Malgré le plafonnement des niches fiscales à 10 000 euros pour les particuliers, les crédits d'impôt concernés pèsent toujours autant sur le budget de l'État. // PAGE 3

Les Echos WEEK-END
VOTRE MAGAZINE TOUS LES VENDREDIS

L'AFFOLANT DONALD TRUMP
Le milliardaire qui veut acheter l'Amérique

- BUSINESS STORY L'AFFOLANT DONALD TRUMP
- CULTURE LA MALÉDICTION PICASSO
- STYLE BŒUF DE KOBE : L'ULTIME SNOBISME
- ... ET MOI TU SERAS MILLIONNAIRE, MON FILS !

Air France : les deux tiers des Français fustigent les syndicats

AÉRIEN Les représentants des pilotes seront reçus ce vendredi par le PDG d'Air France-KLM.

Enfin une bonne nouvelle chez Air France ! Neuf jours après l'arrêt des négociations et quatre jours après les violents incidents au comité central d'entreprise, les représentants des pilotes et les principaux dirigeants du groupe ont convenu de se retrouver pour renouer les fils du dialogue. Une rencontre est prévue ce vendredi, en présence du PDG d'Air France-KLM, Alexandre de Juniac, du PDG d'Air France, Frédéric Gagey, et du directeur des ressources humaines, Xavier Brosset, celui-là même qui avait été la cible de la

vendicte d'un groupe d'individus lundi dernier. Cette reprise de contact devrait être suivie d'autres rendez-vous séparés avec les autres organisations syndicales de personnels navigants commerciaux et de personnels au sol. De nombreuses voix se sont élevées, ces derniers jours, en faveur d'une reprise des négociations, dont celle du Premier ministre, Manuel Valls.

Selon un sondage Elabe pour « Les Echos », Radio Classique et Institut Montaigne, 67 % des Français estiment que « les syndicats d'Air France mettent en danger la compagnie ». Ils jugent les organisations syndicales responsables de la situation de blocage. Les événements de lundi et les images de l'agression du responsable des ressources humaines de la compagnie ont « choqué » 75 % des Français. // PAGE 16

Réchauffement du climat : une bombe financière pour la planète

L'ŒIL SUR LA COP21

ENVIRONNEMENT A moins de deux mois de la conférence de Paris, « Les Echos » en décryptant les grands enjeux tous les vendredis, avec dans cette édition un focus sur le coût économique du réchauffement. Nicholas Stern, ancien économiste de la Banque mondiale, avait estimé dès 2006 que l'inaction face aux dérèglements climatiques pourrait coûter jusqu'à 6.800 milliards de dollars. Mais sa méthodologie a été contestée. Si les économistes ne se risquent plus à des chiffres précis, ils mettent tous en avant l'impact gigantesque d'une hausse importante des températures sur de nombreux secteurs : énergie, eau, infrastructures de transport, tourisme, santé, assurances, etc. Nicolas Hulot, président de FNH, et l'économiste Alain Grandjean se félicitent de leur côté des changements en cours dans le monde de la finance, où les grands fonds se désengagent des énergies fossiles. // PAGE 13



Patrimoine : ces placements qui rapportent plus de 3 %

Des pistes pour placer son épargne sur des produits financiers à haut rendement.

TAUX L'assurance-vie avec ses fameux fonds en euros à capital garanti a rapporté en moyenne l'année dernière seulement 2,5 %. Ce sera probablement moins encore pour 2015. Pour trouver des taux supérieurs, il faut chercher des placements de niche, moins grand public et parfois réservés aux clients des banques privées... Ou encore accepter de prendre un peu plus de risques. Tour d'horizon des placements qui rapportent encore 3 %, 4 %, voire davantage. // DOSSIER PAGES 34 & 38

Tradition Chronographe indépendant 7077

Breguet
Depuis 1775

BOITQUES BREGUET - 6, PLACE VENDÔME, PARIS - 26, LA CROISSETTE, CANNES - WWW.BREGUET.COM

l'Opinion

VENDREDI 9 ET SAMEDI 10 OCTOBRE 2015
N° 604 - 1,70 €

Quotidien libéral // politique, économie, international



Fiscalité: de l'aberrance d'être constant

On savait depuis juin 2006 que François Hollande n'aimait pas les riches. On savait aussi qu'il estimait le seuil de richesse à 4 000 euros par mois. On savait moins que le chef de l'Etat pouvait être capable de constance, en tout cas en matière fiscale. Les documents de la commission des finances le laissent du moins accroître: entre 2012 et 2016, les impôts

seront bel et bien alourdis pour les foyers avec deux enfants gagnant plus de 4 167 euros nets mensuels. Des riches donc, qui paieront davantage... donc.

Bien sûr, la cohérence présidentielle n'est qu'apparente. Les baisses consenties ces deux dernières années, sous la pression d'un ras-le-bol fiscal inédit, ne suffiront pas à effacer le plus

gros mensonge du quinquennat: en septembre 2012, le Premier ministre n'avouait-il pas un « effort fiscal historique » mais qui exonérerait « neuf contribuables sur dix »? Déjà ponctionnées sans mesure par la précédente majorité, les classes moyennes ont vite compris qu'elles avaient été dupées avant que d'être tondues.

Depuis, le Président a forgé une

nouvelle doctrine: « C'est beaucoup, donc ça devient trop ». Pour amortir son matraquage, le fiscaliste en chef - à l'origine de 103 hausses et créations de prélèvements nouveaux! - n'a eu de cesse de réduire le nombre d'assujettis à l'impôt sur le revenu. A la va-vite, sans réforme de fond, dans la seule perspective de 2017. Résultat, la France s'enferme dans un système à deux vitesses.

Pour plus de la moitié des ménages, rien d'autre que la CSG, une flat tax à 8%. En haut de l'échelle, une sorte d'enfer fiscal: 10% des foyers les plus aisés ont supporté 70% des hausses. Et entre les deux, une progressivité telle qu'elle dégottera ceux qui voudront travailler plus. Drôle de justice fiscale.

Rémi Godeau
@remigodeau

Intellectuellement séduisant mais d'une complexité folle, le CPA est déjà annoncé comme le chef d'œuvre social du quinquennat. Il constitue en tout cas une habile manœuvre politique

Le mirage du compte personnel d'activité

« Utopie concrète »

France stratégie, l'organisme de réflexion du gouvernement, remet ce vendredi à Manuel Valls, le rapport sur le compte personnel d'activité qui lui a été commandé en juillet dernier. Créé en janvier 2017, ayant pour vocation de regrouper dans un même dispositif tous les droits d'un individu (du compte pénibilité, au compte épargne temps, en passant par le compte personnel de formation), le principe du CPA a été acté par la loi Rebsamen, cet été. Il sera au menu de la conférence sociale du 19 octobre.

Fanny Guinocet

LE COMPTE PERSONNEL D'ACTIVITÉ, une formidable avancée sociale? Pour Manuel Valls, qui reçoit ce vendredi de France stratégie un rapport pour débayer le sujet, ce sera assurément la base de la « transformation profonde de notre modèle social ». Pour François Hollande, le CPA est déjà « la » grande réforme sociale de son quinquennat, celle qui permettra de prendre en compte les évolutions du marché du travail, de sécuriser les parcours profes-

sionnels, mais aussi de rectifier les inégalités et de créer des droits nouveaux, notamment pour les plus fragiles.

Aussi, dans son rapport, dont lopinion.fr a dévoilé le contenu jeudi, France stratégie précise-t-elle la création d'un compte universel pour toute personne résidant en France, dès l'âge de 16 ans. Le CPA serait financé par solidarité nationale, en complément des financements actuels en matière de retraite, d'assurance chômage, etc. Le chef de l'Etat a annoncé, mardi, à l'occasion des 70 ans de la Sécurité sociale, la création de « la carte Vitale à vie », pour favoriser le passage d'un régime social à l'autre en fonction des métiers et des statuts. Il entend cette fois doter chacun des CPA d'un « capital à vie » constitué de divers droits, sous la forme de points: points retraite, points de temps, points pénibilité, etc.

France stratégie - commission d'experts rattachée à Matignon - brosse trois scénarios pour le déploiement du compte. Alors que le premier scénario se limite à un CPA qui prend en compte uniquement des droits attachés à l'activité professionnelle (qu'elle soit salariée, indépendante...), le dernier schéma, plus ambitieux, englobe

●●● Page 2



Billet. L'échappée belle

L'Évasion du jour, ce jeudi, a une caractéristique: elle s'est déroulée pendant le temps de loisir du prisonnier. Celui-ci était allé faire du vélo, bénéficiant d'une « sortie sportive ». Avec quatre autres détenus, il se baladait accompagné de trois surveillants. Certes, à l'avenir, l'escorte sera plus conséquente, comme le souhaite la ministre qui ne répugne pas à prendre des mesures énergiques, quasi repres-

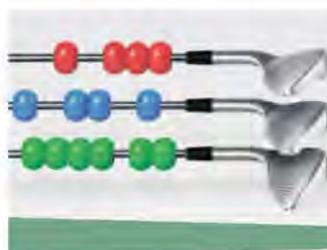
sives, mais l'ensemble constituait quand même un début de peloton. A l'occasion d'une halte, notre homme a pris la tangente. Ce n'est pas la première fois que la prison de Besançon perd ses outilles: d'autres s'étaient déjà fait la belle lors de la fameuse sortie sportive, mais en canoë. Disparaitre ainsi, c'est ce qu'on appelle, en jargon cycliste, une évasion...
Michel Schifres
mschifres@lopinion.fr

La bataille pour baisser le coût du capital lancée

La CCI Paris-Ile-de-France publie ses mesures d'urgence face à la fiscalité trop élevée sur le capital. Débat crucial Page 4

Paul Kagamé, enfant meurtri en quête de revanche

La Cour suprême ouvre la voie à un troisième mandat pour le président du Rwanda Page 7



UNE RETRAITE ACTIVE
GRÂCE À UNE GESTION ACTIVE DE L'ÉPARGNE

Avec un fort rendement global, vous multipliez vos chances de bénéficier de la retraite que vous méritez.

Pour bien préparer une retraite active parlez-en à votre conseiller financier.

carmignac.fr



00118-1009-F-1,70 €

Pour un développement complet de l'enfant et de l'adolescent



Ce rapport de la commission Enfance et adolescence, présidée par François de Singly, a été réalisé dans le cadre de France Stratégie et remis au président de la République. Il propose une stratégie pour atteindre le développement complet de chaque enfant et adolescent, en lien avec les autres. La commission a ordonné ses 18 préconisations selon trois axes : « Former un individu relié à autrui et capable d'agir en coopérant », « Mieux cultiver les capacités et les talents », « Renforcer la protection et favoriser l'égalité d'accès aux ressources ». Les deux premiers dessinent les conditions du développement complet. Le troisième met l'accent sur la lutte contre les inégalités, afin que tous les enfants puissent accéder aux ressources nécessaires à ce développement.

Rapport à télécharger sur
www.strategie.gouv.fr

358

En questions

RÉFORME DU DROIT DU TRAVAIL : NE PAS RESTER AU MILIEU DU GUÉ

Nicolas de SÉVIN,

Avocat associé, CMS Bureau Francis Lefebvre,
Président d'AvoSial



AL'OCCASION d'une conférence de presse tenue le 29 septembre 2015, les représentants d'AvoSial sont revenus sur la réforme du droit du travail qui occupe fortement le débat public, à la lumière du rapport Combrexelle. Pour Nicolas de Sévin, président d'AvoSial, « le droit du travail est l'homme malade des disciplines juridiques ».

1. Quelles sont les avancées du rapport Combrexelle que vous approuvez ?

Avosial a examiné le rapport Combrexelle à travers trois évolutions qu'il juge nécessaires à la « survie » du droit du travail : la simplification, la contractualisation et la sécurisation. Certaines propositions du rapport représentent des avancées qu'il convient de souligner.

• **Simplification** – AvoSial appelle à la régulation du flux normatif : la refondation du droit du travail doit se construire autour d'un corpus restreint de principes clairement énoncés. Il se positionne ainsi en faveur d'une grande loi sociale par an à l'image de la loi de financement de la sécurité sociale (proposition 24). Il adhère également au principe du « one in one out » avec une étude d'impact préalable (proposition 25)

Est approuvé également le concept d'une **nouvelle architecture du droit du travail** distinguant 1) les principes fondamentaux et normes impératives, 2) la primauté de la négociation collective notamment d'entreprise avec un encadrement juridique limité et 3) l'application des dispositions supplétives en l'absence d'accord collectif (proposition 26).

Le syndicat est également pour la nécessité de rendre efficaces les branches professionnelles en restreignant drastiquement leur nombre (700 aujourd'hui) et en les incitant à proposer des accords-types par thème, que pourraient utiliser les petites entreprises (proposition 32).

• **Contractualisation**. – Avosial défend la primauté de l'accord d'entreprise sur l'accord de branche et sur la loi, sous réserve des dispositions d'ordre public (proposition 35). Le syndicat souhaite encourager la négociation, en adaptant la norme à la réalité concrète de chaque entreprise et favoriser ainsi le dialogue social.

• **Sécurisation** – Le rappel dans l'accord collectif de l'économie générale du contrat positif (proposition 14) tout comme la généralisation des accords de méthode comprenant l'organisation du processus de négociation (proposition 7) sont approuvés. Il en est de même de la réduction des délais de recours qui offre une stabilité juridique essentielle puisque le dépôt de l'accord déclenche un droit de recours contentieux limité à 2 mois (proposition 21).

2. Certaines propositions vous semblent-elles insuffisantes ?

Ce rapport comporte selon AvoSial de fortes insuffisances : il reste muet toute d'abord sur le caractère *de facto* rétroactif de la jurisprudence (exemple de l'annulation du forfait jour dans l'accord Syntec).

Par ailleurs, AvoSial n'est pas dans la lignée du rapport Combrexelle qui considère l'accord de branche comme la solution pour les TPE, AvoSial souhaite élargir la possibilité de signer des accords collectifs avec des représentants élus (en supprimant la validation de ces accords par la commission paritaire de branche) et de recourir davantage au **référendum** d'entreprise.

La proposition 42 ne traite pas avec suffisamment d'audace le rapport entre le contrat de travail et l'accord collectif car il fait prévaloir l'accord collectif dans les seuls domaines concernant l'emploi, ce qui est à l'évidence trop limité. L'accord collectif doit s'imposer dans tous les cas, car l'intérêt collectif doit prévaloir.

3. Quelles propositions vous paraissent en outre inopportunes ?

Trois propositions nous semblent particulièrement inopportunes :

– L'instauration d'une **durée quadriennale des accords collectifs** (proposition 9) : celle-ci semble particulièrement inopportune notamment pour les petites entreprises. Si aucun nouvel accord n'est conclu, l'entreprise court un risque juridique considérable puisqu'elle reviendra de fait sous la législation du droit commun, ce qui revient à faire table rase des accords structurants pour l'entreprise.

– Le **contrôle par l'administration des accords** (proposition 19). Selon nous, l'administration n'a pas à interférer dans la signature d'un accord en venant contester sa validité devant le TGI.

Ndlr : Dans cette rubrique mensuelle « En questions », un avocat en droit social, membre d'AvoSial, association d'avocats d'entreprises en droit social, présente un point de vue sur un thème d'actualité et ses implications pratiques.



– Enfin, la **systematisation des accords majoritaires** (proposition 43) : ils seront difficiles à obtenir dans le paysage de divisions syndicales que nous connaissons et risquent de figer le dialogue social. AvoSial recommande donc de maintenir le principe actuel :

les 30 % et le droit d'opposition et propose même de subordonner chaque mise en œuvre du droit d'opposition à l'absence d'un vote majoritaire contraire des salariés (référendum).

RELATIONS DU TRAVAIL

« L'accord d'entreprise, nouveau centre de gravité »

Trois questions au conseiller d'État Jean-Denis Combrexelle, qui préconise de donner plus d'espace à la négociation collective, dans un rapport remis au Premier ministre le 9 septembre dernier^[1].

L'élargissement du champ de la négociation doit-il se faire au détriment du Code du travail ?

Jean-Denis Combrexelle. L'idée n'est pas d'en supprimer des pages, mais de permettre aux négociateurs, confrontés à un Code du travail construit par strates successives, d'y voir plus clair sur leur marge de manœuvre. L'objectif est de distinguer, dans un souci de clarification, les « compétences » dévolues à la loi et à la négociation collective: au Code, les grands principes du droit (assortis des dispositions supplétives); aux branches la définition des principales règles de leur secteur d'activité; et aux entreprises, la responsabilité de la régulation du milieu de travail, *via* des accords majoritaires qui

devront, dès 2017, devenir le centre de gravité du système.

Quelle méthode pour y parvenir ?

J.-D. C. Prétendre aboutir à une nouvelle architecture du Code en moins de quatre ans serait irréaliste. Il faut donc, en parallèle, opter pour un scénario dynamique, pour développer tout de suite le champ de la négociation sociale en matière de conditions et temps de travail, d'emploi et de salaires. En veillant cependant à ce que les accords de branche ne verrouillent pas la nécessaire marge de liberté des accords d'entreprise, qui devront s'appliquer en priorité sur ces thématiques. Ce sera tout l'enjeu d'un projet de loi annoncé par le Premier ministre pour 2016.

Comment les employeurs doivent-ils s'y préparer ?

J.-D. C. Même si les critiques se concentrent souvent sur les seuls syndicats, les employeurs ont eux aussi des responsabilités: autour de la table doivent s'asseoir des



© Cyrus Cornut-Matignon

organisations à la hauteur des exigences. Les entreprises ont, en particulier, besoin de branches puissantes, donc en nombre plus limité. La restructuration des 750 existantes (50 en Allemagne), et la réduction de leur nombre à 100, est un impératif. En outre, il faut reconnaître qu'au-delà des discours convenus, la négociation n'est pas toujours une priorité des entreprises: à elles de réfléchir à leur organisation (profil et positionnement des DRH par rapport à la direction...). Car si on confie le ballon de la négociation aux partenaires sociaux, ils doivent être en mesure de le jouer au mieux des exigences de l'emploi et de la qualité du travail.

Propos recueillis par Gladys Lepasteur

[1] La négociation collective, le travail et l'emploi, rapport *France Stratégie*, septembre 2015



URL : <http://www.twitter.com>

PAYS : France

TYPE : Médias sociaux



► 8 octobre 2015

[Cliquez ici pour accéder aux données actualisées du tweet](#)



Muriel Motte

@murielmotte

2909

Tweets

535

Following

3374

Followers

A quoi ressemblera le compte personnel d'activité <http://t.co/jJ2gWZVvHr> via [@Lopinion_fr](#)
[@fannyguinochet](#)

A quoi ressemblera le compte personnel d'activité
<http://t.co/jJ2gWZVvHr> via [@Lopinion_fr](#) [@fannyguinochet](#)





URL : <http://www.twitter.com>

PAYS : France

TYPE : Médias sociaux



► 8 octobre 2015

[Cliquez ici pour accéder aux données actualisées du tweet](#)



Le Figaro
@Le_Figaro

195798
Tweets

446
Following

1639479
Followers

De quoi est composé le futur compte personnel d'activité? <http://t.co/Q9z9wjExer>

De quoi est composé le futur compte personnel d'activité?
<http://t.co/Q9z9wjExer>



URL : <http://www.twitter.com>

PAYS : France

TYPE : Médias sociaux



► 8 octobre 2015

[Cliquez ici pour accéder aux données actualisées du tweet](#)



LaurentJPR

@LaurentJPR

625485

Tweets

181

Following

5476

Followers

De quoi est composé le futur compte personnel d'activité? <http://t.co/SKOH1Ljid> #Lexplicateur

De quoi est composé le futur compte personnel d'activité?
<http://t.co/SKOH1Ljid> #Lexplicateur





URL : <http://www.twitter.com>

PAYS : France

TYPE : Médias sociaux



► 8 octobre 2015

[Cliquez ici pour accéder aux données actualisées du tweet](#)



LaurentJPR

@LaurentJPR

625505

Tweets

181

Following

5476

Followers

De quoi est composé le futur compte personnel d'activité? <http://t.co/wsCVbF88Zi> #L_explicateur

De quoi est composé le futur compte personnel d'activité?
<http://t.co/wsCVbF88Zi> #L_explicateur





URL : <http://www.twitter.com>

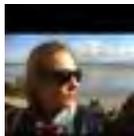
PAYS : France

TYPE : Médias sociaux



► 8 octobre 2015

[Cliquez ici pour accéder aux données actualisées du tweet](#)



fanny guinochet
@fannyguinochet

9382
Tweets

1223
Following

3737
Followers

EXCLU : A quoi ressemblera le compte personnel d'activité ? <http://t.co/5WjGyaV8br> via @Lopinion_fr
EXCLU : A quoi ressemblera le compte personnel d'activité ?
<http://t.co/5WjGyaV8br> via @Lopinion_fr



URL : <http://www.twitter.com>

PAYS : France

TYPE : Médias sociaux



► 8 octobre 2015

[Cliquez ici pour accéder aux données actualisées du tweet](#)



Raphael LEGENDRE

@LEGENRA

10139
Tweets

2104
Following

3477
Followers

EXCLU signée [@fannyguinochet](#) : "A quoi ressemblera le compte personnel d'activité"
<http://t.co/V9HzkoLKH1> via [@Lopinion_fr](#)

EXCLU signée [@fannyguinochet](#) : "A quoi ressemblera le compte personnel d'activité"
<http://t.co/V9HzkoLKH1> via [@Lopinion_fr](#)



URL : <http://www.twitter.com>

PAYS : France

TYPE : Médias sociaux



► 8 octobre 2015

[Cliquez ici pour accéder aux données actualisées du tweet](#)



Stéphane GRAND

@Stephane_Grand

12733

Tweets

1041

Following

16719

Followers

EXCLUSIF : A quoi ressemblera le compte personnel d'activité <http://t.co/7yZC41Uuhw> via [@fannyguinochet](#)

EXCLUSIF : A quoi ressemblera le compte personnel d'activité <http://t.co/7yZC41Uuhw> via [@fannyguinochet](#)





URL : <http://www.twitter.com>

PAYS : France

TYPE : Médias sociaux



► 8 octobre 2015

[Cliquez ici pour accéder aux données actualisées du tweet](#)



Rémi Godeau

@remigodeau

13423
Tweets

810
Following

6459
Followers

INFO A quoi ressemblera le compte personnel d'activité, par [@fannyguinochet](#) (abo)
<http://t.co/0PdRxuKmdV> via [@Lopinion_fr](#)

INFO A quoi ressemblera le compte personnel d'activité, par
[@fannyguinochet](#) (abo) <http://t.co/0PdRxuKmdV> via [@Lopinion_fr](#)



URL : <http://www.twitter.com>

PAYS : France

TYPE : Médias sociaux



► 9 octobre 2015

[Cliquez ici pour accéder aux données actualisées du tweet](#)



Gerard Filoche

@gerardfiloche

102103

Tweets

3526

Following

28762

Followers

le "compte personnel d'activité" : un nouveau livret ouvrier anti convention collective, anti code du travail, tri a l'embauche

le "compte personnel d'activité" : un nouveau livret ouvrier anti convention collective, anti code du travail, tri a l'embauche



URL : <http://www.twitter.com>

PAYS : France

TYPE : Médias sociaux



► 9 octobre 2015

[Cliquez ici pour accéder aux données actualisées du tweet](#)



Gerard Filoche

@gerardfiloche

102103

Tweets

3526

Following

28762

Followers

le "compte personnel d'activité" : un nouveau livret ouvrier, anti droits collectifs, carte a puce flicage par patrons,

le "compte personnel d'activité" : un nouveau livret ouvrier, anti droits collectifs, carte a puce flicage par patrons,





URL : <http://www.twitter.com>

PAYS : France

TYPE : Médias sociaux



► 8 octobre 2015

[Cliquez ici pour accéder aux données actualisées du tweet](#)



Le Monde
@lemondefr

143647
Tweets

354
Following

4422745
Followers

Premières pistes pour la construction du compte personnel d'activité <http://t.co/LM7COeOR6K>
<http://t.co/XJoL1ebKr2>

Premières pistes pour la construction du compte personnel d'activité
<http://t.co/LM7COeOR6K> <http://t.co/XJoL1ebKr2>





URL : <http://www.twitter.com>

PAYS : France

TYPE : Médias sociaux



► 8 octobre 2015

[Cliquez ici pour accéder aux données actualisées du tweet](#)



Globalnews

@pascalpernai

82772

Tweets

4805

Following

4537

Followers

Premières pistes pour la construction du compte personnel d'activité: Un rapport de France Stratégie propose t... <http://t.co/q4a3VGpuaf>

Premières pistes pour la construction du compte personnel d'activité:
Un rapport de France Stratégie propose t... <http://t.co/q4a3VGpuaf>





URL : <http://www.twitter.com>

PAYS : France

TYPE : Médias sociaux



► 8 octobre 2015

[Cliquez ici pour accéder aux données actualisées du tweet](#)



Aude

@audelmay_782

12545

Tweets

5102

Following

17054

Followers

RT @ActusOvernewz: Premières pistes pour la construction du compte personnel d'activité
<http://t.co/VhbrA3y6Ju> <http://t.co/TXOAY4LTxh>

RT @ActusOvernewz: Premières pistes pour la construction du compte personnel d'activité
<http://t.co/VhbrA3y6Ju>
<http://t.co/TXOAY4LTxh>





URL : <http://www.twitter.com>

PAYS : France

TYPE : Médias sociaux



► 8 octobre 2015

[Cliquez ici pour accéder aux données actualisées du tweet](#)



Lachevre Cyrille

@CyrilleLachevre

15312
Tweets

768
Following

11006
Followers

RT @fannyguinochet: EXCLU : A quoi ressemblera le compte personnel d'activité ?
<http://t.co/5WjGyaV8br> via @Lopinion_fr

RT @fannyguinochet: EXCLU : A quoi ressemblera le compte personnel d'activité ? <http://t.co/5WjGyaV8br> via @Lopinion_fr





URL : <http://www.twitter.com>

PAYS : France

TYPE : Médias sociaux



► 8 octobre 2015

[Cliquez ici pour accéder aux données actualisées du tweet](#)



Christian Gravel
@Gravel91

6292
Tweets

989
Following

7497
Followers

RT @gouvernementFR: .@manuelvalls recevra demain, à 10h, le rapport sur le compte personnel d'activité <http://t.co/XERx8E9Eey> #AgendaPM htt...

RT @gouvernementFR: .@manuelvalls recevra demain, à 10h, le rapport sur le compte personnel d'activité <http://t.co/XERx8E9Eey> #AgendaPM htt...



Premier ministre

Service Communication

Hôtel de Matignon, le 8 octobre 2015

A l'attention des rédactions,

Manuel VALLS, Premier ministre,

recevra le rapport de France Stratégie,

**sur le compte personnel d'activité
à l'Hôtel de Matignon,**

Vendredi 9 octobre 2015 à 10h00.

La loi relative au dialogue social et à l'emploi du 17 août dernier a prévu la création d'un compte personnel d'activité à compter du 1^{er} janvier 2017. Dans cette perspective et pour préparer la conférence sociale du 19 octobre prochain où cette question sera discutée avec les partenaires sociaux, le Premier ministre a confié à France Stratégie en juillet dernier l'animation d'une réflexion sur le sujet.



URL : <http://www.twitter.com>

PAYS : France

TYPE : Médias sociaux



► 8 octobre 2015

[Cliquez ici pour accéder aux données actualisées du tweet](#)



Stéphane GRAND

@Stephane_Grand

-
Tweets

-
Following

-
Followers

RT @Lopinion_fr: Publié à l'instant : Le mirage du compte personnel d'activité <http://t.co/TCQEUUhX62>
RT @Lopinion_fr: Publié à l'instant : Le mirage du compte personnel d'activité <http://t.co/TCQEUUhX62>





URL : http://www.twitter.com

PAYS : France

TYPE : Médias sociaux



8 octobre 2015

Cliquez ici pour accéder aux données actualisées du tweet



Stéphane GRAND @Stephane_Grand

12744 Tweets

1041 Following

16719 Followers

RT @Lopinion_fr: Séduisant mais d'une complexité folle ! A la Une, le mirage du compte personnel d'activité #Formation #pénibilité http://t...
RT @Lopinion_fr: Séduisant mais d'une complexité folle ! A la Une, le mirage du compte personnel d'activité #Formation #pénibilité http://t...

l'Opinion Quotidien libéral // politique, économie, international
Fiscalité: de l'aberrance d'être constant
Intellectuellement séduisant mais d'une complexité folle, le CPA est déjà annoncé comme le chef d'œuvre social du quinquennat. Il constitue en tout cas une habile manœuvre politique
Le mirage du compte personnel d'activité
Billet. L'échappée belle
La bataille pour baisser le coût du capital lancé
Paul Kagamé, enfant mauni en quête de revanche
UNE RETRAITE ACTIVE. GRÂCE A UNE GESTION ACTIVE DE L'ÉPARGNE. CARMIGNAC



URL : <http://www.twitter.com>

PAYS : France

TYPE : Médias sociaux



► 8 octobre 2015

[Cliquez ici pour accéder aux données actualisées du tweet](#)



Raphaël Proust
@raphaelproust

3752
Tweets

1082
Following

1187
Followers

RT @Stephane_Grand: EXCLUSIF : A quoi ressemblera le compte personnel d'activité
<http://t.co/7yZC41Uuhw> via @fannyguinochet

RT @Stephane_Grand: EXCLUSIF : A quoi ressemblera le compte
personnel d'activité <http://t.co/7yZC41Uuhw> via @fannyguinochet

Crédit d'impôt : le Cice largement adopté par les entreprises

► Anne DAUBRÉE

Le Cice, Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi, a été largement adopté par les entreprises, d'après le comité de suivi du dispositif. Mais pour une évaluation de ses effets sur les entreprises, il faudra attendre l'an prochain.

Le Cice, Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi, a été largement adopté par les entreprises. « *Le taux de non-recours est anecdotique* », a commenté Jean Pisani-Ferry, commissaire général de France Stratégie et président du comité de suivi du dispositif fiscal. Le 22 septembre, à Paris, il présentait le rapport 2015 de cette instance. Entré en vigueur en janvier 2013, le Cice porte sur la masse salariale des employés dont la rémunération n'excède pas 2,5 fois le smic. Au total, pour 2015, la créance fiscale devrait s'élever à 18,2 milliards d'euros, d'après les estimations avancées par le comité. Au 31 juillet dernier, le montant déclaré par les entreprises atteignait déjà 14,2 milliards, au titre des salaires 2014. Tendances à la baisse, en revanche, pour le préfinancement du Cice par Bpifrance, la banque publique d'investissement : l'activité a diminué de 32% pour atteindre 680 millions d'euros sur les six premiers mois de l'année. L'établissement a durci les

règles de l'octroi et la demande de préfinancement a diminué, précise le rapport du comité. Toutes les entreprises n'ont pas également profité du Crédit d'impôt. Ce sont prioritairement les secteurs qui utilisent intensivement de la main-d'œuvre qui en bénéficient, comme l'hébergement et la restauration, les services administratifs ou la construction : la part de la masse salariale éligible au Cice y est supérieure à 75 %. En revanche, les entreprises de secteurs tels que l'industrie pharmaceutique, les activités financières et les assurances, en bénéficient moins, puisqu'elles ont en moyenne moins de 40% de leur masse salariale éligible au crédit d'impôt. Une répartition qui confirme celle déjà observée en 2013 par le comité de suivi. Autre analyse réalisée par l'instance, celle du lien entre export et Cice. Au total, en effet, note le rapport, les entreprises exportatrices bénéficient de près de la moitié du total du Cice, ce qui correspond à leur part dans l'emploi total. Mais plus elles exportent, moins leur part de masse salariale éligible au Cice est importante. Et parmi les entreprises exportatrices, ce sont celles qui commercialisent des produits dont les valeurs unitaires sont les plus faibles qui bénéficient le plus de ce crédit d'impôt. Bref, le Cice ne constitue pas l'outil pour booster les champions de l'export proposant produits et services innovants et haut de gamme, qui supposent des investisse-

ments en recherche et développement et une main d'œuvre très qualifiée.

Des intentions, une évaluation en 2016 et un jugement immédiat

D'après les déclarations d'intentions des entreprises, interrogées en juillet dernier par le comité, les sociétés comptent utiliser le Cice prioritairement pour investir, puis, pour accroître leur résultat d'exploitation, et enfin pour embaucher. Diminuer les prix de vente vient loin derrière, en dernière position. Et si ces tendances sont comparables dans l'industrie et dans les services (hors commerce), ce dernier secteur semble plus enclin à embaucher : 54% des entreprises de services déclarent avoir l'intention d'affecter le Cice à l'emploi, contre 35% dans l'industrie. Au-delà de ces déclarations d'intentions, pour pouvoir connaître l'évaluation des effets concrets du Cice, il faudra attendre 2016, a prévenu le comité. Le CESE, le Conseil économique social et environnemental, lui, n'a pas attendu pour porter son jugement sur l'efficacité du dispositif. Ainsi que le rapporte le magazine *l'Express* du 23 septembre, le projet de rapport sur l'« état de la France en 2015 » du CESE pointe « *des effets décevants du Crédit d'impôt compétitivité et emploi, par ailleurs mal ciblé, qui n'aurait pour effet que de sauver des emplois dans un premier temps et ne favoriserait pas nécessairement la création d'emplois (...)* ».

L'Adie invite jeunes et seniors à créer leur boîte, du 5 au 9 octobre

Un bar à chocolat-librairie clermontois a fait partie des vainqueurs "jeunes", l'an dernier. Du 5 au 9 octobre prochain, jeunes (18/32 ans) et seniors (à partir de 45 ans), sont invités à présenter leur projet d'entreprise au concours organisé par l'Adie, l'association de microcrédit, et plusieurs partenaires qui vont distribuer des récompenses (les Banques Populaires, AG2R La Mondiale, les vêtements Bonobo). L'évènement se tient dans le cadre de la deuxième édition de la campagne d'information de l'Adie, « *Il n'y a pas d'âge(s) pour créer sa boîte !* ». Rencontres et points d'informations sont prévus sur l'ensemble du territoire. Plus d'informations sur ladi.e.org.



Dialogue social, santé et emploi : ce qui va changer avec la loi Rebsamen (2/2)

► François TAQUET,
avocat, conseil en droit social

Pénibilité, inaptitude AU travail, renouvellement des CDD, CV anonyme...suite du tour d'horizon des principales mesures de la loi Rebsamen relative au dialogue social et à l'emploi.

Santé au travail

Simplification du compte pénibilité.

Ce compte, créé par la réforme des retraites de 2014, permet aux salariés exposés à des conditions de travail éprouvantes de cumuler des points leur donnant droit à un départ anticipé en retraite, une diminution du temps de travail, ou une formation.

Certains facteurs sont applicables depuis le 1^{er} janvier 2015 (travail de nuit, activité exercée en milieu hyperbare, travail en équipes successives alternantes, travail répétitif) et d'autres le seront au 1^{er} juillet 2016 (manutentions manuelles de charges, postures pénibles, vibrations mécaniques, agents chimiques dangereux, températures extrêmes et bruit).

Afin d'aider les employeurs à apprécier les situations d'exposition aux facteurs de pénibilité, les accords de branches étendus peuvent établir des « modes d'emploi » caractérisant l'exposition des travailleurs à la pénibilité en fonction de leur poste. La loi prévoit que ces accords pourront déterminer ces expositions en fonction des postes, mais aussi en fonction des métiers ou des situations de travail exposés. En outre, à défaut d'accord, ces « modes d'emploi » pourront aussi être établis par des « référentiels professionnels de branche homologués » par arrêté interministériel. L'employeur qui appliquera le référentiel sera présumé de bonne foi. Il s'agit de protéger les entreprises qui appliquent

un référentiel établi par la branche mais non encore homologué.

En outre, l'employeur n'aura pas à établir et transmettre au salarié la fiche individuelle d'exposition. Il déclarera l'exposition de ses salariés aux caisses de retraite (Carsat) qui se chargeront d'informer le salarié de son exposition et des points dont il bénéficie. Pratiquement, l'employeur effectuera une seule déclaration et le salarié recevra de la caisse un seul document d'information récapitulant son exposition à la pénibilité et le nombre de points qu'il a acquis de ce fait.

Le délai d'action contentieuse du salarié en vue de l'attribution de points passera de trois à deux ans. De même, le délai de contrôle des caisses de retraite sera diminué de cinq à trois ans.

Médecine du travail : inaptitude au travail

La loi facilite la rupture du contrat de travail du salarié déclaré inapte, à la suite d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle. L'employeur pourra le licencier dès lors que l'avis du médecin du travail « mentionne expressément que tout maintien du salarié dans l'entreprise serait gravement préjudiciable à sa santé ». Dans un tel cas l'employeur sera dispensé de rechercher un reclassement.

Lorsqu'il préconise un aménagement du poste de travail, le médecin du travail pourra proposer à l'employeur l'appui

de l'équipe pluridisciplinaire ou d'un organisme compétent en matière de maintien en emploi. Lorsque des difficultés ou désaccords naissent du fait des préconisations du médecin du travail, l'employeur ou le salarié peut saisir l'inspecteur du travail.

La loi prévoit expressément que l'inspecteur du travail devra désormais informer la partie qui ne l'a pas saisi avant de prendre sa décision. Par ailleurs, la place des institutions représentatives du personnel sera renforcée lorsque le médecin du travail constate la présence d'un risque pour la santé des travailleurs.

Ses propositions, ainsi que la réponse de l'employeur, devront être transmises au CHSCT ou, à défaut, aux délégués du personnel (et à l'inspecteur du travail, au médecin-inspecteur du travail, etc.), et non plus seulement tenues à leur disposition.

Vers la reconnaissance du burn out.

La loi précise que « les pathologies psychiques peuvent être reconnues comme maladies d'origine professionnelle », via des commissions régionales qui existent déjà. Rappelons en effet que les risques psychosociaux ne font pas partie des pathologies inscrites au tableau des maladies professionnelles. Un décret doit faciliter le recours à des psychiatres dans ces commissions. Le texte prévoit également la remise « avant le 1^{er} juin



2016 », d'un rapport « sur l'intégration des affections psychiques dans le tableau des maladies professionnelles ».

Autres mesures

Un compte personnel d'activité en 2017. Un compte personnel d'activité regroupant les différents comptes existants (pénibilité, formation, épargetemps...) serait créé au 1^{er} janvier 2017. Ce compte fera l'objet d'une concertation avec les partenaires sociaux sur ces contours, avant le 1^{er} décembre 2015. Les modalités du compte, que les salariés pourront conserver tout au long de leur carrière, seront précisées par une loi en 2016.

Le renouvellement des CDD assoupli.

Les contrats à durée déterminée (CDD) et les contrats d'intérim pour surcroît d'activité pourront être renouvelés deux fois, au lieu d'une actuellement. Mais cet assouplissement se fait « sans toucher à la durée maximale de 18 mois », prévue par la loi.

Suppression du CV anonyme. Depuis la loi du 31 mars 2006 sur l'égalité des chances, ce dispositif est obligatoire dans les entreprises de plus de 50 salariés, mais le décret d'application qui devait en préciser les modalités n'a jamais été publié. En juillet 2014, le Conseil d'État avait enjoint le gouvernement de corriger l'anomalie.

Le ministre du Travail avait plaidé que la systématisation du CV anonyme « aurait pu constituer un frein à la lutte contre les discriminations à l'embauche ». Le groupe de dialogue sur la lutte contre les discriminations à l'embauche et dans l'emploi avait estimé que sa généralisation comme réponse unique pour lutter contre les discriminations n'était pas pertinente.

Le régime des intermittents du spectacle consacré.

Le Code du travail stipule désormais que la spécificité des métiers du cinéma, de l'audiovisuel et du spectacle vivant justifie des règles spécifiques d'indemnisation annexées à la convention d'assurance chômage.

Contrat d'apprentissage. L'obligation de relever d'un accord de branche comportant des engagements en faveur de l'alternance pour bénéficier de l'aide au recrutement des apprentis de 1 000 euros pour les entreprises de moins de 250 salariés est supprimée.

La période d'essai du contrat d'apprentissage est modifiée. Jusqu'à présent, elle était de deux mois et incluait le temps passé à l'école. Sa durée est réduite à 45 jours, mais seule la durée de présence effective dans l'entreprise de l'apprenti sera prise en compte.

Lutte contre les agissements sexistes.

Une disposition est introduite pour lutter contre le sexisme au travail. Ainsi, « nul ne doit subir d'agissement sexiste, défini comme tout agissement lié au sexe d'une personne, ayant pour objet ou pour effet de porter atteinte à sa dignité ou de créer un environnement intimidant, hostile, dégradant, humiliant ou offensant ».



« Un droit à la deuxième chance »

À 37 ans, elle est chargée de deux défis décisifs pour les Français et pour le président: réduire le chômage et réformer le droit du travail. Rencontre avec Myriam El Khomri aujourd'hui en Franche-Comté.

Que représente le compte personnel d'activité sur lequel vous recevez un rapport aujourd'hui ?

C'est une révolution, une vision moderne de notre modèle social qui répond à l'aspiration des Français, à la maîtrise de leur parcours professionnel. La vie professionnelle a changé, elle est faite de davantage de ruptures. Nous voulons que les droits acquis par un actif au cours de sa carrière ne soient jamais perdus quels que soient les changements d'emploi ou de statut. Un salarié perd son compte épargne temps lorsqu'il change d'entreprise, ne peut plus utiliser son compte formation s'il crée son entreprise... Ces situations viennent des cloisonnements de nos dispositifs, et c'est pour y répondre que nous créons le CPA.

Au-delà du compte personnel de formation, du compte pénibilité, que pourrait-on encore inclure dans ce compte personnel ?

Nous engageons le dialogue avec les partenaires sociaux... Mais les socialistes portent de longue date le droit à la deuxième chance pour les personnes sorties sans diplôme du système scolaire. On pourrait donc imaginer une sorte de compte-temps qui leur permettrait de reprendre une formation ou des études.

Souhaitez-vous une négociation, avec l'objectif d'un accord, sur ce compte personnel d'activité ?

Ce serait effectivement un beau sujet de négociation. Mais nous en discuterons avec les partenaires sociaux lors de la conférence sociale, le 19 octobre.

Vous avez le Code du travail sur votre bureau. Il est trop lourd, trop épais ?

La vraie question est l'illisibilité des droits pour les salariés et la complexité pour les petites entreprises. Et les cadres trop rigides empêchent les adaptations au plus près du terrain. En partant du rapport de Jean-Denis Combrexelle, nous devons redonner du souffle à la négociation collective, en faire un levier de performance économique et sociale. Ce sera l'objectif de la loi que je présenterai début 2016.

Mais pour négocier, il faut des partenaires. À gauche, beaucoup critiquent la mauvaise volonté du patronat...

Ne généralisons pas... Certains patrons souhaiteraient en effet qu'il n'y ait pas de syndicat. Et certains syndicats ont une culture qui ne les conduit pas toujours à la table des négociations. Moi, je défends le dialogue social, parce qu'il permet des solutions équilibrées.

Vous avez personnellement été syndiquée ?

Non, parce que j'étais chargée de mission, pas membre de la fonction publique territoriale. Mais j'ai poussé à la création d'un syndicat des collaborateurs d'élus à la ville de Paris quand j'étais adjointe au maire.

Selon vous, le service public de l'emploi fonctionne bien ?

Pôle emploi s'est beaucoup amélioré, dans le contact avec les entreprises ou l'accompagnement des demandeurs d'emploi de longue durée. Mais il y a beaucoup d'acteurs, dans les champs de l'emploi, de l'insertion et de la formation professionnelle. Avec trop de lourdeurs, parfois de blocages au détriment des demandeurs d'emploi. Il nous faut absolument une meilleure coordination, je suis sûre que nous pouvons gagner en efficacité.

François Rebsamen avait déclaré à notre journal, avant de quitter le bureau où nous sommes : « La France est dure à réformer »...

C'est vrai. Quand on est sur le terrain, quand on voit tous ces projets, ces innovations, ces dialogues entre chefs d'entreprise et salariés, on ne peut qu'être optimiste. Et puis, ce climat se dégrade quand on passe au niveau national...

Vous voulez dire au niveau parisien ?

Oui, je ne retrouve pas la créativité et la combativité du terrain dans les échanges « parisiens », on est davantage dans la défiance. Mais moi, j'ai envie de faire bouger les lignes. J'ai 37 ans, je suis une femme de gauche, j'ai envie d'incarner ce que doivent être les droits des actifs dans le futur, et contribuer à inventer le modèle social du XXIe siècle.



A quoi ressemblera le compte personnel d'activité

François Hollande s'appuiera sur le rapport de **France stratégie**, dont l'Opinion a eu connaissance, pour élaborer ce qu'il présente à l'avance comme la grande réforme sociale de son quinquennat

Les faits - **France stratégie**, organe de réflexion du gouvernement, avait été mandaté avant l'été par Matignon pour remettre un rapport sur le compte personnel d'activité, qui sera créé en 2017. L'Opinion a eu connaissance de ce document, qui sera officiellement remis vendredi. Annoncée par François Hollande en avril 2015, la création du compte personnel d'activité (le CPA) a pour vocation de regrouper dans un même dispositif tous les droits sociaux d'un individu, du compte pénibilité au compte épargne temps, en passant par le compte personnel de formation... Le chef de l'Etat en fait la grande réforme sociale de son quinquennat, la base de la « transformation profonde de notre modèle social ». Dans son rapport qui sera remis vendredi à Manuel Valls, **Jean Pisani-Ferry**, président de **France stratégie** - organisme de prospective rattaché à Matignon -, préconise la création d'un compte universel pour toute personne résidant en France, et ce dès l'âge de 16 ans. Abondé par un fonds propre, le CPA serait financé, en autres, par solidarité nationale. Dans ce document de près de 80 pages, **France stratégie** brosse trois scénarios pour le déploiement du CPA, « chacun mettant l'accent sur un volet particulier, selon que l'on met l'accent soit sur les droits qu'il inclut – “le capital de ceux qui travaillent”, selon les mots de François Hollande -, soit sur ses utilisations ». En réalité, tout dépend du périmètre de ce CPA. Le premier scénario se limite à des droits attachés à l'activité professionnelle (au sens large, qu'il s'agisse d'une activité salariée, indépendante, etc), alors que le dernier nettement plus ambitieux, engloberait tous les droits sociaux, tant ceux liés à l'activité professionnelle, que les droits fondamentaux de la protection sociale : retraite, maladie, etc. Dans l'absolu, **France stratégie** imagine, grâce aux évolutions numériques (un chapitre est d'ailleurs consacré « aux conditions numériques du succès »), un compte que chacun pourrait consulter sur son smartphone ou en ligne. Y seraient concentrés tous les droits sociaux des « titulaires » – exprimés sous forme de points retraite, points formation, points de temps, d'indemnisation chômage. Sur cette application, il pourrait avoir des informations sur les formations, les besoins de main d'œuvre de son bassin d'emploi, et bénéficier d'un accompagnement personnalisé – là encore, un chapitre détaille « l'accompagnement des titulaires ». Ce compte serait confidentiel : une sorte de coffre fort que chacun pourrait décider d'ouvrir ou pas à ses employeurs. Fruit de quelques semaines de travail, finalisé la nuit dernière, le rapport parle d'une « utopie concrète ». Conscient du risque d'instrumentalisation, le document note clairement « qu'enjamber un changement de gouvernement, voire de majorité, présente un risque pour le projet ». Et de souligner que dans ces conditions, « le calendrier fixé par la loi semble court et que l'échéance fixée en 2017 doit être prise comme une étape ». Ainsi, si la loi Rebsamen a acté que chaque personne doit avoir au 1er janvier 2017 son compte d'activité, le contenu de celui-ci doit surtout être précisé par la loi sur le travail que l'exécutif prévoit pour 2016. La commission insiste sur la nécessité d'un « débat national » sur ce sujet. Pour **France stratégie**, « le chantier par son ampleur requerra plusieurs années de développement pour être menée à terme ». En attendant 2017, le rapport préconise, dans sa conclusion, « de concentrer l'effort sur le compte personnel d'activité, notamment sur les droits nouveaux pour les personnes fragilisées par un éloignement durable de l'emploi ou le manque de qualifications ». Il propose de travailler « sur le développement d'un site et d'une application regroupant les principaux droits et les services, ainsi que sur la mise en œuvre d'un accompagnement renforcé et rénové en évolution professionnelle ». L'objectif étant de répondre aux mutations économiques. Si le sujet du CPA est aussi politique, c'est qu'il doit permettre en théorie, en plus d'ouvrir des droits nouveaux aux Français, de réduire le chômage.



Compte personnel d'activité : un rapport remis à Valls propose un dispositif universel à points

Manuel Valls avait annoncé la création d'un compte personnel d'activité regroupant les comptes existants (formation, pénibilité...), il a désormais des pistes: un rapport préconise un système universel, à points, de droits "portables" et convertibles pour sécuriser les parcours professionnels.

Le futur CPA avait été présenté en avril dernier par François Hollande comme "la grande réforme" sociale du quinquennat. L'idée est de regrouper les comptes existants (formation, pénibilité, épargne-temps, voire assurance chômage...), pour constituer un "capital" de ceux qui travaillent", mais attaché à la personne plus qu'au statut professionnel. Les droits se conserveraient tout au long de la vie, quelles que soient les ruptures sur le marché du travail. Le dispositif, dont le principe est inscrit dans la loi Rebsamen sur le dialogue social, sera au coeur de la conférence sociale du 19 octobre. Après concertation avec les partenaires sociaux, des contours et modalités seront ensuite précisés par une loi en 2016. En attendant, **France Stratégie**, organisme de réflexion placé sous la tutelle de Matignon, remettra à Manuel Valls, vendredi matin, plusieurs pistes pour la mise en place de ce vaste chantier. Le CPA serait universel, ouvert automatiquement à l'âge de 16 ans (voire avant pour les apprentis), au moment de la réception de la Carte vitale, à toute personne y compris non salariée résidant en France, explique **France Stratégie**. Sans trancher la question du financement, l'organisme évoque un "fonds propre global". L'objectif est de sécuriser les parcours professionnels, pour "une meilleure adaptation à la réalité du marché du travail et aux transformations de l'économie", résume l'organisme. En "décloisonnant le système de protection sociale", il souhaite réduire la coupure entre les "insiders", les salariés intégrés au marché du travail, et les "outsiders" (chômeurs, précaires...)- "Réduire les inégalités" - Afin de "réduire les inégalités", il y aurait une dotation initiale pour les publics les plus "fragiles" sur le marché du travail, par exemple les jeunes "décrocheurs" sans formation ou les chômeurs de longue durée. Elle serait financée par la solidarité nationale. Un premier scénario préconise un CPA orienté vers la formation et "l'amélioration de la capacité professionnelle" : il regrouperait le compte personnel de formation (CPF), le compte personnel de prévention et pénibilité, le compte épargne temps (CET)... Le but : inciter à davantage de mobilité professionnelle, développer l'employabilité. Deuxième scénario : un CPA "banque du temps", auquel le titulaire pourrait ajouter des droits à congés supplémentaires alimentés par du temps de travail non marchand, tels que bénévolat ou le service civique. Dans les deux cas, certains droits seraient convertibles ("fongibles") : les droits en CET pourraient par exemple être utilisés en formation, ou l'inverse. Le tout serait libellé en points - comme l'est actuellement le compte pénibilité. Troisième scénario : un CPA au périmètre encore plus large, qui regrouperait l'ensemble des droits (CPF, CET, mais aussi assurance maladie, retraite, assurance chômage) et leur donnerait une meilleure lisibilité, via le numérique (application smartphone, tablette, en ligne). Cela permettrait, par exemple, à un salarié qui veut passer en indépendant de savoir quel impact aura ce changement sur sa retraite. Ou à un travailleur qui risque d'être licencié de connaître ses droits au chômage. L'assurance chômage pourrait éventuellement être convertible en autres droits (formation, épargne-temps). En revanche, les droits liés aux risques sociaux (maladie et retraite notamment) seraient, eux, non convertibles, afin de ne pas les "dilapider". Les droits acquis au cours de la carrière seraient transportables d'une entreprise à l'autre. Pour éviter l'effet "baluchon" dissuasif à l'embauche, le CPA serait considéré comme un "coffre-fort" qui appartient à l'individu - libre à lui de le partager ensuite avec son employeur. Le CPA "nécessite un débat national large, avec un calendrier qui s'étendra sur de nombreuses années", souligne **France Stratégie**.



Compte personnel d'activité : un rapport propose un dispositif universel à points

Un rapport sera remis vendredi à Manuel Valls proposant des pistes à la mise en place du compte personnel d'activité, qui serait un dispositif universel à points sécurisant les parcours professionnels.

Compte personnel d'activité : un rapport propose un dispositif universel à points L'idée du CPA, présentée par François Hollande comme "la grande réforme" sociale du quinquennat, est de regrouper les comptes existants, pour constituer un "capital" attaché à la personne plus qu'au statut professionnel. Le compte se conserverait tout au long de la vie, quelles que soient les interruptions sur le marché du travail. Le dispositif, dont le principe est inscrit dans la loi Rebsamen sur le dialogue social, sera au cœur de la conférence sociale du 19 octobre. Après concertation avec les partenaires sociaux, ses contours et modalités seront ensuite précisés par une loi en 2016. En attendant, **France Stratégie**, organisme de réflexion placé sous la tutelle de Matignon, propose plusieurs pistes pour la mise en place de ce vaste chantier. Le CPA serait universel, ouvert automatiquement à l'âge de 16 ans (voire avant pour les apprentis), au moment de la réception de la carte vitale, à toute personne y compris non salariée résidant en France, explique **France Stratégie**. Sans trancher la question du financement, l'organisme évoque un "fonds propre global". L'objectif est de sécuriser les parcours professionnels pour "une meilleure adaptation à la réalité du marché du travail et aux transformations de l'économie", résume l'organisme. En "décloisonnant le système de protection sociale", il souhaite réduire la coupure entre les "insiders", les salariés intégrés au marché du travail, et les "outsiders" (chômeurs, précaires...). Afin de "réduire les inégalités", il y aurait une dotation initiale pour les publics les plus "fragiles" sur le marché du travail, par exemple les jeunes "décrocheurs" sans formation ou les chômeurs de longue durée. Elle serait financée par la solidarité **nationale**. **France Stratégie** dessine trois scénarios possibles: un CPA attaché uniquement aux droits professionnels, et deux, plus larges, auxquels viendraient s'ajouter notamment du temps de travail non marchand (bénévolat, etc.), et l'ensemble des droits sociaux (maladie, retraite, assurance chômage).



Compte personnel d'activité : un rapport propose un dispositif universel à points

Un rapport sera remis vendredi à Manuel Valls proposant des pistes à la mise en place du compte personnel d'activité, qui serait un dispositif universel à points sécurisant les parcours professionnels.

Accueil > Actualité

Paris, 8 oct 2015 (AFP) - Publié hier à 18h38 - Réagir

SocialEmploiManuel Valls
Tweeter l'article

Sur le même sujet

- Hollande : la « grande réforme » sociale du quinquennat sera le compte personnel d'activité dimanche 19 avril 2015 à 13h44
- Valls annonce la création d'un compte personnel d'activité au 1er janvier 2017 mercredi 8 avril 2015 à 12h16



© jergA - Fotolia.com

Un rapport sera remis vendredi à Manuel Valls proposant des pistes à la mise en place du compte personnel d'activité, qui serait un dispositif universel à points sécurisant les parcours professionnels.

L'idée du CPA, présentée par François Hollande comme « la grande réforme » sociale du quinquennat, est de regrouper les comptes existants (formation, pénibilité, épargne-temps, voire assurance chômage...), pour constituer un « capital » attaché à la personne plus qu'au statut professionnel.

Le compte se conserverait tout au long de la vie, quelles que soient les interruptions sur le marché du travail.

Le dispositif, dont le principe est inscrit dans la loi Rebsamen sur le dialogue social, sera au cœur de la conférence sociale du 19 octobre. Après concertation avec les partenaires sociaux, ses contours et modalités seront ensuite précisés par une loi en 2016.

En attendant, **France Stratégie**, organisme de réflexion placé sous la tutelle de Matignon, propose plusieurs pistes pour la mise en place de ce vaste chantier.

Le CPA serait universel, ouvert automatiquement à l'âge de 16 ans (voire avant pour les apprentis), au moment de la réception de la carte vitale, à toute personne y compris non salariée résidant en France, explique France Stratégie.

Sans trancher la question du financement, l'organisme évoque un « fonds propre global ».

L'objectif est de sécuriser les parcours professionnels pour « une meilleure adaptation à la réalité du marché du travail et aux transformations de l'économie », résume l'organisme. En « décloisonnant le système de protection sociale », il souhaite réduire la coupure entre les « insiders », les salariés intégrés au marché du travail, et les « outsiders » (chômeurs, précaires...).

Afin de « réduire les inégalités », il y aurait une dotation initiale pour les publics les plus « fragiles » sur le marché du travail, par exemple les jeunes « décrocheurs » sans formation ou les chômeurs de longue durée. Elle serait financée par la solidarité nationale.

France Stratégie dessine trois scénarios possibles : un CPA attaché uniquement aux droits professionnels, et deux, plus larges, auxquels viendraient s'ajouter notamment du temps de travail non marchand (bénévolat, etc.), et l'ensemble des droits sociaux (maladie, retraite, assurance chômage).

Par AFP Suivre @filBanque

Tous droits de reproduction et de représentation réservés. © 2015 Agence France-Presse.

Tweeter l'article

Commentaires

Soyez le premier à réagir à cette actualité ! [Ajouter un commentaire](#)

Articles les plus consultés



Paiement mobile : déploiement national pour Orange Cash Budget de l'Etat : le déficit en baisse en août grâce à une augmentation des recettes fiscales Polynésie : Fritch considèrera sa « mission terminée » si son budget n'est pas voté Assurance-vie : un cas de soumission aux droits de succession bientôt annulé selon l'Afer Super-livrets d'épargne : les taux promo à la hausse Assurance-vie : le boom des unités de compte s'essouffle-t-il déjà ? Un rapport parlementaire propose de « renforcer » la protection des lanceurs d'alerte Fraude fiscale : l'ancien banquier d'UBS Raoul Weil mis en examen en France



Compte personnel d'activité: un rapport propose un dispositif universel à points

Publié le 08/10/2015 à 18:38 - Mis à jour le 08/10/2015 à 19:16

Un rapport sera remis vendredi à Manuel Valls proposant des pistes à la mise en place du compte personnel d'activité, qui serait un dispositif universel à points sécurisant les parcours professionnels.

Paris, 8 oct 2015 (AFP) - Un rapport sera remis vendredi à Manuel Valls proposant des pistes à la mise en place du compte personnel d'activité, qui serait un dispositif universel à points sécurisant les parcours professionnels.

L'idée du CPA, présentée par François Hollande comme "la grande réforme" sociale du quinquennat, est de regrouper les comptes existants (formation, pénibilité, épargne-temps, voire assurance chômage...), pour constituer un "capital" attaché à la personne plus qu'au statut professionnel.

Le compte se conserverait tout au long de la vie, quelles que soient les ruptures sur le marché du travail.

Le dispositif, dont le principe est inscrit dans la loi Rebsamen sur le dialogue social, sera au coeur de la conférence sociale du 19 octobre. Après concertation avec les partenaires sociaux, ses contours et modalités seront ensuite précisés par une loi en 2016.

En attendant, **France Stratégie**, organisme de réflexion placé sous la tutelle de Matignon, propose plusieurs pistes pour la mise en place de ce vaste chantier.

Le CPA serait universel, ouvert automatiquement à l'âge de 16 ans (voire avant pour les apprentis), au moment de la réception de la Carte vitale, à toute personne, y compris non-salariée, résidant en France, explique France Stratégie.

Sans trancher la question du financement, l'organisme évoque un "fonds propre global".

L'objectif est de sécuriser les parcours professionnels, pour "une meilleure adaptation à la réalité du marché du travail et aux transformations de l'économie", résume l'organisme. En "décloisonnant le système de protection sociale", il souhaite réduire la coupure entre les "insiders", les salariés intégrés au marché du travail, et les "outsiders" (chômeurs, précaires...).

Afin de "réduire les inégalités", il y aurait une dotation initiale pour les publics les plus "fragiles" sur le marché du travail, par exemple les jeunes "décrocheurs" sans formation ou les chômeurs de longue durée. Elle serait financée par la solidarité nationale.

France Stratégie dessine trois scénarios possibles: un CPA attaché uniquement aux droits professionnels, et deux, plus larges, auxquels viendraient s'ajouter notamment du temps de travail non marchand (bénévolat, etc.), et l'ensemble des droits sociaux (maladie, retraite, assurance chômage).

© 2015 AFP



Compte personnel d'activité: un rapport propose un dispositif universel à points

Un rapport sera remis vendredi à Manuel Valls proposant des pistes à la mise en place du compte personnel d'activité, qui serait un dispositif universel à points sécurisant les parcours professionnels.

L'idée du CPA, présentée par François Hollande comme "la grande réforme" sociale du quinquennat, est de regrouper les comptes existants (formation, pénibilité, épargne-temps, voire assurance chômage...), pour constituer un "capital" attaché à la personne plus qu'au statut professionnel. Le compte se conserverait tout au long de la vie, quelles que soient les ruptures sur le marché du travail. Le dispositif, dont le principe est inscrit dans la loi Rebsamen sur le dialogue social, sera au coeur de la conférence sociale du 19 octobre. Après concertation avec les partenaires sociaux, ses contours et modalités seront ensuite précisés par une loi en 2016. En attendant, **France Stratégie**, organisme de réflexion placé sous la tutelle de Matignon, propose plusieurs pistes pour la mise en place de ce vaste chantier. Le CPA serait universel, ouvert automatiquement à l'âge de 16 ans (voire avant pour les apprentis), au moment de la réception de la Carte vitale, à toute personne, y compris non-salariée, résidant en France, explique **France Stratégie**. **Sans** trancher la question du financement, l'organisme évoque un "fonds propre global". L'objectif est de sécuriser les parcours professionnels, pour "une meilleure adaptation à la réalité du marché du travail et aux transformations de l'économie", résume l'organisme. En "décloisonnant le système de protection sociale", il souhaite réduire la coupure entre les "insiders", les salariés intégrés au marché du travail, et les "outsiders" (chômeurs, précaires...). Afin de "réduire les inégalités", il y aurait une dotation initiale pour les publics les plus "fragiles" sur le marché du travail, par exemple les jeunes "décrocheurs" sans formation ou les chômeurs de longue durée. Elle serait financée par la solidarité **nationale**. **France Stratégie** dessine trois scénarios possibles: un CPA attaché uniquement aux droits professionnels, et deux, plus larges, auxquels viendraient s'ajouter notamment du temps de travail non marchand (bénévolat, etc.), et l'ensemble des droits sociaux (maladie, retraite, assurance chômage).



Compte personnel d'activité: un rapport propose un dispositif universel à points



Manuel Valls avait annoncé la création d'un compte personnel d'activité regroupant les comptes existants (formation, pénibilité...), il a désormais des pistes: un rapport préconise un système universel, à points, de droits "portables" et convertibles pour sécuriser les parcours professionnels.

Le futur CPA avait été présenté en avril dernier par François Hollande comme "la grande réforme" sociale du quinquennat.

L'idée est de regrouper les comptes existants (formation, pénibilité, épargne-temps, voire assurance chômage...), pour constituer un "capital" de ceux qui travaillent", mais attaché à la personne plus qu'au statut professionnel. Les droits se conserveraient tout au long de la vie, quelles que soient les ruptures sur le marché du travail.

Le dispositif, dont le principe est inscrit dans la loi Rebsamen sur le dialogue social, sera au coeur de la conférence sociale du 19 octobre. Après concertation avec les partenaires sociaux, des contours et modalités seront ensuite précisés par une loi en 2016.

En attendant, **France Stratégie**, organisme de réflexion placé sous la tutelle de Matignon, remettra à Manuel Valls, vendredi matin, plusieurs pistes pour la mise en place de ce vaste chantier.

Le CPA serait universel, ouvert automatiquement à l'âge de 16 ans (voire avant pour les apprentis), au moment de la réception de la Carte vitale, à toute personne y compris non salariée résidant en France, explique France Stratégie.

Sans trancher la question du financement, l'organisme évoque un "fonds propre global".

L'objectif est de sécuriser les parcours professionnels, pour "une meilleure adaptation à la réalité du marché du travail et aux transformations de l'économie", résume l'organisme.

En "décloisonnant le système de protection sociale", il souhaite réduire la coupure entre les "insiders", les salariés intégrés au marché du travail, et les "outsiders" (chômeurs, précaires...).

- "Réduire les inégalités" -

Afin de "réduire les inégalités", il y aurait une dotation initiale pour les publics les plus "fragiles" sur le marché du travail, par exemple les jeunes "décrocheurs" sans formation ou les chômeurs de

longue durée. Elle serait financée par la solidarité nationale.

Un premier scénario préconise un CPA orienté vers la formation et "l'amélioration de la capacité professionnelle": il regrouperait le compte personnel de formation (CPF), le compte personnel de prévention et pénibilité, le compte épargne temps (CET)... Le but: inciter à davantage de mobilité professionnelle, développer l'employabilité.

Deuxième scénario: un CPA "banque du temps", auquel le titulaire pourrait ajouter des droits à congés supplémentaires alimentés par du temps de travail non marchand, tels que bénévolat ou le service civique.

Dans les deux cas, certains droits seraient convertibles ("fongibles"): les droits en CET pourraient par exemple être utilisés en formation, ou l'inverse. Le tout serait libellé en points - comme l'est actuellement le compte pénibilité.

Troisième scénario: un CPA au périmètre encore plus large, qui regrouperait l'ensemble des droits (CPF, CET, mais aussi assurance maladie, retraite, assurance chômage) et leur donnerait une meilleure lisibilité, via le numérique (application smartphone, tablette, en ligne).

Cela permettrait, par exemple, à un salarié qui veut passer en indépendant de savoir quel impact aura ce changement sur sa retraite. Où à un travailleur qui risque d'être licencié de connaître ses droits au chômage.

L'assurance chômage pourrait éventuellement être convertible en autres droits (formation, épargne-temps). En revanche, les droits liés aux risques sociaux (maladie et retraite notamment) seraient, eux, non convertibles, afin de ne pas les "dilapider".

Les droits acquis au cours de la carrière seraient transportables d'une entreprise à l'autre.

Pour éviter l'effet "baluchon" dissuasif à l'embauche, le CPA serait considéré comme un "coffre-fort" qui appartient à l'individu - libre à lui de le partager ensuite avec son employeur.

Le CPA "nécessite un débat national large, avec un calendrier qui s'étendra sur de nombreuses années", souligne France Stratégie.



Compte personnel d'activité: un rapport propose un dispositif universel à points

Effort "urgent" de formation, "sécurisation" du forfait jours, "devoir de déconnexion": le DRH d'Orange, donne au gouvernement des pistes pour "réussir la transformation numérique des entreprises", afin qu'elle soit "d'abord une chance" et ne dégrade pas les conditions de travail (AFP/Archives-Francois Guillot) Un rapport sera remis vendredi à Manuel Valls proposant des pistes à la mise en place du compte personnel d'activité, qui serait un dispositif universel à points sécurisant les parcours professionnels. L'idée du CPA, présentée par François Hollande comme "la grande réforme" sociale du quinquennat, est de regrouper les comptes existants (formation, pénibilité, épargne-temps, voire assurance chômage...), pour constituer un "capital" attaché à la personne plus qu'au statut professionnel. Le compte se conserverait tout au long de la vie, quelles que soient les ruptures sur le marché du travail. Le dispositif, dont le principe est inscrit dans la loi Rebsamen sur le dialogue social, sera au coeur de la conférence sociale du 19 octobre. Après concertation avec les partenaires sociaux, ses contours et modalités seront ensuite précisés par une loi en 2016. En attendant, **France Stratégie**, organisme de réflexion placé sous la tutelle de Matignon, propose plusieurs pistes pour la mise en place de ce vaste chantier. Le CPA serait universel, ouvert automatiquement à l'âge de 16 ans (voire avant pour les apprentis), au moment de la réception de la Carte vitale, à toute personne, y compris non-salariée, résidant en France, explique **France Stratégie**. Sans trancher la question du financement, l'organisme évoque un "fonds propre global". L'objectif est de sécuriser les parcours professionnels, pour "une meilleure adaptation à la réalité du marché du travail et aux transformations de l'économie", résume l'organisme. En "décloisonnant le système de protection sociale", il souhaite réduire la coupure entre les "insiders", les salariés intégrés au marché du travail, et les "outsiders" (chômeurs, précaires...). Afin de "réduire les inégalités", il y aurait une dotation initiale pour les publics les plus "fragiles" sur le marché du travail, par exemple les jeunes "décrocheurs" sans formation ou les chômeurs de longue durée. Elle serait financée par la solidarité nationale. **France Stratégie** dessine trois scénarios possibles: un CPA attaché uniquement aux droits professionnels, et deux, plus larges, auxquels viendraient s'ajouter notamment du temps de travail non marchand (bénévolat, etc.), et l'ensemble des droits sociaux (maladie, retraite, assurance chômage).



Compte personnel d'activité: un rapport propose un dispositif universel à points

Entreprise Par AFP, publié le 08/10/2015 à 18:38, mis à jour à 18:38



Paris, 8 oct 2015 - Manuel Valls avait annoncé la création d'un compte personnel d'activité regroupant les comptes existants (formation, pénibilité...), il a désormais des pistes: un rapport préconise un système universel, à points, de droits "portables" et convertibles pour sécuriser les parcours professionnels.

Le futur CPA avait été présenté en avril dernier par François Hollande comme "la grande réforme" sociale du quinquennat.

L'idée est de regrouper les comptes existants (formation, pénibilité, épargne-temps, voire assurance chômage...), pour constituer un "capital" de ceux qui travaillent", mais attaché à la personne plus qu'au statut professionnel. Les droits se conserveraient tout au long de la vie, quelles que soient les ruptures sur le marché du travail.

Le dispositif, dont le principe est inscrit dans la loi Rebsamen sur le dialogue social, sera au coeur de la conférence sociale du 19 octobre. Après concertation avec les partenaires sociaux, des contours et modalités seront ensuite précisés par une loi en 2016.

En attendant, **France Stratégie**, organisme de réflexion placé sous la tutelle de Matignon, remettra à Manuel Valls, vendredi matin, plusieurs pistes pour la mise en place de ce vaste chantier.

Le CPA serait universel, ouvert automatiquement à l'âge de 16 ans (voire avant pour les apprentis), au moment de la réception de la Carte vitale, à toute personne y compris non salariée résidant en France, explique France Stratégie.

Sans trancher la question du financement, l'organisme évoque un "fonds propre global".

L'objectif est de sécuriser les parcours professionnels, pour "une meilleure adaptation à la réalité du marché du travail et aux transformations de l'économie", résume l'organisme.

En "décloisonnant le système de protection sociale", il souhaite réduire la coupure entre les "insiders", les salariés intégrés au marché du travail, et les "outsiders" (chômeurs, précaires...).

- "Réduire les inégalités" -

Afin de "réduire les inégalités", il y aurait une dotation initiale pour les publics les plus "fragiles" sur le marché du travail, par exemple les jeunes "décrocheurs" sans formation ou les chômeurs de longue durée. Elle serait financée par la solidarité nationale.

Un premier scénario préconise un CPA orienté vers la formation et "l'amélioration de la capacité professionnelle": il regrouperait le compte personnel de formation (CPF), le compte personnel de prévention et pénibilité, le compte épargne temps (CET)... Le but: inciter à davantage de mobilité professionnelle, développer l'employabilité.

Deuxième scénario: un CPA "banque du temps", auquel le titulaire pourrait ajouter des droits à congés supplémentaires alimentés par du temps de travail non marchand, tels que bénévolat ou le service civique.

Dans les deux cas, certains droits seraient convertibles ("fongibles"): les droits en CET pourraient par exemple être utilisés en formation, ou l'inverse. Le tout serait libellé en points - comme l'est actuellement le compte pénibilité.

Troisième scénario: un CPA au périmètre encore plus large, qui regrouperait l'ensemble des droits (CPF, CET, mais aussi assurance maladie, retraite, assurance chômage) et leur donnerait une meilleure lisibilité, via le numérique (application smartphone, tablette, en ligne).

Cela permettrait, par exemple, à un salarié qui veut passer en indépendant de savoir quel impact aura ce changement sur sa retraite. Ou à un travailleur qui risque d'être licencié de connaître ses droits au chômage.

L'assurance chômage pourrait éventuellement être convertible en autres droits (formation, épargne-temps). En revanche, les droits liés aux risques sociaux (maladie et retraite notamment) seraient, eux, non convertibles, afin de ne pas les "dilapider".

Les droits acquis au cours de la carrière seraient transportables d'une entreprise à l'autre.

Pour éviter l'effet "baluchon" dissuasif à l'embauche, le CPA serait considéré comme un "coffre-fort" appartenant à l'individu - libre à lui de le partager ensuite avec son employeur.

Le CPA "nécessite un débat national large, avec un calendrier qui s'étendra sur de nombreuses années", souligne France Stratégie.



Compte personnel d'activité: un rapport propose un dispositif universel à points



Manuel Valls avait annoncé la création d'un compte personnel d'activité regroupant les comptes existants (formation, pénibilité...), il a désormais des pistes: un rapport préconise un système universel, à points, de droits "portables" et convertibles pour sécuriser les parcours professionnels.

Le futur CPA avait été présenté en avril dernier par François Hollande comme "la grande réforme" sociale du quinquennat.

L'idée est de regrouper les comptes existants (formation, pénibilité, épargne-temps, voire assurance chômage...), pour constituer un "capital" de ceux qui travaillent", mais attaché à la personne plus qu'au statut professionnel. Les droits se conserveraient tout au long de la vie, quelles que soient les ruptures sur le marché du travail.

Le dispositif, dont le principe est inscrit dans la loi Rebsamen sur le dialogue social, sera au coeur de la conférence sociale du 19 octobre. Après concertation avec les partenaires sociaux, des contours et modalités seront ensuite précisés par une loi en 2016.

En attendant, **France Stratégie**, organisme de réflexion placé sous la tutelle de Matignon, remettra à Manuel Valls, vendredi matin, plusieurs pistes pour la mise en place de ce vaste chantier.

Le CPA serait universel, ouvert automatiquement à l'âge de 16 ans (voire avant pour les apprentis), au moment de la réception de la Carte vitale, à toute personne y compris non salariée résidant en France, explique France Stratégie.

Sans trancher la question du financement, l'organisme évoque un "fonds propre global".

L'objectif est de sécuriser les parcours professionnels, pour "une meilleure adaptation à la réalité du marché du travail et aux transformations de l'économie", résume l'organisme.

En "décloisonnant le système de protection sociale", il souhaite réduire la coupure entre les "insiders", les salariés intégrés au marché du travail, et les "outsiders" (chômeurs, précaires...).

- "Réduire les inégalités" -

Afin de "réduire les inégalités", il y aurait une dotation initiale pour les publics les plus "fragiles" sur le marché du travail, par exemple les jeunes "décrocheurs" sans formation ou les chômeurs de

longue durée. Elle serait financée par la solidarité nationale.

Un premier scénario préconise un CPA orienté vers la formation et "l'amélioration de la capacité professionnelle": il regrouperait le compte personnel de formation (CPF), le compte personnel de prévention et pénibilité, le compte épargne temps (CET)... Le but: inciter à davantage de mobilité professionnelle, développer l'employabilité.

Deuxième scénario: un CPA "banque du temps", auquel le titulaire pourrait ajouter des droits à congés supplémentaires alimentés par du temps de travail non marchand, tels que bénévolat ou le service civique.

Dans les deux cas, certains droits seraient convertibles ("fongibles"): les droits en CET pourraient par exemple être utilisés en formation, ou l'inverse. Le tout serait libellé en points - comme l'est actuellement le compte pénibilité.

Troisième scénario: un CPA au périmètre encore plus large, qui regrouperait l'ensemble des droits (CPF, CET, mais aussi assurance maladie, retraite, assurance chômage) et leur donnerait une meilleure lisibilité, via le numérique (application smartphone, tablette, en ligne).

Cela permettrait, par exemple, à un salarié qui veut passer en indépendant de savoir quel impact aura ce changement sur sa retraite. Ou à un travailleur qui risque d'être licencié de connaître ses droits au chômage.

L'assurance chômage pourrait éventuellement être convertible en autres droits (formation, épargne-temps). En revanche, les droits liés aux risques sociaux (maladie et retraite notamment) seraient, eux, non convertibles, afin de ne pas les "dilapider".

Les droits acquis au cours de la carrière seraient transportables d'une entreprise à l'autre.

Pour éviter l'effet "baluchon" dissuasif à l'embauche, le CPA serait considéré comme un "coffre-fort" qui appartient à l'individu - libre à lui de le partager ensuite avec son employeur.

Le CPA "nécessite un débat national large, avec un calendrier qui s'étendra sur de nombreuses années", souligne France Stratégie.

> Venez débattre et poser vos questions sur nos forums !



Compte personnel d'activité: un rapport propose un dispositif universel à points

Un rapport sera remis vendredi à Manuel Valls proposant des pistes à la mise en place du compte personnel d'activité, qui serait un dispositif universel à points sécurisant les parcours professionnels. L'idée du CPA, présentée par François Hollande comme "la grande réforme" sociale du quinquennat, est de regrouper les comptes existants (formation, pénibilité, épargne-temps, voire assurance chômage...), pour constituer un "capital" attaché à la personne plus qu'au statut professionnel. Le compte se conserverait tout au long de la vie, quelles que soient les ruptures sur le marché du travail. Le dispositif, dont le principe est inscrit dans la loi Rebsamen sur le dialogue social, sera au coeur de la conférence sociale du 19 octobre. Après concertation avec les partenaires sociaux, ses contours et modalités seront ensuite précisés par une loi en 2016. En attendant, **France Stratégie**, organisme de réflexion placé sous la tutelle de Matignon, propose plusieurs pistes pour la mise en place de ce vaste chantier. Le CPA serait universel, ouvert automatiquement à l'âge de 16 ans (voire avant pour les apprentis), au moment de la réception de la Carte vitale, à toute personne, y compris non-salariée, résidant en France, explique **France Stratégie**. Sans trancher la question du financement, l'organisme évoque un "fonds propre global". L'objectif est de sécuriser les parcours professionnels, pour "une meilleure adaptation à la réalité du marché du travail et aux transformations de l'économie", résume l'organisme. En "décloisonnant le système de protection sociale", il souhaite réduire la coupure entre les "insiders", les salariés intégrés au marché du travail, et les "outsiders" (chômeurs, précaires...). Afin de "réduire les inégalités", il y aurait une dotation initiale pour les publics les plus "fragiles" sur le marché du travail, par exemple les jeunes "décrocheurs" sans formation ou les chômeurs de longue durée. Elle serait financée par la solidarité nationale. **France Stratégie** dessine trois scénarios possibles: un CPA attaché uniquement aux droits professionnels, et deux, plus larges, auxquels viendraient s'ajouter notamment du temps de travail non marchand (bénévolat, etc.), et l'ensemble des droits sociaux (maladie, retraite, assurance chômage).



Compte personnel d'activité: un rapport propose un dispositif universel à points

Paris (AFP) - Un rapport sera remis vendredi à Manuel Valls proposant des pistes à la mise en place du compte personnel d'activité, qui serait un dispositif universel à points sécurisant les parcours professionnels. L'idée du CPA, présentée par François Hollande comme "la grande réforme" sociale du quinquennat, est de regrouper les comptes existants (formation, pénibilité, épargne-temps, voire assurance chômage...), pour constituer un "capital" attaché à la personne plus qu'au statut professionnel. Le compte se conserverait tout au long de la vie, quelles que soient les ruptures sur le marché du travail. Le dispositif, dont le principe est inscrit dans la loi Rebsamen sur le dialogue social, sera au cœur de la conférence sociale du 19 octobre. Après concertation avec les partenaires sociaux, ses contours et modalités seront ensuite précisés par une loi en 2016. En attendant, **France Stratégie**, organisme de réflexion placé sous la tutelle de Matignon, propose plusieurs pistes pour la mise en place de ce vaste chantier. Le CPA serait universel, ouvert automatiquement à l'âge de 16 ans (voire avant pour les apprentis), au moment de la réception de la Carte vitale, à toute personne, y compris non-salariée, résidant en France, explique **France Stratégie**. Sans trancher la question du financement, l'organisme évoque un "fonds propre global". L'objectif est de sécuriser les parcours professionnels, pour "une meilleure adaptation à la réalité du marché du travail et aux transformations de l'économie", résume l'organisme. En "décloisonnant le système de protection sociale", il souhaite réduire la coupure entre les "insiders", les salariés intégrés au marché du travail, et les "outsiders" (chômeurs, précaires...). Afin de "réduire les inégalités", il y aurait une dotation initiale pour les publics les plus "fragiles" sur le marché du travail, par exemple les jeunes "décrocheurs" sans formation ou les chômeurs de longue durée. Elle serait financée par la solidarité **nationale**. **France Stratégie** dessine trois scénarios possibles: un CPA attaché uniquement aux droits professionnels, et deux, plus larges, auxquels viendraient s'ajouter notamment du temps de travail non marchand (bénévolat, etc.), et l'ensemble des droits sociaux (maladie, retraite, assurance chômage).



Compte personnel d'activité: un rapport propose un dispositif universel à points

Un rapport sera remis vendredi à Manuel Valls proposant des pistes à la mise en place du compte personnel d'activité, qui serait un dispositif universel à points sécurisant les parcours professionnels.



Compte personnel d'activité: un rapport propose un dispositif universel à points

Paris (AFP): Un rapport sera remis vendredi à Manuel Valls proposant des pistes à la mise en place du compte personnel d'activité, qui serait un dispositif universel à points sécurisant les...



parcours professionnels.

L'idée du CPA, présentée par François Hollande comme "la grande réforme" sociale du quinquennat, est de regrouper les comptes existants (formation, pénibilité, épargne-temps, voire assurance chômage...), pour constituer un "capital" attaché à la personne plus qu'au statut professionnel.

Le compte se conserverait tout au long de la vie, quelles que soient les ruptures sur le marché du travail.

Le dispositif, dont le principe est inscrit dans la loi Rebsamen sur le dialogue social, sera au coeur de la conférence sociale du 19 octobre. Après concertation avec les partenaires sociaux, ses contours et modalités seront ensuite précisés par une loi en 2016.

En attendant, **France Stratégie**, organisme de réflexion placé sous la tutelle de Matignon, propose plusieurs pistes pour la mise en place de ce vaste chantier.

Le CPA serait universel, ouvert automatiquement à l'âge de 16 ans (voire avant pour les apprentis), au moment de la réception de la Carte vitale, à toute personne, y compris non-salariée, résidant en France, explique France Stratégie.

Sans trancher la question du financement, l'organisme évoque un "fonds propre global".

L'objectif est de sécuriser les parcours professionnels, pour "une meilleure adaptation à la réalité du marché du travail et aux transformations de l'économie", résume l'organisme. En "décloisonnant le système de protection sociale", il souhaite réduire la coupure entre les "insiders", les salariés intégrés au marché du travail, et les "outsiders" (chômeurs, précaires...).

Afin de "réduire les inégalités", il y aurait une dotation initiale pour les publics les plus "fragiles" sur le marché du travail, par exemple les jeunes "décrocheurs" sans formation ou les chômeurs de longue durée. Elle serait financée par la solidarité nationale.

France Stratégie dessine trois scénarios possibles: un CPA attaché uniquement aux droits professionnels, et deux, plus larges, auxquels viendraient s'ajouter notamment du temps de travail non marchand (bénévolat, etc.), et l'ensemble des droits sociaux (maladie, retraite, assurance chômage).



Compte personnel d'activité: un rapport propose un dispositif universel à points

Jeudi 08 octobre 2015, 18h43 Un rapport sera remis vendredi à Manuel Valls proposant des pistes à la mise en place du compte personnel d'activité, qui serait un dispositif universel à points sécurisant les parcours professionnels. L'idée du CPA, présentée par François Hollande comme "la grande réforme" sociale du quinquennat, est de regrouper les comptes existants (formation, pénibilité, épargne-temps, voire assurance chômage...), pour constituer un "capital" attaché à la personne plus qu'au statut professionnel. Le compte se conserverait tout au long de la vie, quelles que soient les ruptures sur le marché du travail. Le dispositif, dont le principe est inscrit dans la loi Rebsamen sur le dialogue social, sera au cœur de la conférence sociale du 19 octobre. Après concertation avec les partenaires sociaux, ses contours et modalités seront ensuite précisés par une loi en 2016. En attendant, **France Stratégie**, organisme de réflexion placé sous la tutelle de Matignon, propose plusieurs pistes pour la mise en place de ce vaste chantier. Le CPA serait universel, ouvert automatiquement à l'âge de 16 ans (voire avant pour les apprentis), au moment de la réception de la Carte vitale, à toute personne, y compris non-salariée, résidant en France, explique **France Stratégie**. **Sans** trancher la question du financement, l'organisme évoque un "fonds propre global". L'objectif est de sécuriser les parcours professionnels, pour "une meilleure adaptation à la réalité du marché du travail et aux transformations de l'économie", résume l'organisme. En "décloisonnant le système de protection sociale", il souhaite réduire la coupure entre les "insiders", les salariés intégrés au marché du travail, et les "outsiders" (chômeurs, précaires...). Afin de "réduire les inégalités", il y aurait une dotation initiale pour les publics les plus "fragiles" sur le marché du travail, par exemple les jeunes "décrocheurs" sans formation ou les chômeurs de longue durée. Elle serait financée par la solidarité **nationale**. **France Stratégie** dessine trois scénarios possibles: un CPA attaché uniquement aux droits professionnels, et deux, plus larges, auxquels viendraient s'ajouter notamment du temps de travail non marchand (bénévolat, etc.), et l'ensemble des droits sociaux (maladie, retraite, assurance chômage).



Compte personnel d'activité: un rapport propose un dispositif universel à points



PARIS (AFP) -

Un rapport sera remis vendredi à Manuel Valls proposant des pistes à la mise en place du compte personnel d'activité, qui serait un dispositif universel à points sécurisant les parcours professionnels.

L'idée du CPA, présentée par François Hollande comme "la grande réforme" sociale du quinquennat, est de regrouper les comptes existants (formation, pénibilité, épargne-temps, voire assurance chômage...), pour constituer un "capital" attaché à la personne plus qu'au statut professionnel.

Le compte se conserverait tout au long de la vie, quelles que soient les ruptures sur le marché du travail.

Le dispositif, dont le principe est inscrit dans la loi Rebsamen sur le dialogue social, sera au coeur de la conférence sociale du 19 octobre. Après concertation avec les partenaires sociaux, ses contours et modalités seront ensuite précisés par une loi en 2016.

En attendant, **France Stratégie**, organisme de réflexion placé sous la tutelle de Matignon, propose plusieurs pistes pour la mise en place de ce vaste chantier.

Le CPA serait universel, ouvert automatiquement à l'âge de 16 ans (voire avant pour les apprentis), au moment de la réception de la Carte vitale, à toute personne, y compris non-salariée, résidant en France, explique **France Stratégie**.

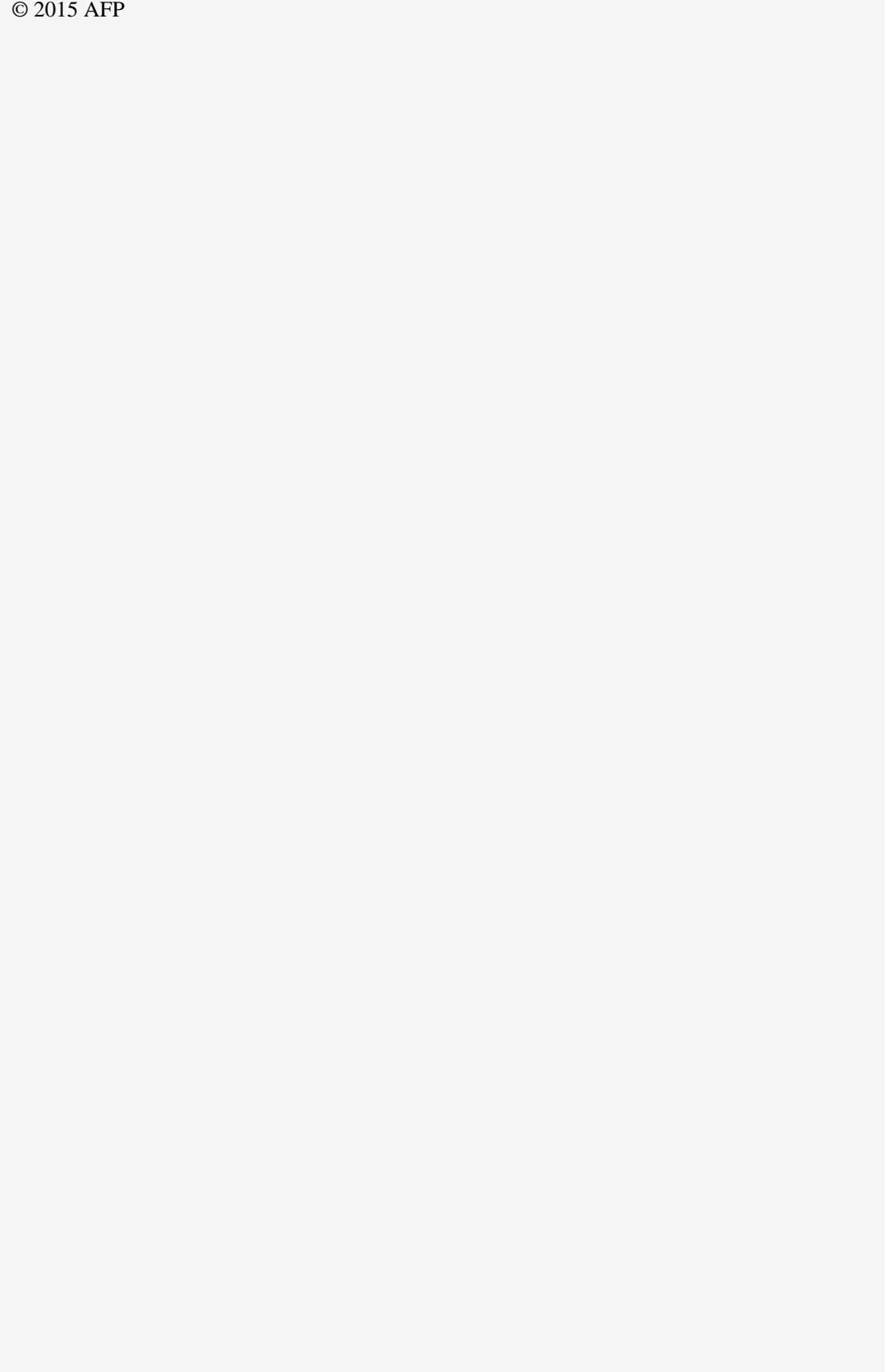
Sans trancher la question du financement, l'organisme évoque un "fonds propre global".

L'objectif est de sécuriser les parcours professionnels, pour "une meilleure adaptation à la réalité du marché du travail et aux transformations de l'économie", résume l'organisme. En "décloisonnant le système de protection sociale", il souhaite réduire la coupure entre les "insiders", les salariés intégrés au marché du travail, et les "outsiders" (chômeurs, précaires...).

Afin de "réduire les inégalités", il y aurait une dotation initiale pour les publics les plus "fragiles" sur le marché du travail, par exemple les jeunes "décrocheurs" sans formation ou les chômeurs de longue durée. Elle serait financée par la solidarité nationale.

France Stratégie dessine trois scénarios possibles: un CPA attaché uniquement aux droits professionnels, et deux, plus larges, auxquels viendraient s'ajouter notamment du temps de travail non marchand (bénévolat, etc.), et l'ensemble des droits sociaux (maladie, retraite, assurance chômage).

© 2015 AFP





Compte personnel d'activité: un rapport propose un dispositif universel à points

Un rapport sera remis vendredi à Manuel Valls proposant des pistes à la mise en place du compte personnel d'activité, qui serait un dispositif universel à points sécurisant les parcours professionnels. L'idée du CPA, présentée par François Hollande comme "la grande réforme" sociale du quinquennat, est de regrouper les comptes existants (formation, pénibilité, épargne-temps, voire assurance chômage...), pour constituer un "capital" attaché à la personne plus qu'au statut professionnel. Le compte se conserverait tout au long de la vie, quelles que soient les ruptures sur le marché du travail. Le dispositif, dont le principe est inscrit dans la loi Rebsamen sur le dialogue social, sera au coeur de la conférence sociale du 19 octobre. Après concertation avec les partenaires sociaux, ses contours et modalités seront ensuite précisés par une loi en 2016. En attendant, **France Stratégie**, organisme de réflexion placé sous la tutelle de Matignon, propose plusieurs pistes pour la mise en place de ce vaste chantier. Le CPA serait universel, ouvert automatiquement à l'âge de 16 ans (voire avant pour les apprentis), au moment de la réception de la Carte vitale, à toute personne, y compris non-salariée, résidant en France, explique **France Stratégie**. **Sans** trancher la question du financement, l'organisme évoque un "fonds propre global". L'objectif est de sécuriser les parcours professionnels, pour "une meilleure adaptation à la réalité du marché du travail et aux transformations de l'économie", résume l'organisme. En "décloisonnant le système de protection sociale", il souhaite réduire la coupure entre les "insiders", les salariés intégrés au marché du travail, et les "outsiders" (chômeurs, précaires...). Afin de "réduire les inégalités", il y aurait une dotation initiale pour les publics les plus "fragiles" sur le marché du travail, par exemple les jeunes "décrocheurs" sans formation ou les chômeurs de longue durée. Elle serait financée par la solidarité **nationale**. **France Stratégie** dessine trois scénarios possibles: un CPA attaché uniquement aux droits professionnels, et deux, plus larges, auxquels viendraient s'ajouter notamment du temps de travail non marchand (bénévolat, etc.), et l'ensemble des droits sociaux (maladie, retraite, assurance chômage). © 2015 AFP



Compte personnel d'activité: un rapport remis à Valls propose un dispositif universel à points



Paris (AFP)

Manuel Valls avait annoncé la création d'un compte personnel d'activité regroupant les comptes existants (formation, pénibilité...), il a désormais des pistes: un rapport préconise un système universel, à points, de droits "portables" et convertibles pour sécuriser les parcours professionnels.

Le futur CPA avait été présenté en avril dernier par François Hollande comme "la grande réforme" sociale du quinquennat.

L'idée est de regrouper les comptes existants (formation, pénibilité, épargne-temps, voire assurance chômage...), pour constituer un "capital" de ceux qui travaillent", mais attaché à la personne plus qu'au statut professionnel. Les droits se conserveraient tout au long de la vie, quelles que soient les ruptures sur le marché du travail.

Le dispositif, dont le principe est inscrit dans la loi Rebsamen sur le dialogue social, sera au coeur de la conférence sociale du 19 octobre. Après concertation avec les partenaires sociaux, des contours et modalités seront ensuite précisés par une loi en 2016.

En attendant, **France Stratégie**, organisme de réflexion placé sous la tutelle de Matignon, remettra à Manuel Valls, vendredi matin, plusieurs pistes pour la mise en place de ce vaste chantier.

Le CPA serait universel, ouvert automatiquement à l'âge de 16 ans (voire avant pour les apprentis), au moment de la réception de la Carte vitale, à toute personne y compris non salariée résidant en France, explique **France Stratégie**.

Sans trancher la question du financement, l'organisme évoque un "fonds propre global".

L'objectif est de sécuriser les parcours professionnels, pour "une meilleure adaptation à la réalité du marché du travail et aux transformations de l'économie", résume l'organisme.

En "décloisonnant le système de protection sociale", il souhaite réduire la coupure entre les "insiders", les salariés intégrés au marché du travail, et les "outsiders" (chômeurs, précaires...).

- "Réduire les inégalités" -

Afin de "réduire les inégalités", il y aurait une dotation initiale pour les publics les plus "fragiles" sur le marché du travail, par exemple les jeunes "décrocheurs" sans formation ou les chômeurs de longue durée. Elle serait financée par la solidarité nationale.

Un premier scénario préconise un CPA orienté vers la formation et "l'amélioration de la capacité professionnelle": il regrouperait le compte personnel de formation (CPF), le compte personnel de prévention et pénibilité, le compte épargne temps (CET)... Le but: inciter à davantage de mobilité professionnelle, développer l'employabilité.

Deuxième scénario: un CPA "banque du temps", auquel le titulaire pourrait ajouter des droits à congés supplémentaires alimentés par du temps de travail non marchand, tels que bénévolat ou le service civique.

Dans les deux cas, certains droits seraient convertibles ("fongibles"): les droits en CET pourraient par exemple être utilisés en formation, ou l'inverse. Le tout serait libellé en points - comme l'est actuellement le compte pénibilité.

Troisième scénario: un CPA au périmètre encore plus large, qui regrouperait l'ensemble des droits (CPF, CET, mais aussi assurance maladie, retraite, assurance chômage) et leur donnerait une meilleure lisibilité, via le numérique (application smartphone, tablette, en ligne).

Cela permettrait, par exemple, à un salarié qui veut passer en indépendant de savoir quel impact aura ce changement sur sa retraite. Ou à un travailleur qui risque d'être licencié de connaître ses droits au chômage.

L'assurance chômage pourrait éventuellement être convertible en autres droits (formation, épargne-temps). En revanche, les droits liés aux risques sociaux (maladie et retraite notamment) seraient, eux, non convertibles, afin de ne pas les "dilapider".

Les droits acquis au cours de la carrière seraient transportables d'une entreprise à l'autre.

Pour éviter l'effet "baluchon" dissuasif à l'embauche, le CPA serait considéré comme un "coffre-fort" qui appartient à l'individu - libre à lui de le partager ensuite avec son employeur.

Le CPA "nécessite un débat national large, avec un calendrier qui s'étendra sur de nombreuses années", souligne **France Stratégie**.



Compte personnel d'activité: un rapport remis à Valls propose un dispositif universel à points

Manuel Valls avait annoncé la création d'un compte personnel d'activité regroupant les comptes existants (formation, pénibilité...), il a désormais des pistes: un rapport préconise un système universel, à points, de droits "portables" et convertibles pour sécuriser les parcours professionnels.

Le futur CPA avait été présenté en avril dernier par François Hollande comme "la grande réforme" sociale du quinquennat.

L'idée est de regrouper les comptes existants (formation, pénibilité, épargne-temps, voire assurance chômage...), pour constituer un "capital" de ceux qui travaillent", mais attaché à la personne plus qu'au statut professionnel. Les droits se conserveraient tout au long de la vie, quelles que soient les ruptures sur le marché du travail.

Le dispositif, dont le principe est inscrit dans la loi Rebsamen sur le dialogue social, sera au coeur de la conférence sociale du 19 octobre. Après concertation avec les partenaires sociaux, des contours et modalités seront ensuite précisés par une loi en 2016.

En attendant, **France Stratégie**, organisme de réflexion placé sous la tutelle de Matignon, remettra à Manuel Valls, vendredi matin, plusieurs pistes pour la mise en place de ce vaste chantier.

Le CPA serait universel, ouvert automatiquement à l'âge de 16 ans (voire avant pour les apprentis), au moment de la réception de la Carte vitale, à toute personne y compris non salariée résidant en France, explique **France Stratégie**.

Sans trancher la question du financement, l'organisme évoque un "fonds propre global".

L'objectif est de sécuriser les parcours professionnels, pour "une meilleure adaptation à la réalité du marché du travail et aux transformations de l'économie", résume l'organisme.

En "décloisonnant le système de protection sociale", il souhaite réduire la coupure entre les "insiders", les salariés intégrés au marché du travail, et les "outsiders" (chômeurs, précaires...).

- "Réduire les inégalités" -

Afin de "réduire les inégalités", il y aurait une dotation initiale pour les publics les plus "fragiles" sur le marché du travail, par exemple les jeunes "décrocheurs" sans formation ou les chômeurs de longue durée. Elle serait financée par la solidarité nationale.

Un premier scénario préconise un CPA orienté vers la formation et "l'amélioration de la capacité professionnelle": il regrouperait le compte personnel de formation (CPF), le compte personnel de prévention et pénibilité, le compte épargne temps (CET)... Le but: inciter à davantage de mobilité professionnelle, développer l'employabilité.

Deuxième scénario: un CPA "banque du temps", auquel le titulaire pourrait ajouter des droits à congés supplémentaires alimentés par du temps de travail non marchand, tels que bénévolat ou le service civique.

Dans les deux cas, certains droits seraient convertibles ("fongibles"): les droits en CET pourraient par exemple être utilisés en formation, ou l'inverse. Le tout serait libellé en points - comme l'est actuellement le compte pénibilité.

Troisième scénario: un CPA au périmètre encore plus large, qui regrouperait l'ensemble des droits (CPF, CET, mais aussi assurance maladie, retraite, assurance chômage) et leur donnerait une meilleure lisibilité, via le numérique (application smartphone, tablette, en ligne).

Cela permettrait, par exemple, à un salarié qui veut passer en indépendant de savoir quel impact

aura ce changement sur sa retraite. Où à un travailleur qui risque d'être licencié de connaître ses droits au chômage.

L'assurance chômage pourrait éventuellement être convertible en autres droits (formation, épargne-temps). En revanche, les droits liés aux risques sociaux (maladie et retraite notamment) seraient, eux, non convertibles, afin de ne pas les "dilapider".

Les droits acquis au cours de la carrière seraient transportables d'une entreprise à l'autre.

Pour éviter l'effet "baluchon" dissuasif à l'embauche, le CPA serait considéré comme un "coffre-fort" qui appartient à l'individu - libre à lui de le partager ensuite avec son employeur.

Le CPA "nécessite un débat national large, avec un calendrier qui s'étendra sur de nombreuses années", souligne **France Stratégie**.



Compte personnel d'activité: un rapport remis à Valls propose un dispositif universel à points

Manuel Valls avait annoncé la création d'un compte personnel d'activité regroupant les comptes existants (formation, pénibilité...), il a désormais des pistes: un rapport préconise un système universel, à points, de droits "portables" et convertibles pour sécuriser les parcours professionnels.

Le futur CPA avait été présenté en avril dernier par François Hollande comme "la grande réforme" sociale du quinquennat.

L'idée est de regrouper les comptes existants (formation, pénibilité, épargne-temps, voire assurance chômage...), pour constituer un "capital" de ceux qui travaillent", mais attaché à la personne plus qu'au statut professionnel. Les droits se conserveraient tout au long de la vie, quelles que soient les ruptures sur le marché du travail.

Le dispositif, dont le principe est inscrit dans la loi Rebsamen sur le dialogue social, sera au coeur de la conférence sociale du 19 octobre. Après concertation avec les partenaires sociaux, des contours et modalités seront ensuite précisés par une loi en 2016.

En attendant, **France Stratégie**, organisme de réflexion placé sous la tutelle de Matignon, remettra à Manuel Valls, vendredi matin, plusieurs pistes pour la mise en place de ce vaste chantier.

Le CPA serait universel, ouvert automatiquement à l'âge de 16 ans (voire avant pour les apprentis), au moment de la réception de la Carte vitale, à toute personne y compris non salariée résidant en France, explique **France Stratégie**.

Sans trancher la question du financement, l'organisme évoque un "fonds propre global".

L'objectif est de sécuriser les parcours professionnels, pour "une meilleure adaptation à la réalité du marché du travail et aux transformations de l'économie", résume l'organisme.

En "décloisonnant le système de protection sociale", il souhaite réduire la coupure entre les "insiders", les salariés intégrés au marché du travail, et les "outsiders" (chômeurs, précaires...).

- "Réduire les inégalités" -

Afin de "réduire les inégalités", il y aurait une dotation initiale pour les publics les plus "fragiles" sur le marché du travail, par exemple les jeunes "décrocheurs" sans formation ou les chômeurs de longue durée. Elle serait financée par la solidarité nationale.

Un premier scénario préconise un CPA orienté vers la formation et "l'amélioration de la capacité professionnelle": il regrouperait le compte personnel de formation (CPF), le compte personnel de prévention et pénibilité, le compte épargne temps (CET)... Le but: inciter à davantage de mobilité professionnelle, développer l'employabilité.

Deuxième scénario: un CPA "banque du temps", auquel le titulaire pourrait ajouter des droits à congés supplémentaires alimentés par du temps de travail non marchand, tels que bénévolat ou le service civique.

Dans les deux cas, certains droits seraient convertibles ("fongibles"): les droits en CET pourraient par exemple être utilisés en formation, ou l'inverse. Le tout serait libellé en points - comme l'est actuellement le compte pénibilité.

Troisième scénario: un CPA au périmètre encore plus large, qui regrouperait l'ensemble des droits (CPF, CET, mais aussi assurance maladie, retraite, assurance chômage) et leur donnerait une meilleure lisibilité, via le numérique (application smartphone, tablette, en ligne).

Cela permettrait, par exemple, à un salarié qui veut passer en indépendant de savoir quel impact

aura ce changement sur sa retraite. Où à un travailleur qui risque d'être licencié de connaître ses droits au chômage.

L'assurance chômage pourrait éventuellement être convertible en autres droits (formation, épargne-temps). En revanche, les droits liés aux risques sociaux (maladie et retraite notamment) seraient, eux, non convertibles, afin de ne pas les "dilapider".

Les droits acquis au cours de la carrière seraient transportables d'une entreprise à l'autre.

Pour éviter l'effet "baluchon" dissuasif à l'embauche, le CPA serait considéré comme un "coffre-fort" qui appartient à l'individu - libre à lui de le partager ensuite avec son employeur.

Le CPA "nécessite un débat national large, avec un calendrier qui s'étendra sur de nombreuses années", souligne **France Stratégie**.

Paris (AFP)



Compte personnel d'activité: un rapport remis à Valls propose un dispositif universel à points

Paris (AFP): Manuel Valls avait annoncé la création d'un compte personnel d'activité regroupant les comptes existants (formation, pénibilité...), il a désormais des pistes: un rapport préconise un...



système universel, à points, de droits "portables" et convertibles pour sécuriser les parcours professionnels.

Le futur CPA avait été présenté en avril dernier par François Hollande comme "la grande réforme" sociale du quinquennat.

L'idée est de regrouper les comptes existants (formation, pénibilité, épargne-temps, voire assurance chômage...), pour constituer un "capital" de ceux qui travaillent", mais attaché à la personne plus qu'au statut professionnel. Les droits se conserveraient tout au long de la vie, quelles que soient les ruptures sur le marché du travail.

Le dispositif, dont le principe est inscrit dans la loi Rebsamen sur le dialogue social, sera au cœur de la conférence sociale du 19 octobre. Après concertation avec les partenaires sociaux, des contours et modalités seront ensuite précisés par une loi en 2016.

En attendant, **France Stratégie**, organisme de réflexion placé sous la tutelle de Matignon, remettra à Manuel Valls, vendredi matin, plusieurs pistes pour la mise en place de ce vaste chantier.

Le CPA serait universel, ouvert automatiquement à l'âge de 16 ans (voire avant pour les apprentis), au moment de la réception de la Carte vitale, à toute personne y compris non salariée résidant en France, explique **France Stratégie**.

Sans trancher la question du financement, l'organisme évoque un "fonds propre global".

L'objectif est de sécuriser les parcours professionnels, pour "une meilleure adaptation à la réalité du marché du travail et aux transformations de l'économie", résume l'organisme.

En "décloisonnant le système de protection sociale", il souhaite réduire la coupure entre les "insiders", les salariés intégrés au marché du travail, et les "outsiders" (chômeurs, précaires...).

- "Réduire les inégalités" -

Afin de "réduire les inégalités", il y aurait une dotation initiale pour les publics les plus "fragiles" sur le marché du travail, par exemple les jeunes "décrocheurs" sans formation ou les chômeurs de longue durée. Elle serait financée par la solidarité nationale.

Un premier scénario préconise un CPA orienté vers la formation et "l'amélioration de la capacité

professionnelle": il regrouperait le compte personnel de formation (CPF), le compte personnel de prévention et pénibilité, le compte épargne temps (CET)... Le but: inciter à davantage de mobilité professionnelle, développer l'employabilité.

Deuxième scénario: un CPA "banque du temps", auquel le titulaire pourrait ajouter des droits à congés supplémentaires alimentés par du temps de travail non marchand, tels que bénévolat ou le service civique.

Dans les deux cas, certains droits seraient convertibles ("fongibles"): les droits en CET pourraient par exemple être utilisés en formation, ou l'inverse. Le tout serait libellé en points - comme l'est actuellement le compte pénibilité.

Troisième scénario: un CPA au périmètre encore plus large, qui regrouperait l'ensemble des droits (CPF, CET, mais aussi assurance maladie, retraite, assurance chômage) et leur donnerait une meilleure lisibilité, via le numérique (application smartphone, tablette, en ligne).

Cela permettrait, par exemple, à un salarié qui veut passer en indépendant de savoir quel impact aura ce changement sur sa retraite. Ou à un travailleur qui risque d'être licencié de connaître ses droits au chômage.

L'assurance chômage pourrait éventuellement être convertible en autres droits (formation, épargne-temps). En revanche, les droits liés aux risques sociaux (maladie et retraite notamment) seraient, eux, non convertibles, afin de ne pas les "dilapider".

Les droits acquis au cours de la carrière seraient transportables d'une entreprise à l'autre.

Pour éviter l'effet "baluchon" dissuasif à l'embauche, le CPA serait considéré comme un "coffre-fort" qui appartient à l'individu - libre à lui de le partager ensuite avec son employeur.

Le CPA "nécessite un débat national large, avec un calendrier qui s'étendra sur de nombreuses années", souligne **France Stratégie**.



Compte personnel d'activité: un rapport remis à Valls propose un dispositif universel à points

Effort "urgent" de formation, "sécurisation" du forfait jours, "devoir de déconnexion": le DRH d'Orange, donne au gouvernement des pistes pour "réussir la transformation numérique des entreprises", afin qu'elle soit "d'abord une chance" et ne dégrade pas les conditions de travail - Photo de Francois Guillot - AFP/Archives? 2015 AFP



Paris (AFP)

Manuel Valls avait annoncé la création d'un compte personnel d'activité regroupant les comptes existants (formation, pénibilité...), il a désormais des pistes: un rapport préconise un système universel, à points, de droits "portables" et convertibles pour sécuriser les parcours professionnels.

Le futur CPA avait été présenté en avril dernier par François Hollande comme "la grande réforme" sociale du quinquennat.

L'idée est de regrouper les comptes existants (formation, pénibilité, épargne-temps, voire assurance chômage...), pour constituer un "capital" de ceux qui travaillent", mais attaché à la personne plus qu'au statut professionnel. Les droits se conserveraient tout au long de la vie, quelles que soient les ruptures sur le marché du travail.

Le dispositif, dont le principe est inscrit dans la loi Rebsamen sur le dialogue social, sera au coeur de la conférence sociale du 19 octobre. Après concertation avec les partenaires sociaux, des contours et modalités seront ensuite précisés par une loi en 2016.

En attendant, **France Stratégie**, organisme de réflexion placé sous la tutelle de Matignon, remettra à Manuel Valls, vendredi matin, plusieurs pistes pour la mise en place de ce vaste chantier.

Le CPA serait universel, ouvert automatiquement à l'âge de 16 ans (voire avant pour les apprentis), au moment de la réception de la Carte vitale, à toute personne y compris non salariée résidant en France, explique **France Stratégie**.

Sans trancher la question du financement, l'organisme évoque un "fonds propre global".

L'objectif est de sécuriser les parcours professionnels, pour "une meilleure adaptation à la réalité du marché du travail et aux transformations de l'économie", résume l'organisme.

En "décloisonnant le système de protection sociale", il souhaite réduire la coupure entre les "insiders", les salariés intégrés au marché du travail, et les "outsiders" (chômeurs, précaires...).

- "Réduire les inégalités" -

Afin de "réduire les inégalités", il y aurait une dotation initiale pour les publics les plus "fragiles" sur le marché du travail, par exemple les jeunes "décrocheurs" sans formation ou les chômeurs de longue durée. Elle serait financée par la solidarité nationale.

Un premier scénario préconise un CPA orienté vers la formation et "l'amélioration de la capacité professionnelle": il regrouperait le compte personnel de formation (CPF), le compte personnel de prévention et pénibilité, le compte épargne temps (CET)... Le but: inciter à davantage de mobilité professionnelle, développer l'employabilité.

Deuxième scénario: un CPA "banque du temps", auquel le titulaire pourrait ajouter des droits à congés supplémentaires alimentés par du temps de travail non marchand, tels que bénévolat ou le service civique.

Dans les deux cas, certains droits seraient convertibles ("fongibles"): les droits en CET pourraient par exemple être utilisés en formation, ou l'inverse. Le tout serait libellé en points - comme l'est actuellement le compte pénibilité.

Troisième scénario: un CPA au périmètre encore plus large, qui regrouperait l'ensemble des droits (CPF, CET, mais aussi assurance maladie, retraite, assurance chômage) et leur donnerait une meilleure lisibilité, via le numérique (application smartphone, tablette, en ligne).

Cela permettrait, par exemple, à un salarié qui veut passer en indépendant de savoir quel impact aura ce changement sur sa retraite. Ou à un travailleur qui risque d'être licencié de connaître ses droits au chômage.

L'assurance chômage pourrait éventuellement être convertible en autres droits (formation, épargne-temps). En revanche, les droits liés aux risques sociaux (maladie et retraite notamment) seraient, eux, non convertibles, afin de ne pas les "dilapider".

Les droits acquis au cours de la carrière seraient transportables d'une entreprise à l'autre.

Pour éviter l'effet "baluchon" dissuasif à l'embauche, le CPA serait considéré comme un "coffre-fort" qui appartient à l'individu - libre à lui de le partager ensuite avec son employeur.

Le CPA "nécessite un débat national large, avec un calendrier qui s'étendra sur de nombreuses années", souligne **France Stratégie**.



Compte personnel d'activité: un rapport remis à Valls propose un dispositif universel à points

Jeudi 08 octobre 2015, 19h09 Manuel Valls avait annoncé la création d'un compte personnel d'activité regroupant les comptes existants (formation, pénibilité...), il a désormais des pistes: un rapport préconise un système universel, à points, de droits "portables" et convertibles pour sécuriser les parcours professionnels. Le futur CPA avait été présenté en avril dernier par François Hollande comme "la grande réforme" sociale du quinquennat. L'idée est de regrouper les comptes existants (formation, pénibilité, épargne-temps, voire assurance chômage...), pour constituer un "capital" de ceux qui travaillent", mais attaché à la personne plus qu'au statut professionnel. Les droits se conserveraient tout au long de la vie, quelles que soient les ruptures sur le marché du travail. Le dispositif, dont le principe est inscrit dans la loi Rebsamen sur le dialogue social, sera au coeur de la conférence sociale du 19 octobre. Après concertation avec les partenaires sociaux, des contours et modalités seront ensuite précisés par une loi en 2016. En attendant, **France Stratégie**, organisme de réflexion placé sous la tutelle de Matignon, remettra à Manuel Valls, vendredi matin, plusieurs pistes pour la mise en place de ce vaste chantier. Le CPA serait universel, ouvert automatiquement à l'âge de 16 ans (voire avant pour les apprentis), au moment de la réception de la Carte vitale, à toute personne y compris non salariée résidant en France, explique **France Stratégie**. Sans trancher la question du financement, l'organisme évoque un "fonds propre global". L'objectif est de sécuriser les parcours professionnels, pour "une meilleure adaptation à la réalité du marché du travail et aux transformations de l'économie", résume l'organisme. En "décloisonnant le système de protection sociale", il souhaite réduire la coupure entre les "insiders", les salariés intégrés au marché du travail, et les "outsiders" (chômeurs, précaires...)- "Réduire les inégalités" - Afin de "réduire les inégalités", il y aurait une dotation initiale pour les publics les plus "fragiles" sur le marché du travail, par exemple les jeunes "décrocheurs" sans formation ou les chômeurs de longue durée. Elle serait financée par la solidarité nationale. Un premier scénario préconise un CPA orienté vers la formation et "l'amélioration de la capacité professionnelle": il regrouperait le compte personnel de formation (CPF), le compte personnel de prévention et pénibilité, le compte épargne temps (CET)... Le but: inciter à davantage de mobilité professionnelle, développer l'employabilité. Deuxième scénario: un CPA "banque du temps", auquel le titulaire pourrait ajouter des droits à congés supplémentaires alimentés par du temps de travail non marchand, tels que bénévolat ou le service civique. Dans les deux cas, certains droits seraient convertibles ("fongibles"): les droits en CET pourraient par exemple être utilisés en formation, ou l'inverse. Le tout serait libellé en points - comme l'est actuellement le compte pénibilité. Troisième scénario: un CPA au périmètre encore plus large, qui regrouperait l'ensemble des droits (CPF, CET, mais aussi assurance maladie, retraite, assurance chômage) et leur donnerait une meilleure lisibilité, via le numérique (application smartphone, tablette, en ligne). Cela permettrait, par exemple, à un salarié qui veut passer en indépendant de savoir quel impact aura ce changement sur sa retraite. Ou à un travailleur qui risque d'être licencié de connaître ses droits au chômage. L'assurance chômage pourrait éventuellement être convertible en autres droits (formation, épargne-temps). En revanche, les droits liés aux risques sociaux (maladie et retraite notamment) seraient, eux, non convertibles, afin de ne pas les "dilapider". Les droits acquis au cours de la carrière seraient transportables d'une entreprise à l'autre. Pour éviter l'effet "baluchon" dissuasif à l'embauche, le CPA serait considéré comme un "coffre-fort" qui appartient à l'individu - libre à lui de le partager ensuite avec son employeur. Le CPA "nécessite un débat national large, avec un calendrier qui s'étendra sur de nombreuses années", souligne **France Stratégie**.



Compte personnel d'activité: un rapport remis à Valls propose un dispositif universel à points



Manuel Valls avait annoncé la création d'un compte personnel d'activité regroupant les comptes existants (formation, pénibilité...), il a désormais des pistes: un rapport préconise un système universel, à points, de droits "portables" et convertibles pour sécuriser les parcours professionnels.

Le futur CPA avait été présenté en avril dernier par François Hollande comme "la grande réforme" sociale du quinquennat.

L'idée est de regrouper les comptes existants (formation, pénibilité, épargne-temps, voire assurance chômage...), pour constituer un "capital" de ceux qui travaillent", mais attaché à la personne plus qu'au statut professionnel. Les droits se conserveraient tout au long de la vie, quelles que soient les ruptures sur le marché du travail.

Le dispositif, dont le principe est inscrit dans la loi Rebsamen sur le dialogue social, sera au coeur de la conférence sociale du 19 octobre. Après concertation avec les partenaires sociaux, des contours et modalités seront ensuite précisés par une loi en 2016.

En attendant, **France Stratégie**, organisme de réflexion placé sous la tutelle de Matignon, remettra à Manuel Valls, vendredi matin, plusieurs pistes pour la mise en place de ce vaste chantier.

Le CPA serait universel, ouvert automatiquement à l'âge de 16 ans (voire avant pour les apprentis), au moment de la réception de la Carte vitale, à toute personne y compris non salariée résidant en France, explique **France Stratégie**.

Sans trancher la question du financement, l'organisme évoque un "fonds propre global".

L'objectif est de sécuriser les parcours professionnels, pour "une meilleure adaptation à la réalité du marché du travail et aux transformations de l'économie", résume l'organisme.

En "décloisonnant le système de protection sociale", il souhaite réduire la coupure entre les "insiders", les salariés intégrés au marché du travail, et les "outsiders" (chômeurs, précaires...).

- "Réduire les inégalités" -

Afin de "réduire les inégalités", il y aurait une dotation initiale pour les publics les plus "fragiles"

sur le marché du travail, par exemple les jeunes "décrocheurs" sans formation ou les chômeurs de longue durée. Elle serait financée par la solidarité nationale.

Un premier scénario préconise un CPA orienté vers la formation et "l'amélioration de la capacité professionnelle": il regrouperait le compte personnel de formation (CPF), le compte personnel de prévention et pénibilité, le compte épargne temps (CET)... Le but: inciter à davantage de mobilité professionnelle, développer l'employabilité.

Deuxième scénario: un CPA "banque du temps", auquel le titulaire pourrait ajouter des droits à congés supplémentaires alimentés par du temps de travail non marchand, tels que bénévolat ou le service civique.

Dans les deux cas, certains droits seraient convertibles ("fongibles"): les droits en CET pourraient par exemple être utilisés en formation, ou l'inverse. Le tout serait libellé en points - comme l'est actuellement le compte pénibilité.

Troisième scénario: un CPA au périmètre encore plus large, qui regrouperait l'ensemble des droits (CPF, CET, mais aussi assurance maladie, retraite, assurance chômage) et leur donnerait une meilleure lisibilité, via le numérique (application smartphone, tablette, en ligne).

Cela permettrait, par exemple, à un salarié qui veut passer en indépendant de savoir quel impact aura ce changement sur sa retraite. Ou à un travailleur qui risque d'être licencié de connaître ses droits au chômage.

L'assurance chômage pourrait éventuellement être convertible en autres droits (formation, épargne-temps). En revanche, les droits liés aux risques sociaux (maladie et retraite notamment) seraient, eux, non convertibles, afin de ne pas les "dilapider".

Les droits acquis au cours de la carrière seraient transportables d'une entreprise à l'autre.

Pour éviter l'effet "baluchon" dissuasif à l'embauche, le CPA serait considéré comme un "coffre-fort" qui appartient à l'individu - libre à lui de le partager ensuite avec son employeur.

Le CPA "nécessite un débat national large, avec un calendrier qui s'étendra sur de nombreuses années", souligne **France Stratégie**.



Compte personnel d'activité: un rapport remis à Valls propose un dispositif universel à points

Par Juliette COLLEN

Publié le 08/10/2015 à 19:05 - Mis à jour le 08/10/2015 à 19:31

Manuel Valls avait annoncé la création d'un compte personnel d'activité regroupant les comptes existants (formation, pénibilité...), il a désormais des pistes: un rapport préconise un système universel, à points, de droits "portables" et convertibles pour sécuriser les parcours professionnels.

Paris, 8 oct 2015 (AFP) - Manuel Valls avait annoncé la création d'un compte personnel d'activité regroupant les comptes existants (formation, pénibilité...), il a désormais des pistes: un rapport préconise un système universel, à points, de droits "portables" et convertibles pour sécuriser les parcours professionnels.

Le futur CPA avait été présenté en avril dernier par François Hollande comme "la grande réforme" sociale du quinquennat.

L'idée est de regrouper les comptes existants (formation, pénibilité, épargne-temps, voire assurance chômage...), pour constituer un "capital" de ceux qui travaillent", mais attaché à la personne plus qu'au statut professionnel. Les droits se conserveraient tout au long de la vie, quelles que soient les ruptures sur le marché du travail.

Le dispositif, dont le principe est inscrit dans la loi Rebsamen sur le dialogue social, sera au coeur de la conférence sociale du 19 octobre. Après concertation avec les partenaires sociaux, des contours et modalités seront ensuite précisés par une loi en 2016.

En attendant, **France Stratégie**, organisme de réflexion placé sous la tutelle de Matignon, remettra à Manuel Valls, vendredi matin, plusieurs pistes pour la mise en place de ce vaste chantier.

Le CPA serait universel, ouvert automatiquement à l'âge de 16 ans (voire avant pour les apprentis), au moment de la réception de la Carte vitale, à toute personne y compris non salariée résidant en France, explique France Stratégie.

Sans trancher la question du financement, l'organisme évoque un "fonds propre global".

L'objectif est de sécuriser les parcours professionnels, pour "une meilleure adaptation à la réalité du marché du travail et aux transformations de l'économie", résume l'organisme.

En "décloisonnant le système de protection sociale", il souhaite réduire la coupure entre les "insiders", les salariés intégrés au marché du travail, et les "outsiders" (chômeurs, précaires...).

- "Réduire les inégalités" -

Afin de "réduire les inégalités", il y aurait une dotation initiale pour les publics les plus "fragiles" sur le marché du travail, par exemple les jeunes "décrocheurs" sans formation ou les chômeurs de longue durée. Elle serait financée par la solidarité nationale.

Un premier scénario préconise un CPA orienté vers la formation et "l'amélioration de la capacité professionnelle": il regrouperait le compte personnel de formation (CPF), le compte personnel de prévention et pénibilité, le compte épargne temps (CET)... Le but: inciter à davantage de mobilité professionnelle, développer l'employabilité.

Deuxième scénario: un CPA "banque du temps", auquel le titulaire pourrait ajouter des droits à congés supplémentaires alimentés par du temps de travail non marchand, tels que bénévolat ou le service civique.

Dans les deux cas, certains droits seraient convertibles ("fongibles"): les droits en CET pourraient par exemple être utilisés en formation, ou l'inverse. Le tout serait libellé en points - comme l'est actuellement le compte pénibilité.

Troisième scénario: un CPA au périmètre encore plus large, qui regrouperait l'ensemble des droits (CPF, CET, mais aussi assurance maladie, retraite, assurance chômage) et leur donnerait une meilleure lisibilité, via le numérique (application smartphone, tablette, en ligne).

Cela permettrait, par exemple, à un salarié qui veut passer en indépendant de savoir quel impact aura ce changement sur sa retraite. Ou à un travailleur qui risque d'être licencié de connaître ses droits au chômage.

L'assurance chômage pourrait éventuellement être convertible en autres droits (formation, épargne-temps). En revanche, les droits liés aux risques sociaux (maladie et retraite notamment) seraient, eux, non convertibles, afin de ne pas les "dilapider".

Les droits acquis au cours de la carrière seraient transportables d'une entreprise à l'autre.

Pour éviter l'effet "baluchon" dissuasif à l'embauche, le CPA serait considéré comme un "coffre-fort" qui appartient à l'individu - libre à lui de le partager ensuite avec son employeur.

Le CPA "nécessite un débat national large, avec un calendrier qui s'étendra sur de nombreuses années", souligne France Stratégie.

© 2015 AFP



Compte personnel d'activité: un rapport remis à Valls propose un dispositif universel à points

Manuel Valls avait annoncé la création d'un compte personnel d'activité regroupant les comptes existants (formation, pénibilité...), il a désormais des pistes: un rapport préconise un système universel, à points, de droits "portables" et convertibles pour sécuriser les parcours professionnels.

Le futur CPA avait été présenté en avril dernier par François Hollande comme "la grande réforme" sociale du quinquennat.

L'idée est de regrouper les comptes existants (formation, pénibilité, épargne-temps, voire assurance chômage...), pour constituer un "capital" de ceux qui travaillent", mais attaché à la personne plus qu'au statut professionnel. Les droits se conserveraient tout au long de la vie, quelles que soient les ruptures sur le marché du travail.

Le dispositif, dont le principe est inscrit dans la loi Rebsamen sur le dialogue social, sera au coeur de la conférence sociale du 19 octobre. Après concertation avec les partenaires sociaux, des contours et modalités seront ensuite précisés par une loi en 2016.

En attendant, **France Stratégie**, organisme de réflexion placé sous la tutelle de Matignon, remettra à Manuel Valls, vendredi matin, plusieurs pistes pour la mise en place de ce vaste chantier.

Le CPA serait universel, ouvert automatiquement à l'âge de 16 ans (voire avant pour les apprentis), au moment de la réception de la Carte vitale, à toute personne y compris non salariée résidant en France, explique **France Stratégie**.

Sans trancher la question du financement, l'organisme évoque un "fonds propre global".

L'objectif est de sécuriser les parcours professionnels, pour "une meilleure adaptation à la réalité du marché du travail et aux transformations de l'économie", résume l'organisme.

En "décloisonnant le système de protection sociale", il souhaite réduire la coupure entre les "insiders", les salariés intégrés au marché du travail, et les "outsiders" (chômeurs, précaires...).

- "Réduire les inégalités" -

Afin de "réduire les inégalités", il y aurait une dotation initiale pour les publics les plus "fragiles" sur le marché du travail, par exemple les jeunes "décrocheurs" sans formation ou les chômeurs de longue durée. Elle serait financée par la solidarité nationale.

Un premier scénario préconise un CPA orienté vers la formation et "l'amélioration de la capacité professionnelle": il regrouperait le compte personnel de formation (CPF), le compte personnel de prévention et pénibilité, le compte épargne temps (CET)... Le but: inciter à davantage de mobilité professionnelle, développer l'employabilité.

Deuxième scénario: un CPA "banque du temps", auquel le titulaire pourrait ajouter des droits à congés supplémentaires alimentés par du temps de travail non marchand, tels que bénévolat ou le service civique.

Dans les deux cas, certains droits seraient convertibles ("fongibles"): les droits en CET pourraient par exemple être utilisés en formation, ou l'inverse. Le tout serait libellé en points - comme l'est actuellement le compte pénibilité.

Troisième scénario: un CPA au périmètre encore plus large, qui regrouperait l'ensemble des droits (CPF, CET, mais aussi assurance maladie, retraite, assurance chômage) et leur donnerait une meilleure lisibilité, via le numérique (application smartphone, tablette, en ligne).

Cela permettrait, par exemple, à un salarié qui veut passer en indépendant de savoir quel impact aura ce changement sur sa retraite. Où à un travailleur qui risque d'être licencié de connaître ses droits au chômage.

L'assurance chômage pourrait éventuellement être convertible en autres droits (formation, épargne-temps). En revanche, les droits liés aux risques sociaux (maladie et retraite notamment) seraient, eux, non convertibles, afin de ne pas les "dilapider".

Les droits acquis au cours de la carrière seraient transportables d'une entreprise à l'autre.

Pour éviter l'effet "baluchon" dissuasif à l'embauche, le CPA serait considéré comme un "coffre-fort" qui appartient à l'individu - libre à lui de le partager ensuite avec son employeur.

Le CPA "nécessite un débat national large, avec un calendrier qui s'étendra sur de nombreuses années", souligne **France Stratégie**.

08/10/2015 19:09:18 - Paris (AFP) - Par Juliette COLLEN - Â© 2015 AFP



Compte personnel d'activité: un rapport remis à Valls propose un dispositif universel à points



Manuel Valls avait annoncé la création d'un compte personnel d'activité regroupant les comptes existants (formation, pénibilité...), il a désormais des pistes: un rapport préconise un système universel, à points, de droits "portables" et convertibles pour sécuriser les parcours professionnels.

Le futur CPA avait été présenté en avril dernier par François Hollande comme "la grande réforme" sociale du quinquennat.

L'idée est de regrouper les comptes existants (formation, pénibilité, épargne-temps, voire assurance chômage...), pour constituer un "capital" de ceux qui travaillent", mais attaché à la personne plus qu'au statut professionnel. Les droits se conserveraient tout au long de la vie, quelles que soient les ruptures sur le marché du travail.

Le dispositif, dont le principe est inscrit dans la loi Rebsamen sur le dialogue social, sera au coeur de la conférence sociale du 19 octobre. Après concertation avec les partenaires sociaux, des contours et modalités seront ensuite précisés par une loi en 2016.

En attendant, **France Stratégie**, organisme de réflexion placé sous la tutelle de Matignon, remettra à Manuel Valls, vendredi matin, plusieurs pistes pour la mise en place de ce vaste chantier.

Le CPA serait universel, ouvert automatiquement à l'âge de 16 ans (voire avant pour les apprentis), au moment de la réception de la Carte vitale, à toute personne y compris non salariée résidant en France, explique **France Stratégie**.

Sans trancher la question du financement, l'organisme évoque un "fonds propre global".

L'objectif est de sécuriser les parcours professionnels, pour "une meilleure adaptation à la réalité du marché du travail et aux transformations de l'économie", résume l'organisme.

En "décloisonnant le système de protection sociale", il souhaite réduire la coupure entre les "insiders", les salariés intégrés au marché du travail, et les "outsiders" (chômeurs, précaires...).

- "Réduire les inégalités" -

Afin de "réduire les inégalités", il y aurait une dotation initiale pour les publics les plus "fragiles"

sur le marché du travail, par exemple les jeunes "décrocheurs" sans formation ou les chômeurs de longue durée. Elle serait financée par la solidarité nationale.

Un premier scénario préconise un CPA orienté vers la formation et "l'amélioration de la capacité professionnelle": il regrouperait le compte personnel de formation (CPF), le compte personnel de prévention et pénibilité, le compte épargne temps (CET)... Le but: inciter à davantage de mobilité professionnelle, développer l'employabilité.

Deuxième scénario: un CPA "banque du temps", auquel le titulaire pourrait ajouter des droits à congés supplémentaires alimentés par du temps de travail non marchand, tels que bénévolat ou le service civique.

Dans les deux cas, certains droits seraient convertibles ("fongibles"): les droits en CET pourraient par exemple être utilisés en formation, ou l'inverse. Le tout serait libellé en points - comme l'est actuellement le compte pénibilité.

Troisième scénario: un CPA au périmètre encore plus large, qui regrouperait l'ensemble des droits (CPF, CET, mais aussi assurance maladie, retraite, assurance chômage) et leur donnerait une meilleure lisibilité, via le numérique (application smartphone, tablette, en ligne).

Cela permettrait, par exemple, à un salarié qui veut passer en indépendant de savoir quel impact aura ce changement sur sa retraite. Ou à un travailleur qui risque d'être licencié de connaître ses droits au chômage.

L'assurance chômage pourrait éventuellement être convertible en autres droits (formation, épargne-temps). En revanche, les droits liés aux risques sociaux (maladie et retraite notamment) seraient, eux, non convertibles, afin de ne pas les "dilapider".

Les droits acquis au cours de la carrière seraient transportables d'une entreprise à l'autre.

Pour éviter l'effet "baluchon" dissuasif à l'embauche, le CPA serait considéré comme un "coffre-fort" qui appartient à l'individu - libre à lui de le partager ensuite avec son employeur.

Le CPA "nécessite un débat national large, avec un calendrier qui s'étendra sur de nombreuses années", souligne **France Stratégie**.



Compte personnel d'activité: un rapport remis à Valls propose un dispositif universel à points



Paris (AFP) - Manuel Valls avait annoncé la création d'un compte personnel d'activité regroupant les comptes existants (formation, pénibilité...), il a désormais des pistes: un rapport préconise un système universel, à points, de droits "portables" et convertibles pour sécuriser les parcours professionnels.

Le futur CPA avait été présenté en avril dernier par François Hollande comme "la grande réforme" sociale du quinquennat.

L'idée est de regrouper les comptes existants (formation, pénibilité, épargne-temps, voire assurance chômage...), pour constituer un "capital" de ceux qui travaillent", mais attaché à la personne plus qu'au statut professionnel. Les droits se conserveraient tout au long de la vie, quelles que soient les ruptures sur le marché du travail.

Le dispositif, dont le principe est inscrit dans la loi Rebsamen sur le dialogue social, sera au coeur de la conférence sociale du 19 octobre. Après concertation avec les partenaires sociaux, des contours et modalités seront ensuite précisés par une loi en 2016.

En attendant, **France Stratégie**, organisme de réflexion placé sous la tutelle de Matignon, remettra à Manuel Valls, vendredi matin, plusieurs pistes pour la mise en place de ce vaste chantier.

Le CPA serait universel, ouvert automatiquement à l'âge de 16 ans (voire avant pour les apprentis), au moment de la réception de la Carte vitale, à toute personne y compris non salariée résidant en France, explique **France Stratégie**.

Sans trancher la question du financement, l'organisme évoque un "fonds propre global".

L'objectif est de sécuriser les parcours professionnels, pour "une meilleure adaptation à la réalité du marché du travail et aux transformations de l'économie", résume l'organisme.

En "décloisonnant le système de protection sociale", il souhaite réduire la coupure entre les "insiders", les salariés intégrés au marché du travail, et les "outsiders" (chômeurs, précaires...).

- "Réduire les inégalités" -

Afin de "réduire les inégalités", il y aurait une dotation initiale pour les publics les plus "fragiles" sur le marché du travail, par exemple les jeunes "décrocheurs" sans formation ou les chômeurs de longue durée. Elle serait financée par la solidarité nationale.

Un premier scénario préconise un CPA orienté vers la formation et "l'amélioration de la capacité

professionnelle": il regrouperait le compte personnel de formation (CPF), le compte personnel de prévention et pénibilité, le compte épargne temps (CET)... Le but: inciter à davantage de mobilité professionnelle, développer l'employabilité.

Deuxième scénario: un CPA "banque du temps", auquel le titulaire pourrait ajouter des droits à congés supplémentaires alimentés par du temps de travail non marchand, tels que bénévolat ou le service civique.

Dans les deux cas, certains droits seraient convertibles ("fongibles"): les droits en CET pourraient par exemple être utilisés en formation, ou l'inverse. Le tout serait libellé en points - comme l'est actuellement le compte pénibilité.

Troisième scénario: un CPA au périmètre encore plus large, qui regrouperait l'ensemble des droits (CPF, CET, mais aussi assurance maladie, retraite, assurance chômage) et leur donnerait une meilleure lisibilité, via le numérique (application smartphone, tablette, en ligne).

Cela permettrait, par exemple, à un salarié qui veut passer en indépendant de savoir quel impact aura ce changement sur sa retraite. Ou à un travailleur qui risque d'être licencié de connaître ses droits au chômage.

L'assurance chômage pourrait éventuellement être convertible en autres droits (formation, épargne-temps). En revanche, les droits liés aux risques sociaux (maladie et retraite notamment) seraient, eux, non convertibles, afin de ne pas les "dilapider".

Les droits acquis au cours de la carrière seraient transportables d'une entreprise à l'autre.

Pour éviter l'effet "baluchon" dissuasif à l'embauche, le CPA serait considéré comme un "coffre-fort" qui appartient à l'individu - libre à lui de le partager ensuite avec son employeur.

Le CPA "nécessite un débat national large, avec un calendrier qui s'étendra sur de nombreuses années", souligne **France Stratégie**.



Compte personnel d'activité: un rapport remis à Valls propose un dispositif universel à points

Manuel Valls avait annoncé la création d'un compte personnel d'activité regroupant les comptes existants (formation, pénibilité...), il a désormais des pistes: un rapport préconise un système universel, à points, de droits "portables" et convertibles pour sécuriser les parcours professionnels.

Le futur CPA avait été présenté en avril dernier par François Hollande comme "la grande réforme" sociale du quinquennat.

L'idée est de regrouper les comptes existants (formation, pénibilité, épargne-temps, voire assurance chômage...), pour constituer un "capital" de ceux qui travaillent", mais attaché à la personne plus qu'au statut professionnel. Les droits se conserveraient tout au long de la vie, quelles que soient les ruptures sur le marché du travail.

Le dispositif, dont le principe est inscrit dans la loi Rebsamen sur le dialogue social, sera au coeur de la conférence sociale du 19 octobre. Après concertation avec les partenaires sociaux, des contours et modalités seront ensuite précisés par une loi en 2016.

En attendant, **France Stratégie**, organisme de réflexion placé sous la tutelle de Matignon, remettra à Manuel Valls, vendredi matin, plusieurs pistes pour la mise en place de ce vaste chantier.

Le CPA serait universel, ouvert automatiquement à l'âge de 16 ans (voire avant pour les apprentis), au moment de la réception de la Carte vitale, à toute personne y compris non salariée résidant en France, explique **France Stratégie**.

Sans trancher la question du financement, l'organisme évoque un "fonds propre global".

L'objectif est de sécuriser les parcours professionnels, pour "une meilleure adaptation à la réalité du marché du travail et aux transformations de l'économie", résume l'organisme.

En "décloisonnant le système de protection sociale", il souhaite réduire la coupure entre les "insiders", les salariés intégrés au marché du travail, et les "outsiders" (chômeurs, précaires...).

- "Réduire les inégalités" -

Afin de "réduire les inégalités", il y aurait une dotation initiale pour les publics les plus "fragiles" sur le marché du travail, par exemple les jeunes "décrocheurs" sans formation ou les chômeurs de longue durée. Elle serait financée par la solidarité nationale.

Un premier scénario préconise un CPA orienté vers la formation et "l'amélioration de la capacité professionnelle": il regrouperait le compte personnel de formation (CPF), le compte personnel de prévention et pénibilité, le compte épargne temps (CET)... Le but: inciter à davantage de mobilité professionnelle, développer l'employabilité.

Deuxième scénario: un CPA "banque du temps", auquel le titulaire pourrait ajouter des droits à congés supplémentaires alimentés par du temps de travail non marchand, tels que bénévolat ou le service civique.

Dans les deux cas, certains droits seraient convertibles ("fongibles"): les droits en CET pourraient par exemple être utilisés en formation, ou l'inverse. Le tout serait libellé en points - comme l'est actuellement le compte pénibilité.

Troisième scénario: un CPA au périmètre encore plus large, qui regrouperait l'ensemble des droits (CPF, CET, mais aussi assurance maladie, retraite, assurance chômage) et leur donnerait une meilleure lisibilité, via le numérique (application smartphone, tablette, en ligne).

Cela permettrait, par exemple, à un salarié qui veut passer en indépendant de savoir quel impact

aura ce changement sur sa retraite. Où à un travailleur qui risque d'être licencié de connaître ses droits au chômage.

L'assurance chômage pourrait éventuellement être convertible en autres droits (formation, épargne-temps). En revanche, les droits liés aux risques sociaux (maladie et retraite notamment) seraient, eux, non convertibles, afin de ne pas les "dilapider".

Les droits acquis au cours de la carrière seraient transportables d'une entreprise à l'autre.

Pour éviter l'effet "baluchon" dissuasif à l'embauche, le CPA serait considéré comme un "coffre-fort" qui appartient à l'individu - libre à lui de le partager ensuite avec son employeur.

Le CPA "nécessite un débat national large, avec un calendrier qui s'étendra sur de nombreuses années", souligne **France Stratégie**.

Copyright © 2015 AFP. Tous droits de reproduction et de représentation réservés.

Toutes les informations reproduites dans cette rubrique (dépêches, photos, logos) sont protégées par des droits de propriété intellectuelle détenus par l'AFP. Par conséquent, aucune de ces informations ne peut être reproduite, modifiée, transmise, rediffusée, traduite, vendue, exploitée commercialement ou utilisée de quelque manière que ce soit sans l'accord préalable écrit de l'AFP. L'AFP ne pourra être tenue pour responsable des délais, erreurs, omissions, qui ne peuvent être exclus ni des conséquences des actions ou transactions effectuées sur la base de ces informations.

Réagir 0 Sauvegarder l'article Envoyer à un ami Imprimer l'article

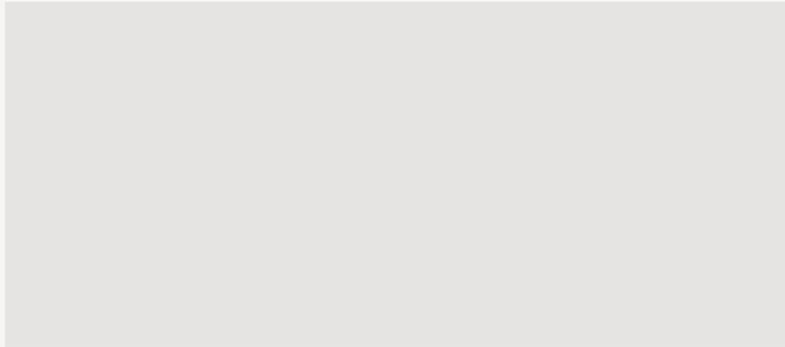
- Sauvegarder l'article
- Envoyer à un ami
- Imprimer l'article

Partager 0



Compte personnel d'activité: un rapport remis à Valls propose un dispositif universel à points

Effort "urgent" de formation, "sécurisation" du forfait jours, "devoir de déconnexion": le DRH d'Orange, donne au gouvernement des pistes pour "réussir la transformation numérique des entreprises", afin qu'elle soit "d'abord une chance" et ne dégrade pas © AFP/Archives - Francois Guillot



Manuel Valls avait annoncé la création d'un compte personnel d'activité regroupant les comptes existants (formation, pénibilité...), il a désormais des pistes: un rapport préconise un système universel, à points, de droits "portables" et convertibles pour sécuriser les parcours professionnels.

Le futur CPA avait été présenté en avril dernier par François Hollande comme "la grande réforme" sociale du quinquennat.

L'idée est de regrouper les comptes existants (formation, pénibilité, épargne-temps, voire assurance chômage...), pour constituer un "capital" de ceux qui travaillent", mais attaché à la personne plus qu'au statut professionnel. Les droits se conserveraient tout au long de la vie, quelles que soient les ruptures sur le marché du travail.

Le dispositif, dont le principe est inscrit dans la loi Rebsamen sur le dialogue social, sera au coeur de la conférence sociale du 19 octobre. Après concertation avec les partenaires sociaux, des contours et modalités seront ensuite précisés par une loi en 2016.

En attendant, **France Stratégie**, organisme de réflexion placé sous la tutelle de Matignon, remettra à Manuel Valls, vendredi matin, plusieurs pistes pour la mise en place de ce vaste chantier.

Le CPA serait universel, ouvert automatiquement à l'âge de 16 ans (voire avant pour les apprentis), au moment de la réception de la Carte vitale, à toute personne y compris non salariée résidant en France, explique **France Stratégie**.

Sans trancher la question du financement, l'organisme évoque un "fonds propre global".

L'objectif est de sécuriser les parcours professionnels, pour "une meilleure adaptation à la réalité du marché du travail et aux transformations de l'économie", résume l'organisme.

En "décloisonnant le système de protection sociale", il souhaite réduire la coupure entre les "insiders", les salariés intégrés au marché du travail, et les "outsiders" (chômeurs, précaires...).
- "Réduire les inégalités" -

Afin de "réduire les inégalités", il y aurait une dotation initiale pour les publics les plus "fragiles" sur le marché du travail, par exemple les jeunes "décrocheurs" sans formation ou les chômeurs de longue durée. Elle serait financée par la solidarité nationale.

Un premier scénario préconise un CPA orienté vers la formation et "l'amélioration de la capacité professionnelle": il regrouperait le compte personnel de formation (CPF), le compte personnel de prévention et pénibilité, le compte épargne temps (CET)... Le but: inciter à davantage de mobilité professionnelle, développer l'employabilité.

Deuxième scénario: un CPA "banque du temps", auquel le titulaire pourrait ajouter des droits à congés supplémentaires alimentés par du temps de travail non marchand, tels que bénévolat ou le service civique.

Dans les deux cas, certains droits seraient convertibles ("fongibles"): les droits en CET pourraient par exemple être utilisés en formation, ou l'inverse. Le tout serait libellé en points - comme l'est actuellement le compte pénibilité.

Troisième scénario: un CPA au périmètre encore plus large, qui regrouperait l'ensemble des droits (CPF, CET, mais aussi assurance maladie, retraite, assurance chômage) et leur donnerait une meilleure lisibilité, via le numérique (application smartphone, tablette, en ligne).

Cela permettrait, par exemple, à un salarié qui veut passer en indépendant de savoir quel impact aura ce changement sur sa retraite. Ou à un travailleur qui risque d'être licencié de connaître ses droits au chômage.

L'assurance chômage pourrait éventuellement être convertible en autres droits (formation, épargne-temps). En revanche, les droits liés aux risques sociaux (maladie et retraite notamment) seraient, eux, non convertibles, afin de ne pas les "dilapider".

Les droits acquis au cours de la carrière seraient transportables d'une entreprise à l'autre.

Pour éviter l'effet "baluchon" dissuasif à l'embauche, le CPA serait considéré comme un "coffre-fort" qui appartient à l'individu - libre à lui de le partager ensuite avec son employeur.

Le CPA "nécessite un débat national large, avec un calendrier qui s'étendra sur de nombreuses années", souligne **France Stratégie**.



Compte personnel d'activité: un rapport remis à Valls propose un dispositif universel à points

Effort "urgent" de formation, "sécurisation" du forfait jours, "devoir de déconnexion": le DRH d'Orange, donne au gouvernement des pistes pour "réussir la transformation numérique des entreprises", afin qu'elle soit "d'abord une chance" et ne dégrade pas les conditions de travail (AFP/Archives-François Guillot) Manuel Valls avait annoncé la création d'un compte personnel d'activité regroupant les comptes existants (formation, pénibilité...), il a désormais des pistes: un rapport préconise un système universel, à points, de droits "portables" et convertibles pour sécuriser les parcours professionnels. Le futur CPA avait été présenté en avril dernier par François Hollande comme "la grande réforme" sociale du quinquennat. L'idée est de regrouper les comptes existants (formation, pénibilité, épargne-temps, voire assurance chômage...), pour constituer un "capital" de ceux qui travaillent", mais attaché à la personne plus qu'au statut professionnel. Les droits se conserveraient tout au long de la vie, quelles que soient les ruptures sur le marché du travail. Le dispositif, dont le principe est inscrit dans la loi Rebsamen sur le dialogue social, sera au coeur de la conférence sociale du 19 octobre. Après concertation avec les partenaires sociaux, des contours et modalités seront ensuite précisés par une loi en 2016. En attendant, **France Stratégie**, organisme de réflexion placé sous la tutelle de Matignon, remettra à Manuel Valls, vendredi matin, plusieurs pistes pour la mise en place de ce vaste chantier. Le CPA serait universel, ouvert automatiquement à l'âge de 16 ans (voire avant pour les apprentis), au moment de la réception de la Carte vitale, à toute personne y compris non salariée résidant en France, explique **France Stratégie**. Sans trancher la question du financement, l'organisme évoque un "fonds propre global". L'objectif est de sécuriser les parcours professionnels, pour "une meilleure adaptation à la réalité du marché du travail et aux transformations de l'économie", résume l'organisme. En "décloisonnant le système de protection sociale", il souhaite réduire la coupure entre les "insiders", les salariés intégrés au marché du travail, et les "outsiders" (chômeurs, précaires...). - "Réduire les inégalités" - Afin de "réduire les inégalités", il y aurait une dotation initiale pour les publics les plus "fragiles" sur le marché du travail, par exemple les jeunes "décrocheurs" sans formation ou les chômeurs de longue durée. Elle serait financée par la solidarité nationale. Un premier scénario préconise un CPA orienté vers la formation et "l'amélioration de la capacité professionnelle": il regrouperait le compte personnel de formation (CPF), le compte personnel de prévention et pénibilité, le compte épargne temps (CET)... Le but: inciter à davantage de mobilité professionnelle, développer l'employabilité. Deuxième scénario: un CPA "banque du temps", auquel le titulaire pourrait ajouter des droits à congés supplémentaires alimentés par du temps de travail non marchand, tels que bénévolat ou le service civique. Dans les deux cas, certains droits seraient convertibles ("fongibles"): les droits en CET pourraient par exemple être utilisés en formation, ou l'inverse. Le tout serait libellé en points - comme l'est actuellement le compte pénibilité. Troisième scénario: un CPA au périmètre encore plus large, qui regrouperait l'ensemble des droits (CPF, CET, mais aussi assurance maladie, retraite, assurance chômage) et leur donnerait une meilleure lisibilité, via le numérique (application smartphone, tablette, en ligne). Cela permettrait, par exemple, à un salarié qui veut passer en indépendant de savoir quel impact aura ce changement sur sa retraite. Où à un travailleur qui risque d'être licencié de connaître ses droits au chômage. L'assurance chômage pourrait éventuellement être convertible en autres droits (formation, épargne-temps). En revanche, les droits liés aux risques sociaux (maladie et retraite notamment) seraient, eux, non convertibles, afin de ne pas les "dilapider". Les droits acquis au cours de la carrière seraient transportables d'une entreprise à l'autre. Pour éviter l'effet "baluchon" dissuasif à l'embauche, le CPA serait considéré comme un "coffre-fort" qui appartient à l'individu - libre à lui de le partager ensuite avec son employeur. Le CPA "nécessite un débat national large, avec un calendrier qui s'étendra sur de nombreuses années", souligne **France Stratégie**.



Compte personnel d'activité: un rapport remis à Valls propose un dispositif universel à points



Manuel Valls avait annoncé la création d'un compte personnel d'activité regroupant les comptes existants (formation, pénibilité...), il a désormais des pistes: un rapport préconise un système universel, à points, de droits "portables" et convertibles pour sécuriser les parcours professionnels.

Le futur CPA avait été présenté en avril dernier par François Hollande comme "la grande réforme" sociale du quinquennat.

L'idée est de regrouper les comptes existants (formation, pénibilité, épargne-temps, voire assurance chômage...), pour constituer un "capital" de ceux qui travaillent", mais attaché à la personne plus qu'au statut professionnel. Les droits se conserveraient tout au long de la vie, quelles que soient les ruptures sur le marché du travail.

Le dispositif, dont le principe est inscrit dans la loi Rebsamen sur le dialogue social, sera au coeur de la conférence sociale du 19 octobre. Après concertation avec les partenaires sociaux, des contours et modalités seront ensuite précisés par une loi en 2016.

En attendant, **France Stratégie**, organisme de réflexion placé sous la tutelle de Matignon, remettra à Manuel Valls, vendredi matin, plusieurs pistes pour la mise en place de ce vaste chantier.

Le CPA serait universel, ouvert automatiquement à l'âge de 16 ans (voire avant pour les apprentis), au moment de la réception de la Carte vitale, à toute personne y compris non salariée résidant en France, explique **France Stratégie**.

Sans trancher la question du financement, l'organisme évoque un "fonds propre global".

L'objectif est de sécuriser les parcours professionnels, pour "une meilleure adaptation à la réalité du marché du travail et aux transformations de l'économie", résume l'organisme.

En "décloisonnant le système de protection sociale", il souhaite réduire la coupure entre les "insiders", les salariés intégrés au marché du travail, et les "outsiders" (chômeurs, précaires...).

- "Réduire les inégalités" -

Afin de "réduire les inégalités", il y aurait une dotation initiale pour les publics les plus "fragiles"

sur le marché du travail, par exemple les jeunes "décrocheurs" sans formation ou les chômeurs de longue durée. Elle serait financée par la solidarité nationale.

Un premier scénario préconise un CPA orienté vers la formation et "l'amélioration de la capacité professionnelle": il regrouperait le compte personnel de formation (CPF), le compte personnel de prévention et pénibilité, le compte épargne temps (CET)... Le but: inciter à davantage de mobilité professionnelle, développer l'employabilité.

Deuxième scénario: un CPA "banque du temps", auquel le titulaire pourrait ajouter des droits à congés supplémentaires alimentés par du temps de travail non marchand, tels que bénévolat ou le service civique.

Dans les deux cas, certains droits seraient convertibles ("fongibles"): les droits en CET pourraient par exemple être utilisés en formation, ou l'inverse. Le tout serait libellé en points - comme l'est actuellement le compte pénibilité.

Troisième scénario: un CPA au périmètre encore plus large, qui regrouperait l'ensemble des droits (CPF, CET, mais aussi assurance maladie, retraite, assurance chômage) et leur donnerait une meilleure lisibilité, via le numérique (application smartphone, tablette, en ligne).

Cela permettrait, par exemple, à un salarié qui veut passer en indépendant de savoir quel impact aura ce changement sur sa retraite. Ou à un travailleur qui risque d'être licencié de connaître ses droits au chômage.

L'assurance chômage pourrait éventuellement être convertible en autres droits (formation, épargne-temps). En revanche, les droits liés aux risques sociaux (maladie et retraite notamment) seraient, eux, non convertibles, afin de ne pas les "dilapider".

Les droits acquis au cours de la carrière seraient transportables d'une entreprise à l'autre.

Pour éviter l'effet "baluchon" dissuasif à l'embauche, le CPA serait considéré comme un "coffre-fort" qui appartient à l'individu - libre à lui de le partager ensuite avec son employeur.

Le CPA "nécessite un débat national large, avec un calendrier qui s'étendra sur de nombreuses années", souligne **France Stratégie**.



Compte personnel d'activité: un rapport remis à Valls propose un dispositif universel à points

Manuel Valls avait annoncé la création d'un compte personnel d'activité regroupant les comptes existants (formation, pénibilité...), il a désormais des pistes: un rapport préconise un système universel, à points, de droits "portables" et convertibles pour sécuriser les parcours professionnels.

Le futur CPA avait été présenté en avril dernier par François Hollande comme "la grande réforme" sociale du quinquennat.

L'idée est de regrouper les comptes existants (formation, pénibilité, épargne-temps, voire assurance chômage...), pour constituer un "capital" de ceux qui travaillent", mais attaché à la personne plus qu'au statut professionnel. Les droits se conserveraient tout au long de la vie, quelles que soient les ruptures sur le marché du travail.

Le dispositif, dont le principe est inscrit dans la loi Rebsamen sur le dialogue social, sera au coeur de la conférence sociale du 19 octobre. Après concertation avec les partenaires sociaux, des contours et modalités seront ensuite précisés par une loi en 2016.

En attendant, **France Stratégie**, organisme de réflexion placé sous la tutelle de Matignon, remettra à Manuel Valls, vendredi matin, plusieurs pistes pour la mise en place de ce vaste chantier.

Le CPA serait universel, ouvert automatiquement à l'âge de 16 ans (voire avant pour les apprentis), au moment de la réception de la Carte vitale, à toute personne y compris non salariée résidant en France, explique France Stratégie.

Sans trancher la question du financement, l'organisme évoque un "fonds propre global".

L'objectif est de sécuriser les parcours professionnels, pour "une meilleure adaptation à la réalité du marché du travail et aux transformations de l'économie", résume l'organisme.

En "décloisonnant le système de protection sociale", il souhaite réduire la coupure entre les "insiders", les salariés intégrés au marché du travail, et les "outsiders" (chômeurs, précaires...).

- "Réduire les inégalités" -

Afin de "réduire les inégalités", il y aurait une dotation initiale pour les publics les plus "fragiles" sur le marché du travail, par exemple les jeunes "décrocheurs" sans formation ou les chômeurs de longue durée. Elle serait financée par la solidarité nationale.

Un premier scénario préconise un CPA orienté vers la formation et "l'amélioration de la capacité professionnelle": il regrouperait le compte personnel de formation (CPF), le compte personnel de prévention et pénibilité, le compte épargne temps (CET)... Le but: inciter à davantage de mobilité professionnelle, développer l'employabilité.

Deuxième scénario: un CPA "banque du temps", auquel le titulaire pourrait ajouter des droits à congés supplémentaires alimentés par du temps de travail non marchand, tels que bénévolat ou le service civique.

Dans les deux cas, certains droits seraient convertibles ("fongibles"): les droits en CET pourraient par exemple être utilisés en formation, ou l'inverse. Le tout serait libellé en points - comme l'est actuellement le compte pénibilité.

Troisième scénario: un CPA au périmètre encore plus large, qui regrouperait l'ensemble des droits (CPF, CET, mais aussi assurance maladie, retraite, assurance chômage) et leur donnerait une meilleure lisibilité, via le numérique (application smartphone, tablette, en ligne).

Cela permettrait, par exemple, à un salarié qui veut passer en indépendant de savoir quel impact

aura ce changement sur sa retraite. Où à un travailleur qui risque d'être licencié de connaître ses droits au chômage.

L'assurance chômage pourrait éventuellement être convertible en autres droits (formation, épargne-temps). En revanche, les droits liés aux risques sociaux (maladie et retraite notamment) seraient, eux, non convertibles, afin de ne pas les "dilapider".

Les droits acquis au cours de la carrière seraient transportables d'une entreprise à l'autre.

Pour éviter l'effet "baluchon" dissuasif à l'embauche, le CPA serait considéré comme un "coffre-fort" qui appartient à l'individu - libre à lui de le partager ensuite avec son employeur.

Le CPA "nécessite un débat national large, avec un calendrier qui s'étendra sur de nombreuses années", souligne France Stratégie.



Compte personnel d'activité: un rapport remis à Valls propose un dispositif universel à points

Manuel Valls avait annoncé la création d'un compte personnel d'activité regroupant les comptes existants (formation, pénibilité...), il a désormais des pistes: un rapport préconise un système universel, à points, de droits "portables" et convertibles pour sécuriser les parcours professionnels.

Le futur CPA avait été présenté en avril dernier par François Hollande comme "la grande réforme" sociale du quinquennat.

L'idée est de regrouper les comptes existants (formation, pénibilité, épargne-temps, voire assurance chômage...), pour constituer un "capital" de ceux qui travaillent", mais attaché à la personne plus qu'au statut professionnel. Les droits se conserveraient tout au long de la vie, quelles que soient les ruptures sur le marché du travail.

Le dispositif, dont le principe est inscrit dans la loi Rebsamen sur le dialogue social, sera au coeur de la conférence sociale du 19 octobre. Après concertation avec les partenaires sociaux, des contours et modalités seront ensuite précisés par une loi en 2016.

En attendant, **France Stratégie**, organisme de réflexion placé sous la tutelle de Matignon, remettra à Manuel Valls, vendredi matin, plusieurs pistes pour la mise en place de ce vaste chantier.

Le CPA serait universel, ouvert automatiquement à l'âge de 16 ans (voire avant pour les apprentis), au moment de la réception de la Carte vitale, à toute personne y compris non salariée résidant en France, explique **France Stratégie**.

Sans trancher la question du financement, l'organisme évoque un "fonds propre global".

L'objectif est de sécuriser les parcours professionnels, pour "une meilleure adaptation à la réalité du marché du travail et aux transformations de l'économie", résume l'organisme.

En "décloisonnant le système de protection sociale", il souhaite réduire la coupure entre les "insiders", les salariés intégrés au marché du travail, et les "outsiders" (chômeurs, précaires...).

- "Réduire les inégalités" -

Afin de "réduire les inégalités", il y aurait une dotation initiale pour les publics les plus "fragiles" sur le marché du travail, par exemple les jeunes "décrocheurs" sans formation ou les chômeurs de longue durée. Elle serait financée par la solidarité nationale.

Un premier scénario préconise un CPA orienté vers la formation et "l'amélioration de la capacité professionnelle": il regrouperait le compte personnel de formation (CPF), le compte personnel de prévention et pénibilité, le compte épargne temps (CET)... Le but: inciter à davantage de mobilité professionnelle, développer l'employabilité.

Deuxième scénario: un CPA "banque du temps", auquel le titulaire pourrait ajouter des droits à congés supplémentaires alimentés par du temps de travail non marchand, tels que bénévolat ou le service civique.

Dans les deux cas, certains droits seraient convertibles ("fongibles"): les droits en CET pourraient par exemple être utilisés en formation, ou l'inverse. Le tout serait libellé en points - comme l'est actuellement le compte pénibilité.

Troisième scénario: un CPA au périmètre encore plus large, qui regrouperait l'ensemble des droits (CPF, CET, mais aussi assurance maladie, retraite, assurance chômage) et leur donnerait une meilleure lisibilité, via le numérique (application smartphone, tablette, en ligne).

Cela permettrait, par exemple, à un salarié qui veut passer en indépendant de savoir quel impact



aura ce changement sur sa retraite. Où à un travailleur qui risque d'être licencié de connaître ses droits au chômage.

L'assurance chômage pourrait éventuellement être convertible en autres droits (formation, épargne-temps). En revanche, les droits liés aux risques sociaux (maladie et retraite notamment) seraient, eux, non convertibles, afin de ne pas les "dilapider".

Les droits acquis au cours de la carrière seraient transportables d'une entreprise à l'autre.

Pour éviter l'effet "baluchon" dissuasif à l'embauche, le CPA serait considéré comme un "coffre-fort" qui appartient à l'individu - libre à lui de le partager ensuite avec son employeur.

Le CPA "nécessite un débat national large, avec un calendrier qui s'étendra sur de nombreuses années", souligne **France Stratégie**.





Compte personnel d'activité: un rapport remis à Valls propose un dispositif universel à points Manuel Valls avait annoncé la création d'un compte personnel d'activité regroupant les comptes existants (formation, pénibilité...), il a désormais des pistes:



Manuel Valls avait annoncé la création d'un compte personnel d'activité regroupant les comptes existants (formation, pénibilité...), il a désormais des pistes: un rapport préconise un système universel, à points, de droits "portables" et convertibles pour sécuriser les parcours professionnels.

Le futur CPA avait été présenté en avril dernier par François Hollande comme "la grande réforme" sociale du quinquennat.

L'idée est de regrouper les comptes existants (formation, pénibilité, épargne-temps, voire assurance chômage...), pour constituer un "capital" de ceux qui travaillent", mais attaché à la personne plus qu'au statut professionnel. Les droits se conserveraient tout au long de la vie, quelles que soient les ruptures sur le marché du travail.

Le dispositif, dont le principe est inscrit dans la loi Rebsamen sur le dialogue social, sera au cœur de la conférence sociale du 19 octobre. Après concertation avec les partenaires sociaux, des contours et modalités seront ensuite précisés par une loi en 2016.

En attendant, **France Stratégie**, organisme de réflexion placé sous la tutelle de Matignon, remettra à Manuel Valls, vendredi matin, plusieurs pistes pour la mise en place de ce vaste chantier.

Le CPA serait universel, ouvert automatiquement à l'âge de 16 ans (voire avant pour les apprentis), au moment de la réception de la Carte vitale, à toute personne y compris non salariée résidant en France, explique France Stratégie.

Sans trancher la question du financement, l'organisme évoque un "fonds propre global".

L'objectif est de sécuriser les parcours professionnels, pour "une meilleure adaptation à la réalité

du marché du travail et aux transformations de l'économie", résume l'organisme.

En "décloisonnant le système de protection sociale", il souhaite réduire la coupure entre les "insiders", les salariés intégrés au marché du travail, et les "outsiders" (chômeurs, précaires...).

- "Réduire les inégalités" -

Afin de "réduire les inégalités", il y aurait une dotation initiale pour les publics les plus "fragiles" sur le marché du travail, par exemple les jeunes "décrocheurs" sans formation ou les chômeurs de longue durée. Elle serait financée par la solidarité nationale.

Un premier scénario préconise un CPA orienté vers la formation et "l'amélioration de la capacité professionnelle": il regrouperait le compte personnel de formation (CPF), le compte personnel de prévention et pénibilité, le compte épargne temps (CET)... Le but: inciter à davantage de mobilité professionnelle, développer l'employabilité.

Deuxième scénario: un CPA "banque du temps", auquel le titulaire pourrait ajouter des droits à congés supplémentaires alimentés par du temps de travail non marchand, tels que bénévolat ou le service civique.

Dans les deux cas, certains droits seraient convertibles ("fongibles"): les droits en CET pourraient par exemple être utilisés en formation, ou l'inverse. Le tout serait libellé en points - comme l'est actuellement le compte pénibilité.

Troisième scénario: un CPA au périmètre encore plus large, qui regrouperait l'ensemble des droits (CPF, CET, mais aussi assurance maladie, retraite, assurance chômage) et leur donnerait une meilleure lisibilité, via le numérique (application smartphone, tablette, en ligne).

Cela permettrait, par exemple, à un salarié qui veut passer en indépendant de savoir quel impact aura ce changement sur sa retraite. Ou à un travailleur qui risque d'être licencié de connaître ses droits au chômage.

L'assurance chômage pourrait éventuellement être convertible en autres droits (formation, épargne-temps). En revanche, les droits liés aux risques sociaux (maladie et retraite notamment) seraient, eux, non convertibles, afin de ne pas les "dilapider".

Les droits acquis au cours de la carrière seraient transportables d'une entreprise à l'autre.

Pour éviter l'effet "baluchon" dissuasif à l'embauche, le CPA serait considéré comme un "coffre-fort" qui appartient à l'individu - libre à lui de le partager ensuite avec son employeur.

Le CPA "nécessite un débat national large, avec un calendrier qui s'étendra sur de nombreuses années", souligne France Stratégie.



Compte personnel d'activité: vers un système à points?

Un rapport remis à Manuel Valls ce jeudi préconise un système universel, à points, de droits "portables" et convertibles pour sécuriser les parcours professionnels.



Manuel Valls avait annoncé la création d'un compte personnel d'activité regroupant les comptes existants (formation, pénibilité...), il a désormais des pistes: un rapport préconise un système universel, à points, de droits "portables" et convertibles pour sécuriser les parcours professionnels. Le futur CPA avait été présenté en avril dernier par François Hollande comme "la grande réforme" sociale du quinquennat. L'idée est de regrouper les comptes existants (formation, pénibilité, épargne-temps, voire assurance chômage...), pour constituer un "capital" de ceux qui travaillent", mais attaché à la personne plus qu'au statut professionnel. Les droits se conserveraient tout au long de la vie, quelles que soient les ruptures sur le marché du travail.

Le dispositif, dont le principe est inscrit dans la loi Rebsamen sur le dialogue social, sera au coeur de la conférence sociale du 19 octobre. Après concertation avec les partenaires sociaux, des contours et modalités seront ensuite précisés par une loi en 2016. En attendant, **France Stratégie**, organisme de réflexion placé sous la tutelle de Matignon, remettra à Manuel Valls, vendredi matin, plusieurs pistes pour la mise en place de ce vaste chantier. Le CPA serait universel, ouvert automatiquement à l'âge de 16 ans (voire avant pour les apprentis), au moment de la réception de la Carte vitale, à toute personne y compris non salariée résidant en France, explique France Stratégie.

Sans trancher la question du financement, l'organisme évoque un "fonds propre global". L'objectif est de sécuriser les parcours professionnels, pour "une meilleure adaptation à la réalité du marché du travail et aux transformations de l'économie", résume l'organisme. En "décloisonnant le système de protection sociale", il souhaite réduire la coupure entre les "insiders", les salariés intégrés au marché du travail, et les "outsiders" (chômeurs, précaires...).

Afin de "réduire les inégalités", il y aurait une dotation initiale pour les publics les plus "fragiles" sur le marché du travail, par exemple les jeunes "décrocheurs" sans formation ou les chômeurs de longue durée. Elle serait financée par la solidarité nationale. Un premier scénario préconise un CPA orienté vers la formation et "l'amélioration de la capacité professionnelle": il regrouperait le compte personnel de formation (CPF), le compte personnel de prévention et pénibilité, le compte épargne temps (CET)... Le but: inciter à davantage de mobilité professionnelle, développer l'employabilité.

Deuxième scénario: un CPA "banque du temps", auquel le titulaire pourrait ajouter des droits à congés supplémentaires alimentés par du temps de travail non marchand, tels que bénévolat ou le

service civique. Dans les deux cas, certains droits seraient convertibles ("fongibles"): les droits en CET pourraient par exemple être utilisés en formation, ou l'inverse. Le tout serait libellé en points - comme l'est actuellement le compte pénibilité.

Troisième scénario: un CPA au périmètre encore plus large, qui regrouperait l'ensemble des droits (CPF, CET, mais aussi assurance maladie, retraite, assurance chômage) et leur donnerait une meilleure lisibilité, via le numérique (application smartphone, tablette, en ligne). Cela permettrait, par exemple, à un salarié qui veut passer en indépendant de savoir quel impact aura ce changement sur sa retraite. Ou à un travailleur qui risque d'être licencié de connaître ses droits au chômage.

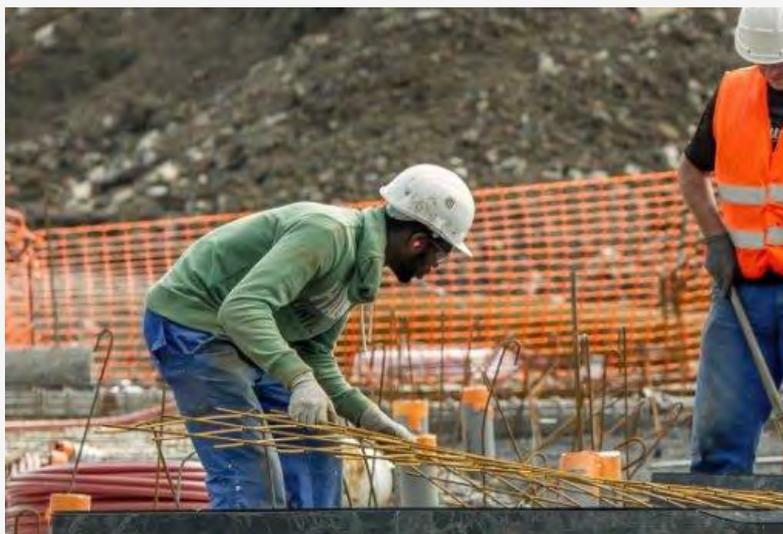
L'assurance chômage pourrait éventuellement être convertible en autres droits (formation, épargne-temps). En revanche, les droits liés aux risques sociaux (maladie et retraite notamment) seraient, eux, non convertibles, afin de ne pas les "dilapider". Les droits acquis au cours de la carrière seraient transportables d'une entreprise à l'autre. Pour éviter l'effet "baluchon" dissuasif à l'embauche, le CPA serait considéré comme un "coffre-fort" appartenant à l'individu - libre à lui de le partager ensuite avec son employeur. Le CPA "nécessite un débat national large, avec un calendrier qui s'étendra sur de nombreuses années", souligne France Stratégie.

(avec AFP)



Compte personnel d'activité: vers un système à points?

Challenges - Compte pénibilité: l'Assemblée nationale vote des mesures de "simplification"



Un rapport remis à Manuel Valls ce jeudi préconise un système universel, à points, de droits "portables" et convertibles pour sécuriser les parcours professionnels.

Manuel Valls avait annoncé la création d'un compte personnel d'activité regroupant les comptes existants (formation, pénibilité...), il a désormais des pistes: un rapport préconise un système universel, à points, de droits "portables" et convertibles pour sécuriser les parcours professionnels. Le futur CPA avait été présenté en avril dernier par François Hollande comme "la grande réforme" sociale du quinquennat. L'idée est de regrouper les comptes existants (formation, pénibilité, épargne-temps, voire assurance chômage...), pour constituer un "capital" de ceux qui travaillent", mais attaché à la personne plus qu'au statut professionnel. Les droits se conserveraient tout au long de la vie, quelles que soient les ruptures sur le marché du travail.

Le dispositif, dont le principe est inscrit dans la loi Rebsamen sur le dialogue social, sera au coeur de la conférence sociale du 19 octobre. Après concertation avec les partenaires sociaux, des contours et modalités seront ensuite précisés par une loi en 2016. En attendant, **France Stratégie**, organisme de réflexion placé sous la tutelle de Matignon, remettra à Manuel Valls, vendredi matin, plusieurs pistes pour la mise en place de ce vaste chantier. Le CPA serait universel, ouvert automatiquement à l'âge de 16 ans (voire avant pour les apprentis), au moment de la réception de la Carte vitale, à toute personne y compris non salariée résidant en France, explique France Stratégie.

Sans trancher la question du financement, l'organisme évoque un "fonds propre global". L'objectif est de sécuriser les parcours professionnels, pour "une meilleure

... Lire la suite sur Challenges

- Compte pénibilité: l'Assemblée nationale vote des mesures de "simplification"



De quoi est composé le futur compte personnel d'activité?

L'EXPLICATEUR Le figaro | 08/10/2015 | 19:24 Bourse en ligne



Photo non contractuelle : Trader-workstation.com (Copyright)

LE SCAN ÉCO - En 2017, les salariés auront accès à ce compte qui regroupera les droits acquis au cours de leur carrière : formation, pénibilité ou encore chômage.

Article provenant du site Le figaro

Lien de la source :

<http://www.lefigaro.fr/economie/le-scan-eco/explicateur/2015/10/08/29004-20151008ARTFIG00299-de-quoi-est-compose-le-futur-compte-personnel-d-activite.php>

Type : Nouvelle information

Thème(s): L'EXPLICATEUR

Actualité au titre d'information permanente - Autres informations

Cette article de presse est diffusé par Le figaro. L'émetteur est seul responsable du contenu de ce communiqué.



De quoi est composé le futur compte personnel d'activité?

LE SCAN ÉCO - En 2017, les salariés auront accès à ce compte qui regroupera les droits acquis au cours de leur carrière: formation, pénibilité ou encore chômage.



Mis en place par la loi Rebsamen sur le dialogue social et l'emploi, le Compte personnel d'activité (CPA) verra le jour en janvier 2017. Il devrait réunir sous un même compte: le compte personnel de formation et le compte pénibilité. Quand il changera d'entreprise, le salarié conservera ses droits et pourra assurer son suivi via un accès personnalisé à son compte. Manuel Valls doit en préciser les contours ce vendredi, après avoir reçu le rapport de **France Stratégie** sur le sujet.

Voici les dispositifs qui doivent figurer dans le CPA:

- Le compte personnel de formation

Le compte personnel de formation a été créé par les partenaires sociaux en décembre 2013 (accord national interprofessionnel, ANI). Il s'agit de faire profiter à la personne salariée ou en recherche d'emploi d'une formation qualifiante favorisant son évolution professionnelle si elle le souhaite.

Les comptes des salariés sont crédités automatiquement en heures en fonction du temps de travail (connu par le biais de la déclaration de l'employeur). L'inscription de ces heures s'effectue dans le courant du premier trimestre suivant l'année d'acquisition. Ces heures viennent en complément des heures acquises au titre du droit individuel de formation (DIF), qui a pris fin en décembre 2014 et dont les heures sont utilisables jusqu'au 31 décembre 2020.

Le salarié travaillant 120 heures par mois, reçoit 24 heures de formation. Celui qui travaille 150 heures reçoit 36 heures de formation. Les heures sont débitées à la fin de la formation.

Pendant les absences pour congé maternité, paternité, congé parental, maladies, le salarié continue d'acquérir des heures de formation.

- Le compte pénibilité

Prévue par la loi du 20 janvier 2014 garantissant l'avenir et la justice du système de retraites, la création du compte personnel de prévention de la pénibilité ouvre la possibilité aux salariés du secteur privé, qui occupent un emploi comportant un ou plusieurs facteurs de pénibilité, de se former pour se réorienter vers un métier moins exposé, de travailler à temps partiel ou de partir plus tôt à la retraite.

Ce dispositif est entré partiellement en vigueur le 1er janvier 2015, avec la reconnaissance de quatre facteurs de pénibilité (travail de nuit, en équipes successives alternantes, répétitif ou en milieu hyperbare -forte pression atmosphérique). Six facteurs de risque supplémentaires devraient être pris en compte en juillet 2016: postures pénibles, manutentions manuelles de charges, agents chimiques, vibrations mécaniques, températures extrêmes, bruit.

En plus de ces deux dispositifs, le CPA pourrait également être complété par les droits au chômage rechargeables permettant au chômeur de préserver ses droits en cas de reprise d'emploi, le compte épargne-temps pour épargner les jours de congés non pris et la possibilité de garder sa mutuelle lorsqu'on change d'entreprise.

«Vous aimez cet article? Chaque mercredi nos experts éclairent l'économie: Inscrivez-vous à la nouvelle Newsletter hebdomadaire du Scan Eco»



De quoi est composé le futur compte personnel d'activité?

LE SCAN ÉCO - En 2017, les salariés auront accès à ce compte qui regroupera les droits acquis au cours de leur carrière: formation, pénibilité ou encore chômage.

Mis en place par la loi Rebsamen sur le dialogue social et l'emploi, le Compte personnel d'activité (CPA) verra le jour en janvier 2017. Il devrait réunir sous un même compte: le compte personnel de formation et le compte pénibilité. Quand il changera d'entreprise, le salarié conservera ses droits et pourra assurer son suivi via un accès personnalisé à son compte. Manuel Valls doit en préciser les contours ce vendredi, après avoir reçu le rapport de **France Stratégie** sur le sujet.

Voici les dispositifs qui doivent figurer dans le CPA:

• Le compte personnel de formation

Le compte personnel de formation a été créé par les partenaires sociaux en décembre 2013 (accord national interprofessionnel, ANI). Il s'agit de faire profiter à la personne salariée ou en recherche d'emploi d'une formation qualifiante favorisant son évolution professionnelle si elle le souhaite.

Les comptes des salariés sont crédités automatiquement en heures en fonction du temps de travail (connu par le biais de la déclaration de l'employeur). L'inscription de ces heures s'effectue dans le courant du premier trimestre suivant l'année d'acquisition. Ces heures viennent en complément des heures acquises au titre du droit individuel de formation (DIF), qui a pris fin en décembre 2014 et dont les heures sont utilisables jusqu'au 31 décembre 2020.

Le salarié travaillant 120 heures par mois, reçoit 24 heures de formation. Celui qui travaille 150 heures reçoit 36 heures de formation. Les heures sont débitées à la fin de la formation.

Pendant les absences pour congé maternité, paternité, congé parental, maladies, le salarié continue d'acquérir des heures de formation.

• Le compte pénibilité

(...)



Dialogue social : vers un changement des règles du jeu

Note de veille, 8 octobre 2015

Trois rapports, en moins de 15 jours, ont traité du dialogue social : le rapport de l'Institut Montaigne (Sauver le dialogue social [1]), celui du think-tank Terra Nova, rédigé par Gilbert Cette et Jacques Barthélémy [2], et celui du groupe de travail coordonné par Jean-Denis Combexelle [3]. À quoi il conviendrait d'ajouter celui de l'Institut de l'entreprise, publié il y a deux ans sous le titre Dialogue social : l'âge de raison [4].

Ce qu'il y a de remarquable, dans ces différents rapports d'inspirations pourtant différentes, c'est qu'ils convergent vers les mêmes constats et les mêmes solutions. L'empire de la loi tend à étouffer la négociation collective. Il convient donc de limiter la portée du code du Travail, devenu trop volumineux, et de reconstruire le dialogue social à partir de l'entreprise. D'où le principe d'un « renversement de la hiérarchie des normes » : aux interlocuteurs sociaux de se mettre d'accord, dans l'entreprise, sur les dispositions qui leur paraissent les meilleures, compte tenu des circonstances et des particularités locales.

Bien entendu, encore faut-il que l'accord soit acquis à certaines conditions, et notamment avec la signature d'un ou plusieurs syndicats représentant une majorité du personnel concerné. En cas d'absence d'un accord au niveau de l'entreprise, ce seront les règles négociées au niveau de la branche professionnelle qui s'appliqueront, pourvu toutefois qu'elles aient été elles-mêmes négociées moyennant certaines conditions. Et en l'absence de telles règles, ce sera le droit commun qui prévaudra.

Est-il possible toutefois de laisser la négociation d'entreprise totalement libre ? Sans doute pas. Un accord d'entreprise est en effet susceptible d'avoir des conséquences graves pour les autres entreprises de la même branche professionnelle ou de mettre en cause des principes juridiques relevant du droit commun. Un accord de branche pourra donc présenter des dispositions impératives sur tel ou tel point jugé incontournable. Et la loi pourra prévoir des dispositions d'ordre public. Par exemple, prévoir une durée maximale du travail pour des raisons liées à la sécurité. Bien entendu, le contenu de ces dispositions d'ordre public pourra avoir fait préalablement l'objet de négociations, ou tout au moins d'une concertation entre les différentes parties intéressées.

Un tel programme n'a rien de nouveau. Il avait déjà fait l'objet de réflexions à la fin des années 1970 et le vice-président du CNPF (Centre national du patronat français) chargé des affaires sociales de l'époque, Yvon Chotard, avait tenté de négocier en ce sens avec la CFDT (Confédération française démocratique du travail) ; sans succès. Le projet se heurtait en effet à une série de craintes, venant de certaines centrales syndicales : le principe d'égalité ne serait-il pas définitivement compromis ? Les militants, au niveau de l'entreprise, seraient-ils en mesure de négocier dans des conditions satisfaisantes ? Les orientations évoquées plus haut risquent ainsi de se heurter de nouveau à des objections de principe, venant plus particulièrement de la CGT (Confédération générale du travail) et de FO (Force ouvrière). Ainsi faut-il craindre que ces différents rapports, aussi raisonnables soient-ils, aussi largement partagés soient les principes sur lesquels ils se fondent, soient relégués, comme tant d'autres, au cimetière des projets que les pouvoirs publics n'auront pas osé, ou pas pu, mettre en œuvre.

On ne saurait ignorer par ailleurs qu'elles posent toute une série de problèmes très concrets :
— Quelles conditions de majorité adopter pour que l'accord d'entreprise soit reconnu comme s'imposant à la totalité du personnel ?
— Quelles conditions de représentativité imposer aux organisations syndicales invitées à la négociation ?
— À quelles conditions reconnaître les dispositions contractuelles adoptées au niveau des

branches, telles qu'elles s'imposeront ensuite aux négociateurs au niveau de l'entreprise ?

— Quel contenu donner aux dispositions légales d'ordre public ?

— Comment assurer la transition vers un tel dispositif ?

Au total, il est frappant de constater que deux think-tanks, l'un d'inspiration patronale, l'autre d'inspiration sociale-démocrate, sont en définitive d'accord sur l'essentiel des orientations qu'il conviendrait d'adopter afin de désembourber les relations sociales. Ces orientations risquent toutefois, au-delà des arguments mis en avant, de buter sur plusieurs sortes d'obstacles, et tout d'abord sur de vieux préjugés : le réflexe jacobin qui confie à l'État, et exclusivement à l'État, le soin de juger ce qui est bon pour la société civile ; la méfiance que suscitent en France les initiatives privées, dès lors qu'elles ne sont pas étroitement contrôlées par l'État ; le sentiment, en haut lieu, de savoir mieux que les intéressés ce qui est bon pour eux ; la crainte, issue d'un marxisme résiduel mais profondément ancré, de « faire un cadeau aux patrons », qui seraient mieux que les syndicats en mesure de négocier dans de bonnes conditions.

À cela s'ajoutera la crainte des appareils : si les intéressés se mettent directement d'accord entre eux, à quoi serviront fédérations professionnelles et confédérations, telles qu'elles voient dans leur activité de négociation une part essentielle de leur raison d'être ? Ne leur faudra-t-il pas reconsidérer la nature de leurs rapports avec des syndicats de base, désormais en mesure de se passer d'elles en se faisant entendre directement ? C'est évidemment le syndicalisme dans son ensemble qui demanderait ainsi à être réinventé. Comment passer d'une structure qui s'impose par le moyen de règles institutionnelles à une structure qui conseille et coordonne ? Beaucoup y verront naturellement un risque pour leur tranquillité et pour le pouvoir qu'ils exercent. Bien entendu, ils n'en feront jamais état. Ils trouveront suffisamment de bonnes raisons pour justifier leur opposition.

De là deux risques : un enterrement pur et simple de la démarche, ou une action des pouvoirs publics qui se limiterait à des demi-mesures sans réelle portée.

[1] Sauver le dialogue social. Priorité à la négociation d'entreprise, Paris : Institut Montaigne, septembre 2015.

[2] Cette Gilbert et Barthélémy Jacques, Réformer le droit du travail, Paris : Odile Jacob, septembre 2015.

[3] Combrexelles Jean-Denis, La Négociation collective, le travail et l'emploi, Paris : **France Stratégie**, rapport au Premier ministre, septembre 2015.

[4] Gounon Jacques (prés.), Dialogue social : l'âge de raison. Faire du dialogue social un levier de performance, Paris : rapport de l'Observatoire de prospective sociale de l'Institut de l'entreprise, mars 2013.

Par : LANDIER Hubert

Mots clés : France | Entreprises | Droit du travail | Négociation collective



•
•

Envoyer par email | Fermer cette fenêtre



Entretien avec Myriam El Khomri: « Un droit à la deuxième chance »



Que représente le compte personnel d'activité, sur lequel vous recevez un rapport aujourd'hui ?

C'est une révolution, une vision moderne de notre modèle social, qui répond à l'aspiration des Français à la maîtrise de leur parcours professionnels. La vie professionnelle a changé, elle est faite de davantage de ruptures. Nous voulons que les droits acquis par un actif au cours de sa carrière ne soient jamais perdus, quels que soient ses changements d'emploi ou de statut. Un salarié perd son compte épargne temps lorsqu'il change d'entreprise, ne peut plus utiliser son compte formation s'il crée son entreprise... Ces situations viennent des cloisonnements de nos dispositifs, et c'est pour y répondre que nous créons le CPA.

Au-delà du compte personnel de formation, du compte pénibilité, que pourrait-on encore inclure dans ce compte personnel ?

Nous engageons le dialogue avec les partenaires sociaux... Mais les socialistes portent de longue date le droit à la deuxième chance, pour les personnes sorties sans diplôme du système scolaire. On pourrait donc imaginer une sorte de compte-temps qui leur permettrait de reprendre une formation ou des études.

Vous avez le Code du travail sur votre bureau. Il est trop lourd, trop épais ?

La vraie question est l'illisibilité des droits pour les salariés, et la complexité pour les petites entreprises. Et les cadres trop rigides empêchent les adaptations au plus près du terrain. En partant du rapport de Jean-Denis Combrexelle, nous devons redonner du souffle à la négociation collective, en faire un levier de performance économique et sociale. Ce sera l'objectif de la loi que je présenterai début 2016.

Mais pour négocier, il faut des partenaires. À gauche, beaucoup critiquent la mauvaise volonté du patronat...

Ne généralisons pas... Certains patrons souhaiteraient en effet qu'il n'y ait pas de syndicat. Et certains syndicats ont une culture qui ne les conduit pas toujours à la table des négociations. Moi, je défends le dialogue social, parce qu'il permet des solutions équilibrées.

Vous avez personnellement été syndiquée ?

Non, parce que j'étais chargée de mission, pas membre de la fonction publique territoriale. Mais j'ai poussé à la création d'un syndicat des collaborateurs d'élus à la Ville de Paris, quand j'étais adjointe au maire.

Selon vous, le service public de l'emploi fonctionne bien ?

Pôle Emploi s'est beaucoup amélioré, dans le contact avec les entreprises, ou sur l'accompagnement des demandeurs d'emploi de longue durée. Mais il y a beaucoup d'acteurs, dans les champs de l'emploi, de l'insertion et de la formation professionnelle. Avec trop de lourdeurs, parfois de blocages, au détriment des demandeurs d'emploi. Il faut nous faut absolument une meilleure coordination, je suis sûre que nous pouvons gagner en efficacité. François Rebsamen, avant de quitter le bureau où nous sommes, avait déclaré à notre journal : « La France est dure à réformer »...

C'est vrai, quand on est sur le terrain, quand on voit tous ces projets, ces innovations, ces dialogues entre chefs d'entreprise et salariés, on ne peut qu'être optimiste. Et puis ce climat se dégrade quand on passe au niveau national...

Vous voulez dire : au niveau parisien ?

Oui, je ne retrouve pas la créativité et la combativité du terrain dans les échanges « parisiens », on est davantage dans la défiance. Mais moi, j'ai envie de faire bouger les lignes. J'ai 37 ans, je suis une femme de gauche, j'ai envie d'incarner ce que doivent être les droits des actifs dans le futur, et contribuer à inventer le modèle social du XXI^e siècle.



Jean Pisani-Ferry : « La fin de l'emploi à vie nous invite à repenser notre protection sociale »

»



INTERVIEW - Le commissaire général de France Stratégie remet ce vendredi son rapport sur le compte personnel d'activité à Manuel Valls. Il explique ses propositions.

Le compte personnel d'activité est encore une notion très floue pour les Français. Que doit changer sa création ?

Le CPA doit être un instrument de simplification, qui facilite l'accès à des dispositifs existants. Mais cela ne saurait suffire : il doit, aussi et surtout, être un levier de transformation. L'idée de réorganiser la protection sociale dans un monde où la mobilité devient la norme n'est pas neuve : elle est déjà au centre du rapport Boissonnat, « Le travail dans vingt ans » publié... il y a vingt ans ! Cette question est au cœur de tendances lourdes : la fin de l'emploi à vie, le dualisme de plus en plus fort du marché du travail, avec près d'un cinquième des salariés enfermés dans une précarité qui les prive d'accès à certains droits, et la poussée de nouvelles formes d'emploi, comme la pluriactivité ou le travail indépendant. Tout cela nous invite à repenser notre protection sociale. Lire aussi

> Les grandes ambitions du compte personnel d'activité

Mais l'individualisation des droits n'est-elle pas opposée au principe de solidarité qui régit la protection sociale ?

Il ne s'agit pas tant d'individualiser que de personnaliser. Le dispositif doit s'inscrire dans une logique d'autonomisation, car l'époque de l'entreprise paternaliste s'occupant de tout pour un salarié employé à vie est révolue. L'enjeu, c'est l'appropriation du CPA par chacun, avec un vrai effort à produire pour bâtir une interface numérique simple, accessible et efficace, ce qui n'est pas jusqu'ici le fort de la puissance publique. Cela plaide aussi en faveur d'une vision large : plus le CPA aura un champ étendu et concernera tous les principaux droits, plus les gens l'utiliseront, et mieux il fonctionnera. Mais le CPA ne doit surtout pas figer ou accentuer les écarts entre salariés. Il doit impérativement s'appuyer sur une fongibilité asymétrique des droits et sur des systèmes d'abondement et de dotation en faveur des jeunes peu qualifiés ou des chômeurs de longue durée. De tels mécanismes existent déjà, mais il faut aller plus loin et mettre en place un fort accompagnement personnalisé. C'est ainsi que nous ferons du CPA un outil de gestion très fine des politiques sociales.

Pourra-t-on céder des droits, par exemple à son conjoint ?

La commission est partie du principe que l'on garde son compte toute la vie, à partir de seize ans. Quand la personne décède, on ferme le compte. Mais certains droits sont déjà transférables et le resteront, comme l'épargne salariale et la pension de réversion. Faut-il aller jusqu'à rendre les droits cessibles de son vivant ? Nous sommes sceptiques sur une telle logique patrimoniale. A l'extrême, on finirait par permettre de vendre ses points.

Le CPA doit-il être l'occasion de créer de nouveaux droits ?

De nouveaux droits stricto sensu, répondant à des risques nouveaux, non : l'éventail existant est satisfaisant. Mais la mécanique des abondements et de la portabilité permettra à certains d'accéder à des droits dont ils ne disposaient pas. Par exemple, le congé parental est aujourd'hui fonction du temps passé dans une même entreprise. S'il devient fonction du temps travaillé, cela l'ouvrira à nombre de précaires. Cela fera progresser l'effectivité et l'universalité de la protection sociale. Regrouper dans le CPA des droits et des aides va aussi leur donner plus de visibilité et permettre de lutter contre le non-recours. Il faut aussi utiliser le CPA pour enfin valoriser le travail non marchand et l'engagement associatif. On pourrait imaginer que les droits accumulés durant des périodes de travail permettent de financer un temps d'engagement plus personnel.

L'Elysée veut un dispositif opérationnel en 2017...

C'est un calendrier ambitieux. L'année 2017 marquera plutôt une première étape. Il faudra développer les systèmes d'information et des programmes d'accompagnement, ce qui prendra plus de temps. La bonne nouvelle, c'est que les politiques, les partenaires sociaux, les intellectuels convergent sur le principe. Nous avons un relatif consensus, ce qui est rare.

Solveig Godeluck, Les Echos

Derek Perrotte, Les Echos

@SolwiiSuivre- @DerekPerrotteSuivre



Jusqu'où l'uberisation de la société va-t-elle aller ?



De meilleurs services pour un prix plus bas... On a du mal à y croire mais la récente baisse de tarifs du service VTC d'Uber, en réaction aux nouvelles offres commerciales des compagnies de taxis parisiens G7 et Taxis bleus qui cherchent à reconquérir les clients perdus, est un exemple parmi d'autres de la révolution en cours que traverse notre économie, bouleversée par l'Internet. La révolution des applis semble une aubaine pour les consommateurs. Mais elle risque d'accroître le chômage et la précarité.

Voici à quoi nous devons nous attendre...

A voir son siège parisien, un simple appartement de 200 mètres carrés perché au-dessus d'un vendeur de scooters dans le quartier du Sentier, on imagine mal que Creads puisse faire trembler les empereurs de la publicité. «En France, Publicis et Havas se partagent le gâteau depuis trop longtemps. Il faut les bousculer !», plastronne pourtant Julien Mechin, le cofondateur de cette start-up de 40 salariés. Le secret de ce Robespierre 2.0 pour décapiter les multinationales ? Quand les agences paient des milliers de créatifs, lui n'en salarie aucun. Il a simplement constitué un réseau de 50.000 travailleurs indépendants, que les annonceurs (Citröen, La Poste...) peuvent mettre en compétition en quelques clics et à moindres frais. «Seuls les dix meilleurs projets sont rétribués et nous conservons la moitié des gains», précise le patron. Au printemps dernier, 175 membres de sa communauté ont planché sur le nom d'une carte de crédit pour la Société Générale. Premier prix pour la gagnante ? 200 euros. Un bel exemple d'uberisation.

UBERISATION ? CE NÉOLOGISME À LA MODE cache un tsunami économique. Grâce à la démocratisation du haut débit, des smartphones et de la géolocalisation, des petits malins lancent partout de nouvelles plates-formes en ligne, le plus souvent des applications, qui mettent en relation des travailleurs free-lance et leurs clients sans passer par les intermédiaires classiques. Ces croqueurs de capitaines d'industrie se rémunèrent généralement à la commission.

Leurs modèles ? Airbnb, l'hôtelier sans hôtels devenu premier logeur mondial (1,5 million de chambres), et, bien sûr, Uber, l'application qui a bouleversé le secteur ultraréglementé des taxis sans salarier aucun chauffeur et que les investisseurs valorisent désormais autant que General Motors : 51 milliards de dollars. Nombreuses sont les start-up qui rêvent de faire aussi bien ! «Dans un tiers des demandes d'investissement que je reçois, le business model est basé sur de l'uberisation», témoigne le serial investisseur Marc Simoncini, jadis créateur du site de rencontres Meetic.

Transport, logistique, tourisme, services à la personne, restauration, banque et même industrie du sexe... Cette nouvelle forme d'activité est en train de gagner du terrain de façon fulgurante dans presque tous les secteurs. Selon les experts du cabinet Deloitte, qui la qualifie d'«économie à la demande», elle devrait peser 100 milliards de dollars d'ici trois ans. Certes, son chemin n'est pas

tracé d'avance, car la vieille économie fait tout pour se défendre contre l'envahisseur. Uber et ses chauffeurs, par exemple, affrontent depuis des mois sur tous les continents des caillassages, des grèves et des procès, de la Californie jusqu'en France. Mais ces escarmouches d'arrière-garde ne pourront que ralentir le mouvement irrémédiablement engagé. «Bientôt, tous les intermédiaires sans valeur seront balayés», confie Stanislas de Bentzmann, le président de Croissance Plus. Faut-il s'en plaindre ou s'en réjouir ?

Tout dépend de quel côté l'on se place ! Du point de vue du consommateur, l'uberisation est incontestablement une aubaine. D'abord parce que la technologie qu'elle met en branle permet d'améliorer les services. Grâce au système de notes et d'appréciations mis en place sur la plupart des plates-formes, par exemple, l'évaluation des services rendus est permanente, et ce système vertueux suffit à écarter sans délai les mauvais.

Vous aviez l'intention de mettre en location sur Drivy l'épave qui dort dans votre garage ? Vous feriez bien de renoncer ! Chez le leader français de la location de voitures entre particuliers, tous les véhicules sont systématiquement notés sur un barème d'une à cinq étoiles. Et leurs propriétaires évalués à la rubrique commentaire. «Loueur disponible, arrangeant, réactif... Je le recommande vivement», indique par exemple Julie, à propos de Gaël C, le particulier qui lui a loué un fourgon Renault Master à Saint-Maur-des-Fossés (94). Sur le site de Drivy, au design bien plus intuitif que ceux d'Avis ou de Hertz, même le temps de réponse moyen du loueur est répertorié. Gare à ceux qui mettent plus de trois heures à rappeler les clients...

DEUXIÈME AVANTAGE : LE PRIX. «Nos membres paient en moyenne 6 centimes par kilomètre», se félicite Frédéric Mazzella, le P-DG de BlaBlaCar, le leader européen du covoiturage. Imbattable ! Certes, les tarifs des applis ne sont pas toujours plus compétitifs que ceux pratiqués par les acteurs classiques, mais ils ont le mérite d'être quasiment toujours fixés à l'avance, ce qui limite les mauvaises surprises.

Terminé l'arnaque du plombier qui, sous prétexte qu'on l'a appelé en urgence pour une affaire de fuite d'eau sans prendre le temps d'exiger un devis, en profite pour dévaliser votre portefeuille ! Sur Hellocasa, une application 100% tricolore qui met directement en réseau clients et professionnels, toutes les prestations - plomberie, peinture, électricité, bricolage, jardinage - sont réglées d'avance et au forfait (à partir de 69 euros le déplacement à Paris, un quart de cette somme revenant à la start-up). Même principe chez Popmyday, une jeune pousse fondée par deux anciens d'HEC, qui propose des soins à domicile (coiffure, manucure, maquillage, etc.) sept jours sur sept, de 7 heures à 22 heures.

Les consommateurs bénéficient aussi des avantages de la géolocalisation, présente sur une bonne partie des applications. Sans elle, Deliveroo n'aurait jamais pu voir le jour. Cette pépite britannique a constitué un réseau de 1.200 coursiers indépendants (auto-entrepreneurs, étudiants, sans-emploi) pour proposer aux restaurants qui ne disposent pas d'un service de livraison de servir leurs clients à domicile à leur place. D'un simple coup d'œil sur son smartphone, le citoyen affamé peut connaître en temps réel la position géographique du livreur et la distance qu'il lui reste à parcourir. De son côté, le restaurateur, qui a accès aux mêmes données, peut surveiller que la commande est bien arrivée à destination avant qu'elle ne refroidisse. Idem chez Uber, Lecab ou Chauffeur-privé : le voyageur pressé voit s'afficher en temps réel l'emplacement des berlines les plus proches et le temps qu'on mettra à venir le chercher, sans déboursier un centime de plus.

Ultime avantage pour les consommateurs : l'invasion des barbares sur leur territoire force les acteurs traditionnels à se bouger. «Pour conserver leurs parts de marché, ils doivent absolument se mettre au niveau des start-up qui les uberisent», explique Jean-Marc Liduena, associé stratégie et innovation chez Monitor Deloitte. Ainsi, les secteurs les plus touchés, comme l'hôtellerie, font des efforts sur les prix et certains chauffeurs de taxi commencent à offrir des bouteilles d'eau à leurs clients. Et l'Union nationale des taxis est en train de roder en ce moment dans les rues de Bordeaux une application sur le modèle de celle d'Uber.

POUR CERTAINS SALARIÉS EN POSTE, par contre, l'uberisation est une bien mauvaise nouvelle. Elle nous précipite en effet vers un monde sans CDI, où le Code du travail risque de devenir très vite un chiffon de papier. «Historiquement, l'organisation de la production à vaste

échelle avait toujours supposé la mise en place d'une entreprise, or ce n'est plus nécessaire», observe l'économiste **Jean Pisani-Ferry**.

Certes, l'incroyable souplesse du nouveau système va offrir bien des opportunités aux chômeurs et aux précaires qui croupissent du mauvais côté de la ligne. «A terme, et si tout se passe de manière idéale, le progrès technologique pourrait permettre à chacun de devenir son propre patron et de travailler où et quand bon lui semble. Le rêve de Marx en somme !», se réjouit le président du think tank libéral GénérationLibre, Gaspard Koenig. «Aujourd'hui, une mère de famille qui veut travailler uniquement quand ses enfants sont couchés peut le faire très facilement», renchérit le P-DG de Foule Factory, Daniel Benoïlid. En un sens, c'est une bonne nouvelle, car cela va permettre de dynamiser la ligne rouge qui fracture depuis des décennies notre marché du travail. Le problème, c'est que cette révolution sociale va se payer au prix fort pour les millions de salariés en poste.

N'Y ALLONS PAS PAR QUATRE CHEMINS : pour le moment, uberisation rime avec précarisation. Non seulement les nouveaux employés «indépendants» ne bénéficient d'aucune garantie, mais ils sont souvent payés au lance-pierre. Il faut dire qu'une bonne partie des tâches proposées par les applis sont très peu lucratives.

Sur le Turc mécanique d'Amazon, par exemple, une plate-forme qui permet aux entreprises de déléguer des tâches administratives à des foules d'internautes, le tarif est librement fixé par le donneur d'ordre. Cela tire les prix vers le bas. Il faut dire aussi que les start-up imposent elles-mêmes une limitation des rémunérations (souvent 33.000 euros par an, le plafond de l'autoentrepreneuriat) de peur de voir leurs «employés» requalifiés en salariés. Ajoutons que la quasi-totalité de ces jeunes pousses n'est pas rentable : Airbnb devrait perdre 150 millions de dollars cette année et Uber trois fois plus. En cas de faillite, des milliers de personnes verront fondre leurs revenus !

Mais il y a plus grave : l'économie à la demande risque d'anéantir bien plus d'emplois qu'elle ne va en créer. «Jusqu'à présent, les cycles d'innovation avaient toujours permis de compenser les postes détruits. Mais cette fois-ci la donne va changer», pronostique Bruno Teboul, directeur scientifique chez Keyrus et coauteur de «Uberisation = Economie déchirée ?» (Editions Kawa).

Prenons l'exemple de la banque. Si les Français se prêtent de l'argent directement entre eux grâce aux plates-formes de financement participatif (comme Kisskissbankbank ou Lendingclub) et règlent toutes leurs opérations courantes (virements, etc.) depuis des applications dédiées, à quoi diable pourront bien servir les guichetiers ?

La classe moyenne sera la première à souffrir de la situation. «Aux Etats-Unis, la polarisation du monde du travail a déjà commencé et c'est inquiétant», alerte **Jean Pisani-Ferry**. D'un côté les entreprises américaines se battent pour attirer les profils les plus rares, de l'autre elles sous-traitent en masse le maximum de tâches. Du coup, là-bas, un actif sur trois trime déjà en free-lance. «La plupart préféreraient occuper des emplois bien payés et plus sécurisés», a récemment regretté l'ex-secrétaire au Travail de Bill Clinton, Robert Reich, pour qui l'apparition de ces nouveaux jobs est un «cauchemar». Pas étonnant qu'outre-Atlantique l'uberisation soit présentée comme un sujet phare de la prochaine présidentielle.

On n'en est pas encore là chez nous. Pour le moment, nos entreprises en sont plutôt à... regarder passer les trains. Dans un système où le premier rafle tout («the winner takes all»), les plates-formes dominantes, souvent américaines, font la pluie et le beau temps. Certes, nous possédons une belle pépite : BlaBlaCar, le champion du covoiturage, qui a levé sans problème 73 millions d'euros l'an dernier pour accompagner son développement international. «Mais c'est un cas isolé et, pour le reste, on est encore très loin des milliards que collectent les start-up anglo-saxonnes», observe Bruno Teboul.

L'explication de ce retard ? Notre lourde fiscalité, qui refroidit les business Angels hexagonaux, bien sûr, la barrière de la langue (le plus souvent, les applis sont d'abord lancées en français, ce qui ne facilite pas les choses) et les difficultés de nos ingénieurs à communiquer sur leurs idées et à les populariser.

Le plus cocasse, c'est que la solution viendra peut-être de nos bons vieux groupes traditionnels. Face à la déferlante des start-up, certains ont en effet choisi de se jeter dans la bataille, sans craindre de cannibaliser leur business. Pour faire revenir les jeunes bidouilleurs habitués à louer le matériel des autres sur des sites comme Zilok, Mr Bricolage a lancé par exemple sa propre affaire de prêt d'outils entre particuliers, Ladepanne.fr. Même la SNCF s'uberise ! Depuis qu'elle s'est offert 75% du capital du loueur de voitures entre particuliers Ouicar (numéro 2 en France derrière Drivy, avec 400.000 membres), tous ses clients peuvent profiter de l'autopartage. Prenez garde, Yankees, nous arrivons !

7 SECTEURS EN PHASE D'UBERISATION :

- Taxis : À Paris, Uber a déjà dynamité le marché

En quelques mois, Uber, Lecab ou Heetch ont ringardisé les taxis de la capitale. Ils y exploitent plus de 10.000 véhicules.

Gain pour le consommateur : Sourire, bouteille d'eau, voiture impeccable, tarif connu à l'avance, moindre attente, géolocalisation du véhicule qui vient vous chercher... Les nouveaux services n'ont que des avantages. Le prix, lui, peut être inférieur ou supérieur, selon la demande.

Conséquences sociales : Comme Uber n'a pas de plaque à payer pour ses véhicules, la profession dénonce une concurrence déloyale. Le service Uberpop (n'importe qui peut s'improviser chauffeur avec sa propre voiture) a, quant à lui, été interdit.

- Sexe : Toujours le peep-show... mais à domicile !



Terminé les clubs douteux où l'on entre en rasant les murs. Désormais, les amateurs de strip-tease peuvent voir les shows proposés en direct par des pros ou des madames Tout-le-Monde sur leur écran, via des sites spécialisés.

Gain pour le consommateur : Plus confortable, plus propre, plus discret, le système a deux défauts. Les effeuilleuses en ligne n'apparaissent pas en chair et en os. Et, à 4 euros la minute, la note peut monter très vite.

Conséquences sociales : Etudiantes ou ménagères pas farouches peuvent gagner 250 euros de l'heure. Mais les sites masquent souvent des usines à call-girls en Europe de l'Est, où les filles sont

sordidement exploitées.

- Crédits : Plus besoin de banque pour emprunter

De nouvelles plates-formes, comme Unilend ou Pret-dunion, mettent en relation particuliers ou PME qui veulent emprunter avec ceux qui peuvent prêter.

Gain pour le consommateur : Tout le monde est gagnant. Les prêteurs empochent des intérêts souvent supérieurs au marché. Les emprunteurs, eux, se financent plus vite et plus facilement, sans avoir à fournir beaucoup de garanties. Les mécanismes de crowdfunding (dons) peuvent aussi prendre le relais lorsque les banques refusent les projets.

Conséquences sociales : Toutes les activités bancaires traditionnelles sont remises en question. A terme, des milliers d'emplois pourraient être menacés.

- Livraisons : N'importe qui peut s'improviser coursiers



Un repas à se faire livrer ? Un colis à déposer ? Avec Deliveroo ou Toktoktok, plus besoin de coursiers professionnels. Ce sont des particuliers qui font le boulot.

Gain pour le consommateur : Plus de souplesse, plus de rapidité (32 minutes en moyenne pour Deliveroo), une facture plus faible et la possibilité de suivre son colis par GPS : ces nouvelles applis sont tout bénéfique pour le client. Et comme les porteurs sont notés, ils travaillent bien !

Conséquences sociales : Ce service va permettre à des milliers d'étudiants, de chômeurs ou de précaires de gagner jusqu'à 25 euros de l'heure. Par contre, il risque de fragiliser des centaines de sociétés de coursiers.

- Tâches créatives : Bientôt la fin des agences de pub ?

Slogan à trouver, logo à dessiner... Depuis quelques mois, des sites mettent en relation les donneurs d'ordre avec un réseau de milliers de créatifs indépendants. L'offre est proposée à tout le monde, chacun

est libre d'y répondre.

Gain pour le donneur d'ordre : Fini les facturations lourdes et opaques des agences ! Avec ce système, les prestations peuvent coûter cent fois moins cher. La Société Générale s'est ainsi offert un nouveau nom de carte de crédit pour... 400 euros!

Conséquences sociales : Agences de pub et de com vont y laisser des plumes. Les créatifs aussi, car seul le vainqueur de l'appel d'offres est rémunéré. Les autres travaillent pour rien.



- Location ou prêts d'objets : Entre particuliers, c'est moins cher !

De nombreux sites comme Zyllok, Ilokyou ou Lamachineduvoisin proposent aux particuliers de louer (ou de prêter) leurs outils, leur matériel ou leurs équipements électroménagers. Ils rencontrent un succès grandissant.

Gain pour le consommateur : Le système est plus souple et nettement moins coûteux qu'avec les loueurs traditionnels. Attention toutefois aux arnaques, fréquentes sur ces sites. Le système de notation et de commentaires, qui permet d'écarter les utilisateurs malhonnêtes, devrait contribuer à faire le ménage.

Conséquences sociales : A terme, les sociétés de location de matériel pourraient supprimer des milliers d'emplois.

- Tâches administratives : Des petites mains libres à tout moment

Classement de fichiers, référencement, dépistage d'avis ironiques... Ces microtâches très peu qualifiées, mais impossibles à réaliser avec des logiciels, vont être de plus en plus souvent externalisées. Des sites comme Foule Factory proposent de les confier à des milliers de particuliers volontaires. Il suffit qu'ils disposent d'un écran.

Gain pour le donneur d'ordre : Plus de souplesse et des économies substantielles.

Conséquences sociales : Le système permet à des milliers de gens dans le besoin de compléter facilement leurs revenus (jusqu'à 3.000 euros par mois). Mais il va précariser un peu plus les salariés non qualifiés.

Et d'autres secteurs sont aussi touchés :

Contenus vidéo En permettant à chacun de partager et de monétiser ses vidéos, YouTube a, le premier, tracé la voie de l'uberisation.

Services à domicile Les applis Hellocasa ou Popmyday proposent du personnel à domicile pour toutes les tâches ou presque (plomberie, coiffure, etc.).

Droit Les start-up de conseil juridique fleurissent sur la toile et offrent des solutions rapides.

Habillement Plusieurs sites proposent aux particuliers d'échanger leurs vêtements.

Tourisme Les Airbnb, Homeaway, Homeexchange et autres dynamitent déjà l'hôtellerie.

Alimentation Il est possible de revendre une partie du dîner qu'on a cuisiné chez soi, via, entre autres, le site Super-marmite.

Texte : François Miguet, avec Raphaël Goument

Photos : R.Demaret/Réa - Getty - Panoramic - Photononstop - K.Binder / SP



Le Compte personnel d'activité



Le mirage du compte personnel d'activité

Intellectuellement séduisant mais d'une complexité folle, le CPA est déjà annoncé comme le chef d'œuvre social du quinquennat. Il constitue en tout cas une habile manœuvre politique

Les faits - **France stratégie**, l'organisme de réflexion du gouvernement, remet ce vendredi à Manuel Valls, le rapport sur le compte personnel d'activité qui lui a été commandé en juillet dernier. Créé en janvier 2017, ayant pour vocation de regrouper dans un même dispositif tous les droits d'un individu (du compte pénibilité, au compte épargne temps, en passant par le compte personnel de formation), le principe du CPA a été acté par la loi Rebsamen, cet été. Il sera au menu de la conférence sociale du 19 octobre. Le compte personnel d'activité, une formidable avancée sociale ? Pour Manuel Valls, qui reçoit ce vendredi de **France stratégie** un rapport pour déblayer le sujet, ce sera assurément la base de la « transformation profonde de notre modèle social ». Pour François Hollande, le CPA est déjà « la » grande réforme sociale de son quinquennat, celle qui permettra de prendre en compte les évolutions du marché du travail, de sécuriser les parcours professionnels, mais aussi de rectifier les inégalités et de créer des droits nouveaux, notamment pour les plus fragiles. Aussi, dans son rapport, dont l'opinion.fr a dévoilé le contenu jeudi, **France stratégie** préconise-t-elle la création d'un compte universel pour toute personne résidant en France, dès l'âge de 16 ans. Le CPA serait financé par solidarité nationale, en complément des financements actuels en matière de retraite, d'assurance chômage, etc. Le chef de l'Etat a annoncé, mardi, à l'occasion des 70 ans de la Sécurité sociale, la création de « la carte Vitale à vie », pour favoriser le passage d'un régime social à l'autre en fonction des métiers et des statuts. Il entend cette fois doter chacun des CPA d'un « capital à vie » constitué de divers droits, sous la forme de points : points retraite, points de temps, points pénibilité, etc. **France stratégie** – commission d'experts rattachée à Matignon – brosse trois scénarios pour le déploiement du compte. Alors que le premier scénario se limite à un CPA qui prend en compte uniquement des droits attachés à l'activité professionnelle (qu'elle soit salariée, indépendante...), le dernier schéma, plus ambitieux, englobe l'ensemble des droits, c'est-à-dire ceux liés à l'activité professionnelle mais aussi les acquis fondamentaux de la protection sociale comme l'Assurance-maladie. Chaque « titulaire » pourrait consulter le solde de son compte à partir d'un smartphone. L'application fournirait aussi des informations sur les besoins de main-d'œuvre de son bassin d'emploi, les formations auxquelles il peut prétendre en fonction de ses points. Elle permettrait encore de bénéficier d'un accompagnement personnalisé ou de faire valoir ses droits à la retraite, via une procédure de liquidation unique... Pourraient être prises en compte des activités productives mais aussi civiques, caritatives, bénévoles. Ce compte serait comme une sorte de coffre-fort que chacun pourrait décider d'ouvrir ou pas à ses employeurs. Trop beau pour être vrai ? Conscient de « l'ampleur du chantier qui requerra plusieurs années de développement », l'organisme présidé par **Jean Pisani-Ferry** n'hésite pas à qualifier le CPA d'« utopie concrète ». De fait, il suppose de fusionner des régimes sociaux, d'unifier des administrations gestionnaires, de revoir le calcul de droits, d'effectuer leurs conversions en points... Il suffit de mesurer les problèmes posés par le seul compte pénibilité pour craindre une inflation de complexité, de se souvenir du naufrage du dossier médical personnel pour redouter les dérapages financiers, ou encore de s'arrêter sur la création du régime social des indépendants, dont l'ambition de départ était de mettre en œuvre un système unique pour les commerçants, artisans et professions libérales, et qui laisserait Kafka incrédule pour s'inquiéter. A chaque fois, la bonne idée a eu vite fait de se transformer en catastrophe industrielle, en gouffre financier, en contrainte administrative. « Le CPA ne sera possible que si le politique décide de passer au-delà de la technocratie, qui va freiner des quatre fers », admet un membre de la commission. A défaut d'être efficace, l'exécutif espère que le CPA lui permettra de rassembler sa majorité. Après la séquence sur la loi Macron, l'ouverture de nouveaux droits – même si leur financement n'est pas réglé – mettra les frondeurs de bonne humeur. La prise en compte d'activités « du care » (le fait de prendre soin des autres) fera plaisir à Martine Aubry, quand la perspective d'une « sécurité sociale professionnelle » répondra à une vieille demande syndicale. Mieux, le patronat aura dû mal

à s'ériger contre un dispositif destiné à aider les actifs à mieux prendre en compte la flexibilité et à encourager les mobilités entre salariat, fonction publique, création d'entreprise... Enfin, ce sera une pierre dans le jardin de la droite, puisque ce CPA a pour objectif de répondre aux nouveaux modes de travail, en offrant des garanties accrues aux indépendants mais aussi à ceux qui cumulent plusieurs emplois. Le CPA sera au cœur de la conférence sociale du 19 octobre. Désireux d'aller vite, notamment dans un contexte d'élections, le gouvernement a d'ailleurs mis la pression sur **France stratégie**, qui n'a eu que quelques semaines pour mener sa réflexion et a dû rendre plus tôt que prévu ses conclusions. Ses experts ne sont pas dupes du risque d'instrumentalisation politique. Aussi leur document note-t-il clairement que « le calendrier fixé par la loi semble court et que l'échéance fixée en 2017 doit être prise comme une étape », tout en pointant « qu'enjamber un changement de gouvernement, voire de majorité, présente un risque pour le projet ». Les partenaires sociaux eux aussi se méfient : Jean-Claude Mailly (FO) accuse le gouvernement de « rythmer » ses annonces de réformes sociales en fonction des échéances électorales ; à ne pas confondre vitesse et précipitation, quand le patronat évoque une nouvelle usine à gaz. **France stratégie** insiste sur la nécessité d'un débat national. Celui-ci pourrait toutefois s'avérer plus houleux qu'il n'y paraît. En juin, lors de l'examen de la loi Rebsamen, le Sénat avait rejeté la création du CPA, redoutant sa complexité. En attendant, François Hollande veut faire de ce compte un symbole. Une mesure phare lui permettant de se présenter comme un Président « social », porteur d'une vision sociétale ambitieuse – tel un De Gaulle créant la Sécurité sociale –, capable de répondre aux mutations du monde du travail, du numérique, et ne renonçant pas à faire baisser le chômage... Utile quand on vise une réélection. A condition toutefois que ce CPA ne se transforme pas en mirage qui s'éloigne au fur et à mesure qu'on pense enfin pouvoir le saisir. @fannyguinochet



Le PIB est "dépassé", mais peut-on s'en passer?

Par Valentin BONTEMPS

Publié le 09/10/2015 à 05:00 - Mis à jour le 09/10/2015 à 05:16

Indice de richesse globale, progrès véritable, bonheur brut... Les initiatives se multiplient depuis plusieurs années pour "mieux mesurer" la richesse des nations. Sans parvenir à supplanter le PIB, jugé par beaucoup "dépassé" et pourtant toujours privilégié par les gouvernements et les institutions.

Paris, 9 oct 2015 (AFP) - Indice de richesse globale, progrès véritable, bonheur brut... Les initiatives se multiplient depuis plusieurs années pour "mieux mesurer" la richesse des nations. Sans parvenir à supplanter le PIB, jugé par beaucoup "dépassé" et pourtant toujours privilégié par les gouvernements et les institutions.

Quel sera le chiffre de la croissance l'année prochaine? Sera-t-il supérieur aux prévisions? Sera-t-il en deçà? Chaque trimestre, l'évolution du "Produit intérieur brut" suscite les mêmes espoirs et les mêmes craintes dans les milieux économiques.

"Le PIB est scruté dans les moindres détails, il cristallise l'attention", constate auprès de l'AFP Dominique Meda, sociologue et membre du Forum pour d'autres indicateurs de richesse (Fair). "C'est devenu une sorte de totem, notamment parce qu'il évalue la croissance, qui est quelque chose de déterminant pour nos sociétés".

Développé en 1934 par le prix Nobel Simon Kuznets pour mesurer l'impact de la grande dépression sur l'économie américaine, le PIB s'est imposé au fil du temps comme le marqueur par excellence de la richesse et du progrès. Et cela, de façon internationale.

"Le PIB est aujourd'hui beaucoup plus qu'un simple instrument de mesure", assure à l'AFP Dirk Philipsen, économiste à l'université de Duke (Etats-Unis) et auteur d'un ouvrage sur le sujet. "Il est devenu un but en soi, la définition même de ce qu'est l'économie", ajoute le chercheur.

- "Inadapté" -

"Incomplet", "partiel", "superficiel": depuis plusieurs années, les critiques pleuvent pourtant sur l'indicateur-phare de la comptabilité nationale, accusé de ne refléter que très grossièrement l'activité économique des pays.

Principal reproche: le PIB, qui mesure la valeur des biens et services produits sur une période donnée, ne prend en compte que les transactions marchandes, pas les activités non monétaires comme le travail bénévole ou domestique, qui contribuent à la qualité de vie des habitants. En outre, il n'intègre pas l'impact souvent néfaste des activités de production pour la société.

Si on détruit une forêt millénaire pour en vendre le bois, on crée ainsi de la valeur marchande et on accroît le PIB, malgré les effets négatifs sur l'environnement. Plus absurde encore: si une marée noire touche le littoral, de l'activité est générée pour la nettoyer, ce qui dope la croissance... et fait grimper le PIB.

"Le PIB met l'accent sur la quantité, et non sur la qualité. C'est un indicateur qui correspond à la période productiviste des trente glorieuses", estime Dominique Meda, pour qui le Produit intérieur brut dit "peu de chose sur le bien-être des habitants".

Un avis partagé par Eloi Laurent, de l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE). "Le PIB est inadapté aux enjeux du 21ème siècle, que sont l'écologie et le problème des inégalités. C'est une boussole faussée".

- "Foisonnement" -

Pour contourner ces différentes lacunes, plusieurs intellectuels ont mis au point, ces dernières années, des instruments "alternatifs", prenant en compte les dimensions sociales, culturelles ou environnementales dans leur évaluation de la richesse.

Parmi les premiers à s'être lancés dans l'exercice: l'économiste indien Amartya Sen, prix Nobel 1998 et père de l'indice de développement humain (IDH). Cet outil, créé en 1990 pour le Programme des Nations unies pour le développement, combine trois critères: le revenu par habitant, l'éducation et l'espérance de vie.

Dans les années 2000, plusieurs dizaines d'indicateurs supplémentaires ont vu le jour, comme l'indice du bien-être économique (IBEE) ou l'indice du mieux vivre (IMV). Sans oublier le fameux "bonheur national brut" (BNB), élaboré par le petit royaume du Bhoutan.

"Il y a eu un foisonnement d'initiatives, qui a contribué à faire vivre le débat", souligne Dominique Meda.

En France, cette dynamique s'est traduite par la mise en place d'une "commission" dédiée durant la présidence de Nicolas Sarkozy, confiée à l'économiste américain et Prix Nobel Joseph Stiglitz. Avec pour objectif de revoir de fond en comble le mode de calcul de la croissance.

- "Apparences trompeuses" -

Sept ans plus tard, pourtant, peu de choses ont changé. Le PIB demeure incontournable, et sa suprématie semble loin d'être menacée.

En cause, selon Dirk Philipsen: l'accoutumance développée vis-à-vis de cet outil d'évaluation. "Il y a une force d'inertie", mais aussi "un manque de volonté politique", estime le chercheur. Qui assure que les indices alternatifs font planer "une menace sur les institutions politiques et économiques existantes".

La profusion des baromètres, en outre, n'aide pas au changement. "Le problème, c'est que l'on n'arrive pas à se mettre d'accord sur les indicateurs qui doivent être mis en avant. Car pour cela, il faut se mettre d'accord sur ce qui compte", concède Dominique Meda.

Pour Eloi Laurent, de l'OFCE, les choses évoluent néanmoins. "Aujourd'hui, il n'y a pas un dirigeant sérieux sur la planète qui se fie uniquement au PIB. Les gens se rendent compte que faire 10% de croissance avec 75% de son eau polluée et un air irrespirable, ça n'a pas de sens".

En avril, le parlement a ainsi adopté une proposition de loi pour prendre en compte de nouveaux indicateurs de richesse dans son budget. Et en juillet, **France Stratégie** et le Conseil économique, social et environnemental ont soumis une liste de dix indices au gouvernement.

"Le PIB va progressivement perdre de son importance", pronostique l'économiste Jacques Attali, qui a lancé en 2013 l'"indice de positivité", évaluant l'engagement des pays envers leurs générations futures.

"Le PIB a mis 30 ans à s'imposer. Il est normal que les autres indicateurs tardent à émerger aussi", ajoute l'ancien conseiller de François Mitterrand.

© 2015 AFP



Les cellules actives du candidat François Fillon pour la primaire à droite

Son projet est le plus avancé, son réseau de soutiens parlementaires compte parmi les plus étendus des candidats à la primaire à droite mais sa campagne manque toujours de visibilité. Pour résoudre le problème, François Fillon tente la démultiplication dans les médias, à l'occasion de la parution de son livre Faire (Albin Michel). Ses proches entendent en tirer avantage pour relancer son programme. Les piliers du micro-parti - C'est dans les locaux de son parti Force républicaine (FR) que le député de Paris prépare le rendez-vous de novembre 2016. Le préfet Patrick Stefanini , secrétaire général de FR depuis 2013, occupe le poste de directeur de cabinet. François Fillon mise sur ce stratège qui avait conduit la campagne de Jacques Chirac en 1995. Il est aussi secondé par un fidèle, Eric Chomaudon , son ex-chef de cabinet adjoint à Matignon à présent conseiller technique en charge des élus et des affaires politiques. Ce noyau est complété par deux proches de longue date : Caroline Doucerain , conseillère parlementaire, et Caroline Morard , responsable presse et spécialiste des réseaux sociaux. La garde en régions - Si l'équipe rapprochée se structure autour d'ex-collaborateurs, tous ne sont pas basés dans la capitale. Le préfet Franck Robine et le sous-préfet Grégory Canal , anciens responsables de son cabinet, sont aujourd'hui directeurs généraux des services des conseils départementaux des Alpes-Maritimes et des Côtes d'Armor. Autre valeur sûre de l'écurie filloniste : le maire de Bourgoin-Jallieu (Isère) et trésorier national de FR, Vincent Chriqui , qui a dirigé de 2010 à 2013 le Centre d'analyse stratégique (devenu **France Stratégie**). Le candidat peut aussi compter sur Isabelle Le Callennec , député d'Ille-et-Vilaine et nouvelle porte-parole des Républicains , une concession de Nicolas Sarkozy à son ex-premier ministre. Les financiers - Comme ses rivaux, François Fillon fait la course aux dons. Il a pour cela lancé un collectif de soutien sur lequel veille Nathalie Etzenbach-Huguenin , maire adjointe aux finances à Neuilly-sur-Seine (Hauts-de-Seine) et ex-directrice administrative et financière de l'UMP . Elle espère atteindre le million d'euros fin 2015 et doubler ce montant avant la primaire. Pour y parvenir, deux hommes font jouer leur carnet d'adresses : le consultant François Bouvard , ex- McKinsey , et Pierre Danon , ancien PDG de Numericable , qui intercède auprès des chefs d'entreprise. Les élus - François Fillon garde la confiance de nombreux élus, dont son porte-parole Jérôme Chartier , député du Val-d'Oise, mais aussi les députés Philippe Goujon, Jean-François Lamour, Jacques Myard et Michel Bouvard. Au Sénat, Gérard Larcher, Bruno Retailleau et Louis-Jean de Nicolaÿ le suivent aussi. Certains députés se sont éloignés, comme Eric Ciotti avec qui le président de FR continue d'échanger sur les thématiques identitaires. Valérie Pécresse reste, elle, au milieu du gué. Elle a fait de Patrick Stefanini, son directeur de campagne pour les régionales en Ile-de-France.



Les grandes ambitions du compte personnel d'activité



France Stratégie veut un compte ouvert dès 16 ans et regroupant de nombreux droits.

C'est une fenêtre qui s'ouvre sur l'étendue des possibles. Le compte personnel d'activité (CPA) doit voir le jour en janvier 2017 et constituer « une grande réforme pour les années qui viennent », a souligné François Hollande, mardi. En rattachant les droits sociaux non plus à un emploi mais directement à l'individu, qui les garderait toute sa carrière, elle se veut la réponse aux nouvelles réalités du monde du travail, avec des parcours hachés et l'essor du travail indépendant, de la multiactivité, etc. Le chantier, titanesque, doit même permettre, selon **Jean Pisani-Ferry**, commissaire général de **France Stratégie**, qui remet ce vendredi un rapport sur le CPA à Matignon, d'entamer une « transformation profonde de notre modèle social ».

Le CPA, qui sera aussi au menu de la conférence sociale du 19 octobre, va-t-il tenir toutes ses promesses ? Pour l'instant, on sait juste qu'il fusionnera trois comptes attachés aux personnes : le compte épargne-temps (CET), le compte personnel de formation (CPF) ouvert depuis 2015, et le compte personnel de prévention de la pénibilité (C3P) qui générera des droits à partir de 2016. Chaque travailleur pourra capitaliser les droits sociaux accumulés tout au long de sa vie professionnelle, « essentiellement sous forme de temps », a précisé François Hollande. Heures de formation, trimestres de retraite, ou jours d'allocation-chômage ? Pour **France Stratégie**, mieux vaudrait que l'unité de compte soit le point - sur le modèle du compte pénibilité ou des programmes de miles des compagnies aériennes. « Cela permettrait de convertir par exemple des allocations-chômage en formation », y argue-t-on. Ou de se fabriquer des jours de congé en additionnant les points. Cette approche donnerait ainsi une grande liberté de choix aux salariés, et plus d'autonomie par rapport aux employeurs.

Pour **France Stratégie**, qui voit les choses en grand, chaque Français devrait être doté d'un CPA, de 16 ans jusqu'à son décès. Le rapport propose trois scénarios, mais disqualifie d'emblée le premier, qui « ne permet pas à lui seul d'atteindre tous les objectifs » et se concentre sur l'investissement dans la formation : il servirait surtout à aider les chômeurs.

Les autres scénarios

Deuxième possibilité, un CPA « ciblé sur la liberté de l'usage des temps au long de la vie ». « Dans ce scénario, la notion de capacité au sens large (pas seulement professionnelle) est préférée à celle d'employabilité et la liberté prend le pas sur la flexibilité », écrit la mission. Le CPA pourrait financer un congé parental, un temps partiel, ou un projet personnel. Troisième scénario, un CPA « ciblé sur l'accès aux droits et la sécurité des transitions ». Ce compte-là devient un outil de simplification. Point d'entrée vers un très large éventail de droits (assurance-maladie, retraite complémentaire, allocations familiales...), il doit permettre d'éviter les ruptures de parcours quand on déménage, etc.

Encore faut-il accorder tous les instruments de l'orchestre de la protection sociale - les systèmes d'information, mais aussi les organisations. Car s'il peut constituer un « puissant levier », conclut **France Stratégie**, le CPA, ne remplacera pas une amélioration des dispositifs de formation ou d'accompagnement des chômeurs.

S. G. et D. P., Les Echos

@SolwiiSuivre- @DerekPerrotteSuivre



Matignon reçoit un rapport sur le compte personnel d'activité 8 oct. 2015



Myriam El Khomri : "Pôle Emploi s'est beaucoup amélioré"



À 37 ans, elle est chargée de deux défis décisifs pour les Français, et pour le président : réduire le chômage, réformer le droit du travail. Rencontre avec la ministre du Travail, Myriam El Khomri, aujourd'hui en Franche-Comté.

Que représente le compte personnel d'activité, sur lequel vous recevez un rapport aujourd'hui ?

C'est une révolution, une vision moderne de notre modèle social, qui répond à l'aspiration des Français à la maîtrise de leur parcours professionnels. La vie professionnelle a changé, elle est faite de davantage de ruptures. Nous voulons que les droits acquis par un actif au cours de sa carrière ne soient jamais perdus, quels que soient ses changements d'emploi ou de statut. Un salarié perd son compte épargne temps lorsqu'il change d'entreprise, ne peut plus utiliser son compte formation s'il crée son entreprise... Ces situations viennent des cloisonnements de nos dispositifs, et c'est pour y répondre que nous créons le CPA..

Au-delà du compte personnel de formation, du compte pénibilité, que pourrait-on encore inclure dans ce compte personnel ?

Nous engageons le dialogue avec les partenaires sociaux... Mais les socialistes portent de longue date le droit à la deuxième chance, pour les personnes sorties sans diplôme du système scolaire. On pourrait donc imaginer une sorte de compte-temps qui leur permettrait de reprendre une formation ou des études.

Vous avez le Code du travail sur votre bureau. Il est trop lourd, trop épais ?

La vraie question est l'illisibilité des droits pour les salariés, et la complexité pour les petites entreprises. Et les cadres trop rigides empêchent les adaptations au plus près du terrain. En partant du rapport de Jean-Denis Combrexelle, nous devons redonner du souffle à la négociation collective, en faire un levier de performance économique et sociale. Ce sera l'objectif de la loi que je présenterai début 2016.

Mais pour négocier, il faut des partenaires. À gauche, beaucoup critiquent la mauvaise

volonté du patronat...

Ne généralisons pas... Certains patrons souhaiteraient en effet qu'il n'y ait pas de syndicat. Et certains syndicats ont une culture qui ne les conduit pas toujours à la table des négociations. Moi, je défends le dialogue social, parce qu'il permet des solutions équilibrées.

Vous avez personnellement été syndiquée ?

Non, parce que j'étais chargée de mission, pas membre de la fonction publique territoriale. Mais j'ai poussé à la création d'un syndicat des collaborateurs d'élus à la Ville de Paris, quand j'étais adjointe au maire.

Selon vous, le service public de l'emploi fonctionne bien ?

Pôle Emploi s'est beaucoup amélioré, dans le contact avec les entreprises, ou sur l'accompagnement des demandeurs d'emploi de longue durée. Mais il y a beaucoup d'acteurs, dans les champs de l'emploi, de l'insertion et de la formation professionnelle. Avec trop de lourdeurs, parfois de blocages, au détriment des demandeurs d'emploi. Il faut nous faut absolument une meilleure coordination, je suis sûre que nous pouvons gagner en efficacité.

François Rebsamen, avant de quitter le bureau où nous sommes, avait déclaré à notre journal : « La France est dure à réformer »...

C'est vrai, quand on est sur le terrain, quand on voit tous ces projets, ces innovations, ces dialogues entre chefs d'entreprise et salariés, on ne peut qu'être optimiste. Et puis ce climat se dégrade quand on passe au niveau national...

Vous voulez dire : au niveau parisien ?

Oui, je ne retrouve pas la créativité et la combativité du terrain dans les échanges « parisiens », on est davantage dans la défiance. Mais moi, j'ai envie de faire bouger les lignes. J'ai 37 ans, je suis une femme de gauche, j'ai envie d'incarner ce que doivent être les droits des actifs dans le futur, et contribuer à inventer le modèle social du XXI^e siècle.



Myriam El Khomri : « Je veux faire bouger les lignes »



France-Monde France Gouvernement Social Emploi A la Une Que représente le compte personnel d'activité, sur lequel vous recevez un rapport aujourd'hui ?

C'est une révolution, une vision moderne de notre modèle social, qui répond à l'aspiration des Français à la maîtrise de leur parcours professionnels. La vie professionnelle a changé, elle est faite de davantage de ruptures. Nous voulons que les droits acquis par un actif au cours de sa carrière ne soient jamais perdus, quels que soient ses changements d'emploi ou de statut. Un salarié perd son compte épargne temps lorsqu'il change d'entreprise, ne peut plus utiliser son compte formation s'il crée son entreprise... Ces situations viennent des cloisonnements de nos dispositifs, et c'est pour y répondre que nous créons le CPA.

Au-delà du compte personnel de formation, du compte pénibilité, que pourrait-on encore inclure dans ce compte personnel ?

Nous engageons le dialogue avec les partenaires sociaux... Mais les socialistes portent de longue date le droit à la deuxième chance, pour les personnes sorties sans diplôme du système scolaire. On pourrait donc imaginer une sorte de compte temps qui leur permettrait de reprendre une formation ou des études.

Souhaitez-vous une négociation, avec l'objectif d'un accord, sur ce compte personnel d'activité ?

Ce serait effectivement un beau sujet de négociation. Mais nous en discuterons avec les partenaires sociaux lors de la conférence sociale, le 19 octobre.

Vous avez le Code du travail sur votre bureau. Il est trop lourd, trop épais ?

La vraie question est l'illisibilité des droits pour les salariés et la complexité pour les petites entreprises. Et les cadres trop rigides empêchent les adaptations au plus près du terrain. En partant du rapport de Jean-Denis Combrexelle, nous devons redonner du souffle à la négociation collective, en faire un levier de performance économique et sociale. Ce sera l'objectif de la loi

que je présenterai au début de l'année 2016.

Mais pour négocier, il faut des partenaires. À gauche, beaucoup critiquent la mauvaise volonté du patronat...

Ne généralisons pas... Certains patrons souhaiteraient en effet qu'il n'y ait pas de syndicat. Et certains syndicats ont une culture qui ne les conduit pas toujours à la table des négociations. Moi, je défends le dialogue social, parce qu'il permet des solutions équilibrées.

Vous avez personnellement été syndiquée ?

Non, parce que j'étais chargée de mission, pas membre de la fonction publique territoriale. Mais j'ai poussé à la création d'un syndicat des collaborateurs d'élus à la Ville de Paris, quand j'étais adjointe au maire.

Selon vous, le service public de l'emploi fonctionne-t-il bien ?

Pôle Emploi s'est beaucoup amélioré, dans le contact avec les entreprises, ou sur l'accompagnement des demandeurs d'emploi de longue durée. Mais il y a beaucoup d'acteurs dans les champs de l'emploi, de l'insertion et de la formation professionnelle. Avec trop de lourdeurs, parfois de blocages, au détriment des demandeurs d'emploi. Il faut nous faut absolument une meilleure coordination, je suis sûre que nous pouvons gagner en efficacité. François Rebsamen, avant de quitter son ministère, nous avait déclaré : « La France est dure à réformer »...

C'est vrai, quand on est sur le terrain, quand on voit tous ces projets, ces innovations, ces dialogues entre patrons et salariés, on ne peut qu'être optimiste. Et ce climat se dégrade quand on passe au niveau national...

Ou au niveau « parisien »... ?

Oui, je ne retrouve pas la créativité et la combativité du terrain dans les échanges « parisiens », on est davantage dans la défiance. Mais moi, j'ai envie de faire bouger les lignes. J'ai 37 ans, je suis une femme de gauche, j'ai envie d'incarner ce que doivent être les droits des actifs dans le futur, et contribuer à inventer le modèle social du XXI^e siècle.



Myriam El Khomri, ministre du Travail : « Faire bouger les lignes »



Que représente le compte personnel d'activité, sur lequel vous recevez un rapport aujourd'hui ?

« C'est une révolution, une vision moderne de notre modèle social, qui répond à l'aspiration des Français à la maîtrise de leur parcours professionnels. La vie professionnelle a changé, elle est faite de davantage de ruptures. Nous voulons que les droits acquis par un actif au cours de sa carrière ne soient jamais perdus, quels que soient ses changements d'emploi ou de statut. Un salarié perd son compte épargne temps lorsqu'il change d'entreprise, ne peut plus utiliser son compte formation s'il crée son entreprise... Ces situations viennent des cloisonnements de nos dispositifs, et c'est pour y répondre que nous créons le CPA. »

Au-delà du compte personnel de formation, du compte pénibilité, que pourrait-on encore inclure dans ce compte personnel ?

« Nous engageons le dialogue avec les partenaires sociaux... Mais les socialistes portent de longue date le droit à la deuxième chance, pour les personnes sorties sans diplôme du système scolaire. On pourrait donc imaginer une sorte de compte-temps qui leur permettrait de reprendre une formation ou des études. »

Souhaitez-vous une négociation, avec l'objectif d'un accord, sur ce compte personnel d'activité ?

« Ce serait effectivement un beau sujet de négociation. Mais nous en discuterons avec les partenaires sociaux lors de la conférence sociale, le 19 octobre. »

Vous avez le Code du travail sur votre bureau. Il est trop lourd, trop épais ?

« La vraie question est l'illisibilité des droits pour les salariés, et la complexité pour les petites entreprises. Et les cadres trop rigides empêchent les adaptations au plus près du terrain. »

En partant du rapport de Jean-Denis Combrexelle, nous devons redonner du souffle à la négociation collective, en faire un levier de performance économique et sociale. Ce sera l'objectif de la loi que je présenterai début 2016. »

Mais pour négocier, il faut des partenaires. À gauche, beaucoup critiquent la mauvaise volonté du patronat...

« Ne généralisons pas... Certains patrons souhaiteraient en effet qu'il n'y ait pas de syndicat. Et

certaines syndicats ont une culture qui ne les conduit pas toujours à la table des négociations. Moi, je défends le dialogue social, parce qu'il permet des solutions équilibrées. »

Vous avez personnellement été syndiquée ?

« Non, parce que j'étais chargée de mission, pas membre de la fonction publique territoriale. Mais j'ai poussé à la création d'un syndicat des collaborateurs d'élus à la Ville de Paris, quand j'étais adjointe au maire. »

Selon vous, le service public de l'emploi fonctionne bien ?

« Pôle emploi s'est beaucoup amélioré, dans le contact avec les entreprises, ou sur l'accompagnement des demandeurs d'emploi de longue durée. Mais il y a beaucoup d'acteurs, dans les champs de l'emploi, de l'insertion et de la formation professionnelle. Avec trop de lourdeurs, parfois de blocages, au détriment des demandeurs d'emploi. Il faut nous faut absolument une meilleure coordination, nous pouvons gagner en efficacité. »

François Rebsamen, avant de quitter le bureau où nous sommes, avait déclaré à notre journal : « La France est dure à réformer »...

« C'est vrai, quand on est sur le terrain, quand on voit tous ces projets, ces innovations, ces dialogues entre chefs d'entreprise et salariés, on ne peut qu'être optimiste. Et puis ce climat se dégrade quand on passe au niveau national... »

Vous voulez dire : au niveau parisien ?

« Oui, je ne retrouve pas la créativité et la combativité du terrain dans les échanges « parisiens », on est davantage dans la défiance. Mais moi, j'ai envie de faire bouger les lignes. J'ai 37 ans, je suis une femme de gauche, j'ai envie d'incarner ce que doivent être les droits des actifs dans le futur, et contribuer à inventer le modèle social du XXI^e siècle. »



PARIS / Compte personnel d'activité : la commission présente son rapport

PARIS / Le Compte personnel d'activité doit réunir sous un même compte l'ensemble des droits sociaux utiles à chacun pour sécuriser son parcours professionnel.

La conférence de presse sera l'occasion de présenter les différents principes et objectifs du CPA. Les nombreuses questions que soulèvent sa conception et sa mise en œuvre seront discutées et la commission exposera les différents scénarios possibles de sa mise en place. Enfin, une attention particulière sera accordée au caractère numérique du CPA : pris en compte dès sa conception, il offre des potentialités en termes de personnalisation, de simplification de l'information, d'accès aux droits et d'accompagnement.

France Stratégie présente à la presse le rapport :

Le Compte personnel d'activité (CPA)

en présence de

Jean Pisani-Ferry, commissaire général de **France Stratégie**,

et Selma Mahfouz, présidente de la commission CPA et commissaire générale adjointe de **France Stratégie**.

le vendredi 9 octobre 2015 à 12 h

France Stratégie – 18, rue de Martignac – 75007 Paris

Métros : Assemblée nationale / Invalides / Solférino / Varenne

Retrouvez toute l'actualité de la commission CPA sur notre site internet.



Particuliers employeurs : toujours plus de cotisations patronales !

Après une augmentation mi-2014 de plus de 80% de la cotisation "fonds du paritarisme" (cotisation patronale que se distribuent les syndicats dits "représentatifs", employeurs et salariés), c'est une nouvelle cotisation que vont devoir acquitter tous les employeurs particuliers.

En effet, la contribution patronale formation professionnelle dans la branche des salariés du particulier employeur, comme dans la Branche des employeurs d'assistants maternels (dont la fédération patronale "signataire" est également en responsabilité de l'Institut de formation pour les deux Branches) passe de 0,25% à 0,35% du salaire brut (soit + 40 %) ! Cette augmentation, issue de l'accord des partenaires sociaux du 17 décembre 2014, s'applique à compter du 1er Août 2015. Bien que nombreux, les sites officiels (PAJEMPLOI, CESU, netparticuliers.fr, etc) ne donnent aucune information sur cette augmentation et viennent d'intégrer, deux mois après son application effective, ce changement de taux dans leurs simulateurs. Il est vrai qu'en tant que charge patronale, celle-ci n'a pas d'incidence sur le salaire net versé au salarié en Août ou en septembre, mais sera prélevée par l'URSSAF dans les charges du 3ème trimestre 2015.... Néanmoins, est-il acceptable que les employeurs ne soient pas même informés des augmentations des charges qu'ils auront à verser, du fait de l'extension d'accords signés entre organisations syndicales ? Cette nouvelle augmentation de cotisation, basée sur le salaire brut, vient encore alourdir la charge des employeurs et surtout de ceux qui emploient des salariés rémunérés au dessus des niveaux de leurs conventions ou sur des volumes d'heures importants (comme les personnes lourdement handicapées qui ont besoin d'une assistance en continue), alors même que la PCH (prestation de compensation du handicap) reste, elle, figée. ... Si ce raisonnement est exact, il souligne l'intéressant transfert de responsabilité (d'irresponsabilité, devrait-on dire) que l'on rencontre en France : l'organisation patronale, en charge des particuliers signe un accord qui augmente les charges de tous les employeurs particuliers (comme elle l'a fait avec le "fonds du paritarisme"), puis interpelle les Ministères pour s'offusquer que les prestations et déductions n'augmentent pas ! Simplifier le Code du travail, comme le propose (enfin !) de plus en plus de responsables dont Monsieur Jean-Denis Combrexelle dans son dernier rapport est certainement indispensable, à condition néanmoins de se demander si donner plus de pouvoirs aux partenaires sociaux ne doit pas passer, dans un certain nombre de branches, par un préalable indispensable d'avoir des syndicats qui représentent leurs ressortissants. Cela impose également une redéfinition des missions et pouvoirs des syndicats au niveau national comme dans le cadre de chaque relation de travail, une clarification des financements directs et indirects des syndicats, un fléchage explicite des fonds de formation et une obligation pour les syndicats d'avoir des adhérents (ne serait-ce pas le B.A BA ?) dont, de plus, les cotisations devraient représenter la quasi intégralité de leur budget de fonctionnement... et non l'inverse ou alors, de faire, comme dans d'autres pays européens, que les accords signés ne concernent que les adhérents des dits syndicats et qu'ils ne soient pas systématiquement étendus à tous comme c'est le cas en France, ce qui n'incite certains syndicats à avoir des adhérents.



Plus de cotisations pour les particuliers employeurs

Emploi et politiques sociales

08 octobre 2015 • l'équipe de la Fondation iFRAP

Réagir Partager

Twitter Facebook Google+

Lecture confort Lecture confort Imprimer



Après une augmentation mi-2014 de plus de 80% de la cotisation "fonds du paritarisme" (cotisation patronale que se distribuent les syndicats dits "représentatifs", employeurs et salariés), c'est une nouvelle cotisation que vont devoir acquitter tous les employeurs particuliers. En effet, la contribution patronale formation professionnelle dans la branche des salariés du particulier employeur, comme dans la Branche des employeurs d'assistants maternels (dont la fédération patronale "signataire" est également en responsabilité de l'Institut de formation pour les deux Branches) passse de 0,25% à 0,35% du salaire brut (soit + 40%) ! Cette augmentation, issue de l'accord des partenaires sociaux du 17 décembre 2014, s'applique à compter du 1er Août 2015. Bien que nombreux, les sites officiels (PAJEMPLOI, CESU, netparticuliers.fr, etc.) ne donnent aucune information sur cette augmentation et viennent d'intégrer, deux mois après son application effective, ce changement de taux dans leurs simulateurs. Il est vrai qu'en tant que charge patronale, celle-ci n'a pas d'incidence sur le salaire net versé au salarié en août ou en septembre, mais sera prélevée par l'URSSAF dans les charges du 3ème trimestre 2015... Néanmoins, est-il acceptable que les employeurs ne soient pas même informés des augmentations des charges qu'ils auront à verser, du fait de l'extension d'accords signés entre organisations syndicales ? Cette nouvelle augmentation de cotisation, basée sur le salaire brut, vient encore alourdir la charge des employeurs et surtout de ceux qui emploient des salariés rémunérés au dessus des niveaux de leurs conventions ou sur des volumes d'heures importants (comme les personnes lourdement handicapées qui ont besoin d'une assistance en continu), alors même que la PCH (prestation de compensation du handicap) reste, elle, figée... Si ce raisonnement est exact, il souligne l'intéressant transfert de responsabilité (d'irresponsabilité, devrait-on dire) que l'on rencontre en France : l'organisation patronale, en charge des particuliers signe un accord qui augmente les charges de tous les employeurs particuliers (comme elle l'a fait avec le "fonds du paritarisme"), puis interpelle les ministères pour s'offusquer que les prestations et déductions n'augmentent pas ! Simplifier le Code du travail, comme le propose (enfin !) de plus en plus de responsables dont Monsieur Jean-Denis Combrexelle dans son dernier rapport est certes indispensable, à condition néanmoins de se demander si donner plus de pouvoirs aux partenaires sociaux ne doit pas passer, dans un certain nombre de branches, par un préalable indispensable d'avoir des syndicats qui représentent leurs ressortissants. Cela impose également

une redéfinition des missions et pouvoirs des syndicats au niveau national comme dans le cadre de chaque relation de travail, une clarification des financements directs et indirects des syndicats, un fléchage explicite des fonds de formation et une obligation pour les syndicats d'avoir des adhérents (ne serait-ce pas le B.A BA ?) dont, de plus, les cotisations devraient représenter la quasi intégralité de leur budget de fonctionnement... et non l'inverse, ou alors, de faire, comme dans d'autres pays européens, que les accords signés ne concernent que les adhérents des dits syndicats et qu'ils ne soient pas systématiquement étendus à tous comme c'est le cas en France, ce qui n'incite pas certains syndicats à avoir des adhérents. Vous avez dit "représentativité" ? Réagir

* Mentions obligatoires. Votre adresse email ne sera pas affichée sur notre site Internet.



Plus de sécurité et simplicité avec le compte d'activité-Rapport

PARIS, 8 octobre (Reuters) - Le compte personnel d'activité qui entrera en vigueur en 2017 peut apporter plus de sécurité aux Français, réduire les inégalités et contribuer à simplifier tout le système de protection sociale, selon un rapport qui sera remis vendredi à Manuel Valls. Le rapport de **France Stratégie** propose plusieurs pistes, qui commencent toutes par la possibilité de combiner les droits pouvant permettre d'améliorer la formation des personnes : ceux du compte personnel de formation, de l'éventuel compte pénibilité et des comptes épargne-temps. François Hollande a annoncé mardi que le compte personnel d'activité, qui sera créé par une loi début 2016, comprendrait ces trois dispositifs. Pour assurer la "fongibilité" de ces droits, ils pourraient, selon **France Stratégie**, être désormais exprimés en points.

Ce compte suivra la personne tout au long de sa vie, ne faisant plus dépendre ses droits de la situation professionnelle dans laquelle elle se trouve lorsqu'elle veut les exercer. **France Stratégie** propose qu'un compte personnel d'activité soit créé pour toutes les personnes âgées d'au moins 16 ans - voire moins pour les apprentis - résidant en France.

En suivant la personne toute sa vie, avec des droits qui lui sont attachés quel que soit son statut actuel, ce compte fonctionnerait selon le même principe que la carte Vitale "pour la vie" annoncée mardi par François Hollande. Selon **France Stratégie**, il est possible d'aller plus loin en prévoyant, à côté des droits devenus fongibles, une information complète sur les autres droits sociaux (chômage, assurance maladie, retraite, accident du travail, etc.) et d'éventuelles passerelles entre les droits fongibles et les autres. Le gouvernement peut aller vite, avec des dotations nouvelles de droits - pour les jeunes et les seniors éloignés de l'emploi - et la "portabilité" de droits comme le congé parental qui dépend aujourd'hui de l'ancienneté dans l'emploi actuellement occupé.

La personnalisation permettrait ainsi de réduire les inégalités en offrant par exemple aux personnes les moins qualifiées davantage de droits à la formation qu'aux autres. Mais le chantier peut aller beaucoup loin et être un levier de simplification de l'ensemble d'un modèle social actuellement très cloisonné, estime **France Stratégie**.

Le compte personnel d'activité sera l'objet d'une des tables rondes de la conférence sociale du 19 octobre.

(Jean-Baptiste Vey, édité par Yves Clarisse) ((Service Informations générales
paris.newsroom@reuters.com; Tel 01 49 49 53 68; Reuters Messaging:
jean-baptiste.vey.thomsonreuters.com@reuters.net))



Plus de sécurité et simplicité avec le compte d'activité-Rapport

Le compte personnel d'activité qui entrera en vigueur en 2017 peut apporter plus de sécurité aux Français, réduire les inégalités et contribuer à simplifier tout le système de protection sociale, selon un rapport qui sera remis vendredi à Manuel Valls.

Le rapport de **France Stratégie** propose plusieurs pistes, qui commencent toutes par la possibilité de combiner les droits pouvant permettre d'améliorer la formation des personnes : ceux du compte personnel de formation, de l'éventuel compte pénibilité et des comptes épargne-temps.

François Hollande a annoncé mardi que le compte personnel d'activité, qui sera créé par une loi début 2016, comprendrait ces trois dispositifs.

Pour assurer la "fongibilité" de ces droits, ils pourraient, selon **France Stratégie**, être désormais exprimés en points.

Ce compte suivra la personne tout au long de sa vie, ne faisant plus dépendre ses droits de la situation professionnelle dans laquelle elle se trouve lorsqu'elle veut les exercer.

France Stratégie propose qu'un compte personnel d'activité soit créé pour toutes les personnes âgées d'au moins 16 ans - voire moins pour les apprentis - résidant en France.

En suivant la personne toute sa vie, avec des droits qui lui sont attachés quel que soit son statut actuel, ce compte fonctionnerait selon le même principe que la carte Vitale "pour la vie" annoncée mardi par François Hollande.

Selon **France Stratégie**, il est possible d'aller plus loin en prévoyant, à côté des droits devenus fongibles, une information complète sur les autres droits sociaux (chômage, assurance maladie, retraite, accident du travail, etc.) et d'éventuelles passerelles entre les droits fongibles et les autres.

Le gouvernement peut aller vite, avec des dotations nouvelles de droits - pour les jeunes et les seniors éloignés de l'emploi - et la "portabilité" de droits comme le congé parental qui dépend aujourd'hui de l'ancienneté dans l'emploi actuellement occupé.

La personnalisation permettrait ainsi de réduire les inégalités en offrant par exemple aux personnes les moins qualifiées davantage de droits à la formation qu'aux autres.

Mais le chantier peut aller beaucoup loin et être un levier de simplification de l'ensemble d'un modèle social actuellement très cloisonné, estime **France Stratégie**.

Le compte personnel d'activité sera l'objet d'une des tables rondes de la conférence sociale du 19 octobre. (Jean-Baptiste Vey, édité par Yves Clarisse)



Première séance du jeudi 08 octobre 2015 : compte rendu

Discussion d'une proposition de loi M. le président . L'ordre du jour appelle la discussion de la proposition de loi de M. Christian Jacob et plusieurs de ses collègues visant à supprimer les freins au développement des entreprises posés depuis 2012 (n os 3030, 3088). Présentation M. le président . La parole est à M. Gérard Cherpion, rapporteur de la commission des affaires sociales. M. Gérard Cherpion , rapporteur de la commission des affaires sociales . Monsieur le président, madame la secrétaire d'État chargée de la politique de la ville, madame la présidente de la commission des affaires sociales, mes chers collègues, notre président, Christian Jacob, et le groupe Les Républicains ont décidé de déposer et mettre en débat cette proposition de loi visant à supprimer les freins au développement des entreprises. Ce n'est une surprise pour personne : le climat économique de notre pays n'est pas au beau fixe. Alors que le Président de la République annonce la reprise depuis trois ans, elle ne pointe timidement le bout de son nez qu'aujourd'hui. Selon le Gouvernement, la croissance sera de 1 % en 2015 et de 1,5 % en 2016. Ces prévisions semblent être atteignables, même si l'Organisation de coopération et de développement économiques – OCDE – a déjà baissé ses prévisions pour notre pays. Il est sûr, en tout cas, que cette croissance n'est pas suffisante pour relancer notre pays et, surtout, la création d'emploi. L'emploi, justement, est le premier objectif poursuivi par cette proposition de loi. C'est le premier objectif, car c'est la priorité absolue des Français. Le travail est au centre de notre société, au centre de la vie des Français. C'est le travail qui fournit les moyens de vivre, de se loger et de développer sa vie familiale en toute indépendance. Et ce sont les cotisations du travail qui permettent une politique sociale de redistribution. Ce que je viens de dire semble tomber sous le sens mais il est toujours utile de le répéter. Il est d'autant plus utile de le répéter que le chômage continue chaque mois de progresser, battant ainsi des records dont personne ne peut se réjouir. Ainsi, le mois dernier, ce sont plus de 20 000 demandeurs d'emploi supplémentaires, sans aucun travail, qui se sont inscrits à pôle emploi. Notre pays compte dorénavant 5 726 300 demandeurs d'emploi toutes catégories confondues. C'est un triste record ! L'inversion de la courbe de chômage, maintes fois annoncée, n'est donc toujours pas d'actualité. Pourtant, tous les voyants sont au vert : prix du pétrole bas, intervention des banques centrales, taux de change de l'euro équilibré, plan d'investissement de la Commission européenne, bonne croissance mondiale. Malgré tout cela, notre économie ne redémarre pas. L'une des principales raisons est le manque de confiance des entreprises, mais aussi des investisseurs étrangers. Même si quelques avancées ont été faites depuis un an – j'y reviendrai –, le climat n'est pas propice à la création d'emploi, et nombre d'employeurs, sans visibilité fiscale et sociale, craignent de ne pouvoir assumer leurs responsabilités. En effet, je ne connais pas d'employeur qui licencie par plaisir. Mais, je l'ai dit, même s'il y a eu un changement de cap dans le verbe du Gouvernement depuis un an, il n'a toujours pas été traduit en actes au sein de la majorité. Par ailleurs, un grand nombre de mesures prises depuis 2012 plombe la confiance des entreprises. C'est la raison pour laquelle le groupe Les Républicains a décidé de présenter cette proposition de loi, qui revient sur sept de ces mesures. Notre groupe assume le fait que ce soit une proposition de loi de suppression de mesures. La raison est simple : dès que l'opposition met la majorité devant ses responsabilités, en faisant des propositions de bon sens, cette dernière fuit le débat. Je prendrai seulement deux exemples. Alors que nous avons présenté une proposition de loi comportant vingt-six mesures l'an dernier, la majorité a décidé d'adopter une motion de rejet, empêchant le débat. Ironiquement, certaines des mesures contenues dans cette proposition ont ensuite été discrètement reprises et votées. Second exemple, notre groupe propose des amendements lors des différentes discussions de projets de loi, et ce sans faire d'obstruction, comme cela a été souvent le cas par le passé. Seuls un peu plus d'un pour cent des amendements du groupe Les Républicains ont été adoptés depuis 2012. Enfin, nous assumons également de revenir sur des mesures proposées par les partenaires sociaux. Ce n'est pas être contre les partenaires sociaux. Je n'ai d'ailleurs pas à prouver l'attachement que j'ai pour le dialogue social et le respect que j'ai pour ses acteurs. La loi de juillet 2011 pour le développement de l'alternance et la sécurisation des parcours

professionnels, qui porte mon nom, a été élaborée en partenariat avec les syndicats de salariés et les organisations patronales. De même, l'article L. 1 du code du travail, fondement du dialogue social, est à mettre au crédit de Gérard Larcher. Mais il appartient aux représentants du peuple, à la démocratie parlementaire, de tracer un cap pour l'avenir du pays. La démocratie sociale, qui est nécessaire, prépare les décisions qui doivent ensuite être prises par la démocratie politique, seule responsable devant le peuple. Le Parlement ne saurait être le greffier des partenaires sociaux, notamment parce que le mandat impératif est interdit par la Constitution. L'article 1^{er} propose de supprimer le compte de prévention de la pénibilité. Ce compte partait d'une bonne intention. La réforme des retraites de 2010 le prévoyait d'ailleurs, mais sur des critères médicaux. Aujourd'hui, le dispositif est bien trop complexe, ainsi que le Gouvernement l'a lui-même reconnu en supprimant la fiche individuelle, impossible à remplir par les entreprises, et en limitant le nombre des critères. En 2030, le coût supporté par les entreprises s'élèverait à 2,5 milliards d'euros, pour un montant de cotisations de 800 millions, soit un écart considérable. Il s'agit ni plus ni moins que de constituer, à terme, un nouveau régime spécial de retraite, ce qui va à contre-courant de ce qu'il faut faire. Ce compte se trouve désormais dissous, qui plus est, dans un « compte personnel d'activité ». Ces fluctuations incessantes sont cause d'une grande insécurité juridique et rendent notre système toujours plus complexe. Il nous semble que l'application des lois relatives aux accidents du travail et aux maladies professionnelles, de la réforme des retraites de 2010 ainsi que du dispositif des carrières longues, serait suffisante, moyennant quelques améliorations éventuelles, alors que le dispositif actuel ne fait que constituer un frein à l'emploi. L'article 2 vise la suppression de la durée minimale hebdomadaire de 24 heures. Cette disposition résulte de l'accord national interprofessionnel – ANI – du 11 janvier 2013, et certains des signataires de l'accord ne cachent pas aujourd'hui leurs regrets. Elle constitue une barrière psychologique, alors que des dérogations existent déjà, notamment pour les étudiants de moins de vingt-six ans ou pour les métiers de l'aide à domicile, où les plages de travail sont souvent courtes et réparties dans la journée, ce qui va d'ailleurs à l'encontre de ce qui avait été souhaité. L'article 3 tend à abroger plusieurs dispositions de la loi du 29 mars 2014 visant à reconquérir l'économie réelle, dite loi Florange, qui était en fait la traduction d'un engagement du candidat François Hollande. Force est de constater qu'elle n'a pas empêché les fermetures d'entreprises et qu'elle pose même plus de problèmes qu'elle n'en résout, comme je peux le constater dans ma région. De plus elle constitue un obstacle psychologique aux investissements étrangers. L'article 4 tend à abroger certaines dispositions, notamment en matière d'information obligatoire des salariés, de la loi du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire, qui entravent la création d'entreprises de taille intermédiaire, comme le Gouvernement l'a d'ailleurs reconnu en revenant partiellement dessus dans la loi du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, plus connue sous le nom de loi Macron. L'article 5 tend à supprimer la majoration de la part patronale de la contribution d'assurance chômage pour les contrats à durée déterminée de courte durée. Cette part, normalement fixée à 4 %, alors que la part salariale est de 2,4 %, est en effet portée à 7 % pour les contrats d'une durée égale à un mois, à 5,5 % pour ceux d'une durée comprise entre un et trois mois et à 4,5 % pour les contrats d'usage d'une durée inférieure ou égale à trois mois. Certes, ces contrats présentent un risque de précarisation des salariés et nous ne contestons pas le principe, au demeurant retenu par l'ANI déjà mentionné, d'une modulation des cotisations destinée à faire supporter par les employeurs le coût social de leurs décisions, mais il convient, pour que de telles mesures aient une chance de provoquer un recours plus massif aux contrats à durée indéterminée, de libérer les entreprises des charges financières et administratives qui pèsent sur elles. Par ailleurs, il ressort des données fournies par l'Union nationale interprofessionnelle pour l'emploi dans l'industrie et le commerce – UNEDIC – que les recettes effectives sont de 70 millions d'euros au lieu des 257 millions espérés, soit un gain sans commune mesure avec la complexité engendrée par le dispositif. L'article 6 tend à lever les obstacles au financement de l'apprentissage créés par la loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale, qui a restreint le nombre d'établissements éligibles au barème de la taxe d'apprentissage en fixant une liste limitative de catégories d'établissement susceptibles d'y prétendre. Certes, la régionalisation de la taxe a permis de renforcer les moyens des régions, passés de 1,529 milliard d'euros en 2012 à 1,653 milliard en 2015, mais la part de la taxe dite « barème » a été, quant à elle, diminuée en 2015 d'environ 50 millions d'euros supplémentaires

par rapport à son évolution tendancielle, orientée à la baisse depuis 2011. Ont été ainsi exclus du financement les écoles et campus créés sur l'initiative des entreprises, soit 1 400 établissements privés formant chaque année 450 000 étudiants et employant 37 800 formateurs. Cet état de fait, comme l'a reconnu le Premier ministre, obère ce qui constitue une voie vers l'emploi. L'article 7, enfin, tend à supprimer le plafonnement du nombre de stagiaires dans les entreprises. Un décret a certes été pris la semaine dernière, qui relève ce plafond de 10 % à 15 % de l'effectif d'une entreprise. Il me semble cependant que ce n'est pas une affaire de quotas, mais de responsabilité du chef d'entreprise, à charge pour l'Inspection du travail de contrôler les conventions de stage et leur respect. Cette mesure diminuera inévitablement le nombre total des stagiaires et induira une nouvelle insécurité juridique pour les entreprises, dont certaines prévoient déjà de ne plus prendre de stagiaires ou d'en prendre moins, alors que 1,6 million de conventions de stage sont signées chaque année en toute légalité dans le cadre d'un cursus scolaire ou universitaire. Madame la ministre, mes chers collègues, cette proposition de loi est une traduction de l'appel au secours lancé par les entreprises dans notre pays. Notre priorité doit être la libération des forces créatrices d'emploi. Tous nos efforts doivent se diriger vers cette priorité. C'est la raison pour laquelle je vous propose d'adopter cette proposition. (Applaudissements sur les bancs du groupe Les Républicains.) M. le président . La parole est à Mme la ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social. Mme Myriam El Khomri , ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social . Monsieur le président, madame la présidente de la commission, monsieur le rapporteur, mesdames, messieurs les députés, nous sommes réunis aujourd'hui pour discuter de la proposition de loi visant à supprimer les freins au développement des entreprises posés depuis 2012. Cette question est l'illustration même des profonds désaccords entre l'opposition et le Gouvernement, comme en atteste le discours tenu à l'instant par le rapporteur. Je le dis sans polémique, monsieur Cherpion :... M. Gérard Cherpion , rapporteur . Moi non plus ! Mme Myriam El Khomri , ministreje sais que vous êtes particulièrement engagé sur les questions d'emploi mais certaines de vos propositions sont de véritables remises en cause de notre modèle social et des droits des salariés. Elles ont une visée d'affichage politique, sans chercher l'intérêt des salariés ni celui des entreprises. En effet, sous couvert de simplifier le code du travail, il y a dans votre proposition de loi un détricotage de mesures auxquelles le Gouvernement a travaillé depuis trois ans, décidées en concertation avec les partenaires sociaux et votées par la représentation nationale. Je souhaite revenir sur les dispositions dont certaines, sur la durée minimale du travail, sont contraires aux valeurs que nous défendons et à la politique en faveur de l'emploi que nous menons. D'abord, le compte de prévention de la pénibilité est un progrès social majeur. C'est un enjeu de justice sociale car il bénéficie aux salariés exposés à des travaux pénibles qui, pour beaucoup, arrivent à l'âge de la retraite dans des conditions physiques dégradées et dont l'espérance de vie est plus faible. Ce n'est pas acceptable. Après plus de dix ans de négociations inabouties et de tergiversations des gouvernements précédents, c'est une mesure de justice. Vous réduisez le dispositif à une contrainte pour les entreprises mais, grâce au travail de votre collègue Christophe Sirugue et aux dispositions votées dans la loi relative au dialogue social, la procédure a été simplifiée, en particulier pour les TPE et les PME. S'agissant ensuite du dispositif « loi Florange », vous proposez, aux articles 3 et 4 de votre texte, d'abroger les dispositions du code du travail relatives à l'obligation de recherche d'un repreneur en cas de projet de fermeture d'un établissement donnant lieu à un plan de sauvegarde de l'emploi. Le Gouvernement ne peut que s'opposer à l'abrogation d'un dispositif dont l'objectif est de trouver une alternative au projet de fermeture. Cette disposition permet par ailleurs d'anticiper les actions de reconversion de l'appareil de production, dans une logique de maintien de l'emploi et du potentiel de croissance à long terme du territoire concerné. Vous le savez mieux que d'autres, mesdames et messieurs les députés, les entreprises et les établissements de grande taille jouent un rôle structurant dans les territoires. Leurs fermetures ont des répercussions qui dépassent le seul nombre d'emplois directement supprimés. Or, dans certains cas, des opportunités de poursuite d'activité existent mais ne sont pas exploitées, faute de recherche de repreneur. Loin d'alourdir les contraintes administratives des entreprises, comme vous le pointez, monsieur Cherpion, le Gouvernement, grâce à l'investissement actif de mes services en région, s'attache à préserver l'emploi dans les territoires concernés. C'est justement à partir des territoires que la politique de l'emploi doit être conçue. Et

c'est la méthode que j'entends suivre en tant que ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social. Je suis allée à la rencontre des habitants de ces territoires, en particulier des jeunes. Leur première préoccupation reste l'emploi. Favoriser l'emploi des jeunes, c'est d'ailleurs le deuxième volet affiché de votre proposition de loi. Quant à l'apprentissage, nous partageons un objectif commun : son développement. L'apprentissage est un enjeu de formation majeur et un moyen efficace pour s'insérer sur le marché du travail. J'ai eu l'occasion de le rappeler hier dans cet hémicycle : la mobilisation du Gouvernement et la majorité pour la formation professionnelle porte ses fruits. Le plan de relance pour l'apprentissage, démarré en juin, connaît son meilleur résultat depuis quatre ans. 48 500 entrées ont été enregistrées de juin à août, soit 6,5 % de plus. Dans la fonction publique d'État, plus de 1 000 contrats ont déjà été signés et nous visons les 4 000. En trois mois, nous avons fait plus que toute l'année dernière. M. Frédéric Reiss . Le niveau était si bas ! Mme Myriam El Khomri , ministre . J'en viens à votre proposition. Vous voulez, à l'article 6, élargir le périmètre des établissements habilités à percevoir la fraction dite « hors quota » de la taxe d'apprentissage. Il me semble que vous méconnaissiez la loi. En effet, les écoles d'entreprises, comme celles de Citroën, Michelin, Schneider ou encore Peugeot, bénéficient déjà de la taxe d'apprentissage, au titre du quota. Et la loi relative au dialogue social et à l'emploi, votée cet été, leur a permis de bénéficier de fonds attribués par les branches professionnelles. Par ailleurs, les écoles de production peuvent également recevoir de la taxe, au titre du hors quota. Vous avez largement débattu de ce sujet lors de la discussion parlementaire relative à la formation professionnelle. L'objectif était bien de resserrer les crédits du hors quota au bénéfice des établissements de formation technique et professionnelle publics ou privés dès lors qu'ils sont sous contrat avec l'éducation nationale, et sur des formations certifiantes. Ces exigences de qualité ne sauraient être remises en cause. Et c'est cette réforme qui, en soutenant davantage le développement de l'apprentissage, a permis de dégager dès cette année 200 millions d'euros supplémentaires. Le Gouvernement a choisi d'agir par l'amélioration du cadre financier et la simplification des procédures, tout en sécurisant les parcours professionnels des apprentis, ce qui a redonné confiance aux entreprises – de nombreuses organisations professionnelles me le confirment –, les premiers résultats de la campagne de recrutement le montrent. Vos pistes de travail sur l'apprentissage ne sont pas des solutions que je partage, pas plus que je ne partage votre proposition de supprimer le plafonnement du nombre de stagiaires dans les entreprises. Supprimer ce plafonnement revient à encourager les recours abusifs aux stages. Peut-on sérieusement penser qu'une entreprise qui emploie 20 à 30 % de son effectif en stage en assure la dimension pédagogique ? Au contraire, l'introduction d'un plafond raisonnable renforce la dimension pédagogique des stages et cadre les conditions d'accueil et d'accompagnement nécessaires à la réussite d'un stage. J'ajoute d'ailleurs, vous le savez, que ce n'est pas le moindre des problèmes de nos entreprises que la concurrence déloyale de celles qui abusent des stagiaires. Monsieur le député, votre parti n'a de cesse de nous accuser de légiférer pour bloquer, pour créer des obstacles aux entreprises... M. Christian Jacob . À juste titre ! Mme Myriam El Khomri , ministrealors même que nous simplifions les procédures. La méthode du Gouvernement, ma méthode en tant que ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social, se fonde sur une vraie conviction : le dialogue social est à la fois une exigence démocratique et une exigence économique et sociale. M. Gérard Cherpion , rapporteur . Oui. Mme Myriam El Khomri , ministre . Le dialogue social, c'est la clé de réformes concertées, qui n'opposent pas performance économique et progrès social. Ce sera cette méthode qui présidera à l'élaboration du prochain projet de loi relatif au travail. Cette réforme confortera la négociation collective dans l'entreprise, dans la branche et dans les territoires. Il n'y aura pas moins de garanties pour les salariés, mais plus de possibilités pour s'adapter aux spécificités du terrain. L'intérêt de ceux qui travaillent est aujourd'hui protégé par le code du travail. Il peut certes manquer de lisibilité, tant pour les salariés que pour les chefs de petites et moyennes entreprises. Ce sont eux qui ont besoin de garanties et de protection. Je crois sincèrement que la complexité profite au plus puissant. Voilà pourquoi il faudra donner plus de lisibilité aux dispositions qu'il contient. Le projet de loi relatif au travail, que je porterai en 2016, proposera une réforme ambitieuse visant à faire davantage confiance à la négociation et lui donner plus de place. Nous devons accorder plus de souplesse et multiplier les possibilités pour les partenaires sociaux de créer, par accord, des droits mieux adaptés à chaque situation spécifique. Tout cela

avec un principe : plus de souplesse, mais pas moins de protection. Vous comprendrez, mesdames et messieurs les députés, monsieur le rapporteur, que, pour l'ensemble des raisons que je viens d'évoquer, le Gouvernement est défavorable à cette proposition. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, républicain et citoyen.) M. Gérard Cherpion , rapporteur . Quel dommage. Discussion générale M. le président . Dans la discussion générale, la parole est à Mme Isabelle Le Callennec. Mme Isabelle Le Callennec . Madame la ministre, madame la présidente de la commission des affaires sociales, monsieur le rapporteur, cher Gérard Cherpion, chers collègues, à l'initiative de notre président Christian Jacob, notre groupe Les Républicains a souhaité inscrire cette proposition de loi dans sa journée d'initiative parlementaire. Comme notre rapporteur Gérard Cherpion vient de l'exprimer, elle vise à lever un certain nombre de contraintes qui pèsent sur les entreprises. Elle a surtout pour objet de revenir sur nombre de mesures anti-entreprises qui ont été votées par votre majorité depuis mai 2012,... M. Jean-Pierre Door . Il y en a un paquet ! Mme Isabelle Le Callennecavec les résultats que l'on sait. Un million de chômeurs de plus, un chômage des seniors et un chômage longue durée qui augmente. Alors que la plupart de nos partenaires européens ont repris le chemin de la croissance, la France est en situation de décrochage économique, mais le Président Hollande, inlassablement, maintient le même cap. Sans compétitivité retrouvée des entreprises, pas de croissance. Sans croissance, pas de création nette d'emplois. Dès le début du quinquennat, trois erreurs majeures ont été commises par le Gouvernement, dont notre pays paie encore le prix fort. La fin des heures supplémentaires défiscalisées qui offrait du pouvoir d'achat supplémentaire à 9 millions de salariés. Le matraquage fiscal des entreprises et des classes moyennes à hauteur de 90 milliards d'euros - depuis 2012, pas moins de cinquante-cinq hausses d'impôts ou créations nettes de taxe ont été décidées par le Gouvernement, qui a aujourd'hui beau jeu de sur-communiquer sur les deux petits milliards d'allègements fiscaux du projet de loi de finances 2016, qui ne profiteront même pas aux personnes matraquées fiscalement depuis 2012. Enfin la suppression de la mise en œuvre de la TVA anti-délocalisation, dont le Président de la République a reconnu que c'était une erreur, mais sans en tirer les conséquences. M. Gérard Sebaoun . Il n'a jamais dit cela ! Mme Isabelle Le Callennec . Mais si ! Plus généralement, entre les constats, les discours et les actes, il y a un immense fossé, à tel point que la parole publique a perdu toute crédibilité. Entre le « J'aime les entreprises » du Premier ministre et l'avalanche de contraintes dont les dirigeants des entreprises, quelle que soit leur taille, se plaignent au quotidien, il y a en effet un abîme. Notre groupe Les Républicains aura bien tenté, n'est-ce pas chers collègues, de vous dissuader de mettre en œuvre des mesures anti-entreprises contenues dans toute une série de textes votés à grand renfort de communication depuis trois ans. La loi dite de « sécurisation de l'emploi » n'a pas empêché les faillites d'entreprises et les licenciements, la loi « croissance, activité, égalité des chances économiques », plus connue sous le nom de loi « Macron », n'est pas, de l'aveu même du Président de la République, la loi du siècle, la loi relative au dialogue social, qui crée les inutiles commissions mixtes paritaires régionales, n'est pas absolument pas à la hauteur de la refondation nécessaire de la démocratie sociale. Nous pourrions ajouter à ces textes les mesures également anti-pouvoir d'achat contenues dans les projets de loi de finances et de financement de la Sécurité sociale que notre groupe a dénoncées en son temps. Je pense en particulier à la baisse du plafond du quotient familial, deux années de suite, qui a considérablement érodé le pouvoir d'achat des familles, à la disparition de la tranche à 5,5 % qui a mécaniquement augmenté l'impôt des classes moyennes, par l'abaissement du seuil de la tranche à 14 %, ou encore à la fiscalisation de la part « employeur » de la mutuelle qui a introduit un impôt sur un revenu non perçu. En cumulé, la majorité sera restée sourde à nos arguments. La mise en œuvre du compte pénibilité représente bel et bien une contrainte et un coût pour les entreprises, évalué à 500 millions d'euros en 2020 et 2,5 milliards en 2040. La durée minimale des 24 heures est une mesure sur laquelle nous aurions aimé revenir mais j'ai cru comprendre que nous n'aurions pas de débat ce matin. La taxe sur les CDD, le coup porté à l'apprentissage – certes, plus 6 %, madame la ministre, mais après une baisse de 8 % en 2013 et 3 % en 2014 –, sont autant de mesures qui constituent clairement un frein au développement de l'emploi et pénalisent donc ceux qui, faute de souplesses accordée aux entreprises, restent aux portes de l'emploi. Pas moins de six millions de chômeurs dans notre pays ! M. Marc Le Fur . Eh oui, hélas ! Mme Isabelle Le Callennec . Avec cette proposition de loi qui compte sept articles, nous vous offrons l'opportunité de revenir rapidement sur quelques-unes

de vos erreurs. J'ai cru comprendre en commission des affaires sociales la semaine dernière que vous ne le souhaitiez pas puisque vous avez déposé des amendements de suppression de chacun des articles ! Et en séance, vous défendrez une motion de rejet qui coupera court à nos débats. Cela prouve bien, s'il en était encore besoin, qu'il n'existe pas de majorité à l'Assemblée nationale pour favoriser la croissance, donc faire reculer le chômage dans notre pays. M. Marc Le Fur . Quel constat ! Mme Isabelle Le Callennec . Notre rôle de législateur n'est pas de corseter toujours plus les entreprises, de faire peser toujours plus de charges sur leur activité, de complexifier à merveille leurs relations avec l'administration. Manifestement, vous n'avez toujours par admis qu'elles aspirent à ce qu'on les laisse travailler, produire, innover, exporter. Elles aspirent à de la stabilité dans la législation, dès lors que ces règles favorisent leur développement, et à une harmonisation des règles au niveau européen. Elles souhaitent enfin que la parole de l'État soit respectée. L'annonce du report de trois mois des baisses de charges patronales promises de longue date pour le 1^{er} janvier 2016 est encore une preuve du décalage entre les annonces et la réalité des actes ! L'adoption de cette proposition de loi enverrait pourtant un signal positif aux entrepreneurs, aux salariés, aux apprentis, aux stagiaires,... Son vote par une majorité d'entre nous aurait rassuré les Français sur la propension du Gouvernement à reconnaître ses erreurs et les corriger, sans plus attendre. Il n'est jamais trop tard, madame la ministre. (Applaudissements sur les bancs des groupes Les Républicains et de l'Union des démocrates et indépendants.) M. le président . La parole est à M. Philippe Gomes. M. Philippe Gomes . Monsieur le président, madame la ministre, madame la présidente de la commission, monsieur le rapporteur, mes chers collègues, la situation économique de notre pays est aujourd'hui pour le moins déplorable. L'activité est au point mort, les entreprises sont asphyxiées et le taux de chômage, hélas ! est dramatiquement élevé malgré des espérances maintes fois exprimées et jamais concrétisées. La France s'enfonce donc dans une crise économique et sociale sans précédent. Les entreprises françaises, déjà largement atteintes par la crise, ont été démesurément mises sous pression par le Gouvernement depuis l'arrivée de l'actuelle majorité au pouvoir, à travers des hausses d'impôts à répétition et la suppression d'une mesure pourtant très pertinente, la TVA compétitivité. Prenons un critère objectif qui transcende les polémiques partisans : en 2014, le taux de marge des entreprises s'établit à 29,4 %, soit son niveau le plus bas depuis 1985. C'est un fait ! Jamais autant d'entreprises n'ont été détruites : près de 60 000 chaque année. Et, derrière chaque faillite, nous savons bien qu'il y a des drames humains qui frappent nos territoires. Les chiffres du chômage sont édifiants : 3,8 millions de personnes inscrites au Pôle emploi n'exercent aujourd'hui aucune activité. Face à la détresse de tous ces hommes et femmes, le Gouvernement se doit d'être humble et de reconnaître ses erreurs. On se grandit toujours quand on reconnaît ses erreurs ! Nous nous devons de porter un discours volontaire face aux fermetures répétées d'usines dans nos territoires. Nous devons tous considérer que la désindustrialisation de notre pays n'est pas une fatalité à laquelle aucune politique ne saurait remédier. Selon les chiffres du rapport Gallois, l'emploi industriel en France représente 12 % de l'emploi total, alors qu'il atteint 15 %, même au Royaume-Uni et 26 % en Allemagne. Le vrai drame de notre pays, c'est également cela ! Quelles mesures le Gouvernement a-t-il annoncées pour faire face au phénomène massif de désindustrialisation ? Aucune ! La loi du 29 mars 2014, dite « loi Florange » ne fait qu'alourdir des contraintes qui pèsent déjà sur les entreprises. M. Gérard Cherpion , rapporteur . Bien sûr ! M. Philippe Gomes . S'il nous semble légitime de défendre l'emploi dans les entreprises industrielles rentables, nous ne pouvons pas cautionner la mise en place de ces dispositions juridiquement fragiles, sources de contentieux. En outre, ce texte ne saurait être à lui seul la réponse au problème de la compétitivité en France. S'agissant du texte de la proposition de loi proprement dit, je reviendrai brièvement sur certaines mesures que le groupe Les Républicains propose de supprimer. Est-il si inutile, mes chers collègues de la majorité, de réduire un code du travail que certaines grandes figures de gauche qualifient elles-mêmes d'obèse ? M. Gérard Sebaoun . Elles se trompent ! M. Philippe Gomes . Au reste, les menus détails qu'il est proposé ici de retrancher ne devraient pas lui porter une grande atteinte ! Commençons par le compte pénibilité. En 2013, le Gouvernement a choisi de ne pas assumer une réforme structurelle des retraites. Il a reporté sine die les mesures susceptibles de bâtir un nouveau système juste et durable. Aucune réponse forte n'a été faite face aux inégalités criantes qui subsistent. M. Gérard Sebaoun . Lisez les chiffres du PLFSS ! M. Philippe Gomes . Certes, le groupe UDI était

favorable à l'idée d'aller plus loin dans la prise en compte de la pénibilité, notamment du point de vue de la santé au travail. Mais la mise en place du compte pénibilité a transformé ce dispositif en véritable usine à gaz, qui ajoute désormais de la complexité au système sans pour autant le rendre plus équitable. Concernant la durée minimale du temps de travail, notre position sur le projet accord-emploi était a priori favorable, mais y nous mettions une condition : l'exclusion des services à la personne du dispositif. Or aucune dérogation n'a été prévue pour les secteurs d'activité qui ont recours au temps partiel de façon structurelle du fait de la nature et des spécificités de leur activité – je pense ici aux services à la personne et à l'aide à domicile. Ces emplois constituent pourtant, le groupe UDI ne cesse de le répéter, un atout précieux pour la lutte contre le drame du chômage en France : accessibles à tous, ils ne sont pas délocalisables, ils peuvent être créés facilement et ils peuvent constituer un facteur de maintien de la population dans des zones en déclin démographique. Aujourd'hui ce sont 2,2 millions de professionnels qui agissent sur l'ensemble du territoire national auprès de 4,5 millions de familles françaises. Et pourtant, en juillet, pour le douzième trimestre consécutif, le nombre d'heures déclarées par les employeurs de salariés à domicile est en recul. Enfin, nous avons alerté le Gouvernement à plusieurs reprises sur les effets néfastes de l'instauration d'un nombre maximal de stagiaires en fonction des effectifs salariés. Ce dispositif a pour seule conséquence de pénaliser le milieu hospitalier, les petites et moyennes entreprises ou encore les start-up, et surtout les jeunes. Le groupe UDI souhaite depuis plusieurs années mieux encadrer les stages et mieux protéger les stagiaires. La loi du 31 mars 2006 avait permis de réaliser de vrais progrès en faveur de l'égalité des chances. Sous l'impulsion de Jean-Louis Borloo, le principe du versement obligatoire d'une gratification pour tous les stages en entreprise d'une durée supérieure à deux mois consécutifs avait été instauré. Des abus existent, certes, et il nous faut les combattre afin de protéger les stagiaires. Mais les contraintes pesant sur les entreprises s'avèrent aujourd'hui totalement contre-productives. Vous n'êtes pas sans savoir que de plus en plus de jeunes peinent à trouver des stages alors même que ces derniers sont obligatoires afin de valider leur cursus. Comment pouvez-vous penser qu'accroître les contraintes sur les entreprises va les inciter à accueillir davantage de stagiaires ? M. Gérard Cherpion, rapporteur. Il est évident que ce sera le contraire ! M. Philippe Gomes. Certes, les mesures économiques prises par le Gouvernement depuis 2012 ne sont pas toutes contestables. Je n'ai pas besoin de vous rappeler que le groupe UDI prend régulièrement ses responsabilités pour voter, aux côtés de la majorité, les textes, hélas trop peu nombreux pour infléchir le cours des choses, qui vont dans la bonne direction. Je conclurai en rappelant l'attachement du groupe UDI à la démocratie sociale et au dialogue social, qui constituent à n'en pas douter des leviers puissants pour moderniser la France et réformer son marché du travail. Ces outils de négociation, de compromis, permettent de privilégier une approche globale des questions soulevées par les imperfections de notre système et de prendre en compte toutes les dimensions de ces problématiques. La lutte contre la précarité, la protection des salariés, la sécurisation de leurs parcours professionnels, l'amélioration de la compétitivité de nos entreprises, l'anticipation de mutations économiques et sociales, sont autant d'enjeux qui doivent trouver des réponses. Le champ d'intervention du paritarisme doit aujourd'hui prendre de l'ampleur. Nous considérons que la concertation est la seule méthode susceptible d'établir un climat de confiance – confiance que ce gouvernement trahit, une nouvelle fois, avec le report au 1^{er} avril des baisses de cotisations prévues sur les salaires compris entre 1,6 et 3,5 SMIC. Le groupe UDI est très heureux d'avoir pu ouvrir l'immense chantier du paritarisme au sein de notre Assemblée. Cette mission est importante et elle suscite déjà de grandes attentes. Vous l'aurez compris, nous estimons que cette proposition de loi, même si elle ne constitue qu'une réponse incomplète et partielle à la question de la relance de la compétitivité en France, va dans le bon sens, et nous la voterons. Si le dialogue social doit constituer la pierre angulaire des réformes à venir, la libération des verrous qui entravent le marché du travail passe également par la suppression de plusieurs mesures prises par cette majorité depuis 2012. Le redressement du pays se fera à cette condition. M. Frédéric Reiss. Très bien ! M. le président. La parole est à Mme Chaynesse Khirouni. Mme Chaynesse Khirouni. Monsieur le président, madame la ministre, madame la présidente de la commission, monsieur le rapporteur, mes chers collègues, j'ai écouté attentivement le rapporteur. M. Gérard Cherpion, rapporteur. J'espère bien ! Mme Chaynesse Khirouni. Ainsi donc, mon cher collègue, le développement de nos entreprises,

l'investissement et la création d'emplois seraient entravés par les mesures que notre majorité a prises depuis 2012 ? M. Philippe Gomes . Eh oui ! M. Frédéric Reiss . C'est une réalité ! Mme Chaynesse Khirouni . En soutenant ce propos, vous exonérez la droite de ses responsabilités quant à l'état de faillite dans lequel elle a laissé le pays et qu'il nous faut redresser depuis trois ans. Souffrez que je vous rappelle le constat sans appel du rapport Gallois en 2012. M. Lionel Tardy . Voilà trois ans que vous êtes au pouvoir ! Qu'avez-vous fait ? Mme Chaynesse Khirouni . Quelques chiffres seulement : la part de l'industrie dans la valeur ajoutée totale est passée de 18 % en 2000 à 12,5 %, en 2011 ; dans le même temps, 750 000 emplois ont été perdus dans les secteurs industriels ; la part de marché des exportations françaises en Europe est passée de 12,7 % en 2000 à 9,3 % en 2011 ; le solde de la balance commerciale est passé, quant à lui, d'un excédent de 3,5 milliards d'euros en 2002 à un déficit de 71,2 milliards en 2011. Durant dix ans, qu'avez-vous fait pour répondre aux défis auxquels notre pays est confronté ? M. Frédéric Reiss . Nous sommes en 2015 ! Mme Chaynesse Khirouni . Quelle a été votre stratégie industrielle ? Qu'avez-vous mis en œuvre pour la transition énergétique ou pour répondre à la mutation numérique ? M. Gérard Cherpion , rapporteur . Et vous ? Mme Chaynesse Khirouni . Qu'avez-vous fait pour orienter le flux de financement vers le tissu industriel, les TPE, les PME et les ETI ? Aujourd'hui, avec cette proposition de loi, vous nous démontrez que la droite n'est pas à la hauteur des enjeux et des défis auxquels notre pays est confronté. (Protestations sur les bancs du groupe Les Républicains et du groupe de l'Union des démocrates et indépendants.) M. Philippe Gomes . Franchement, il y a de l'abus ! Mme Chaynesse Khirouni . Oui, force est de constater que cette proposition de loi, s'apparente plus à un tract caricatural qu'à de réelles solutions pour répondre aux difficultés de nos concitoyens. On y retrouve tous les chiffons rouges agités depuis de très nombreuses années par les élus de droite. Depuis plus de dix ans, sous l'impulsion de Nicolas Sarkozy (Exclamations sur les bancs du groupe Les Républicains) , vous ne cessez de fustiger les corps intermédiaires, les syndicats de salariés, tout en vantant, en même temps, les accords d'entreprises. M. Lionel Tardy . Parlez-nous de vos trois ans au pouvoir ! C'est cela qui intéresse les Français ! Mme Chaynesse Khirouni . Aujourd'hui, on peut légitimement s'interroger sur votre conception du dialogue social. Celle d'une stratégie de la tension permanente ? Celle où l'on cherche à opposer les catégories de salariés les unes aux autres ? Les exemples récents de l'actualité sociale – je pense notamment au référendum organisé par la direction de Smart à Hambach, ou plus récemment à la gestion du conflit social à Air France – nous démontrent les limites de cette méthode. Oui, le risque est grand pour la cohésion des entreprises lorsque l'on cherche à opposer le cadre à l'ouvrier de la chaîne de production ou lorsque l'on recherche des boucs émissaires pour entamer une négociation sociale. Je le rappelle haut et fort : il n'y a pas d'efficacité économique sans efficacité sociale ! Le véritable moteur du progrès économique et social doit être la démocratie sociale. Il nous faut plus que jamais la renforcer. Respectons les acteurs sociaux ! Je crois sincèrement que lorsque les entreprises sont des lieux de démocratie sociale, de coopération, l'engagement des salariés y est plus fort. Il ne faut pas avoir peur du dialogue social car il renforce les performances de nos entreprises. M. Gérard Cherpion , rapporteur . Mais je n'en ai pas peur ! Mme Chaynesse Khirouni . Or, les deux principales dispositions de votre proposition de loi, monsieur le rapporteur, remettent en cause des accords pourtant négociés et signés par les partenaires sociaux. C'est le cas notamment de la remise en cause du principe d'un socle minimal de vingt-quatre heures de travail hebdomadaire pour les salariés à temps partiel. Cette durée minimale est un élément central de lutte contre la précarité et le temps partiel subi qui, nous le savons, touche particulièrement les femmes. Elle a été voulue par les organisations patronales et syndicales signataires de l'ANI du 11 janvier 2013. Avec la loi du 14 juin, le législateur a adapté les dispositions de cet accord au plus près de la réalité économique, en permettant des dérogations collectives et individuelles en fonction de la réalité des entreprises et de la volonté des salariés. Vous voulez supprimer cette disposition. Cela relève tout simplement de l'idéologie ! Vous souhaitez également supprimer le dispositif de modulation des contributions à l'assurance chômage voulu par les partenaires sociaux. Il prévoit, d'une part, une majoration des contributions patronales pour les contrats à durée déterminée en fonction de leur durée et du motif de recours, d'autre part, un principe d'exonération des contributions au titre de l'embauche d'un jeune de moins de vingt-six ans en contrat à durée indéterminée. Les partenaires sociaux ont donc voulu inciter les entreprises à sécuriser les

parcours professionnels de leurs salariés et à limiter le recours aux contrats précaires. Il était de notre responsabilité, en tant que législateur, de retranscrire dans la loi cette volonté partagée que vous souhaitez aujourd'hui remettre en cause. Vous cherchez aussi à revenir sur la création du compte pénibilité, ... M. Lionel Tardy . Bien sûr ! Nous sommes les seuls au monde à imposer un tel système ! Mme Chaynesse Khirouniqui représente à nos yeux un progrès social majeur pour les salariés exposés à des travaux pénibles. Notre collègue Gérard Sebaoun reviendra plus longuement sur cette mesure. Mais faut-il vous rappeler, une fois encore, les écarts d'espérance de vie qui illustrent les inégalités face à la mort ? 6,3 années : c'est l'écart d'espérance de vie entre les hommes cadres et les ouvriers. Il nous fallait agir. C'est une question de justice et de solidarité nationale envers les travailleurs qui exercent des métiers pénibles. Les articles 4 et 5 de cette proposition de loi visent, quant à eux, à supprimer pour les entreprises de plus de 1 000 salariés l'obligation de recherche d'un repreneur en cas de projet de fermeture d'un établissement ainsi que le droit d'information préalable des salariés en cas de cession d'entreprise. J'évoquais au début de mon propos l'absence, ces dix dernières années, de stratégie industrielle. Là encore, fallait-il se résoudre à la fatalité ? Chaque année, ce sont des dizaines de milliers d'emplois qui disparaissent dans des entreprises saines, faute de repreneur. Nous le savons, les salariés sont attachés à leur entreprise. J'ai vu des hommes et des femmes, plutôt que de subir la situation, se mobiliser pour sauver leur outil de travail et pérenniser l'activité économique. C'est une fierté pour eux. Alors, oui, contrairement à vous, nous estimons que si la reprise d'une entreprise par ses salariés est un nouveau droit social, elle constitue d'abord et avant tout l'une des solutions pour sauver ou créer des emplois. Votre proposition de loi comporte également deux mesures qui concernent l'apprentissage et les stages en entreprises. M. Lionel Tardy . Le travail, oui ! Mme Chaynesse Khirouni . Notre majorité est convaincue, comme vous, que l'apprentissage est l'un des chemins de l'accès à l'emploi. Nous avons activé d'autres mesures qui constituent des leviers d'intervention qui nous paraissent plus efficaces. M. Gérard Cherpion , rapporteur . Les contrats aidés. Mme Chaynesse Khirouni . Je pense notamment aux leviers fiscaux, avec l'aide jeune apprenti TPE pour inciter les TPE à recruter davantage, ou encore l'aide de 1 000 euros versée aux entreprises de moins de 250 salariés qui recrutent un apprenti supplémentaire. M. Gérard Cherpion , rapporteur . Vous avez supprimé tout le reste ! Mme Chaynesse Khirouni . Ce plan de relance de l'apprentissage et d'aide aux jeunes apprentis commence à redonner confiance aux entreprises ! Madame la ministre l'a rappelé, les derniers chiffres publiés montrent qu'entre juin et août, plus de 48 500 entrées en apprentissage ont été enregistrées, soit une progression de 6,5 % dans le secteur privé ! Ces résultats sont encourageants. Une nouvelle fois, vous tentez de revenir sur l'une des dispositions de la loi du 10 juillet 2014, tendant au développement, à l'encadrement des stages et à l'amélioration du statut des stagiaires. Comme je l'ai dit en commission, monsieur le rapporteur, nous n'avons pas la même vision des stages. M. Christian Jacob . Pour sûr ! Mme Chaynesse Khirouni . C'est un désaccord de fond. M. Gérard Cherpion , rapporteur . Eh oui ! Mme Chaynesse Khirouni . Vous intégrez d'ailleurs les stages dans une proposition de loi visant à supprimer les freins au développement des entreprises. Mais le stage est un outil de formation, pas un sous-contrat de travail ! M. Gérard Cherpion , rapporteur . Personne n'a dit le contraire ! Mme Chaynesse Khirouni . C'est pourquoi la loi de 2014 a introduit un élément essentiel, celui du plafonnement maximal du nombre de stagiaires en fonction des effectifs salariés dans les entreprises et les organismes d'accueil. Il s'agit de renforcer la dimension pédagogique et les conditions d'accueil et d'accompagnement nécessaires à la réussite d'un stage. Le suivi qualitatif par un tuteur au sein de l'entreprise n'est possible que si le nombre de stagiaires est limité. D'autre part, vous le savez, il existe des abus, certaines entreprises ayant recours à des stagiaires en substitution des salariés. M. Gérard Cherpion , rapporteur . C'est illégal. Mme Chaynesse Khirouni . Nous devons lutter contre ces abus, pour les jeunes bien sûr, mais aussi pour les entreprises vertueuses qui subissent parfois une concurrence déloyale. Je souhaiterais surtout que nous témoignions de notre confiance en notre jeunesse : c'est notre responsabilité ! Pour l'ensemble de ces raisons, le groupe socialiste, républicain et citoyen soutiendra la motion de rejet qui sera présentée par notre collègue Denys Robiliard. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, républicain et citoyen.) M. le président . La parole est à M. Lionel Tardy. M. Lionel Tardy . Monsieur le président, madame la présidente de la commission, monsieur le rapporteur, cher Gérard Cherpion, chers collègues, la crise économique a commencé en 2008, mais ses effets

sur les petites entreprises non-exportatrices ont commencé à se faire sentir en 2011. Depuis, beaucoup de nos entreprises connaissent des difficultés sans précédent, qui risquent de s'amplifier avec la baisse prévisible de la commande publique – l'activité du BTP, par exemple, en dépend à 70 %. Aux charges administratives déjà lourdes se sont ajoutées, depuis l'élection de François Hollande, de nouvelles obligations, souvent dogmatiques, qui doivent être détricotées. Elles l'ont été, ou le seront. Tout chef d'entreprise, notamment dans les petites et moyennes entreprises, a eu à subir au moins une de ces mesures néfastes depuis 2012. Je vous invite, chers collègues de la majorité, à demander aux entrepreneurs de votre circonscription leur sentiment sur la politique économique depuis 2012. La plupart d'entre eux sont marqués par l'instabilité juridique et fiscale. Nous avons tous notre part de responsabilité dans cette instabilité, et l'éviter autant que possible est un impératif. Mme Catherine Lemorton, présidente de la commission des affaires sociales. C'est certain. M. Lionel Tardy. Ils ne manqueront pas d'évoquer le compte pénibilité, s'il s'agit d'entreprises du BTP, les dispositions de la loi Hamon, s'ils ont envisagé de céder leur entreprise, ou les difficultés qu'ils ont à embaucher des apprentis, s'ils avaient l'habitude de recourir à l'apprentissage. Nous avons combattu chacune de ces mesures. Je me souviens avoir expliqué en vain, lors de l'examen de la loi sur l'économie sociale et solidaire, en mai 2014, que si le salarié d'une entreprise est son meilleur repreneur, le contraindre à des obligations formelles, inadaptées à l'environnement concurrentiel, est une erreur. Mes amendements ont été balayés d'un revers de main. Alors quand j'ai vu ces mesures largement modifiées dans la loi Macron, et lu le rapport de Fanny Dombre-Coste qui propose de les détricoter, je n'ai pas été surpris ! Avec cette proposition de loi, nous vous aidons, chers collègues... Nous vous aidons à annuler dès à présent des mesures que seules des personnes déconnectées de l'entreprise peuvent avoir prises. Nous vous aidons à éviter de devoir faire des rapports et des amendements, une fois que vous vous serez rendu compte qu'il faut revoir les choses – encore plus que vous ne l'aviez envisagé. Si j'en crois les amendements que vous avez déposés, vous refusez cette aide, et surtout, vous refusez d'entendre les entreprises. Je vous l'accorde cependant : cette proposition de loi a un seul défaut, celui d'avoir été déposée en juillet. Depuis, vous avez eu le temps d'instaurer d'autres mesures pénalisantes pour les entreprises ! Bravo, votre rapidité, en la matière, est étonnante ! M. Gérard Cherpion, rapporteur. C'est vrai ! M. Lionel Tardy. La loi Rebsamen a instauré les fameuses commissions interrégionales pour les TPE. Puis l'ACOSS – agence centrale des organismes de Sécurité sociale – a produit une lettre circulaire datée du 22 juin 2015, selon laquelle le statut de jeune entreprise innovante – JEI –, et les exonérations de charges qui en découlent, ne s'applique plus aux collaborateurs consacrant moins de 50 % de leur temps de travail à la recherche et développement – un nouveau coup dur pour les JEL. J'aimerais savoir quand le Gouvernement reviendra sur cette décision pour le moins cavalière. Quand au plan « Tout pour l'emploi » de juin 2015, c'est un pas salutaire, mais il est malheureusement constitué de mesures de court terme destinées à enrayer la hausse continue du chômage avant les échéances électorales de 2017, sans aucune réflexion globale. Toutes ces mesures prises depuis 2012 sont étonnantes, tant l'ensemble des dirigeants politiques semblent partager le constat que les TPE et les PME sont la fibre névralgique du tissu économique français. Encore faudrait-il que le Gouvernement agisse, en termes de simplification, sur le flux de normes, autant que sur le stock. Cela n'est malheureusement par le cas. Je le dirai dans cet hémicycle autant que nécessaire : il n'est plus tenable qu'à partir d'une quinzaine de salariés, un dirigeant de société passe le plus clair de son temps à faire des démarches administratives, en sus de la gestion des ressources humaines et du dialogue social – autant d'heures qu'il n'emploie pas à développer son entreprise et à embaucher. Le jour où vous aurez compris cela, chers collègues, nous aurons fait un grand pas ! Mais 2017 approche, et vous continuez d'être dans le déni. Le rejet annoncé de cette proposition de loi en est la preuve. Pour ma part, je ne cesserai de la soutenir. L'avenir nous donnera sans doute raison, comme cela a été le cas pour plusieurs mesures. (Applaudissements sur les bancs du groupe Les Républicains.) M. Christian Jacob. Très bien ! M. le président. La parole est à M. Gérard Sebaoun. M. Gérard Sebaoun. Monsieur le président, madame la présidente de la commission, monsieur le rapporteur, chers collègues, les débats sur le niveau des cotisations sociales, la création d'emplois et le chômage, nos protections sociales, la pénibilité, la précarité ou la formation sont permanents et légitimes, et je n'ose imaginer que notre collègue rapporteur Gérard Cherpion, fin connaisseur de ces sujets, puisse être favorable à moins de protections, et davantage

de pénibilité et de précarité ! Nous suivons tous avec attention les indicateurs macro-économiques, sans jamais perdre de vue que, derrière les chiffres et les courbes, il y a la vie quotidienne de nos concitoyens. Dans nos circonscriptions et permanences, nous sommes confrontés à des situations difficiles – ici, une entreprise qui ferme, là, des chômeurs de longue durée qui se désespèrent, des jeunes en mal de stage. La liste, hélas, n'est pas exhaustive. M. Gérard Cherpion , rapporteur . Jusque-là, nous sommes d'accord ! M. Gérard Sebaoun . Je lis et j'écoute les déclarations des leaders de Les Républicains... M. Christian Jacob . Au moins cela vous inspire-t-il ! (Sourires.) M. Gérard Sebaoun . Elles alimentent une vision catastrophiste de notre pays, qui n'a qu'un seul objet : faire peur à nos concitoyens. Cela est également vrai des mots qui reviennent en boucle – « compétitivité », « marges », « rentabilité », « flexibilité », « assouplissement », « simplification ». Loin de moi l'idée de nier ces questions et les réalités qu'elles sous-tendent, mais il est inacceptable que certains caricaturent toute notre histoire sociale, patiemment construite au prix de luttes, de lois et des compromis nécessaires, en s'appuyant, par exemple, sur le nombre de pages du code du travail – omettant bien sûr toute la jurisprudence qu'il contient ! M. Gérard Cherpion , rapporteur . 700 pages tout de même... M. Gérard Sebaoun . Les protections sociales et les conditions de travail méritent beaucoup mieux. Elles ne sont pas des obstacles à la bonne marche et à la rentabilité de nos entreprises, bien au contraire. Toutes les études qui lient amélioration des conditions de travail et résultats économiques le prouvent. Je ne sais, monsieur le rapporteur, si nous pouvons partager une partie du diagnostic... M. Gérard Cherpion , rapporteur . Nous la partageons. M. Gérard Sebaoun mais à coup sûr, nous divergeons frontalement, et sur la méthode, et sur les solutions. Vous proposez un choc radical en supprimant plusieurs lois ou mesures que notre majorité a prises depuis 2012. J'en déduis qu'il s'agit malheureusement, comme l'a excellemment dit Chaynesse Khirouni, d'un programme préélectoral. Sans revenir en détail sur les articles de la proposition de loi, je veux m'arrêter un instant sur le premier d'entre eux : vous entendez supprimer d'un trait de plume le compte de prévention de la pénibilité, qui est déjà partiellement actif pour 4 facteurs de risque et le sera pleinement en 2016, avec la totalité des points acquis pour l'année. Chacun doit assumer son choix sur ce sujet majeur et, comme je m'y attache, être attentif aux décrets d'application. Je considère qu'il s'agit là d'un bel exemple des réalisations de la gauche aux responsabilités depuis 2012, de sa capacité à faire avancer la protection sociale. Pour votre part, vous assumez de revenir à la seule réparation des conséquences de la pénibilité, qui ne bénéficiait, je vous le rappelle, qu'à quelques milliers de salariés, et encore, sur strict avis médical. Les données statistiques des enquêtes SUMER – surveillance médicale des expositions aux risques professionnels – ou SIP – santé et itinéraire professionnel –, nous rappellent, hélas, l'ampleur du phénomène et donc de la prévention à mettre en œuvre. M. Gérard Cherpion , rapporteur . Absolument ! M. Gérard Sebaoun . 18 % des salariés seraient exposés à au moins un facteur de risque professionnel sur les 10 identifiés et, sans prendre l'exemple du bâtiment, toujours cité, 30 % de la population active des branches des transports et du nettoyage pourrait être touchée. Ces chiffres figurent dans le rapport Issindou sur le projet de loi relatif au système de retraites. M. Gérard Cherpion , rapporteur . Je le cite. M. Gérard Sebaoun . Quatre décrets ont été pris et les autres ne sauraient tarder, selon le ministère du travail. Après le vote de la loi, les travaux se sont poursuivis, avec les propositions de Michel de Virville, de Christophe Sirugue et le récent rapport d'Hervé Lanouzière, le directeur de l'agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail – ANACT –, pour faciliter concrètement l'application du texte. Sur le travail répétitif, grand pourvoyeur de pénibilité entre tous, celui-ci précise les éléments à retenir, préconise des référentiels ou des cartographies de métiers à risque par branche, comme la loi le prévoit. Est-ce vraiment trop demander que soit reconnue la possibilité, pour les salariés les plus exposés, d'acquérir progressivement des droits, leur permettant de choisir entre une période de temps partiel, un temps de formation-reconversion, ou encore une retraite anticipée ? Monsieur le rapporteur, je connais votre appétence à l'égard de ces questions, mais je constate que votre formation est porteuse d'un message simpliste. M. Gérard Cherpion , rapporteur . C'est faux. M. Gérard Sebaoun . Avec cette proposition de loi, vous assumez l'idée fautive que le travail coûterait toujours trop cher ! Vous détricotez notre protection sociale, anticipant peut-être la fin du salariat, le nouvel horizon, semble-t-il, des ultras libéraux – mais c'est un autre débat. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, républicain et citoyen.) M. le président . La parole est à

M. Thierry Solère. M. Thierry Solère . Monsieur le président, madame la ministre, mes chers collègues, la crise économique que connaît notre pays, les chiffres du chômage, si désespérants – et, au delà des chiffres, nous pensons tous aux hommes et aux femmes qui sont touchés –, l'absence de croissance dans notre pays, alors que celle-ci revient dans toute la zone euro, nous obligent, me semble-t-il, à réagir, et même à réagir fortement. Il est urgent de rétablir la confiance dans l'initiative entrepreneuriale. Il y a quelque temps, le Premier ministre a affirmé : « My government is pro-business ! » Quels actes concrets celui-ci a-t-il mis en œuvre ? A-t-il allégé les contraintes ? Tous les entrepreneurs le répètent matin, midi et soir : la majorité leur en impose plus que jamais, au contraire. M. Denys Robiliard . C'est faux ! M. Thierry Solère . A-t-il réduit les charges, sachant que c'est la compétitivité des entreprises qui permettra demain de se sortir du chômage de masse ? Non, il a ponctionné ces dernières de plus de 9 milliards en leur imposant des charges nouvelles, et la compétitivité n'a fait que se dégrader. Je ne citerai qu'un exemple : comment voulez-vous que les élèves soient compétitifs, quand, en France, le niveau des charges sociales est supérieur à celui qui s'applique en Allemagne, en Espagne et en Angleterre ? M. Pierre Morel-A-L'Huissier . Très juste ! M. Thierry Solère . Enfin, les mesures prises depuis trois ans traduisent l'absence d'une politique cohérente. Vous faites en permanence le choix de l'idéologie et des statuts. En matière d'emploi, vous ne regardez pas les réalités. Le chômage de masse recouvre notre pays. En outre, plus de 80 % des personnes embauchées l'an dernier l'ont été en CDD. Or un salarié en CDD ne peut pas souscrire à la banque un emprunt pour acheter son logement. Il a même du mal à en louer un. M. Gérard Sebaoun . Cela n'a pas commencé en 2012 ! M. Thierry Solère . Pourquoi le Gouvernement ne met-il pas fin à cette situation aberrante ? À travers la proposition de loi, l'opposition vous donne l'occasion, au delà des mots, de prendre des mesures concrètes qui vous permettraient instantanément de lever de la contrainte, de diminuer la charge qui pèse sur nos entreprises et de les aider à gagner en compétitivité. Ce sont probablement des priorités pour le Gouvernement, en parole du moins. Et en actes ? C'est à vous d'en juger. (Applaudissements sur les bancs du groupe Les Républicains.) M. le président . La parole est à M. Christophe Sirugue. M. Christophe Sirugue . Monsieur le président, madame la ministre, chers collègues, à l'évidence, la proposition de loi a valeur de symbole. En premier lieu, elle montre une forme de mépris à l'égard du dialogue social. Il s'agit là d'une notion que chacun brandit comme un étendard, mais il ne suffit pas de proclamer qu'on y est attaché pour la faire vivre. Pour que ce soit le cas, il faut une démocratie sociale appuyée sur ces acteurs essentiels que sont les partenaires sociaux. C'est sur cette base que nous devons travailler, parfois pour faire évoluer les relations à l'intérieur de l'entreprise, parfois pour préserver des éléments qui nous sont chers, enfin pour prendre en compte des enjeux économiques devenus extrêmement complexes. La proposition de loi a valeur de symbole parce qu'elle nie par principe l'ensemble des accords qui ont été négociés. C'est sans doute un indicateur sur vos positions, au cas où vous reviendriez aux affaires, qui intéressera l'opinion publique. En deuxième lieu, le texte montre l'importance que vous accordez au code du travail, ainsi qu'aux relations à l'intérieur de l'entreprise. Je suis toujours surpris de constater qu'on considère les accords sociaux et les éléments qui encadrent le dialogue social comme des freins à l'entreprise et à l'emploi. Tant que vous ne reconnaissez pas qu'une entreprise possède, outre un chef d'entreprise qui obéit à des considérations économiques, des salariés, sans lesquels elle ne pourrait pas fonctionner, nous n'aurons évidemment pas la même approche, et nous ne partagerons pas la même appréciation sur la nécessité d'adapter le monde de l'entreprise aux enjeux actuels. La



Premières pistes pour la construction du compte personnel d'activité

François Hollande l'avait présenté comme « la grande réforme sociale du quinquennat ». Six mois après cette déclaration du chef de l'Etat sur Canal+, on commence à entrapercevoir les contours du compte personnel d'activité (CPA). France Stratégie, un organisme de réflexion placé auprès du premier ministre, remettra à Manuel Valls, vendredi 9 octobre, un rapport qui permet de mieux cerner ce dispositif.

A ce stade, il ne s'agit que d'un projet dont les bases ont été jetées dans la loi sur le « dialogue social » du 17 août. Le texte prévoit que « chaque personne » disposera, à partir du début de 2017, d'un CPA « qui rassemble, dès son entrée sur le marché du travail et tout au long de sa [carrière], les droits sociaux personnels utiles pour sécuriser son parcours professionnel ».

Ce sujet fera l'objet d'une table ronde lors de la conférence sociale du 19 octobre. Une concertation avec le patronat et les syndicats doit, par ailleurs, être engagée avant le 1^{er} décembre. Ceux-ci pourront ensuite, s'ils le souhaitent, ouvrir une négociation interprofessionnelle.

Lire aussi : Hollande entend défendre un modèle social « du XXI^e siècle »

Cibler les publics les plus touchés par la précarité

Dans son rapport, France Stratégie précise les objectifs de ce nouvel outil. Il s'agit de faciliter le déroulement de la vie professionnelle de tous les travailleurs, quel que soit leur statut : salariés du privé, fonctionnaires, indépendants... Le CPA vise à leur donner la possibilité d'avoir accès à l'ensemble de leurs droits et de ne pas les perdre, notamment s'ils changent de situation (par exemple en étant recruté dans une collectivité locale après avoir travaillé dans une entreprise). L'accent est mis sur l'amélioration des « capacités professionnelles » en recourant à la formation.

France Stratégie part du constat que le marché du travail s'est coupé en deux : d'un côté, les titulaires d'un CDI (« insiders ») ; de l'autre, ceux qui enchaînent des contrats précaires, d'une durée de plus en plus brève (« outsiders »). Le CPA a vocation à cibler les publics les plus touchés par la précarité : jeunes, salariés peu qualifiés ou exposés à des tâches pénibles, chômeurs de longue durée, seniors menacés de perdre leur emploi, etc.

Un système à points

A une échéance plus lointaine, le but du dispositif, selon France Stratégie, est aussi d'abaisser les cloisons qui s'élèvent dans notre système de protection sociale. Aujourd'hui, il existe trente-cinq régimes de retraite. Et l'assurance-maladie ressemble également à un archipel où coexistent des systèmes spécifiques pour les salariés du privé, les indépendants, le monde agricole, etc. En mettant « côte à côte » tous ces régimes, le CPA est susceptible de contribuer à leur rapprochement.

France Stratégie propose trois scénarios pour bâtir le compte personnel d'activité. Dans chaque cas, il se présente sous une forme numérique et exprime les droits de la personne en points. Sa mise en place en 2017 ne sera qu'une première étape, insiste le rapport, en soulignant qu'il s'agit là d'un chantier au long cours qui durera plusieurs années.



Premières pistes pour la construction du compte personnel d'activité



François Hollande l'avait présenté comme « la grande réforme sociale du quinquennat ». Six mois après cette déclaration du chef de l'Etat sur Canal+, on commence à entrapercevoir les contours du compte personnel d'activité (CPA). **France Stratégie**, un organisme de réflexion placé auprès du premier ministre, remettra à Manuel Valls, vendredi 9 octobre, un rapport qui permet de mieux cerner ce dispositif.

A ce stade, il ne s'agit que d'un projet dont les bases ont été jetées dans la loi sur le « dialogue social » du 17 août. Le texte prévoit que « chaque personne » disposera, à partir du début de 2017, d'un CPA « qui rassemble, dès son entrée sur le marché du travail et tout au long de sa [carrière], les droits sociaux personnels utiles pour sécuriser son parcours professionnel ».

Ce sujet fera l'objet d'une table ronde lors de la conférence sociale du 19 octobre. Une concertation avec le patronat et les syndicats doit, par ailleurs, être engagée avant le 1^{er} décembre. Ceux-ci pourront ensuite, s'ils le souhaitent, ouvrir une négociation interprofessionnelle.

Cibler les publics les plus touchés par la précarité

Dans son rapport, **France Stratégie** précise les objectifs de ce nouvel outil. Il s'agit de faciliter le déroulement de la vie professionnelle de tous les travailleurs, quel que soit leur statut : salariés du privé, fonctionnaires, indépendants... Le CPA vise à leur donner la possibilité d'avoir accès à l'ensemble de leurs droits et de ne pas les perdre, notamment s'ils changent de situation (par exemple en étant recruté dans une collectivité locale après avoir travaillé dans une entreprise). L'accent est mis sur l'amélioration des « capacités professionnelles » en recourant à la formation.

France Stratégie part du constat que le marché du travail s'est coupé en deux : d'un côté, les titulaires d'un CDI (« insiders ») ; de l'autre, ceux qui enchaînent des contrats précaires, d'une durée de plus en plus brève (« outsiders »). Le CPA a vocation à cibler les publics les (...) Lire la suite sur lemonde.fr

Volkswagen : le patron de la branche américaine sous le feu du Congrès
[Inscrivez-vous aux newsletters du Monde.fr](#)



Premières pistes pour la construction du compte personnel d'activité

Un rapport de **France Stratégie** propose trois scénarios pour construire ce dispositif, présenté comme « la grande réforme sociale du quinquennat » de François Hollande.



Réforme du code du travail : El Khomry souligne « l'illisibilité des droits » des salariés

Accueil > Actualité

Paris, 8 oct 2015 (AFP) - Publié hier à 19h52 - Réagir

SocialEmploi
Tweeter l'article

Sur le même sujet

- Numérique et travail : des mesures dans la future réforme du droit du travail (Khomri) mardi 15 septembre 2015 à 12h28



CC Chris93/Wikimedia Commons

La ministre du Travail Myriam El Khomry souligne « l'illisibilité des droits » des salariés dans l'actuel code du travail, dans un entretien aux quotidiens du groupe Ebra (Républicain Lorrain, Est Républicain ...) à paraître vendredi.

« La vraie question est l'illisibilité des droits pour les salariés, et la complexité pour les petites entreprises. Et les cadres trop rigides empêchent les adaptations au plus près du terrain », estime Mme El Khomry, interrogée sur le code du travail.

« En partant du rapport de Jean-Denis Combrexelle, nous devons redonner du souffle à la négociation collective, en faire un levier de performance économique et sociale. Ce sera l'objectif de la loi que je présenterai début 2016 », ajoute-t-elle.

Un projet de loi sur la réforme du code du travail doit être présenté en Conseil des ministres fin 2015/début 2016, puis discuté et voté par le Parlement avant l'été prochain, avait annoncé début septembre le Premier ministre Manuel Valls.

Interrogée sur le fonctionnement du service public de l'emploi, Mme El Khomry estime que « Pôle Emploi s'est beaucoup amélioré, dans le contact avec les entreprises, ou sur l'accompagnement des demandeurs d'emploi de longue durée ».

« Mais il y a beaucoup d'acteurs, dans les champs de l'emploi, de l'insertion et de la formation professionnelle », souligne-t-elle. « Avec trop de lourdeurs, parfois de blocages, au détriment des demandeurs d'emploi ».

« Il nous faut absolument une meilleure coordination, je suis sûre que nous pouvons gagner en efficacité », ajoute la ministre.

Par AFP Suivre @filBanque

Tous droits de reproduction et de représentation réservés. © 2015 Agence France-Presse.
Tweeter l'article

Commentaires

Soyez le premier à réagir à cette actualité ! Ajouter un commentaire

Articles les plus consultés



Paiement mobile : déploiement national pour Orange Cash Budget de l'Etat : le déficit en baisse en août grâce à une augmentation des recettes fiscales Polynésie : Fritch considèrera sa « mission terminée » si son budget n'est pas voté Assurance-vie : un cas de soumission aux droits de succession bientôt annulé selon l'Afer Super-livrets d'épargne : les taux promo à la hausse Assurance-vie : le boom des unités de compte s'essouffle-t-il déjà ? La cour des comptes juge « problématiques » les finances de l'AFITF Assurance-vie : un cas de soumission aux droits de succession bientôt annulé selon l'Afer



Réforme du code du travail: El Khomry souligne "l'illisibilité des droits" des salariés

Entreprise Par AFP, publié le 08/10/2015 à 19:50, mis à jour à 19:50



Paris, 8 oct 2015 - La ministre du Travail Myriam El Khomry souligne "l'illisibilité des droits" des salariés dans l'actuel code du travail, dans un entretien aux quotidiens du groupe Ebra (Républicain Lorrain, Est Républicain ...) à paraître vendredi.

"La vraie question est l'illisibilité des droits pour les salariés, et la complexité pour les petites entreprises. Et les cadres trop rigides empêchent les adaptations au plus près du terrain", estime Mme El Khomry, interrogée sur le code du travail.

"En partant du rapport de Jean-Denis Combrexelle, nous devons redonner du souffle à la négociation collective, en faire un levier de performance économique et sociale. Ce sera l'objectif de la loi que je présenterai début 2016", ajoute-t-elle.

Un projet de loi sur la réforme du code du travail doit être présenté en Conseil des ministres fin 2015/début 2016, puis discuté et voté par le Parlement avant l'été prochain, avait annoncé début septembre le Premier ministre Manuel Valls.

Interrogée sur le fonctionnement du service public de l'emploi, Mme El Khomry estime que "Pôle Emploi s'est beaucoup amélioré, dans le contact avec les entreprises, ou sur l'accompagnement des demandeurs d'emploi de longue durée".

"Mais il y a beaucoup d'acteurs, dans les champs de l'emploi, de l'insertion et de la formation professionnelle", souligne-t-elle. "Avec trop de lourdeurs, parfois de blocages, au détriment des demandeurs d'emploi".

"Il nous faut absolument une meilleure coordination, je suis sûre que nous pouvons gagner en efficacité", ajoute la ministre.



Réforme du code du travail: El Khomry souligne "l'illisibilité des droits" des salariés

La ministre du Travail Myriam El Khomri souligne "l'illisibilité des droits" des salariés dans l'actuel code du travail, dans un entretien aux quotidiens du groupe Ebra (Républicain Lorrain, Est Républicain ...) à paraître vendredi.

"La vraie question est l'illisibilité des droits pour les salariés, et la complexité pour les petites entreprises. Et les cadres trop rigides empêchent les adaptations au plus près du terrain", estime Mme El Khomry, interrogée sur le code du travail.

"En partant du rapport de Jean-Denis Combexelle, nous devons redonner du souffle à la négociation collective, en faire un levier de performance économique et sociale. Ce sera l'objectif de la loi que je présenterai début 2016", ajoute-t-elle.

Un projet de loi sur la réforme du code du travail doit être présenté en Conseil des ministres fin 2015/début 2016, puis discuté et voté par le Parlement avant l'été prochain, avait annoncé début septembre le Premier ministre Manuel Valls.

Interrogée sur le fonctionnement du service public de l'emploi, Mme El Khomry estime que "Pôle Emploi s'est beaucoup amélioré, dans le contact avec les entreprises, ou sur l'accompagnement des demandeurs d'emploi de longue durée".

"Mais il y a beaucoup d'acteurs, dans les champs de l'emploi, de l'insertion et de la formation professionnelle", souligne-t-elle. "Avec trop de lourdeurs, parfois de blocages, au détriment des demandeurs d'emploi".

"Il nous faut absolument une meilleure coordination, je suis sûre que nous pouvons gagner en efficacité", ajoute la ministre.



Remise du rapport sur le compte personnel d'activité

©



Remise du rapport sur le compte personnel d'activité

Manuel VALLS, Premier ministre, recevra le rapport de **France Stratégie**, sur le compte personnel d'activité à l'Hôtel de Matignon, Vendredi 9 octobre 2015 à 10h00.

La loi relative au dialogue social et à l'emploi du 17 août dernier a prévu la création d'un compte personnel d'activité à compter du 1er janvier 2017. Dans cette perspective et pour préparer la conférence sociale du 19 octobre prochain, où cette question sera discutée avec les partenaires sociaux, le Premier ministre a confié à **France Stratégie** en juillet dernier l'animation d'une réflexion sur le sujet.

A cette occasion, la cour de l'Hôtel de Matignon sera ouverte dès 09h30 aux journalistes accrédités à l'adresse communication@pm.gouv.fr avant jeudi 8 octobre, 19h30.

Accès sur accréditation et présentation de la carte de presse 2015. Un tour d'images sera organisé.
Contacts : 01 42 75 50 78/79 - 01 42 75 80 15



Un compte personnel à points ?

Notez cet article :

le 09/10/2015 à 05:00

À quoi ressemblera le « compte personnel d'activité », présenté mardi par le Président comme « la grande réforme pour les années qui viennent » ? Un ...

Bienvenue dans l'édition abonnés ! Pour lire l'intégralité de cet article :

Je bénéficie déjà d'un abonnement, je me connecte :

Se connecter

Pour accéder à votre espace personnel, vous devez fournir un identifiant et un mot de passe.

Mot de passe

- Rester connecté
- mot de passe oublié
- pas encore inscrit

Je ne suis pas encore abonné au site, je consulte les offres pour trouver la formule qui me convient !

Abonnez-vous au Journal de Saône et Loire en ligne : 7 éditions en pdf + contenus payants du site + 30 derniers jours d'archives consultables en pdf. Disponible chaque jour à partir de 6 h.

Paiement Carte Bancaire sécurisé

-



OFFRE PASS 24h A 1€

OFFRE PASS 24h A 1€

-



PACK MENSUEL

~~19,90 €~~ **9,95 € TTC***

Accès illimité à tous
les contenus du journal de Saône et Loire
pendant 1 mois

*9,95€ TTC pendant les 3 premiers mois puis 13,90€ par facture (reproduction) tous les mois sans engagement.

OFFRE PACK MENSUEL A 9.95€/mois pendant 3 mois
puis sans engagement par mois



Le rapport Combrexelle

Le rapport "Combrexelle" qui porte essentiellement sur la réforme du code du travail a déjà fait couler beaucoup d'encre avec comme toujours dès que le veut changer quelque chose dans notre pays, toute une cohorte de franchement hostile par principe ou d'hostile au nom de dogme et de principes. Nous vous proposons ci après de découvrir l'analyse du MEDEF. (A.K.)

Les 35 heures et le contrat de travail

Le rapport Combrexelle va dans le bon sens, mais tout dépend maintenant de ce que le Gouvernement compte en faire.

Du côté des organisations syndicales, il faut comprendre que nous sommes sortis des Trente Glorieuses et qu'une négociation, ça ne consiste plus à aller chercher systématiquement du « plus ». Nous sommes entrés dans une crise qui s'assimile davantage à une mutation économique de long terme qui nous impose de nous adapter pour survivre.

Mais du côté des chefs d'entreprise, nous devons mieux expliquer les changements en cours, accepter de mieux associer les salariés et leurs représentants à la gestion de ces changements. On ne peut pas vouloir à la fois que les salariés et leurs représentants accompagnent la mutation et ne pas mieux leur expliquer la stratégie de l'entreprise et associer les salariés, ça n'a pas de sens.

Le dialogue social dans l'entreprise, ça marche, et c'est pour cela que le rapport Combrexelle propose d'aller plus loin en demandant que, dès l'année prochaine, quatre domaines des relations sociales soient en priorité régis par l'entreprise et la branche : l'emploi, les salaires, les conditions de travail et la durée du travail.

Prenons deux exemples concrets pour les entreprises :

Premier exemple, la durée du travail. Au-

jourd'hui, le blocage principal pour adapter le temps de travail dans l'entreprise à la conjoncture économique, c'est le seuil de déclenchement des heures supplémentaires. La question n'est pas de savoir si ce seuil doit être fixé à 35, 37 ou 39h (dans tous les cas, on resterait avec le même problème, qui est le même seuil pour tous), mais de laisser aux entreprises et aux branches, en fonction de leur situation économique, fixer ce seuil. C'est une proposition du rapport et elle correspond à l'attente des entreprises, quelle que soit leur taille.

Deuxième exemple, le contrat de travail. Aujourd'hui, le code du travail impose les mêmes types de contrat de travail à toutes les entreprises, quel que soit leur taille et leur secteur. Or, l'activité économique n'est pas structurée de la même manière dans toutes les branches. Le code du travail le reconnaît lui-même, puisqu'il réserve l'usage de certains types de contrat à certains secteurs (CDD d'usage dans 15 secteurs précisément cités).

Ce n'est pas rationnel économiquement et socialement : les souplesses accordées par le code tiennent autant à l'efficacité du lobbying des secteurs qu'à la réalité de l'activité. Il faut donc permettre aux branches et aux entreprises sur ce sujet : en fonction de la spécificité du secteur et dans le respect des droits fondamentaux des salariés, les branches et les entreprises doivent pouvoir adapter le contrat de travail. Il y a là un puissant facteur de libération de la création d'emploi. C'est d'ailleurs l'esprit des recommandations de Robert Badinter.



TRAVAIL

749

Rapport Combrexelle sur la négociation collective, le travail et l'emploi

Rapp. Combrexelle, 9 sept. 2015 :
www.travail-emploi.gouv.fr

Par lettre de mission du 1^{er} avril 2015, le Premier ministre a chargé Jean-Denis Combrexelle, président de la section sociale au Conseil d'État, d'une mission sur « l'élargissement de la place de l'accord collectif dans notre droit du travail et la construction de normes sociales ».

Remis le 9 septembre au Premier ministre, ce rapport contient 44 propositions qui serviront de base à la consultation des partenaires sociaux jusqu'à la fin de l'année pour aboutir à un projet de loi adopté avant l'été 2016.

La lettre de mission fixait en particulier l'objectif « de faire une plus grande place à la négociation collective et en particulier à la négociation d'entreprise, pour une meilleure adaptabilité des normes aux besoins des entreprises ainsi qu'aux aspirations des salariés ».

Pour élaborer ce rapport, Jean-Denis Combrexelle s'est appuyé sur un groupe de travail composé d'experts et de praticiens, d'économistes et de juristes, français et étrangers.

Le bilan de la négociation démontre que la France est un pays qui a fait le choix, par différentes réformes législatives, et surtout depuis une quinzaine d'années, d'élargir très fortement le champ de la négociation collective.

Dans les faits, les freins actuels à la négociation sont nombreux :

- le renvoi à la négociation fait souvent l'objet d'un procès en légitimité, notamment de l'ensemble des acteurs qui élaborent, commentent et contrôlent la norme législative, notamment parce que tous les acteurs souhaitent, à chaque étape de l'élaboration de la norme, la sécuriser un peu plus en la détaillant ;
- pour les employeurs, la négociation est davantage perçue comme une contrainte et un coût que comme un levier de performance ;
- pour les acteurs syndicaux, la négociation collective est difficile à mener dans un contexte de crise et d'absence de « grain à moudre ».

Propositions visant à créer une dynamique de la négociation. - Les propositions formulées visant à créer une dynamique de la négociation sont les suivantes :
- élaborer une pédagogie de la négociation collective démontrant le caractère

rationnel et nécessaire de celle-ci dans un contexte concurrentiel et de crise économique et établir une confiance réciproque ;

- agir sur les représentations, notamment à travers des actions de sensibilisation, formation, organisation des DRH, pour valoriser le dialogue social ;
- faire évoluer les conditions de la négociation et ses « règles du jeu » : les accords de méthode doivent être un préalable à la négociation ;
- agir sur l'importance du « facteur temps » : agir sur le tempo de la négociation, limiter la durée des accords de branche et d'entreprise, revoir les règles de révision et d'évolution dans le temps des accords, encadrer dans le temps les conditions de recours judiciaire contre les accords collectifs ;
- améliorer l'intelligibilité des accords, faciliter leur compréhension et interprétation, définir les conditions de l'information directe des salariés sur le contenu des accords, partager la connaissance sur la négociation collective ;
- confirmer le rôle de garant de l'État (comme accompagnant la négociation et garant de la légalité des accords) : maintien de la procédure d'extension des accords de branche, possibilité de contrôle de la légalité des accords d'entreprise mais limitation des sujets soumis à la « négociation administrée » ;
- mettre en valeur les pratiques de dialogue social informel.

Propositions visant à ouvrir de nouveaux champs à la négociation collective. - Selon l'auteur du rapport, la question n'est pas de fixer une taille idéale du Code du travail mais de réfléchir à une nouvelle architecture assurant la complémentarité et les équilibres entre les différents modes de régulation.

Le principe général est de donner davantage d'espace à la négociation collective, sans passer systématiquement par une extension explicite d'un domaine à la négociation collective au détriment de la loi.

Il relève ainsi que :

- le Code du travail, dans sa rédaction actuelle, se caractérise par une grande complexité de la loi rendant difficile l'appréhension, sur un sujet donné, de la marge de manœuvre laissée aux négociateurs d'un accord de branche ou d'entreprise ;
- la simple clarification et rationalisation des textes passant par une séparation entre ce qui relève de l'ordre public, du renvoi à la négociation et du supplétif sera parfois suffisante pour donner une respiration bienvenue au dialogue social et à la négociation.



Il s'ensuit donc une rupture par rapport au mode d'élaboration du Code du travail ayant jusqu'alors prévalu et nécessitant de prioriser les actions à mener.

Les propositions formulées en la matière visent en premier lieu à réguler la production de normes législatives et, en conséquence, à fixer un agenda social annuel et supprimer une disposition devenue obsolète pour toute nouvelle disposition adoptée.

Il s'agit également, à court terme (2016) :

- après concertation avec les partenaires sociaux, de clarifier et d'élargir le champ de la négociation sociale dans les domaines des conditions de travail, du temps de travail, de l'emploi et des salaires (ACTES) en donnant la priorité à l'accord d'entreprise ;

par exemple :

- pour les conditions de travail, élargir le champ de la négociation sur les modes d'organisation du travail et de management ;
- pour le temps de travail, envisager, dans un cadre défini par la loi, d'ouvrir la négociation sur le seuil de déclenchement des heures supplémentaires et sécuriser les forfaits/jours ;
- pour l'emploi, permettre la négociation sur les conditions d'embauche et les dispositifs de transitions professionnelles ;
- pour les salaires, clarifier les possibilités de négociation sur le partage de la valeur ajoutée ;

- sous la réserve de la définition des ordres publics législatifs et conventionnels de branche, dans ces quatre domaines (conditions de travail, temps de travail, emploi et salaires), d'appliquer en priorité l'accord d'entreprise ; à défaut s'appliquent les stipulations supplétives de l'accord de branche ; à défaut d'accord collectif d'entreprise ou de branche s'appliquent les dispositions supplétives, qualifiées explicitement comme telles, du Code du travail (Bilan de la mesure dans 4 ans) ;
- d'ouvrir à la négociation de nouveaux champs des relations sociales : responsabilité sociale des entreprises (RSE) et, avec un mandat de la loi, économie digitale ;
- de définir les missions des branches : préciser ce qui relève de l'ordre public conventionnel, définir des stipulations supplétives s'appliquant en l'absence d'accord d'entreprise, proposer des prestations de services notamment vis-à-vis des TPE (accords-type), accompagner la négociation des PME, organiser la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences au niveau de la branche ;
- de prévoir un mécanisme de fusion des branches qui représentent moins de 5 000 salariés avec une convention collective d'accueil, dans un délai de trois ans ;
- de faire prévaloir, dans l'intérêt général et l'intérêt collectif des salariés, les accords collectifs préservant l'emploi sur les contrats de travail ;

- de généraliser le principe de l'accord majoritaire d'entreprise à compter de 2017 ;
- de maintenir le principe de la concertation préalable prévu par l'article L. 1 du Code du travail avec faculté de choix pour les partenaires sociaux entre recours à un accord national interprofessionnel ou « position commune » ;
- d'assimiler les accords de groupe aux accords d'entreprise et de prévoir que les accords de groupe organisent l'articulation accords de groupe/entreprises/établissements ;
- de donner la faculté, par accord majoritaire, de regrouper en deux catégories de thèmes la négociation des accords d'entreprise (avec périodicité quadriennale) ;
- d'accorder une reconnaissance législative aux « dispositifs territoriaux négociés » et expérimenter les accords de filières. Mettre en valeur les bonnes pratiques des accords transnationaux.

À long terme (4 ans), les deux actions envisagées concernent :

- une nouvelle architecture du Code du travail, pour distinguer sur l'ensemble des dispositions ce qui relève de l'ordre public, du renvoi encadré à la négociation collective et ce qui relève du supplétif en l'absence de négociation ;
- une réforme constitutionnelle en vue d'inscrire dans le préambule de la Constitution les grands principes de la négociation collective.



BIC-IS

750

Comité de suivi du CICE : rapport annuel 2015

France Stratégie, rapp., 22 sept. 2015

France Stratégie a publié le 22 septembre 2015 le rapport 2015 du Comité de suivi du Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE). Le rapport est disponible à l'adresse suivante : http://www.strategie.gouv.fr/sites/strategie.gouv.fr/files/atoms/files/rapport_cice_version_20150921-6_bat.pdf.

Le Comité souligne que le travail sur les données 2013 ne pourra commencer qu'à l'automne 2015 et que les résultats préliminaires d'évaluation des effets à court terme du CICE ne seront accessibles qu'au printemps ou à l'été 2016. Ainsi, le prochain rapport du comité en tirera les premières leçons.

Dans ces conditions, le rapport 2015 ne comporte pas encore de résultats d'évaluation *ex post* des effets du CICE. Le comité s'est en revanche attaché à réunir un ensemble d'éléments d'analyse sur six points principaux :

- la mise en œuvre du CICE par l'administration fiscale et les comportements de déclaration des entreprises ;
- les opinions des entreprises sur l'utilisation qu'elles entendent faire du dispositif ;
- l'évolution entre 2013 et 2015 du préfinancement du CICE par les banques et en particulier par Bpifrance ;
- les travaux d'évaluation lancés par le comité ;
- les traits spécifiques des entreprises entrant dans le champ du dispositif, en comparaison de l'ensemble des entreprises ;
- le dialogue social dans les entreprises bénéficiaires.

L'UNION DE L'ÉNERGIE : QUELS OUTILS POUR QUELS OBJECTIFS ?

Source : France Stratégie – 1^{ère} partie

Face à la triple crise que connaissent les marchés de l'électricité, du gaz et du CO₂, France Stratégie publie une étude qui jette les bases d'une politique européenne qui garantit une énergie compétitive, sûre et respectueuse de l'environnement. Nous en extrayons ci-après, et dans notre prochaine édition, la synthèse et le chapitre concernant les principes et les recommandations. L'étude est signée Dominique Auverlot, Etienne Beeker, Gaëlle Hossie¹, Marc Oliver Bettzüge, Dieter Helm, Fabien Roques.

SYNTHÈSE

1. Une Europe de l'énergie en crise

Les symptômes de la crise que connaît l'Europe de l'énergie ont été décrits dans un premier rapport de France Stratégie². Ils sont désormais bien connus :

- la crise économique et le développement de nouveaux moyens de production, en particulier d'énergies renouvelables intermittentes et subventionnées en-dehors du marché, mais aussi de centrales thermiques, ont conduit à une situation de surcapacité et à un effondrement des prix sur le marché de gros ;
- cette situation a entraîné la fermeture, par manque de rentabilité, de centrales thermiques, en particulier à gaz³, pourtant indispensables à l'équilibre offre-demande ; les incertitudes sur leur devenir ne permettent pas à terme le déclenchement des investissements qui seront nécessaires pour assurer la production dans le futur, ce qui constitue une menace pour la sécurité d'approvisionnement ;
- dans le même temps, les prix de l'électricité pour les consommateurs ont fortement augmenté en raison notamment du coût des dispositifs de soutien aux énergies renouvelables, de l'accroissement des taxes et des coûts de réseaux⁴. La précarité énergétique s'accroît et les acteurs industriels européens⁵ voient se creuser l'écart entre le prix auquel ils payent leurs

¹ Département Développement durable, France Stratégie.

² France Stratégie (2014) *La crise du système électrique européen*, janvier : www.strategie.gouv.fr/publications/crise-systeme-electrique-europeen.

³ 21 GW de centrales à gaz ont été fermés en 2013 seulement, soit près de 5 % des capacités de production thermique au sein de l'Union européenne.

⁴ Commission européenne (2014), « Energy prices and costs report », *Commission Staff Working Document*, mars.

⁵ La baisse du prix du marché de gros a néanmoins entraîné entre 2008 et 2013 une diminution du prix de l'électricité pour les industriels allemands consommant entre 70 et 150 GWh par an. Source : *Comparaison des prix de l'électricité en France et en Allemagne*, Les Cahiers de la DG Trésor, novembre 2013.

kilowatts-heure (kWh) et celui de leurs concurrents mondiaux, américains en particulier, ce qui fragilise leur compétitivité ;

- les bas prix des quotas de CO₂ ont favorisé, dans la production d'électricité au sein de l'Union européenne (UE), un recours accru au charbon au détriment du gaz, d'autant que les prix de ces deux combustibles ont évolué en faveur du premier, avec pour conséquence une augmentation des émissions de CO₂ dans plusieurs États membres depuis 2011.

À cela s'ajoutent deux éléments peu encourageants pour l'Europe de l'énergie :

- un appareil de raffinage vieillissant dont la fermeture progressive diminuerait notre sécurité d'approvisionnement en produits raffinés, notamment en gazole dont la part est particulièrement importante en Europe du fait de la structure de son parc de véhicules ;
- une dépendance quasi exclusive de certains pays à l'égard du gaz russe qui conduit à une relation asymétrique dans la négociation des contrats gaziers.

Les États membres sont divisés, qu'il s'agisse de réagir au conflit russo-ukrainien et de répondre aux craintes qu'il suscite sur la sécurité d'approvisionnement gazier, ou de trouver des solutions à la crise des marchés de l'électricité et du CO₂. Comme les traités leur en donnent le droit, ils sont directement intervenus dans la composition de leur mix énergétique : mise en place de contrats de long terme pour les énergies bas carbone et d'enchères de capacités au Royaume-Uni, création de réserves stratégiques en Allemagne, mise au point d'un marché de capacité en France, paiement de capacités en Espagne...

Ces mesures, prises sans coordination, risquent de contredire le mouvement d'intégration énergétique engagé au niveau européen depuis les années 2000. Dans les dix priorités de la nouvelle Commission européenne figure la volonté de donner un nouvel élan à la politique énergétique et climatique européenne. Pour son président, Jean-Claude Juncker, celle-ci doit conduire à une « *Union plus résiliente sur le plan de l'énergie et dotée d'une politique visionnaire en matière de changement climatique*¹ ».

L'Europe de l'énergie reste donc à construire. Dans cette perspective, France Stratégie a sollicité l'expertise de trois économistes européens : Marc Oliver Bettzüge (université de Cologne), Dieter Helm (université d'Oxford) et Fabien Roques (université Paris-Dauphine et vice-président de Compass Lexecon)². Prenant appui sur les arguments échangés avec les trois experts, cette synthèse propose un certain nombre d'actions pour construire une nouvelle politique européenne de l'énergie et pour corriger les défaillances du système actuel. Ces propositions n'engagent aucunement les experts cités.

2. Clarifier les objectifs et redéfinir les priorités

Une analyse de la situation actuelle et des expériences passées conduit à formuler quatre principes et sept objectifs qui devraient guider la politique européenne de l'énergie durant le mandat de la Commission :

- **un principe de responsabilité** : selon les termes de l'article 194 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, les États membres déterminent la structure générale de leur approvisionnement énergétique et décident des évolutions de leurs moyens de production. Mais dans un réseau électrique ou gazier de plus en plus interconnecté, leurs décisions, prises souvent de manière unilatérale, ont nécessairement sur leurs voisins des conséquences dont les

¹ Juncker J.-C. (2014), « Un nouvel élan pour l'Europe : mon programme pour l'emploi, la croissance, l'équité et le changement démocratique. Orientations politiques pour la prochaine Commission européenne », discours d'ouverture de la session plénière du Parlement européen, Strasbourg, 15 juillet ; http://ec.europa.eu/priorities/docs/pg_fr.pdf.

² Leurs contributions constituent la seconde partie de ce rapport : Dieter Helm, « Politique énergétique et climatique européenne : l'heure du changement », novembre 2014 ; Marc Oliver Bettzüge, « Politique européenne de l'énergie : dogme ou stratégie ? », avril 2015 ; Fabien Roques, « Construire une politique énergétique et climatique cohérente », décembre 2014. Les trois documents sont aussi disponibles en langue originale anglaise sur le site de France Stratégie : www.strategie.gouv.fr/publications/lunion-delenergie

États membres doivent tenir compte dans la définition et l'élaboration de leur propre politique énergétique ;

- **un principe de solidarité** : il imposerait à tous les États membres de s'engager à aider celui d'entre eux qui subirait une rupture d'approvisionnement énergétique. Ce principe, déjà présent dans le traité de Lisbonne¹ et rappelé dans le règlement sur la sécurité d'approvisionnement gazier d'octobre 2010, mérite d'être réaffirmé et explicité. En particulier, cette solidarité européenne doit naturellement s'exercer, de façon subsidiaire, une fois que l'État concerné aura mis en œuvre les mesures prévues pour faire face à la défaillance d'un fournisseur. Ce principe suppose également la publication par chaque État membre des mesures qu'il envisage d'appliquer sur son territoire en cas de crise d'approvisionnement et la mise en œuvre effective de ces mesures en cas de crise, avant que la solidarité ne s'exerce à son égard ;
- **un principe de rationalité économique** : il importe de réaliser systématiquement une analyse socioéconomique des décisions en matière de politique énergétique. Cela suppose notamment d'avoir une vision aussi complète que possible du coût des technologies et de l'ensemble de leurs externalités. Il serait nécessaire, en parallèle, de disposer d'une estimation précise des subventions accordées à chacune d'entre elles ;
- **un principe de résilience** : l'environnement mondial évolue vite et parfois de manière imprévue comme l'illustre la dernière chute du prix des hydrocarbures. La politique énergétique européenne doit pouvoir s'adapter à ces évolutions qui peuvent fortement l'affecter et sur lesquelles elle n'a parfois qu'une très faible emprise, voire aucune. Elle doit adopter des modèles économiques aussi résilients que possible face à ces différents chocs : à quelques mois de la conférence climatique à Paris², il est par exemple difficile de prédire quel sera l'effort de réduction des émissions à l'horizon 2025 ou 2030 des principaux partenaires de l'Union européenne, ce qui pourra nécessiter une révision de l'effort européen ainsi que l'a prévu le Conseil européen d'octobre 2014³.

3. Objectifs

3.1. Préciser les objectifs de la politique énergétique de l'Union sans masquer leurs contradictions internes

Le postulat de la politique européenne de l'énergie - selon lequel ses trois piliers, lutte contre le changement climatique, compétitivité et sécurité d'approvisionnement, sont naturellement complémentaires - s'est révélé erroné. Les Polonais ont recours au charbon pour assurer leur sécurité d'approvisionnement et leur développement économique. Plus généralement, le recours à ce combustible commence à être perçu comme une alternative au gaz en cas de défaillance d'un gros fournisseur.

Le développement des énergies renouvelables (ENR), notamment en Espagne et en Allemagne, pèse lourdement sur le pouvoir d'achat des consommateurs et la compétitivité des entreprises. Les contradictions entre les différents objectifs de la politique énergétique de l'Union rendent nécessaire la clarification de ces objectifs, en précisant les arbitrages à effectuer, et la définition des indicateurs permettant de mesurer leur réalisation. Cette stratégie énergétique pourrait être définie à l'horizon 2030 en complément des décisions de la politique énergétique et climatique que le Conseil a prises en octobre 2014.

¹ Article 122 du Traité : « Sans préjudice des autres procédures prévues par les traités, le Conseil, sur proposition de la Commission, peut décider, dans un esprit de solidarité entre les États membres, des mesures appropriées à la situation économique, en particulier si de graves difficultés surviennent dans l'approvisionnement en certains produits, notamment dans le domaine de l'énergie ».

² « Paris Climat 2015 », 30 novembre–11 décembre.

³ Conclusions du Conseil européen des 23 et 24 octobre 2014 : www.consilium.europa.eu/uedocs/cms_data/docs/pressdata/fr/ec/145473.pdf

Des instruments, voire des objectifs secondaires, vont en outre être adoptés : ils doivent être soigneusement calibrés à l'aune des objectifs principaux retenus précédemment.

L'analyse de l'impact du nouveau cadre 2030, réalisée par la Commission, montre ainsi que les politiques de développement des renouvelables et d'amélioration de l'efficacité énergétique peuvent réduire le prix du CO₂ sur le marché ETS (*Emissions Trading Scheme* ou système communautaire d'échange de quotas d'émission). Il est donc essentiel de choisir simultanément les objectifs assignés aux réductions des émissions de CO₂ dans le marché ETS, aux actions d'efficacité énergétique et au développement des énergies renouvelables - en tenant compte de leurs interactions et en minimisant la dépense collective exigée par la baisse des émissions de gaz à effet de serre.

3.2. Reconstruire un signal-prix carbone crédible et promouvoir l'utilisation d'un indicateur de consommation carbone

Près de dix ans après sa mise en place par le marché ETS, le signal-prix carbone n'est toujours pas crédible : la faible valeur retenue par les investisseurs et les banquiers dans leurs évaluations de projets conduit à une réduction des investissements bas carbone. La raison essentielle de ce dysfonctionnement tient à la baisse de la demande de quotas (liée à la crise économique mais également au développement des énergies renouvelables et à l'amélioration de l'efficacité énergétique) et à une offre rigide et abondante, les règles de gouvernance de ce marché ayant été établies avant la crise. Aujourd'hui, il existe donc un surplus de quotas équivalent au plafond annuel de quotas, ce qui conduit à de faibles prix du carbone sur les marchés spot et à terme. Le marché ne délivre donc aucune incitation à investir dans des moyens permettant de réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Dans ces conditions, la Commission a proposé la mise en place à partir de 2021 d'une réserve de stabilité de marché, destinée à réguler l'offre en cas de variations inattendues de la demande, suivant des règles automatiques préalablement définies. Ce mécanisme devrait pouvoir être amélioré en avançant sa date de mise en œuvre, en optimisant ses seuils de déclenchement et en ne remettant pas sur le marché les quotas qui en ont été aujourd'hui retirés dans le cadre du *backloading* : ceux-ci pourraient être placés directement dans la réserve prévue par la Commission.

La question qui se pose est de savoir si un tel mécanisme suffira à redonner crédibilité et visibilité au prix du carbone : ses règles d'ajustement sont automatiques mais la date aujourd'hui envisagée pour réexaminer le fonctionnement de ce mécanisme paraît lointaine. Il est fort probable que des difficultés surviennent auparavant. De plus, son effet sur les prix, qui n'est pas précisément analysé par la Commission, est incertain. Enfin, ce mécanisme s'intéresse uniquement au surplus et non à ses causes ; les origines des dysfonctionnements ne sont par conséquent pas traitées. Dans ces conditions, il appartient à la Commission d'engager une réflexion sur l'intérêt de définir d'un système hybride, en adjoignant au marché ETS actuel des prix plancher et plafond gérés par un régulateur crédible au mandat clairement défini.

Une autre approche voudrait que ce marché soit régi par des règles automatiques définies à l'avance : les dix premières années de fonctionnement ont cependant montré qu'on ne pouvait prévoir ni l'ensemble des comportements frauduleux possibles ni les différents chocs exogènes. Autrement dit, les règles automatiques risquent d'être insuffisantes dans bien des cas alors qu'une réponse rapide s'impose : au contraire, un régulateur de marché peut intervenir rapidement (s'il en a le mandat) et donner sa crédibilité au marché par les décisions qu'il prend.

Une dernière option serait de créer, en lieu et place du marché, une taxe carbone européenne. Mais cette solution doit recueillir l'unanimité des États membres.

Quelle que soit l'option retenue, un aspect central de la politique climatique de l'Union est qu'elle doit tenir compte des évolutions des négociations climatiques mondiales et des politiques menées par les pays hors UE, en particulier par la Chine et les États-Unis : le volontarisme n'exempte pas d'intégrer les

signaux envoyés par les autres pays, sous peine de contredire la soutenabilité et la crédibilité de la politique.

La Commission devrait par ailleurs favoriser le passage d'un indicateur d'émissions de gaz à effet de serre à un indicateur d'empreinte carbone, intégrant les émissions de gaz à effet de serre liées à la fabrication et au transport des produits importés et excluant celles liées aux exportations. Cela permettrait de rendre compte de manière plus fidèle de l'évolution réelle de notre consommation individuelle de carbone, indépendamment de l'évolution de notre structure industrielle. Ce calcul est complexe : ce n'est pas une raison pour y renoncer. Dans un premier temps, la Commission pourrait calculer, à l'aide d'hypothèses simplificatrices, l'empreinte carbone de l'UE-28 et traduire son objectif de réduction dans cette nouvelle unité.

3.3. Assurer la sécurité de l'approvisionnement gazier dans la crise ukrainienne

La relation russo-européenne s'est fortement dégradée depuis le début des événements en Ukraine. Pourtant, l'Union européenne et la Russie ont de bonnes raisons de coopérer : la première a besoin du gaz russe, la seconde des devises européennes. C'est cette relation particulière, ou plutôt ce partenariat, que le nouveau commissaire européen à l'énergie devra tenter de préserver, ou de reconstruire, dans le contexte plus général et incertain de l'évolution des relations russo-européennes.

Le sommet de Paris d'octobre 2000 avait permis de lancer un partenariat énergétique entre la Russie et l'Union européenne, dénommé à l'époque « Plan Prodi », qui avait abouti au « dialogue énergétique UE-Russie ». Même s'il n'a pu empêcher la crise de 2009 et le refus de la Russie de ratifier le traité relatif à la charte de l'énergie, ce processus permet aux acteurs de dialoguer : il a d'ailleurs conduit à une « feuille de route de la coopération énergétique entre la Russie et l'Union européenne », signée en mars 2013 par le commissaire européen à l'énergie et par le ministre russe de l'énergie. Ce dialogue est aujourd'hui interrompu, le partenariat énergétique entre l'Europe et la Russie devra être relancé. Sa reprise ne peut naturellement être envisagée que dans la mesure où la paix est rétablie de manière durable dans l'est de l'Ukraine.

Le Conseil européen devrait traiter de nouveau dans les prochains mois la question de la sécurité énergétique afin d'évaluer les progrès réalisés. Plusieurs points pourraient être abordés à cette occasion

Tous les États membres s'accordent sur la nécessité de conforter les pays de l'Est de l'Union européenne dans leur négociation avec Gazprom. Au-delà de la position du Conseil européen invitant les États membres et les entreprises concernées à se faire aider par la Commission dans leurs négociations contractuelles avec Gazprom¹, deux autres mesures sont possibles. La première consisterait à permettre aux pays de l'Est de l'Union européenne, ou plutôt à leurs opérateurs gaziers, de se constituer en centrale d'achat pour peser davantage face à Gazprom, sans encourir de sanction de la part de la Commission pour non-respect des règles de la concurrence. La seconde mesure serait de leur permettre de se rapprocher, au sein d'une centrale d'achat, d'un opérateur gazier d'un pays de l'ouest de l'UE. Une variante consisterait à permettre le rapprochement d'acteurs dont la part dans le marché gazier européen serait inférieure à une valeur donnée.

Il appartiendra dans le même temps à la Commission de renouer le dialogue avec Gazprom afin de veiller à ce que cette entreprise mette en œuvre les obligations résultant du troisième paquet Énergie-Climat et se conforme aux résultats de l'enquête de la DG Concurrence sur son abus de position dominante². La Commission européenne a lancé en ce sens le 22 avril 2015 une procédure pour entrave à la concurrence à l'encontre de Gazprom en faisant parvenir au groupe russe une « communication de griefs » : elle lui reproche notamment d'entraver la concurrence sur les marchés gaziers dans huit États membres (Bulgarie, République tchèque, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne et Slovaquie).

¹ Voir les Conclusions du Conseil européen des 23 et 24 octobre 2014, *op. cit.*

² Les contrats proposés par Gazprom ne doivent pas conduire à des discriminations entre les différents pays européens et, de manière plus générale, Gazprom doit être soumis aux mêmes règles de non-discrimination et de concurrence que les autres opérateurs européens

Elle devra plus généralement trouver des solutions pragmatiques et partenariales pour surmonter les incohérences entre le modèle prévu par le troisième paquet Énergie-Climat et l'organisation gazière russe. En un mot, elle devra rebâtir une relation de confiance sur le long terme avec l'entreprise Gazprom en définissant clairement les conditions d'intervention possibles de Gazprom sur le marché européen.

Bâtir un partenariat de long terme dans le cadre d'une relation bien comprise d'interdépendance ne signifie pas pour autant soumission. La construction d'alternatives à un approvisionnement gazier via Gazprom doit donc être menée en parallèle. Ainsi que l'a envisagé le Conseil européen d'octobre 2014, et sous réserve que l'analyse socioéconomique des projets envisagés en montre la rentabilité, cela nécessite la réalisation d'un certain nombre de terminaux en GNL, mais aussi de nouveaux gazoducs, en particulier le corridor gazier sud-européen. Celui-ci est rendu d'autant plus nécessaire que la Russie a abandonné début décembre 2014 le projet concurrent dit « South Stream » et envisage désormais d'approvisionner en gaz l'Union européenne non plus par l'Ukraine mais par la Turquie et la Grèce ainsi que par un doublement des capacités d'approvisionnement en gaz vers l'Allemagne. Dès lors, il appartient à la Commission de réexaminer l'intérêt et le dimensionnement de ce corridor gazier, d'en évaluer la rentabilité et, si celle-ci est établie, de permettre sa réalisation dans des délais raisonnables.

À suivre..

ÉTUDES ET DOCUMENTS**L'Union de l'énergie : quels outils pour quels objectifs ?**

Face à la triple crise que connaissent les marchés de l'électricité, du gaz et du CO₂, France Stratégie a publié une étude qui jette les bases d'une politique européenne qui garantit une énergie compétitive, sûre et respectueuse de l'environnement. Nous publions aujourd'hui et dans notre prochaine édition, la synthèse et le chapitre concernant les principes et les recommandations.